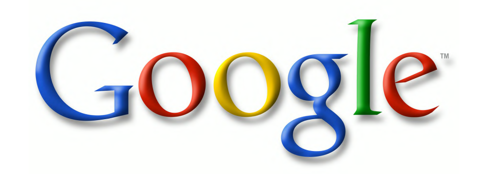
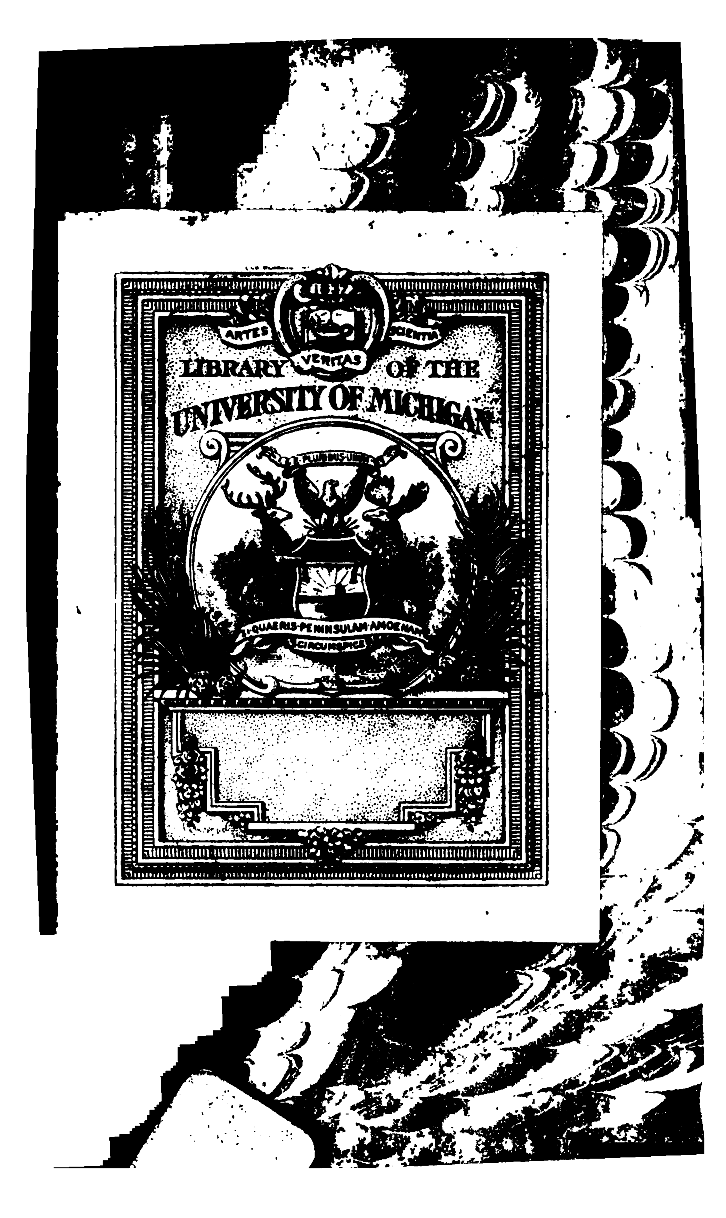



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



Titre.



J. V. Schley fecit 1736.

Dom INIGO DE GUIPUSCOA se fait Chevalier de la Vierge, & fait la Veille des Armes devant son Image.

HISTOIRE
DE

L'ADMIRABLE DOM INIGO DE GUIPUSCOA,
CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET FONDATEUR DE LA MONARCHIE DES INIGHISTES;

Avec une Description abrégée de l'Etablissement, & du Gouvernement, de cette formidable Monarchie:

Par le Sieur

HERCULE RASIEL DE SELVA.

TOME PREMIER.



A LA HAYE,
Chez la Veuve de CHARLES LE VIER,
M. DCC. XXXVI.

AVERTISSEMENT
DE
L'AUTEUR.

LES *Avantures de* DOM INIGO DE GUIPUSCOA, *& l'Etablissement de sa Monarchie dans toutes les Parties du Monde, ont quelque chose de si surprenant & de si extraordinaire, qu'on ne sauroit ne se point intéresser à la Lecture d'une si merveilleuse Histoire.*

JE *ne l'avois entreprise que pour ma Satisfaction particuliere; mais, en considérant qu'elle peut servir à celle du Public, & peut-être même à son Instruction, je ne fais aucune Difficulté de la lui abandonner aujourd'hui.*

PERSUADÉ, *que la Vérité seule a Droit de plaire, je m'y suis inviolablement attaché: je produis, sans aucune Partialité, ce qui s'est dit pour & contre* INIGO *& ses Enfans; & j'ai pour Garands de tout ce que j'en avance, soit à leur Honneur, soit*

à leur Desavantage, ou les Inighistes *eux-mêmes, ou ce qu'il y a de plus respectable dans les différens Corps qui composent la Société Humaine. Content, en simple Rapporteur, de poser nettement & exactement les Faits, je ne prononce rien; & je laisse aux Lecteurs le Plaisir d'examiner & de décider eux-mêmes.*

On *me demandera, peut-être, où j'ai pris toutes les Folies, les Visions, & les Extravagances, que je rapporte d'*Inigo? *Je répons à cela, que je ne les ai nullement inventées; que je les ai toutes tirées des* Historiens Inighistes *les plus célébres; que je les ai même copiés le plus souvent mot pour mot; & que c'est ce dont pourront aisément se convaincre ceux qui voudront prendre la Peine de consulter ces Auteurs.*

J'ai *conduit cette Histoire, non seulement jusqu'à la Mort, mais même jusqu'à l'Apothéose, de celui qui en est le Héros. Et, comme cette Epoque est celle de l'Etablissement de sa Monarchie dans presque tous les Endroits du Monde, je m'y suis arrê-*

arrêté; n'aiant quelquefois passé au-delà, que lorsqu'une Affaire entamée m'a nécessairement obligé d'en rapporter la Suite. Mais, si cet Ouvrage a le Bonheur de n'être point desagréable au Public, je lui en donnerai la Continuation jusqu'à notre Tems.

CATALOGUE DE LIVRES

Qui se trouvent en Nombre

CHÉS LA VEUVE LE VIER.

ANnales des Provinces-Unies, par Basnage, *fol. 2 vol.*
  Les mêmes: *le Tome second séparément.*
Arpe Theatrum Fati. Roterodami, 1712. in 8.
Ejusdem Apologia pro Vanino. Roterod. 1712. in 8.
Art de batir les Vaisseaux, tiré des meilleurs Auteurs Hollandois. *Amsterd.* 1719, *in 4, avec Figures.*
Archimedis (seu A. Pitcarnii) Epistola ad Gelonem Regem de Religione, Superstitione, &c. in 8.
Avantures de Telemaque, *de plusieurs Editions, tant 12 qu'in 4, & en Italien,* 8.
—— de Zeloïde & d'Amanzarifdine. *Paris*, 1715, in 12.
—— de Gil Blas de Santillane, par le Sage. *Amsterd.* 1720, 12, 2 *vol.*
Amours d'Horace, par la Pimpie. *Amsterd.* 1728. *in* 12.
—— d'Anne d'Autriche & du Card. de Richelieu. *Cologne*, 1722, *in* 12.

Abregé de l'Hiſtoire Romaine d'Eutrope, par Lezeau. *Paris* 1717, *in* 12. 2 *vol.*

—— —— de France, par Brianville. *Paris*, 1726, 12.

Avis aux Réfugiés ſur leur prochain Retour en France, par Bayle; avec la Réponſe à cet Avis, par Larrey. *Rotterd.* 1692, *&* 1709, *in* 12. 2 *vol.*

Avis à ceux qui veulent lire les Traductions de l'Ecriture. *Lyon*, 1675, *in* 12.

Apologie pour la Religion des Proteſtans, par Pictet. *Geneve*, 1726, *in* 12. 2 *vol.*

Abus des Confeſſions de Foi, avec un Appel aux François Réfugiés, *impr. en* 1718. *in* 8.

Antiquitates Germanorum, *Auctore Cleſſelio*, 8. Francof. & Lipſiæ, 1733.

B*Andurii Numiſmata Imperatorum & Bibliotheca Nummaria.* Pariſ. 1718. in folio, 2 vol.

Baſnagii de Flottemanville Annales Eccleſiaſtici in quibus Baronius ſæpiſſimè caſtigatur. Roterod. 1703, in fol. 3 vol.

Bible: *de toutes ſortes d'Editions & de Grandeurs*, *in folio*, *in* 4, *in* 8, *& in* 12.

Bibliotheque des Théatres, &c. *Paris*, 1733.

Bellegarde, Oeuvres diverſes. *la Haye*, 1720, 12. 8 *vol.*

C*Luverii Introductio in omnem Geographiam.* 4. cum Fig. Wolfenbutt. 1694.

Ciceronis Epiſtolæ ſelectæ ad Editionem Gravianam recuſæ. Amſtel. 1705, in 8.

Converſion de l'Angleterre au Chriſtianiſme, trad. de l'Anglois par le P. Niceron, *Paris*, 1709, *in* 8.

Conſolations contre les Frayeurs de la Mort, par Drélincourt. *Amſt.* 1724. *in* 8.

Caſaubonorum Epiſtolæ, ex Editione Almeloveeniana. Roterodami, 1709, in folio.

Céſars de l'Empereur Julien, traduit & enrichis de Remarques par Spanheim, avec quantité de Figures de Picart. *Amſterd.* 1728. *in* 4.

Corps Diplomatique de tous les Traitez de Paix, Alliance,

liance, Commerce, &c. *Amst. in folio*, 16 *vol.*

Catéchisme de Drélincourt. *Amst.* 1725, *in* 8.

Catéchismes de Superville, Ostervald, Saurin, & de divers autres Auteurs. *in* 8. & *in* 12.

Capucin Démasqué. *Cologne*, 1714, *in* 12.

Comte de Gabalis, avec sa Suite. *Amst.* 1712, *in* 8.

Commentaires de César, trad. par d'Ablancourt. *Amst* 1708, *in* 12.

Conte du Tonneau, trad. de l'Anglois de Swift. *la Haye*, 1731, *in* 12. 2 *vol.*

Comedies de Terence, trad. par Mr. Dacier, avec le Latin à côté, & des Figures de Picart. *Amst.* 1724, *in* 12. 3 *vol.*

Conférence d'un Anglois & d'un Allemand sur les Affaires présentes. *Cambray*, 1722, *in* 12.

La Catanoise, Histoire secrete & mémorable. *Paris*, 1731, *in* 12.

Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg, & nouvelles Lettres, Suite de cette Critique, par Bayle. *Amst.* 1714, *in* 12 4. *vol.*

Colloques de Maturin Cordier, en Latin & en François. *la Haye*, 1727. *in* 12.

Cotterie des Anti-Façonniers. *Amst.* 1716, *in* 12.

Dictionarium *Latino-Gallicum*. Hagæ-Com. 1729. 8.

Dictionaire Historique & Critique, par Bayle. *Rotterd.* 1702, *in folio*, 3 *vol.*

Le même, derniere Edition. *Amst.* 1730, 4 *vol. in fol.*

—— de la Langue Françoise, par Richelet, avec les Augmentations d'Aubert. *Lyon*, 1728, *in folio*, 3 *vol.*

—— —— —— —— par Furetiere, augmenté par Beauval, & la Riviere. *la Haye*, 1725, *in folio*, 4 *vol.*

—— de la Langue Sainte, trad. de Leigh, par Wolzogue. *Amsterd.* 1703, in 4.

—— Latin & François, par Pomey. *Lyon* 1716, *in* 4.

—— —— —— pour les Commençans. *Paris*, 1726. *in* 8.

Dictionaire Anglois-François, & François-Anglois; par Miege. *la Haye*, 1703, *in* 8.

—— —— —— —— —— par Boyer, *Amst*. 1727, 4, 2 *vol.*

Devoirs de l'Homme & du Citoyen, trad. du Latin de Puffendorf, avec les Notes de Barbeyrac. *Amsterd.* 1718, *in* 8. 2 *vol.*

Description de l'Ile des Hermaphrodites. *Cologne*, 1726, 8.

—— de Versailles, Trianon, Marly, &c. par Piganiol de la Force. *Amst*. 1715, *in* 8. 2 *vol. avec Figures.*

—— de la Ville de Soissons. *la Haye*, 1729, *in* 8.

—— de l'Ile de Formosa. *Amst*. 1708, *in* 12.

Dissertation sur les Wighs & les Torys, par Rapin-Thoyras. *la Haye*, 1717, *in* 8.

—— sur les 3. Témoins de l'Epître de St. Jean, & sur le Passage de Joseph, par Martin. *Utrecht*, 1717, *in* 8.

—— sur l'Iliade d'Homere, par l'Abbé Terrasson. *Paris*, 1715, *in* 12. 2 *vol.*

—— Historiques contre le Systéme du P. Hardouin, par la Croze. *Rotterd.* 1707, *in* 12.

—— sur les Festins & leurs Usages, par Muret. *la Haye*, 1715, *in* 12.

Dialogues sur les Matieres du Tems. *Amst*. 1700, 8. 2 *vol.*

—— Espagnols & François, par Sobrino. *Brux*. 1724. 8.

Découvertes nouvelles sur la Guerre, par le Chevalier Folard. *Bruxelles*, 1724, *in* 8.

Discours de la Beauté de la Providence, trad. de Wilkins. *Amsterd*. 1690, *in* 12.

—— sur les Bibles Polyglottes, par le Pere le Long. *Paris*, 1713, *in* 12.

Decamerone di Boccaccio. Londra, 1727, in 12. 2 vol.

Diane de Castro, par P. Daniel Huet. *Amst*. 1729, 12.

ELemens de Mathematiques, par le P. Prestet. *Paris*, 1689, *in* 4, 2 *vol.*

Ewaldi Emblemata, *Sacra Miscellanea*, &c. 4. 2. vol. Altonaviæ, 1732. & 1733.

Eloge

Eloge de la Folie, trad. d'Erasme par Gueudeville; avec des Figures.
—— de Quelque-Chose & de Rien. *Paris*, 1730, *in* 8.
Ecole de Mars, par Guignard. *Paris*, 1725, 4. 2 *vol.*
Explication de divers Textes de l'Ecriture, par un Bénédictin. *Paris*, 1730, 4. 2 *vol.*
Entretiens sur la Religion, par Basnage. *Rott.* 1700, *in* 8.
—— sur les Vies & Ouvrages des Peintres & Architectes, &c. par Felibien. *Trevoux*, 1725, *in* 12. 6 *vol.*
—— sur les Tragedies de ce Tems, par l'Abbé de Villiers. *Paris*, 1675, *in* 12.
—— sur la Cabale Chimerique, par Bayle. *Amst.* 1715, *in* 8.
—— sur l'ancien Gouvernement d'Angleterre, trad. de l'Anglois, *Londres*, *in* 12.
—— d'un Pere avec son Fils sur le Changement de Religion, par la Place. *la Haye*, 1682, *in* 12.
Emanuel, ou l'Evangile en Vers, par le Noir. *Amsterdam*, 1729, *in* 8.
Essai Philosophique sur l'Ame des Bêtes, par Boulier. *Amsterd.* 1728, *in* 8.
Examen de l'Histoire Critique du N. Testament de Richard Simon, par Coulan. *Amst.* 1696, *in* 8.
—— Philosophique de la Poesie, par Remond de St. Mard. *Paris*, 1729, *in* 12.
Epistola Virorum illustrium Arminii, Grotii, Vossii, &c. Amstelod. 1684, in folio.
Education d'un jeune Seigneur. *Paris*, 1728, *in* 12.
Essais de Montagne, revus par Coste. *la Haye*, 1727. 12. 5 *vol.*
—— sur la Santé, par Cheyne. *Paris*, 1725, *in* 12.
—— sur la Providence, & sur la Possibilité Physique de la Resurrection, par Boyd. *Amsterd.* 1735, *in* 12.
Eloquence Chrétienne, par le P. Gisbert, avec des Remarques de l'Enfant. *Amsterd.* 1728, *in* 12.
Esprit de Patin, & son Portrait. *Amsterd.* 1710, *in* 12.

Eprit

Esprit d'Arnaud, ou Caracteres du Janſéniſme, par Jurieu *Deventer*, 1684, 12. 2 *vol*

FAbles de la Fontaine. *Amſterd.* 1722, *in* 12.
—— de la Motte. *Amſterd.* 1727, 12. 2 *vol.*
—— de Phedre, en Latin & en François, avec des Notes. *Paris*, 1728, 12.

Femmes des XII Céſars, par Serviés. *Amſt.* 1721, *in* 12.

GAlanteries des Rois de France, avec des Figur. de Picart. *Amſt.* 1731, 8. 2 *vol.*

Grammaires Françoiſes, Hollandoiſes, Angloiſes, & de pluſieurs autres Langues.

HIſtoire des Egliſes Vaudoiſes, par Leger. *Leide*, 1669, *in folio*, *avec Figures.*
—— Poetique, par Gautruche. *Paris*, 1724, *in* 8.
—— des Traitez de Paix, depuis celui des Vervins, juſqu'à celui de Nimegue. *Amſt.* 1725, *in folio*, 2 *vol.*
—— du Prince Apprius. *la Haye*, 1729, *in* 8.
—— d'Henriette, Ducheſſe d'Orleans, par Me. la Fayette. *Amſt.* 1720, *in* 8.
—— de l'Ecriture Sainte, en Forme de Catéchiſme. *Amſt.* 1706, *in* 8. *avec Figures.*
—— de la Vie de Jeſus-Chriſt, par Calmet. *Bruxelles*, 1721, *in* 8.
—— des Tromperies des Prêtres & des Moines, par d'Emiliane. *Rotterd.* 1727, *in* 8.
—— des Yncas, Rois du Perou, trad. de Garcilaſſo de la-Vega, par Baudouin. *Amſt.* 1715, *in* 8. 2 *vol.*
—— ou Deſcription générale des Païs-Bas. *Bruxelles*, 1720, *in* 8. 4 *vol. avec Figures.*
—— du Vieux & du Nouveau Teſtament, par Royaumont. *Paris*, 1697, *in* 12.
—— Univerſelle de Turſelin, trad. avec des Remarques. *Paris*, 1707, *in* 12. 3 *vol.*
—— des Revolutions des Païs-Bas. *Paris*, 1727, 12. 2 *vol.*
—— des Sevarambes, par d'Allais. *Amſt.* 1702, 12. 2 *vol.*

Hiſtoi-

Histoire de la Reformation des Païs-Bas, trad. & extrait de Brandt. *la Haye*, 1726, 12. 3 *vol.*
—— de l'Academie Françoise, par Pelisson. *Amst.* 1717. *in* 12.
—— des Pirates Anglois, trad. de Johnson. *Utrecht*, 1715. *in* 12.
—— du Cardinal Alberoni, par Rousset. *la Haye* 1730. *in* 12. 2 *vol.*
—— secrete de Bourgogne, par la Force. *Amst.* 1729, 12. 2 *vol.*
—— du grand Schisme d'Occident, par Maimbourg *Bruxelles*, 1723, 12. 2 *vol.*
—— du Luthéranisme, par Maimbourg. *Bruxelles*, 1723, 12. 2 *vol.*
—— de la Conduite des Jésuites à la Chine. 1700. 12.
—— de Pologne, & des Elections de ses Rois. *Amst.* 1715, *in* 12.
Huetiana, ou Pensées de l'Evêque d'Avranches. *Amst.* 1723. *in* 12.
Homme Universel, trad. de Gracian par Courbeville. *la Haye*, 1724, *in* 12.
Hommes Illustres François, par Charles Perrault. *Amst.* 1698, & 1701, 8. 2 *vol.*
Historisch Verhaal van der Wighs en der Torys, door Rapin-Thoyras, Amsterd. 1717, in 8.

J

Joannis Parisiensis Determinatio de Eucharistiâ, ab Allixio in lucem edita. Lond. 1686, in 8.
Junius de Pictura Veterum, ex Editione Gravii. Roterodami, 1694, in folio.
Justification de la Morale des Reformez contre A. Arnauld, par Jurieu. *la Haye*, 1685, *in* 8. 2 *vol.*
Journal des principaux Evenemens de France, par Valerot. *Paris*, 1725, *in* 8.
—— du Regne de Henri III, avec la Confession de Sancy, quantité d'autres Piéces curieuses, & les Notes de le Duchat. *Bruxelles*, 1720, 8. 2 *vol.*

Jour-

Journal Historique de la Republique des Lettres. *Leyde*, 1732, *& suiv.* 8. 3 *vol.*
—— du Voyage du Roi à Compiegne, par Daudet. *Paris*, 1729, *in* 12.
Journaliste Amusant, Nouvelles & Avantures. *Amst.* 1732, *in* 12.
Instruction pour la Jeunesse, ou Grammaire Hollandoise & Françoise, par Marin. *Amst.* 1726, *in* 8.
Imperatrices Romaines, ou leur Histoire, par Serviés. *Paris*, 1728, *in* 12 3 *vol.*
Imitation de Jesus-Christ, mise en Vers François, par Corneille. *Bruxelles*, 1723, *in* 12.
Introduction à la Géographie, par Samson. *Amst.* 1708, 12.
Incrédulité (de l') & de ses Motifs, &c. par le Clerc. *Amsterd.* 1696, *in* 12.
Institution au Droit Ecclésiastique, par Claude Fleury. *Bruxelles*, 1722, *in* 8. 2 *vol.*
Iliade d'Homere, par Me. Dacier. *Paris, Amisson*, 1711, *in* 12. 3 *vol. avec les Figures de Picart.*
Juvenal & Perse, traduits par le P. Tarteron. *Paris*, 1729, *in* 12.
Jardinier Fleuriste & Historiographe, &c. par Liger. *Amst.* 1708, 12. 2 *vol.*
Justification de la Constitution *Unigenitus* contre le P. Quesnel. *Lyon*, 1715, *in* 12.
Le Jésuite Défroqué, ou les Ruses de la Société. *Rome*, 12.

LEttres Provinciales de Montalte, ou Pascal, *de diverses Editions & Grandeurs.*
—— Galantes & Philosophiques de Raymond de St. Mard. *Cologne*, 1721, *in* 8.
—— de Mr. Flêchier, Evêque de Nîmes. *Paris*, 1715, *in* 12. 2 *vol.*
—— sur les Anglois & les François, par Muralt, avec des Observations, &c. *Paris*, 1726, 12. 2 *vol.*
—— de Voiture, avec ses autres Oeuvres. *Paris*, 1729. *in* 12. 2 *vol.*

Let-

Lettres de la Marquise de Sevigné : *imprimées en* 1728, *in* 12. 2 *vol.*

—— de Filtz-Moritz. *Amst.* 1718, *in* 12.

—— de Bourfault. *Lyon*, 1709, *in* 12. 3 *vol.*

—— sur les Sortileges & Malefices, par Boiffier. *Paris*, 1731, *in* 12.

—— de Pelisson, concernant les principaux Evénemens du Regne de Louis XIV. *Paris*, 1729, 12. 3 *vol.*

—— Politiques & d'Etat de Louis XIV. au Comte de Briord. *la Haye*, 1728, *in* 12.

—— Persannes, par Mr. de Montesquiou. *Cologne*, 1729, *in* 12. 2 *vol.*

—— de la du Noyer, Tome VII. *la Haye*, 1718, 12.

Lettre du Chevalier ***. à Mylord ***. sur le Danger de la Liberté Angloise : *imprimée en* 1718, *in* 8.

Lemos Acta Congregationum de Auxiliis Gratiæ. Lovanii, 1702, *in folio.*

Limborchii Commentarius in Acta Apostolorum. Roterod. 1711, in folio.

MEnandri & *Philemonis Reliquiæ, cum Notis Grotii & Clerici.* Amstelod. 1709, in 8.

Moschopuli Scholia in Homeri Iliados I & II. Trajecti ad Rhen. 1709, in 8.

Maichelii Reliquiæ de Moderatione Theologica. Leid. 1722, in 8.

Miræi Opera Diplomatica & Historica. Brux. 1723, fol. 2 vol.

Millii Dissertationes Scripturariæ selectæ. Ultraj. 1724. in 8.

Mélanges d'Histoire & de Litterature de Vigneul-Marville. *Paris*, 1725, *in* 12. 3 *vol.*

—— de Litterature de Chapelain. *Paris*, 1726, *in* 12.

Misantrope, ou Réfléxions sur les Mœurs. *la Haye*, 1726, *in* 12. 2 *vol.*

Methode du Blason, par le P. Menetrier. *Lyon*, 1723. 12.

Maitre Italien nouveau & parfait, par Moretti. *Leide*, 1705, *in* 12.

Madrigaux, par M. de la Sabliere. *Liege*, 1687, *in* 12.

Maniere de bien négocier en Matiere de Politique, par Cailliere. *Amst.* 1716, *in* 12.

—— —— participer à la Ste. Cene, par Pictet. *Genev.* 1712, *in* 12.

Moine Secularisé, avec la Vie des Moines. *Villefranche*, 12.

Mémoires de Philippes de Mornay, avec sa Vie. *Leyde*, 1647, & 1652, *in* 4. 3 *vol.*

—— touchant la Conversion du Comte de Rochester, par Gilbert Burnet. *Amst.* 1716, 8.

—— de Philippes de Commines, avec les Pieces justificatives, recueillies par Godefroi. *Bruxelles*, 1726, *in* 8. 5 *vol.*

—— des Princes du Sang, & des Légitimez, ou Recueil de diverses Pieces, concernant leur Dispute. *la Haye*, 1727, *in* 4.

—— Litteraires, ou Extraits de quantité de Livres, par Themiseul, ou St. Hiacinthe. *la Haye*, 1716, 8. 2 *vol.*

—— d'Omer Talon, concernant les Affaires de la Minorité de Louis XIV. *la Haye*, 1732, *in* 12. 8 *vol.*

—— du Comte de Grammont, ou Histoire Amoureuse de la Cour d'Angleterre. *Rotterd.* 1716, *in* 12.

—— de l'Abbé de Choisy, concernant le Regne de Louis XIV. *Amst.* 1727, *in* 12. 3 *vol.*

—— du Duc de Sully, sous Henri IV. *Amst.* 1717. *in* 12. 12 *vol.*

—— du Marquis de Villeroi, sous Henri IV. *Amst.* 1727, *in* 12. 7 *vol.*

—— de la Cour d'Espagne, par la C. d'Aunoy. *Amst.* 1716, *in* 12.

NOuveau Testament : *de toutes sortes d'Editions & de Grandeurs.*

Négociations de Munster & d'Osnabruck. *la Haye*, 1726, *in folio*, 4 *vol.*

Nature & Excellence de la Religion Chrétienne, trad. de l'Anglois de Burnet, Tillotson, & Lucas. *Amst.* 1732, *in* 8.

Nau-

Naudæana & Patiniana, avec une Préface de Bayle. *Amst.* 1703, *in* 8.

OUdini *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiasticis.* Lipsiæ, 1722, in folio, 3 vol.

Orationes ex Historicis Latinis excerptæ. Parisiis, 1721, in 12.

l'Oedipe & les Oiseaux de Sophocle, trad. par Boivin. *Paris*, 1729, *in* 12.

—— par Voltaire. *Bruxelles*, 1722, *in* 12.

Ouvrajes de Politique & de Morale de l'Abbé de St. Pierre. *Rotterd.* 1728, 8. 5 *vol.*

Oeuvres diverses de Bayle. *la Haye*, 1725, *&c. in folio*, 4 *vol.*

—— —— —— *le Tome IV. separé.*

—— de Rabelais. *Amsterd.* 1711, *in* 8. 6 *vol.*

—— Philosophiques de Mr. de Cambray. *Amst.* 1731, *in* 8. 2 *vol.*

—— diverses de Locke. *Amst.* 1732, *in* 12. 2 *vol.*

—— de Rousseau. *Amst.* 1722. *in* 12. 3 *vol.*

—— de Racine. *Paris*, 1728, *in* 12. 2 *vol.*

—— diverses de Scarron. *Lyon*, 1695, *in* 12.

—— de Moliere. *Paris*, 1730, *in* 12. 8 *vol.*

—— —— *Amst.* 1729, *in* 12. 4 *vol.*

—— —— de Crebillon. *la Haye*, 1720, *in* 12.

—— —— —— *Paris*, 1722, *in* 12.

—— de Julien-Scopon. *la Haye*, 1728, *in* 8.

—— de la Grange. *la Haye*, 1718, *in* 8.

PArallele de l'Architecture antique & de la moderne, par de Chambray. *Paris*, 1702, *in folio.*

Pharmacopée & Traité des Drogues de Lemery. *Amst.* *& la Haye*, 1716, *&* 1719, *in* 4. 2. *vol.*

Pitcarnii Opuscula Medica. Roterod. 1714, in 4.

Poesies de la Monnoie. *la Haye*, 1716, *in* 8.

—— de Regnier des Marais. *la Haye* 1716, *in* 12. 2 *vol.*

—— de Chaulieu & de la Fare. *la Haye*, 1731, *in* 12.

Portulan de la Mer Mediterranée, par Michelot. *Amst.* 1709, *in* 4.

Plaintes des Protestans, par Claude, augmentées par Basnage. *Cologne*, 1713, *in* 8.

Préservatif contre le Fanatisme, par Samuel Turretin. *Geneve*, 1723, *in* 8.

Pieces relatives aux Différends entre les Familles de Flemming & de Flodorff. *in folio.*

—— échappées du Feu, ou Recueil de Prose & de Poesie. *Plaisance*, 1717, *in* 8.

—— diverses de Poesie. *la Haye*, 1713, *in* 12.

Pseaumes *de toutes sortes d'Editions & de Caracteres, Notez ou non Notez.*

Prieres de le Faucheur, du Moulin, Pictet, & autres.

Passe-tems agréable, ou Choix de Bons-Mots, Contes, Puérilitez, &c. *Rotterd.* 1725, *in* 8.

Pin (de Sr. du) condamné par l'Archevêque de Paris, du Parlement, & de lui-même. *Paris*, 1698, *in* 8.

Philosophe marié, Comedie. *Amst.* 1727, *in* 8.

Petits-Maitres, Comedie. *Amst.* 1719, *in* 8.

Pensées diverses à l'occasion de la Comete de 1680, par Bayle. *Rotterd.* 1704, *in* 12. 4 *vol.*

—— bonnes & saintes pour tous les Jours du Mois. *Amst.* 1714, *in* 12.

Passe-par-tout de l'Eglise Romaine, trad. de l'Anglois de Gauvin, par Janiçon. *Londr.* 1726, *in* 12. 3 *vol.*

Pratique des Vertus Chrétiennes, mise en nouveau Langage. *Delft*, 1723, *in* 12.

—— de Pieté, traduite de l'Anglois de L. Bayle. *Charenton*, 1667, *in* 12.

Procès du Sur-Intendant Fouquet. *en* 15 *vol. in* 12.

Q*Uintilianus, ex Editione Capperonieriana.* Paris. 1725, fol.

Quintilien de l'Institution de l'Orateur, par Gedoyn. *Paris*, 1718. *in* 4.

Quinte-Curce, Latin-François, ou tout François. *la Haye*, 1727, *in* 8. 2 *vol.*

Ramaz-

R*Amazzini Opera Medico-Physica.* Londini, 1718, in 4.
Recueil de Factums, Mémoires, & Harangues, par Sacy. *Paris*, 2724, *in* 4. 2 *vol.*
—— d'Ouvrages curieux du Cabinet de Servieres, avec quantité de Figures. *Lyon*, 1719, *in* 4.
—— de Poesies diverses, par le P. du Cerceau. *Paris*, 1726, *in* 8.
—— Historique de Bulles, &c. contre les Erreurs, depuis le Concile de Trente. *Mons*, 1710, *in* 8.
—— des Figures du Palais & des Jardins de Versailles, gravez par Thomassin. *Amst.* 1708. *in* 4.
—— de diverses Pieces, avec les trois Justaucorps de Swift. *la Haye*, 1721, *in* 8.
—— de Pieces pour & contre les Princes légitimes & légitimez. *Rotterd.* 1717, *in* 8. 4 *vol.*
—— —— de la Comtesse de la Suze & de Pellisson. *Trevoux*, 1725, *in* 12. 4 *vol.*
—— —— en Vers & en Prose. *la Haye*, 1694, *in* 12. 2 *vol.*
—— de Lettres sur l'Efficace du Batême, par divers Auteurs celebres. *Amst.* 1715, *in* 12.
—— des Piéces du Procès entre le Pere Girard & la Cadiere. *Aix*, 1731, *in* 12. 8 *vol.*
Réfléxions de la Chapelle sur le Systême de Maty, touchant la Trinité. *Amst.* 1719, *in* 8.
—— sur l'Histoire des Juifs, & Preuves de la Religion Chrétienne. *Geneve*, 1721, *in* 12. 2 *vol.*
—— de la Rochefoucault, avec les Notes d'Amelot de la Houssaie. *Paris*, 1714, *in* 12.
—— —— —— sans Notes. *Amst.* 1705, *in* 12.
Réponse de la Chapelle à Maynard sur les Controverses avec l'Eglise Romaine. *la Haye*, 1731, *in* 4.
—— aux Questions d'un Provincial, par Bayle. *Rott.* 1706, *in* 12. *Tome IV & V.*
Repos de Cyrus, par l'Abbé Pernetti. *Paris*, 1732, *in* 8. 3. *Parties.*

Remarques d'un Voyageur en Hollande, Allemagne, &c. *la Haye*, 1726, *in* 12.

Relation du Port-Royal de l'Açadie, par Diereville. *Amsterd.* 1710, *in* 12.

—— des Causes du Tumulte de Thorn, par Bion. *Amsterd.* 1724, *in* 8.

Rhetorique d'Aristote, traduite par Cassandre, avec des Remarques. *la Haye*, 1718, *in* 12.

—— de Ciceron, trad. en François. *Lyon*, 1691, *in* 12.

—— ou l'Art de Parler, par le P. Lamy. *Paris*, 1715, 12.

Recherches des Théatres de France, depuis l'Année 1161. jusqu'à présent, par Beauchamps. *Paris*, 1735. *in* 8. 3 *vol.*

—— —— les mêmes, *in* 4. 3 *vol. ibid.* 1735.

SYnodes des Eglises Reformées de France, avec les Lettres du Cardinal de Ste. Croix, recueillis par Aymon. *la Haye*, 1710, *in* 4. 2 *vol.*

Smithi Opuscula varia Ecclesiam Orientalem spectantia. Roterodami, 1716, in 8.

Satyre Menippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne, avec quantité d'autres Piéces, & les Remarques de le Duchat. *Cologne*, 1726, *in* 8. 3 *vol.*

Souverains du Monde, ou leur Etat présent, leurs Familles, Blazons, Puissance, &c. *la Haye*, 1722, 8. 4 *vol.*

Sécrétaire Espagnol, par Sobrino. *Bruxelles*, 1720, *in* 8.

Sonnets de Drelincourt. *Amsterd.* 1724, *in* 8.

Supplement à l'Histoire de Flandres de Strada & autres. *Amsterd.* 1722, 8. 2 *vol.*

Solitaire Anglois, trad. de l'Anglois de Dorrington. *Rotterd.* 1728, *in* 12.

Systéme de Boerhaave sur les Maladies Véneriences. *Paris* 1735. *in* 12.

Sermons de Basnage. *Rotterd.* 1709, &c. *in* 8. 3 *vol.*

—— —— —— *le Tome III séparément.*

—— de Maurice. *Geneve*, 1722, *in* 8.

—— de Bourdaloue. *Lyon*, 1728, *in* 12. 13 *vol.*

Ser-

Sermons de Bourdaloue sur les Saints. *Amst.* 1712, 8. 2 *vol.*
—— de la Rue. *Lyon*, 1727, *in* 12. 4 *vol.*
—— de Benoit. 1698, *in* 8.
—— de Bonvoust. *Utrecht*, 1722, *in* 8.
—— de Bochart. *Amsterdam*, 1714, *in* 12. 3 *vol.*

TErentius, *cum Commentariis, ex Editione Westerhovii.* Hag. Comit. 1726, in 4. 2 vol.
Thesaurus Linguarum Græca, Latinæ, & Gallicæ. Parisiis, 1728, in 4.
Témoignage de la Vérité dans l'Eglise. *Amsterd.* 1718, *in* 12.
Tacite, avec des Notes Historiques & Politiques, par Amelot de la Houssaie. *Paris*, 1724, *in* 12. 4 *vol.*
Theatre de Pierre & Thomas Corneille. *Paris*, 1723, *in* 12. 10 *vol.*
—— de la Foire, ou Opera Comique, par le Sage, Fuzelier, &c. *Paris*, *in* 12. 6 *vol.*
—— de la Grange. *Amsterd.* 1709, *in* 12.
—— François (nouveau). *Delft*, 1703, *in* 12. 2 *vol.*
Tableau veritable du Papisme, par Renoult. *Amst.* 1700, *in* 12.
Traité Historique des Monnoies de France, par le Blanc. *Amsterd.* 1692, *in* 4. *avec Figures.*
—— de la Grammaire Françoise, par Regnier Desmarais. *Paris*, 1706, *in* 4.
—— du Juge competent des Ambassadeurs, par Binckershoek & Barbeyrac. *la Haye*, 1723, *in* 8.
—— de la Providence, trad. de l'Anglois de Sherlock. *la Haye*, 1721, 8.
—— de la Vérité de la Religion Chrétienne, trad. de Grotius par le Jeune. *Amsterd.* 1728, *in* 8.
—— des Loix contre les Hérétiques, trad. de l'Anglois. *Genev.* 1725, 8.
—— de la Divination, trad. de Ciceron par Regnier des Marais. *Amst.* 1711, *in* 8.
—— de la Théologie Mystique, & des Troubles qu'elle a excitez, par Jurieu: *imprimé en* 1700, *in* 12.
—— des Accouchemens, par Dionis. *Bruxelles*, 1724, *in* 8.
—— de Physique, par Rohault. *Bruxelles*, 1708, *in* 8. 2 *vol.*
—— Historique de l'Etat primitif de l'Episcopat, & des Liturgies, trad. de l'Anglois de Clarkson. *Rotterd.* 1716, *in* 8.
—— d'Optique de Niewton, trad. par Coste. *Amst.* 1720, 12. 2 *vol.*
—— de la Vérité de la Religion Chrétienne, par Abbadie. *Rotterd.* 1715, *in* 12. 3 *vol.*
—— du Beau, par Crouzas. *Amsterd.* 1724, *in* 12. 2 *vol.*
—— des Monnoies, par Boizard. *Paris*, 1714, *in* 12. 2 *vol.*
—— du Pyrrhonisme de l'Eglise Romaine, trad. de la Placette. *Amsterd.* 1721, *in* 12.
—— contre l'Indifférence des Religions, par Pictet, *Genev.* 1716, 12.

Traité pour & contre le Retranchement de la Coupe. *Charenton*, 1681, *in* 12.
—— de la Foi & des Devoirs des Chrétiens, trad. du Latin de Thomas Burnet. *Amsterd.* 1729, *in* 12.
—— de l'Origine des Romans, par P. Daniel Huet. *Amst.* 1693, 12.
V*Irgilii Opera, ex Recensione Nic. Heinsii.* Amst. 1690, in 24.
Van Helmontii Opera omnia. Hafniæ, 1707, in 4. 2 vol.
Vanierii Dictionarium Poeticum, & Historicum, Parisiis, 1725, in 4.
—— *Prædium Rusticum.* Parisiis, 1731, in 12.
Vercelloni Tetrabiblon de Pudendorum Morbis & Lue Venereâ. Lugd. Bat. 1722, in 8.
Vossii Grammatica Latina. Amstel. 1707, in 8.
Voiage du Levant, par Tournefort. *Amst.* 1718, *in* 4. 2 *vol.*
—— d'Abissinie, trad. de Lobo par le Grand. *Paris*, 1728, *in* 4.
—— des Iles de l'Amérique, par Labat. *la Haye*, 1725, *in* 4. 2 *vol.* & *in* 12. 6 *vol.*
—— par le Centre du Monde. *Amsterd.* 1721, *in* 8.
—— du Chrétien vers l'Eternité, par Bunian. *Rotterd.* 1722, *in* 8.
—— de Thomas Gage. *Amsterd.* 1720, *in* 12. 2 *vol.*
—— de la Mer du Sud, par Froger. *Amsterd.* 1715, *in* 12.
—— de Chardin. *Amsterd. in* 4. 4 *vol.*
—— au tour du Monde, par la Barbinais. *Paris*, 1728, *in* 12. 3 *vol.*
—— de Cyrus, par Ramsay. *Amsterd.* 1728, *in* 12. 2 *vol.*
—— de Suisse & d'Italie, par Gilbert Burnet. *Rotterd.* 1718, 12. 2 *vol.*
—— des Indes Orientales, par de Challes. *Rouen*, 1721, *in* 12. 3 *vol.*
—— de la Mer du Sud, par Frezier. *Amst.* 1717, *in* 12.
Utilité des Voyages, par Baudelot de Dairval. *Rouën*, 1727, 12. 2 *vol.*
Vie de l'Imperatrice Léonor, par Brumoy. *Paris*, 1725, *in* 8.
—— de Sixte V, trad. par Leti. *Paris*, 1702, *in* 8. 2 *vol.*
—— de Ruffin. *Paris*, 1724, *in* 12. 2 *vol.*
—— de Frere Fiacre, Religieux Augustin. *Paris*, 1722, *in* 12.
—— de Mr. de Fenelon, Archevêque de Cambray, par Ramsay, *Amst.* 1727. *in* 12.
—— de Guzman d'Alfarache. *Amsterd.* 1728, *in* 12. 3 *vol.*
Vies des Peres des Deserts, avec quantité de Figures. *Amst.* 1714, 8. 4 *vol.*
—— des anciens Philosophes, par Mr. de Cambray. *Amst.* 1727, 8.
Utopie de Thomas Morus, trad. en François par Gueudeville. *Leyde*, 1705, *in* 12.
Valere Maxime, en Latin & en François. *Lyon*, 1700, *in* 12. 2 *vol.*
Véritez Satyriques, en Dialogues. *Paris*, 1725, *in* 12.
ZAïde, Histoire Espagnole, par Segrais. *Paris*, 1719, 12. 2 *vol.*
Zornii Opuscula Sacra. Altonaviæ, 1733, 8. 2 vol.
—— *Historia Fisci Judaici, &c.* Ibid. 1724, in 8.

FIN.

HISTOI-



HISTOIRE DE L'ADMIRABLE DOM INIGO DE GUIPUSCOA, CHEVALIER DE LA VIERGE, ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE DES INIGHISTES.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE DE CE PREMIER LIVRE.

I. IDÉE *de l'Ouvrage.* II. *Naissance d'*INIGO. III. *Son Enfance.* IV. *Il est fait Page de* FERDINAND. V. *Il suit les Armes.* VI. *Ses passions & sa vie mondaine.* VII. *Il a la Jambe cassée au Siége de Pampelune.* VIII. *Comment il fut*

guéri. IX. *Ce qu'il souffre, pour n'être point boiteux.* X. *Il change de vie, en lisant la* Fleur des Saints. XI. *Il prend* ST. DOMINIQUE, & ST. FRANÇOIS d'Assise, *pour ses modeles.* XII. *Il se propose d'imiter les Actions les plus extraordinaires des Saints.* XIII. *Il embrasse la Chevalerie errante Spirituelle.* XIV. *Son Frere veut en vain l'en détourner.* XV. *Sortie d'*INIGO. XVI. *Il va à Montserrat. Ce qui lui arrive sur le chemin.* XVII. *Il fait la Veille des Armes.* XVIII. *Il va à Manreze.* XIX. *Saintes Extravagances qu'il y fait.* XX. *Il est tenté du Diable.* XXI. *Il se retire dans une Caverne.* XXII. *Il retourne à Manreze, où il est attaqué de nouveau par le Diable.* XXIII. *Il tombe dans une noire mélancolie.* XXIV. *Et desespere de son Salut.* XXV. *Sa mélancolie se change en une douce manie.* XXVI. *Il tombe malade.* XXVII. *Il se destine au Ministere Evangélique.* XXVIII. *Il compose ses* Exercices Spirituels. XXIX. *Il part de Manreze.*

I. Idée de cet Ouvrage.

I. J'ENTREPRENS d'écrire l'Histoire d'un Gentilhomme Espagnol, qui, s'étant proposé pour Modele les Actions merveilleuses des Héros de la *Fleur des Saints*, a quitté la Vie Militaire pour se faire *Chevalier de la Vierge*; & qui, ayant couru le Monde en cette Qualité, s'est rendu, par de saintes Ex-

Extravagances, aussi fameux dans la Chevalerie errante Spirituelle, que DOM QUICHOTTE, son illustre Compatriote, l'a été depuis dans la Mondaine.

ON y verra un Visionnaire, ambitieux, hardi, adroit, insinuant, actif, infatigable: qui, après avoir très-tard, très-peu, & très-mal étudié, gagne, par son Fanatisme, soûtenu d'un Extérieur grave, dévot, & mortifié, des Compagnons d'un Savoir sublime: & institue, à l'aide de leurs Lumieres, un Ordre, qui, malgré les grands Obstacles que les Puissances Ecclésiastiques, & les Puissances Séculieres, ont formé à son Etablissement, a surpassé avec une rapidité prodigieuse tous les autres Ordres, en Richesses, en Crédit, & en Autorité; & qui, par une Politique, plus redoutable encore que celle du VIEUX DE LA MONTAGNE, a trouvé le Secret de faire trembler les Monarques les plus puissans, & les plus intrepides.

II. L'HOMME extraordinaire, dont je parle, est INIGO, Instituteur, & premier Général, de l'Ordre Monarchique des Inighistes. Il naquit l'an 1491, sous le Regne de FERDINAND & d'ISABELLE, en une Contrée de la Biscaye Espagnole, qui porte aujourd'hui le nom de Guipuscoa. Dom BERTRAM, son Pere, Seigneur d'Ognez & de Loyola, tenoit un des premiers rangs parmi la No-

II. Naissance d'Inigo.

blesse du Païs; & sa Mere, MARINE SAEZ de LIZANE, étoit de l'illustre Maison des Seigneurs de BALDE, alliez aux Comtes de la PUEBLA, qui dans la suite en ont été les Héritiers. Il fut le dernier de onze Enfans (1); & sa Mere, pour honorer l'Acouchement de la Vierge, le mit au Monde dans une Etable. Comme on ne s'accordoit point sur le Nom qu'on lui donneroit, les uns voulant lui donner celui de son Pere, & les autres quelque autre, il s'écria tout d'un coup, INIGO *est mon Nom* : & ce fut en effet celui qui lui fut imposé.

III. Son Enfance.

III. IL passa son Enfance à Arévalo, petite Ville de la Castille vieille, chez Dom JUAN VELASCO, Grand Trésorier du Roi Catholique. Ce Seigneur, qui n'avoit point d'Enfans, demanda à Dom BERTRAM, son Ami, un des siens; &, ayant obtenu INIGO, il l'éleva avec d'aussi grands soins, que s'il eût été son propre Fils.

IV. Il est fait Page de Ferdinand.

IV. ETANT parvenu à l'Adolescence, Dom BERTRAM, qui lui trouvoit un Esprit, une Humeur, des Manieres, propres pour la Cour, l'y envoya, du consentement de son Ami, & le fit Page du Roi Catholique. Mais, le jeune INIGO, trop inquiet pour s'accommoder de la Vie oisive des Courtisans, s'en dégoûta

(1) *Trois Filles & huit Garçons.*

goûta bien-tôt, & résolut d'embrasser la Vie Militaire, plus conforme à son tempérament chaud & bouillant.

V. Il suit les Armes.

V. LE Duc de Najare, Dom ANTOINE MANRIQUE, Grand d'Espagne, son Parent, à qui il s'en ouvrit, approuva son Dessein, lui fit apprendre tous les Exercices convenables à un Cavalier, & s'appliqua lui-même à le former au Métier de la Guerre, qu'il entendoit parfaitement. INIGO, sous un si bon Maître, se rendit en peu de tems capable de servir son Prince. Il passa par tous les dégrez de la Milice; & fit paroître, dans les occasions où il se trouva, beaucoup de valeur.

VI. Ses passions & sa vie mondaine.

VI. LA Gloire & l'Amour étoient ses passions dominantes. Il ne comprenoit pas, qu'un Homme, qui avoit de la naissance, pût vivre avec honneur sans une grande ambition, ni être heureux sans galanterie. Ces deux passions l'occupoient tour à tour. Tout le tems que duroit la Campagne, il le donnoit à la Gloire, & la cherchoit avec emportement dans le hazard des Combats. Mais, pendant les Quartiers d'Eté & d'Hiver, il se délassoit des travaux de MARS entre les bras de VÉNUS.

IL vécut de la sorte jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, que tout à coup il se dégoûta du Monde, & que, par une ambition qui lui parut plus digne de son grand

cœur, il résolut, quoiqu'il pût lui en coûter, de mener la Vie d'un Saint errant, & de laisser derrière lui tous ceux qui l'avoient précédé dans une si pénible Carrière. Voici ce qui produisit en lui cette surprenante Métamorphose.

VII. Il a la Jambe cassée au Siége de Pampelune.

VII. Les François ayant assiégé Pampelune (1), Capitale de la Navarre, INIGO, qu'on avoit laissé dans la Place, non pour y commander, mais pour encourager la Garnison, n'ayant pû, ni par remontrances, ni par promesses, ni par menaces, l'empêcher d'ouvrir les Portes de la Ville à l'Ennemi, se retira dans la Citadelle. Les Assiégeans, informez qu'elle manquoit de tout, offrirent une Entrevuë pour capituler. Mais, enflez de leurs Avantages, ils proposerent des Conditions si dures, qu'INIGO, qui étoit de la Conférence, la rompit fiérement, & retourna dans la Citadelle, resolu de s'ensevelir sous ses Ruines, plûtôt que de souscrire à une Composition honteuse.

Les François, irritez d'une résistance si téméraire, montérent à l'Assaut. INIGO, à la tête des plus braves, parut sur la Brèche, l'Epée à la main, & reçut les Assaillans en Homme de Cœur. On combatit avec furie de part & d'autre, & il se fit en peu de tems un grand carnage. Dans la chaleur du Combat, un éclat

(1) *En* 1521.

éclat de pierre frappa INIGO à la jambe gauche, & un boulet de Canon au même moment, lui cassa la jambe droite. Les Navarrois, voyant leur Chef blessé, perdirent Courage, & se rendirent à Discrétion; mais, les François usérent bien de la Victoire. Ils emportérent INIGO au Quartier de leur Général, le traitérent très-civilement, prirent de lui tous les soins imaginables; &, dès qu'il fut en état de pouvoir être transporté, ils le firent conduire, en Litiére, au Château de Loyola.

VIII. IL n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il fallut faire venir les Chirurgiens, pour éxaminer sa jambe droite, qui étoit extrémement douloureuse. Ils jugérent qu'elle avoit été mal remise; qu'il y avoit des Os hors de leur place; & que, pour les remettre en leur situation naturelle, il falloit casser la jambe tout de nouveau. INIGO la leur abandonna sur le champ, & souffrit l'opération, sans faire paroître la moindre foiblesse. VIII. Comment il est guéri.

MAIS, une fiévre violente étant survenue, il s'affoiblit à un tel point, qu'on trouva à propos de lui faire recevoir ses Sacremens. C'étoit la veille des Bienheureux Apôtres ST. PIERRE & ST. PAUL. Ce même jour, les Médecins dirent, qu'il ne passeroit pas la nuit; & que, pour le rappeller à la Vie, il ne falloit pas moins qu'un Miracle. Il s'en fit

en effet un dans ſon Imagination, qu'il avoit très-forte ; & voici de quelle maniére.

S'étant endormi en penſant à St. Pierre, en l'honneur de qui il avoit fait un Poëme en Langue Caſtillane, il réva que cet Apôtre, pour le récompenſer des Loüanges qu'il lui avoit données, le guériſſoit de ſa main. Ce Songe fit une impreſſion ſi admirable ſur le Malade, qu'à ſon reveil, on le trouva hors de danger. Ses douleurs ceſſérent, & ſes forces revinrent tout à coup.

IX. Ce qu'il ſouffre, pour n'être point boiteux.

IX. Sa Jambe, mal-panſée la premiére fois, ne le fut pas ſi bien la ſeconde, qu'il n'y reſtât quelque difformité. Un Os, qui avançoit trop au-deſſous du genou, empêchoit le Cavalier de porter la Botte bien tirée. Inigo, qui aimoit la bonne grace, & la propreté, en tout, ſe réſolut à ſe faire couper cet Os. Les Chirurgiens eurent beau lui repréſenter, que l'operation ſeroit cruelle, & qu'il y auroit de la folie à lui de la ſouffrir, pour remédier à un ſi petit défaut ; il compta la douleur pour rien, pourvû qu'il eût la jambe bien faite. Il ne voulut pas même, qu'on le liât, ni qu'on le tint ; & il ſe laiſſa couper l'Os juſqu'au vif, ſans jetter le moindre cri, ni changer de viſage.

Ce ne fut pas le ſeul tourment qu'il endura, pour n'avoir rien de difforme en ſa perſonne. Sa cuiſſe droite s'étoit retirée

rée depuis sa blessure; &, de crainte d'être tant soit peu boiteux, il se mit comme à la torture, en se faisant tirer violemment la jambe avec une machine de fer. Mais, quelques efforts qu'on fît, pour la lui allonger, on ne put jamais l'étendre à la longueur de l'autre, en sorte qu'elle demeura toujours un peu plus courte que la gauche.

X. INIGO, qui se portoit de mieux en mieux, mais qui étoit encore obligé de garder le Lit, s'ennuyoit mortellement de se voir réduit à rester dans l'inaction. Ne sachant que faire, ni à quoi passer le tems, il demanda des Livres de Chevalerie, pour se divertir. Et comme il ne s'en trouva alors aucun au Château de Loyola, quoiqu'il en fût ordinairement très-bien fourni; au lieu de ces Fables profanes, on lui apporta la *Fleur des Saints*, en Langue Castillane. Il la lut, faute d'autres Livres; & ce Roman sacré, plein d'Histoires merveilleuses, le toucha d'abord presqu'autant, & dans la suite beaucoup plus, que les Livres de Chevalerie, dont jusqu'alors il avoit fait toutes ses Délices.

X. Il change de vie, en lisant la *Fleur des Saints.*

IL admiroit dans les Saints errans cet abandonnement entier à la Providence, qui les faisoit aller d'un bout du Monde à l'autre, sans nulles Provisions; & il se proposoit de suivre leur éxemple. Il considéroit avec étonnement, parmi les Saints

fédentaires, fur-tout parmi les Anachoretes de la Palestine & de l'Egypte, des Hommes de qualité, couverts de rudes Cilices, ceints de pesantes Chaînes de fer, exténuez de jeûnes & de veilles excessives, enterrez tous vivans dans d'affreux Deserts, ou dans d'horribles Cavernes. Il disoit après en lui-même : *Ces Hommes, qui ont traité leur innocente Chair avec tant de barbarie, n'étoient pas d'une autre Nature que moi : pourquoi donc ne ferois-je pas ce qu'ils ont fait?*

MAIS, ces premiers mouvemens de ferveur s'évanoüissoient aussi promptement qu'ils étoient formez. Le souvenir d'une Dame de la Cour de Castille, & d'une des prémiéres Maisons du Royaume, qu'il avoit créée Reine de ses Pensées, lui fit bien-tôt oublier, & les Saints errans, & les Saints sédentaires, & le desir de les imiter. L'esprit rempli des charmes incomparables de la belle Castillane, il ne s'occupa plus qu'à chercher les moyens de mériter ses bonnes graces par quelque Avanture extraordinaire, qu'il pût glorieusement mettre à fin. Il passoit tout son tems à rappeller en sa mémoire ce qu'avoient fait les plus grands Héros de la Chevalerie errante, pour gagner l'estime de leurs Dames; & il ne pensoit jour & nuit, qu'à entreprendre quelque chose de plus héroïque encore, pour plaire à sa Princesse.

LAS

Las de rêver là-dessus, il se remettoit à lire la Vie des Saints, & prenoit un grand plaisir à comparer leurs Actions avec celles des plus illustres Paladins. *Ceux-ci*, disoit-il, *ont protégé les Opprimez, défendu l'honneur des Dames, défait les Enchantemens, mis des Armées en déroute, dissipé des Flottes, fendu des Géans, coupé des Serpens, tué des Andriagues, châtié des Tyrans, sauvé des Empires, conquis des Royaumes. Mais, ceux-là ont rendu la Vue aux Aveugles, la Parole aux Muets, l'Ouïe aux Sourds, la Santé aux Malades. Ils ont redressé les Boiteux, guéri les Lépreux, ranimé les Membres morts des Paralytiques, dompté des Monstres, tué des Dragons, des Serpens, des Crocodiles, traversé comme des Oiseaux les vastes Plaines de l'Air, passé les Fleuves & les Mers à pié sec, fait sourdre des sources d'Eau du sein d'une Terre aride, rendu douces les Eaux améres, marché au milieu des Flammes dévorantes sans en être endommagez, mangé des Viandes & bû des Breuvages empoisonnez sans qu'il leur en soit arrivé aucun mal, prédit l'avenir, lû dans les Cœurs, ressuscité les Morts, chassé les Démons, triomphé de l'Enfer, & conquis le Ciel.*

La Gloire, ajoûtoit-il, *pour laquelle j'ai une passion si ardente, a été le but que les uns & les autres se sont proposé. C'est pour elle, qu'ils ont entrepris de si difficiles Avantures, qu'ils ont essuyé tant de Fatigues, souf-*

fert

fert tant de Maux, couru tant de Dangers, bravé la Faim, la Soif, les Injures de l'Air, haï leur propre Chair, méprisé la Vie, affronté la Mort.

MAIS, *qu'ont remporté pour prix de leurs glorieux travaux ces Paladins, si vantez dans les Annales de la Chevalerie? Une vaine Gloire, dont ils n'ont joui qu'un moment; Gloire, qui ne passera peut-être point aux Races futures, & qui, toute éclatante, & toute repanduë qu'elle soit jusqu'aux extrémitez de la Terre, ne durera que jusqu'à la fin des Siécles. L'Histoire, le Bronze, le Marbre, en conserveront, tout au plus, le souvenir parmi les Hommes: mais, ces illustres Monumens périront avec le Monde, & cette Gloire périra avec eux; au lieu que la Gloire des Saints durera éternellement. Que puis-je donc mieux faire,* concluoit-il, *que de combattre comme eux, sous les Etendards de la Chevalerie Spirituelle, puisqu'elle a de si grands Avantages sur la Mondaine?*

XI. Il prend St. Dominique & St. François pour modéles.

XI. SA Résolution étant prise, il ne balança pas un moment sur le choix des modéles qu'il devoit suivre. ST. DOMINIQUE, & ST. FRANÇOIS D'ASSISE, se présentérent d'abord à son Esprit, l'un comme le ROLAND, l'autre comme l'AMADIS, de la Spiritualité. La difficulté d'imiter des Héros si sublimes ne l'effraya point. Son Courage lui fit trouver tout possible; & on l'entendit s'écrier dans l'ardeur de son Zéle; *Pourquoi n'entrepren-*

treprendrois-je pas ce que St. Dominique *a entrepris? Pourquoi ne pourrois-je pas faire ce que* St. François *a fait?*

Il n'en demeura pas-là. Il se traça le Plan de la Vie qu'il vouloit desormais mener. Il résolut d'aller pieds nuds à la Terre Sainte, de se vêtir d'un sac, de porter une piquante haire, de jeûner au Pain & à l'Eau, de ne coucher qu'à terre, de se discipliner rudement, & de chercher pour sa demeure quelque Caverne ténébreuse. Mais sa Jambe, qui n'étoit pas tout-à-fait guerie, le contraignit de retarder l'éxécution de ce dessein.

Cependant, pour ne point laisser refroidir sa ferveur, il passoit toutes les nuits à pleurer ses péchez, & à prier. S'étant levé une nuit, selon sa coûtume, pour donner un libre cours à ses larmes, & s'étant prosterné devant une Image de la Vierge, il se consacra au Service de Marie, avec les sentimens de l'Amour le plus tendre, & lui jura une Fidélité inviolable. Aussi-tôt, il entendit un bruit horrible, la Maison trembla, toutes les vîtres de sa Chambre se casserent. C'étoit, sans doute, le Diable, qui, enragé de se voir abandonné par notre Héros, excitoit ce tremblement, afin de le faire périr sous les ruïnes du Château de Loyola. Mais, l'intrépide Inigo lança un grand Signe de Croix au noir Esprit, qui l'obligea de se sauver par la muraille, à la-

laquelle il fit, en se retirant, cette large brêche, qu'on y voit encore aujourd'hui, & qu'on n'a jamais pû réparer; apparemment, à cause de l'infection insupportable, qui en exhale, & qui empêche d'en approcher.

XII. Et se propose d'imiter les Actions les plus extraordinaires des Saints.

XII. En attendant que sa Jambe se guérît, il relut encore la Vie des Saints, & s'occupa à écrire, avec des crayons de diverses couleurs, celles de leurs Actions qui le frappoient davantage. Par ce moyen, il se les imprima profondément dans l'esprit; &, à force de les méditer, il se sentit enflammé d'un si ardent desir de les imiter, qu'il s'imaginoit déjà être parvenu à la plus éminente Sainteté, & voir briller son nom dans le Calendrier. Parmi ces flateuses Pensées, transporté du plaisir qu'il y prenoit, il ne songea plus qu'à travailler à se rendre digne d'être un jour publiquement invoqué. Dans cette vûë, il se mit à réfléchir attentivement sur les Actions les plus extraordinaires qu'il avoit remarquées en relisant la *Légende*, & la *Vie des Saints Peres des Deserts*; & il n'y trouva rien qui lui parût au-dessus de ses forces.

POURQUOI, disoit-il, *moi, qui suis d'une compléxion si robuste, ne pourrois-je pas faire ce qu'ont fait tant de Saints avec un tempérammment délicat; & ne prendre, comme* SAINT HILARION, *pour toute nourriture, que quatre Figues par jour après le Soleil*

Soleil couché: ou ne vivre, comme St. Apollone, *que d'Herbes cruës, telles que les produit la Terre sans être cultivée, & que les Bêtes les broutent: ne dormir que sur une pierre, sans m'y appuyer, comme* St. Pacome; *ou assis dans le creux d'un tronc d'arbre, entouré de tous côtez de pieux pointus, comme* St. Zuirard; *ou même ne me point coucher du tout, comme* St. Dorothée le Thébain? *Pourquoi ne pourrois-je pas faire deux cens génuflexions par jour, comme* St. Guingalois; *trois cens fois la priére, comme* St. Paul l'Anachorete; *&, à l'exemple de* St. Policrone, *mettre sur mes épaules la racine d'un gros chêne, en faisant l'Oraison? Quoi! moi, qui ai souffert, avec tant de constance, de si cruels tourmens, afin de pouvoir porter une Botine de Maroquin proprement collée sur ma cuisse, je refuserois de souffrir de moindres maux pour devenir un grand Saint? Et quoi! si un* St. Daniel *a bien eu le Courage d'imiter l'admirable* St. Simeon Stylite, *qui se tenoit de bout jour & nuit sur le haut d'une Colonne de quarante coudées de hauteur, qui m'empêchera de faire la même chose, ou du moins de me tenir tout courbé dans une cage posée sur la pointe d'un Rocher, ou suspenduë en l'Air, comme l'ont pratiqué* St. Baradat, & St. Thalelle? *Qui m'empêchera d'éteindre les Feux de la Concupiscence, en me jettant nud au milieu d'un essain de Mouches, comme* St. Macaire

CAIRE d'Aléxandrie; *ou dans un amas de ronces & d'épines, comme* ST. BENOIT; *ou dans l'Eau au milieu de l'Hiver, comme* ST. ADHELME, & ST. ULFRIC; *ou dans les Glaces, & dans les Neiges, comme le Séraphique* ST. FRANÇOIS? *Qui m'empéchera, enfin, de me frapper de mille coups de verge par jour, ainsi que le faisoit* ST. ANTHELME; *& même d'imiter le grand* ST. DOMINIQUE l'Encuirassé, *qui se donnoit trois-cens mille coups de foüet chaque Semaine, en récitant vingt Pseautiers? Leur Chair étoit-elle donc d'une autre nature que la mienne; ou voudrois-je leur céder en Ferveur & en Courage?*

XIII. Il embrasse la Chevalerie errante Spirituelle.

XIII. C'EST ainsi qu'INIGO, après avoir comparé la Chevalerie errante Mondaine avec la Spirituelle, donna la Préférence à celle-ci, parce qu'il y trouva un plus grand Merveilleux. Il passa insensiblement de l'admiration de l'une à une plus grande admiration de l'autre, & de cette plus grande admiration à l'imitation.

UNE Vision, qu'il eut peu de jours après, ne contribua pas peu à l'affermir dans le Choix qu'il venoit de faire. Il s'imagina, pendant une nuit très-obscure, qu'il voyoit la Vierge, tenant le petit JESUS entre ses bras. Elle étoit environnée d'une lumiére très-resplendissante; & elle ne l'eut pas plûtôt honnoré d'un de ses gracieux regards, qu'il sentit son Ame inondée

inondée d'une onction toute céleste. Pendant cette Vision, qui dura assez de tems, il lui sembloit qu'on lui purifioit le cœur, & qu'on effaçoit de son Esprit les images obscenes, qu'avoit laissé dans son imagination sa vie passée. Et comme le sévére régime, qu'il fut obligé de garder durant la cure de sa jambe, avoit tellement amorti ses passions, qu'il ne sentoit plus l'aiguillon de la chair, il crut que la Vierge l'avoit favorisé du rare don de continence.

SA Jambe étant assez bien guérie, il se prépara tout de bon à aller chercher des Avantures, & il s'y prépara sécrétement, persuadé, que, si l'on venoit à découvrir son dessein, sa Famille mettroit tout en œuvre pour le rompre. Mais, il eut beau se contraindre, il lui échappoit tant de choses qui marquoient un dérangement d'Esprit, que DOM MARTIN GARCIE, son Frere aîné, qui, depuis la Mort de DOM BERTRAM, possédoit le Château de Loyola, le soupçonna d'avoir en tête quelque Projet extravagant.

XIV. Son Frere veut en vain l'en détourner.

XIV POUR s'en éclaircir, il le prit un jour en particulier; &, après l'avoir loüé des grandes qualitez que la Nature lui avoit données, & de la gloire qu'il s'étoit acquise au Siége de Pampelune, il le conjura, de ne point détruire la belle réputation qu'il s'étoit faite; & de ne pas deshonorer, par une folle dévotion, une

Famille illustre, qui s'étoit toujours autant distinguée par le Bon-Sens que par la Bravoure. INIGO, qui s'imaginoit n'agir que par une Impulsion Divine, répondit à son Frere, qu'il étoit bien éloigné de faire des folies; qu'il tâcheroit toûjours de vivre en Homme sage; qu'il ne feroit jamais rien qui pût ternir la Gloire de la Maison de Loyola.

QUOIQU'UNE Réponse aussi vague contentât peu Dom MARTIN, elle lui fit néanmoins esperer, que son Frere feroit des Réflexions, qui l'empêcheroient de précipiter la fuite qu'il méditoit; & que le tems, de bons bouillons, une nourriture suffisante, raccommoderoient toutes choses.

XV. Sortie d'Inigo.

XV. TANDIS qu'il se flattoit de cette espérance, INIGO, qui bruloit de sortir de Loyola, monta sur une Mule, disant qu'il alloit voir le Duc de NAJARE, qui avoit souvent envoyé demander des nouvelles de sa Santé, & qui demeuroit à Navarret, petite Ville voisine. Après avoir rendu à ce Seigneur une courte Visite de civilité, il remonta sur sa Mule; &, dès qu'il fut sorti de Navarret, il renvoya deux Valets, qui l'avoient accompagné, & leur donna, en les congédiant, une partie de l'Argent qu'il avoit sur lui.

XVI. Il va à Montserrat.

XVI. IL prit ensuite la route de Montserrat, Monastere de ST. BENOIT,

à

à une journée de Barcelonne, bâti sur une Montagne, toute couverte de Rochers, & non moins fameux par l'horrible Prodige qui donna lieu à sa Fondation, & par les Miracles qu'une Image de la Vierge est en réputation d'y faire, que par la pieuse Credulité des Pélerins, qui, de tous les endroits du Monde Catholique, viennent avec confiance demander à cette Image la guérison de tous leurs maux (1). ...me. Ce qui lui arrive sur le chemin.

II.

(1) Comme ce qui a donné lieu à la Fondation du Monastere de Montserrat n'est pas connu de tout le Monde, & qu'il merite bien de l'être, j'ai crû qu'on ne seroit point fâché d'en trouver ici l'Histoire abrégée. La voici donc en substance, telle qu'elle se trouve dans un Livre assez rare, intitulé: *Histoire des Miracles faits par l'Intercession de Notre Dame de Montserrat*.

Le premier Comte de Barcelonne avoit une Fille d'une beauté accomplie, dont le Diable s'étoit emparé. Ce Comte la mena à un Hermite, nommé Frere Jean Guérin, & surnommé le *Saint-Homme*, afin qu'il chassât le Diable qui la possédoit; ce que fit Guérin. Mais, de peur que le Diable ne rentrât dans ce beau Corps, le Comte, par le conseil du même Diable qui en étoit sorti, laissa sa Fille pendant neuf jours avec le *Saint-Homme*, qui en devint amoureux, la viola, & l'égorgea.

Guérin alla à Rome chercher le Pardon de ces deux éxécrables Crimes. Il les confessa

Il avoit fait vœu de Chasteté perpétuelle en sortant de Navarret, non seulement

au Pape, qui en frémit d'horreur; & qui lui ordonna, pour Pénitence, de s'en retourner, à quatre Pattes, à Montserrat, de ne point parler, & de ne point se lever sur ses pieds, jusques à ce qu'un Enfant, âgé de trois à quatre Mois, lui dit, qu'il se levât, & que Notre-Seigneur lui avoit pardonné son Péché.

Sept Ans après, le Comte de Barcelonne, chassant sur la Montagne de Montserrat, ses Chasseurs trouvérent, dans une Caverne, un Homme velu comme un Ours, & marchant à quatre Pattes. Ils le prirent vivant, l'emmenérent à Barcelonne, & le mirent dans une Ecurie du Château, où ils l'enchaînérent comme une Bête féroce.

A quelques jours de-là, le Comte fit un Festin solemnel, à l'occasion d'un Enfant qui lui étoit né. Les Conviés, ayant ouï parler de l'*Homme velu*, desirérent de le voir. On l'amména dans la Salle des Banquets; où l'Enfant, dont on célébroit la Naissance, & qui n'avoit que deux à trois mois, entra au même moment, porté entre les bras de sa Nourrice. Il n'eût point plûtôt jetté les yeux sur le nouveau Licaon, qu'il lui dit d'une Voix haute & distincte: *Levé-toi droit, Frère* Jean Guérin; *car, Dieu t'a pardonné tes Péchez.* A l'instant, il se leva sur ses pieds, & raconta toute son Histoire au Comte, qui lui ratifia son Pardon, en lui disant: *Puisque Dieu t'a pardonné ton Péché, je te le pardonne aussi de bon cœur. Mais*, ajouta-t-il, *je desire de savoir*

où

ment pour être plus digne de servir la Vierge, dont il alloit être armé Chevalier;

où tu as enterré ma Fille, afin que je la fasse porter à Barcelonne, & qu'on la mette dans le Tombeau de ses Peres. Guérin ayant montré le lieu où elle étoit, on y ouvrit la Terre; &, au grand étonnement des Spectateurs, on y trouva la Fille du Comte pleine de vie, & belle à ravir. On y voyoit seulement une espéce de colier de fil d'écarlate, à l'endroit où le *Saint-Homme* lui avoit coupé la gorge. Elle dit à son Pere, que la Vierge, à qui elle s'étoit recommandée, l'avoit ainsi miraculeusement conservée.

On fit bâtir en ce même lieu, en reconnoissance d'une si grande Merveille, un Convent de Filles, dont celle du Comte devint l'Abbesse; & Frere Jean Guérin en fut fait le Confesseur & le Directeur.

On trouva auprès de-là une Image toute rayonnante de Lumiére, & qui parfumoit l'Air des environs d'une Odeur très-suave. On voulut transporter ailleurs cette Image; mais, elle se rendit si pesante, qu'il fut impossible de la soûlever. On comprit par ce Prodige, qu'elle vouloit rester dans le lieu où la Fille du Comte de Barcelonne avoit été enterrée; & l'on bâtit-là le Monastere de Notre-Dame de Montserrat. C'est dans ce Monastere, qu'est cette fameuse Image, dont on raconte tant de Merveilles; & c'est devant elle, qu'Inigo fit la Veille des Armes, quand il se consacra au Service de la Vierge, en qualité de son Chevalier.

lier; mais aussi, pour mettre le sceau à la faveur qu'il croyoit avoir reçue dans la Vision dont nous avons parlé: car, quoiqu'il ne se crût plus sujet aux tentations de la Chair, il se défioit de lui-même, & craignoit que ses feux mal-éteints ne se ralumassent, s'il n'ajoutoit au don de continence le vœu de la garder toujours.

En poursuivant sa route, il eut une Avanture, dans laquelle le Zele ardent, qu'il avoit conçu pour le Service de Marie, parut avec beaucoup d'éclat. Un de ces Maures Mahométans, qui étoient alors repandus dans les Royaumes de Valence & d'Arragon, le joignit en chemin. Comme les Voyageurs se demandent, & se disent d'ordinaire, le lieu où ils vont, Inigo ne fit nulle difficulté de dire qu'il alloit à Montserrat. Il raconta au Maure l'Histoire de l'Image miraculeuse, qu'on y adore; &, faisant insensiblement tomber le Discours sur les Divines Perfections de Notre Dame, il éxalta, sur-tout, la glorieuse Prérogative qu'elle avoit d'être la seule Femme qui fût Mere & Vierge tout ensemble. *Doucement, je vous prie*, dit le Sarrasin. *Je veux bien vous accorder qu'elle a conservé sa Fleur Virginale jusqu'à la Naissance de son Fils; mais, je vous soûtiens, qu'il est impossible, qu'elle ne l'ait perdue, en le mettant au Monde. Elle ne l'a point perdue*, répondit Inigo tout

tout enflammé d'une sainte Furie; *& si tu ne confesses, que sa Maternité ne lui a point ôté sa Virginité, tu me payeras tout à l'heure l'horrible Blasphême que tu viens de proférer contre cette admirable* Vierge Mere, Vierge des Vierges, & Reine des Vierges. *Seigneur Chevalier*, repartit le Mahométan, d'un ton de voix fort doux, *faites-moi comprendre, je vous en conjure, comment une Vierge peut devenir Mere sans cesser d'être Vierge; &, alors, j'avouerai de bon cœur, que votre Dame est demeurée Vierge après l'Enfantement. Et, si je te le faisois comprendre*, reprit INIGO, *quel Mérite aurois-tu de le croire? Nul*, repliqua humblement le Maure: *mais, en aurois-je davantage, si je croyois une chose qui implique Contradiction?*

L'ORGUEILLEUX Sarrasin ne s'en tint pas-là. Non content de ne vouloir s'en rapporter qu'à sa superbe Raison, il eut l'audace de tourner en ridicule la Créance de son Adversaire. Mais, s'appercevant qu'il avoit affaire à un Homme qui savoit mieux se battre que raisonner, il donna des deux, & prit brusquement la fuite.

INIGO le galopa d'abord. Il étoit sur le point de l'atteindre, quand, tout à coup, il se sentit agité d'un scrupule, qui le fit arrêter en un endroit, où le chemin se divisoit en deux, dont l'un menoit à Montserrat, & l'autre à un Bourg où alloit le Maure.

INCERTAIN, s'il devoit courir après lui, ou le laisser aller, il demeura quelque tems à déliberer en lui-même sur ce qu'il feroit. Enfin, ne sachant quel parti prendre, & craignant de manquer aux Loix de la Chevalerie, s'il ne poursuivoit le Blasphêmateur; il s'avisa, à l'imitation des anciens Chevaliers errans, de laisser, à la sagesse de sa Mule, la décision de ce doute. Il lui lâcha donc la bride, & l'abandonna à elle-même; bien resolu de poignarder l'Incrédule, si elle prenoit le chemin du Bourg. Heureusement pour le Sarrasin, elle marcha droit à Montserrat: ce qui fit croire à INIGO, qu'elle étoit inspirée comme l'OYE & la CHÉVRE, qu'une Armée de près de deux cens mille Croisez prit autrefois en Hongrie pour ses Guides (1); & qu'ainsi le Ciel ne demandoit pas la Vengeance des Blasphêmes qu'il avoit ouïs.

XVII. Il fait la Veille des Armes.

§ XVII. ETANT arrivé à une Bourgade, qui est au pié de la Montagne, il acheta une Robe de grosse toile, une Corde,

(1) *Les* Chroniques de Jérusalem, *Chapitre dernier du premier Livre, rapportent, qu'en l'Année MLXXXXVI, près de deux cens mille Croisez, commandez par* EMICO, CLAREBALDE, *&* THOMAS, *s'abandonnérent à la Conduite d'une* Oye *&* *d'une* Chévre, *qu'ils croyoient être divinement inspirées pour les conduire de Hongrie à Jérusalem.*

de, pour lui servir de Ceinture, des Sandales, un Bourdon, une Callebasse; &, ayant mis à l'arçon de la selle cet Equipage de Paladin Spirituel, il gagna en diligence Montserrat.

Il commença, en y arrivant, par faire une Confession générale de tous les Péchez qu'il se souvenoit d'avoir commis depuis son Enfance, & qu'il avoit écrit avec une scrupuleuse exactitude. Il employa trois jours entiers à les reciter à un Moine de la Maison, qui étoit le Confesseur ordinaire des Pélerins; &, en ayant reçu l'Absolution, il lui demanda des Avis sur la Vie austére qu'il projettoit de mener. Ce Religieux, qui vivoit lui-même très-austérement, ne manqua pas de louër la Résolution d'Inigo, & de l'y confirmer.

Pour commencer à la mettre en éxécution, il alla sur le soir trouver un Pauvre; &, s'étant dépouillé jusqu'à la chemise, il lui donna en cachette ses habits. Il se revêtit ensuite de sa Robe de toile; & retourna, ainsi vêtu, à l'Eglise du Monastére. Il se souvint, en y entrant, de ce qu'il avoit lû dans Amadis, & dans d'autres Histoires Romanesques, que les nouveaux Chevaliers, avant que de recevoir l'Ordre de la Chevalerie, veilloient une nuit tout armez; ce qui s'appelle, en Stile Paladin, *faire la Veille des Armes*. Pour ne point manquer à une for-

formalité si essentielle, il veilla toute la nuit du 24. au 25. de Mars de l'Année 1522. devant l'Image de la Vierge, tantôt debout, tantôt à genoux, toujours les yeux tournez vers l'Image, & se dévoüant au Service de MARIE, en qualité de son Chevalier.

IL pendit son Epée & son Poignard à un pilier, proche de l'Autel de la Vierge; puis, ayant fait présent de sa Mule au Monastére, il partit de Montserrat à pié, & de grand matin, dans la crainte d'être reconnu par des Gens de son Païs.

XVIII. Il va à Manreze.

XVIII. IL marchoit le Bourdon à la main, la Callebasse au côté, la tête découverte, & un pié nu; car, pour l'autre, qui se sentoit encore de sa blessure, & qui s'enfloit toutes les nuits, il jugea à propos de le chausser. Il marchoit avec une vigueur, qui ne pouvoit venir que de l'inexprimable satisfaction qu'il avoit d'être armé Chevalier de la Vierge, & de se voir en liberté d'aller chercher ses Avantures.

A PEINE eut-il fait une lieuë, qu'il entendit derriére lui un Cavalier, qui couroit à bride abbatue. C'étoit un Officier de la Justice de Montserrat, qui venoit lui demander, s'il étoit vrai qu'il eût donné de riches Habits à un Gueux, qu'on en avoit trouvé saisi, & que le Juge du Lieu avoit fait mettre en Prison, parce que, quelque chose que cet Homme pût

dire,

dire, on le soupçonnoit de les avoir volez. INIGO confessa la vérité ; pour délivrer l'Innocent. Mais, il ne voulut jamais se faire connoître à l'Officier, qui lui demandoit son nom & sa qualité.

APRE'S cette fausse allarme, il poursuivoit son chemin vers Manreze, petite Ville à trois lieuës de Montserrat, obscure alors ; mais, que notre Chevalier a rendu extrémement célébre, par la Pénitence qu'il y a faite : Pénitence, qu'on met avec raison fort au-dessus de celle, que fit le grand AMADIS *de Gaule* sur la Roche pauvre, & que l'admirable DOM QUICHOTTE renouvella dans la Montagne noire.

XIX. NOTRE Chevalier, en arrivant à Manreze, alla loger à l'Hôpital de la Ville. Il eut une joye extrême de se voir au nombre des Gueux, & de pouvoir mener une Vie semblable à la leur. Il mandioit son Pain de porte en porte : &, de peur qu'on ne devinât sa qualité à un certain air que les Personnes bien nées conservent jusques sous les haillons, il étudioit les maniéres grossiéres de ceux avec qui il vivoit à l'Hôpital ; & s'efforçoit, non seulement de les imiter, mais même d'enchérir sur ce qu'il remarquoit en eux de plus rebutant. Il y réüssit à merveille. Ses cheveux sales, & en desordre, lui cachoient la moitié de son Visage ; & sa Barbe, aussi longue, aussi négligée,

XIX. Saintes Extravagances qu'il y fit.

gligée, aussi crasseuse, que ses Cheveux; lui en couvroit l'autre moitié : ce qui, joint à ses Ongles, qu'il laissoit croître jusqu'à faire peur, le défiguroit tellement, qu'il avoit plus l'air d'un Ours, que d'un Homme.

Il étoit si effroyable & si ridicule tout ensemble, que, dès qu'il paroissoit, les Enfans le montroient au doigt, lui jettoient des pierres, & le suivoient dans les ruës avec de grandes huées. Les Femmes, à qui il demandoit l'Aumône, prenoient la fuite, épouvantées de son affreuse figure. Le Peuple en faisoit son Jouët, & les honnêtes-gens étoient d'avis, qu'on le mît aux petites Maisons. Il souffrit toutes ces Insultes avec une merveilleuse patience. Il affectoit même de paroître encore plus fou, qu'il ne l'étoit; afin de s'en attirer de nouvelles, & d'avoir par-là plus d'occasions d'étouffer en lui les mouvemens de l'orgueil & de l'amour propre, qui ne laissoient pas de se faire passage au travers de ces étranges Folies.

Il commença sa Pénitence par jeûner tous les jours au Pain & à l'Eau, excepté le Dimanche, qu'il mangeoit un peu d'Herbes cuites, dans lesquelles il mêloit de la cendre. Il ceignit ses reins d'une Chaîne de fer : il porta, sous sa Robe de toile, un âpre Cilice; &, à l'imitation de St. Dominique, il se donnoit trois fois le jour la Discipline. Outre cela,

il

il veilloit presque toute la nuit, & couchoit à terre.

Il employoit tous les jours réglément sept heures à la Priére: &, quoiqu'il ne connût alors que l'Oraison vocale, il ne laissoit pas de faire aussi, sans le savoir, l'Oraison mentale; car, il prioit quelquefois dans son esprit, sans proférer aucune parole, & demeuroit des heures entiéres immobile comme une Statue.

Il alloit souvent rendre ses Hommages à la Vierge MARIE, sa Dame, dans son Temple de Viladordis, qui n'est qu'à une demie-lieuë de Manreze; &, pour se rendre plus agréable à ses yeux, il ajoutoit au Cilice, & à la Chaîne de fer, qu'il portoit, une Ceinture de certaines Herbes très-piquantes.

XX. Il avoit déja passé quatre Mois dans un genre de Vie si bizarre, sans que le Diable se fût encore avisé de troubler la Joye qu'il y goûtoit. Mais, dit un Sage, qui a transmis à la Postérité les hauts Faits de notre Héros, ce Malin Esprit, le voyant un jour dans l'Hôpital se plaire parmi les Ordures de ce triste Séjour de la Misére, ne put supporter une si grande Humilité en un Homme élevé dans le Palais des Rois. *Que fais-tu, à l'Hôpital?* lui suggera-t-il. *Quelle Infamie, à un Homme de ta qualité, de mener la vie d'un Gueux! L'ordure & la crasse sont-elles donc de l'essence de la Sainteté, & ne peut-on*

XX. Il est tenté du Diable.

en y parvenir, qu'en se laissant manger tout vivant à la Vermine? N'as-tu pas de honte de te dégrader ainsi de ta Noblesse, & de deshonorer ton illustre Maison? Le Ciel, qui t'a donné un Cœur généreux, veut que tu sois un saint Chevalier, & non pas un misérable Vagabond. Sors donc de ce sale Lieu. Va montrer tes Vertus à la Cour ou à l'Armée. Ton Exemple fera-là plus de fruit que dans un Hôpital.

CES Pensées trouvérent d'abord quelque accès dans l'esprit d'INIGO. Mais, il découvrit bien-tôt le piége que le Tentateur lui cachoit sous des suggestions si conformes au Bon-Sens. Il comprit, qu'il ne vouloit le faire rentrer dans le sentier de la Raison, que pour l'enlever à la Chevalerie errante Spirituelle. Ainsi, pour confondre le Malin Esprit, & pour se préparer en même tems à ses Avantures, où il prévoyoit que l'habitude de la pauvreté lui seroit nécessaire, il s'accoûtuma plus que jamais à la Vie des Gueux.

LE Démon, confus d'avoir si mal réüssi, fit une seconde tentative. Il rendit publique l'Avanture du Mendiant de Montserrat, & fit repandre dans Manreze le bruit, que le Pauvre inconnu, l'Insensé dont tout le Monde se moquoit, étoit un Homme de qualité, qui faisoit Pénitence; & qui, pour cacher la splendeur de sa Race, s'étoit dépouillé de ses

riches

riches Habits, & les avoit troquez contre ceux d'un Pauvre. Alors, on regarda INIGO avec d'autres yeux. On le vint voir par curiosité ; on lui trouva, sous le masque hideux de la Pauvreté, un air noble, qu'on n'avoit point apperçu auparavant ; & ceux, qui s'étoient le plus moquez de lui devinrent ses plus grands Admirateurs. Satan s'applaudissoit déjà du succès de son Stratagême ; mais, sa joye fut courte. INIGO ne donna point dans le piége. Il prit la fuite, & chercha une retraite, où il fût plus caché que dans Manreze.

XXI. Il se retire dans une Caverne.

XXI. IL la trouva au pié d'une Montagne, à un quart de lieuë de cette Ville. C'étoit une Caverne, qui, comme celle de MONTÉSINOS, étoit entourée de brossailles & de ronces ; mais, plus affreuse, & d'un plus affreux accès. Après avoir percé les brossailles, il passa au travers des épines, malgré les pointes qui lui déchiroient la peau ; puis, s'étant coulé avec beaucoup de peine par l'ouverture, qui étoit fort étroite, il s'enfonça dans le creux de l'antre, où il établit sa demeure.

CE fut dans cette horrible Caverne, creusée dans le Roc, & qui ne recevoit qu'un peu de jour d'enhaut par une petite fente du Rocher, que notre Chevalier exerça sur son Corps ces Cruautez qui l'ont rendu si fameux. Quatre ou cinq fois

fois le jour, il se donnoit une grêle de coups, avec une Chaîne de fer; &, à l'éxemple de Saint JÉRÔME, il se frappoit rudement la Poitrine avec un Caillou. Il demeuroit trois ou quatre jours, sans prendre nulle nourriture; &, quand les forces lui manquoient, il mangeoit quelques Racines crues, qu'il trouvoit près de sa Caverne, ou un peu de Pain moisi, qu'il avoit apporté de l'Hôpital. Ces excès l'abbatirent tellement, qu'il tomboit dans des foiblesses continuelles. Des Gens, qui, à force de le chercher, découvrirent sa retraite, le trouvérent un jour évanouï d'inanition à l'entrée de la Caverne. Un peu de nourriture, qu'ils lui firent prendre, l'ayant fait revenir de sa défaillance, il voulut aussi-tôt regagner le fond de sa Grotte; mais, on le mena malgré lui à l'Hôpital de Manreze.

XXII. Il retourne à Manreze, où il est attaqué de nouveau par le Diable.

XXII. UN jour, qu'accablé de Maux, il commençoit à se décourager, le Diable, qui ne dort jamais, saisit cette occasion pour l'arracher entiérement à la Vie pénitente qu'il menoit. *Comment pourras-tu*, lui dit-il intérieurement, *comment pourras-tu soûtenir une Vie si austére pendant soixante & dix ans, que tu as encore à vivre* (1)? Mais, INIGO lui répondit en

(1) *Qui, inquit, fieri potest, ut duram hanc, & feram agrestium hominum vitam* SEPTUAGINTA

en lui-même, comme nous l'apprend RIBADÉNEYRA, l'Historien de ses Pensées secretes: *Toi, qui parles de la sorte, peux-tu seulement m'assurer une heure de vie? Ce n'est pas toi, qui és le maître de mes jours; &, quand bien même ma Pénitence devroit encore durer soixante & dix ans, que sont des Maux d'une si courte durée, au prix du Bonheur éternel qui en sera la récompense?*

IL n'eut pas plûtôt repoussé cette Tentation, qu'il fut assailli d'une autre, non moins dangereuse. La Fiévre le prit avec une telle violence, qu'il devint aussi malade de Corps, qu'il l'étoit d'Esprit. Etant tombé en rêverie, & ayant l'imagination remplie des grandes austéritez qu'il avoit pratiquées, il crut entendre une voix qui lui disoit: *Ne crains point*, INIGO: *la Mort, si terrible aux Pécheurs, n'a rien qui doive t'épouvanter. Tes Priéres, tes Veilles, tes Jeûnes, tes Macérations; sur-tout, cet éminent dégré de Sainteté, où tu és parvenu en si peu de tems, te donnent droit de paroître avec une pleine assûrance devant Dieu. Ne vois-tu pas ta Robe de toile, ta Disci-*

GINTA *annos, ad quos victurus es, perferas?* Ribad. Vit. Ign. *Libr. I. Cap. VI.*

† BOUHOURS *fait parler le Diable plus raisonnablement, & ne le fait menacer* INIGO *que de* cinquante Ans de Vie. INIGO *avoit alors trente & un An.*

Discipline, ta Chaîne de Fer, ton Caillou, & ton Cilice, rangez en forme de Trophée devant ta Caverne, encore arrosée de tes larmes, & teinte de ton sang? Ne vois-tu pas le Ciel ouvert, où les Anges, avec des Palmes & des Couronnes dans les mains, t'invitent de venir jouïr des Triomphes qui t'y sont préparez?

IL eut bien de la peine à se défendre des sentimens de vaine gloire que lui inspiroit une si agréable Vision. Peu s'en fallut, qu'il ne tombât dans la faute de ST. SIMEON STYLITE, qui, s'imaginant voir un Ange de Lumiere venir à lui dans un Chariot de Feu, pour l'enlever au Ciel, leva le pié pour entrer dans ce Chariot. Si INIGO ne fit pas la même chose, c'est qu'il trouva que la Pénitence, qu'il avoit faite, étoit trop courte, pour avoir expié les longs desordres de sa vie passée. La vûe de l'Enfer, qu'il se représenta ouvert sous ses pieds, & prêt à l'engloutir, dissipa la Vision du Ciel, & lui fit enfin surmonter la Tentation. Il fut si effrayé du danger dont il venoit d'échapper, qu'il engagea des Dévotes, qui le servoient dans sa Maladie, à lui dire incessamment: *Souvenez-vous de vos Péchez, & ne pensez pas que le Paradis soit dû à un misérable Pécheur comme vous.*

XXIII. Il tombe dans une noire Mé-

XXIII. CE ne fut pourtant point-là le plus rude assaut qu'INIGO eut à soutenir dans sa Retraite de Manreze. Il ignoroit

roit encore ce que les Maîtres de la Vie lancolie.
Spirituelle appellent peines intérieures, ariditez, dégoûts, insensibilitez, désolations, délaissemens, desespoirs. Le cerveau desséché par de longues abstinences, il révoit souvent, & ses rêves étoient toujours agréables. Après tout, il étoit heureux, puisqu'il s'imaginoit de l'être. Mais, ces douces illusions, qui lui faisoient supporter avec joye les rudes travaux de sa Pénitence, se changérent tout à coup en une noire Mélancolie, qui ne lui fit plus trouver que de l'amertume dans ses mortifications. Tourmenté de scrupules ridicules, agité de vaines terreurs, il ne faisoit que pleurer jour & nuit. Il ne pouvoit prendre un moment de repos.

CONSUMÉ de tristesse, il cherchoit dans le Jeûne, & dans les Macérations, du soulagement à ses Maux; mais, plus il jeûnoit, plus il se meurtrissoit, plus son Corps & son Esprit s'affoiblissoient, & plus sa Mélancolie augmentoit. Il disputoit sans cesse avec lui-même sur l'état de sa Conscience, sans pouvoir jamais la tranquiliser. La Confession générale, qu'il avoit faite à Montserrat, ne lui sembloit pas assez éxacte, pour le rassûrer sur sa vie passée: & toutes les actions de sa vie présente lui paroissoient des Péchez. Accablé de ces tristes Pensées, il gémissoit, il crioit, il se jettoit par terre, il

s'agitoit, il se rouloit comme un Homme que pressent les douleurs d'une violente Colique; & puis, se relevant tout épuisé de forces, il étoit dans un abbatement qui le rendoit stupide & muet.

APRE'S bien des Réfléxions inutiles, où son foible Esprit se perdoit, il s'imagina, que l'obéïssance seule pouvoit le guérir, & que ses peines cesseroient, dès que son Confesseur lui commanderoit d'oublier tous les Péchez dont il s'étoit déja confessé. Mais, comme il avoit lui-même inventé ce reméde, il se fit un scrupule de le proposer à son Pere Spirituel.

LA Priere fut l'asile auquel il recourut. Il se mit à crier de toute sa force: *Secourez-moi, Seigneur, secourez-moi. C'est de vous seul, que j'attens la Paix de mon Ame. Cependant, je ne refuserois pas un Directeur qui me viendroit de votre main; &, quand vous ne me donneriez qu'un* PETIT CHIEN, *pour me diriger, & pour calmer l'Agitation de mon Esprit troublé, je lui obéirois comme à mon Maître, & je le suivrois comme mon Guide* (1).

XXIV. Et desespere de son Salut.

XXIV. MAIS, ni Bêtes, ni Gens, ne lui étant envoyez, il crut que Dieu l'a-

(1) QUOD *si vel* CATULUM *præceptorem mihi, & perturbatæ Mentis pacificatorem dederis, ego non recuso. Libenter illum Ducem, illum vitæ Magistrum, te auctore sequar.* Ribadeneyra, *in* Vit. Ign. *Libr. I. Cap. VI.*

l'avoit délaissé, & que sa Damnation étoit certaine. Cette affreuse Idée acheva de lui renverser l'Esprit. Il se croyoit déjà en Enfer, & entre les Griffes de BELZEBUTH. Il rugissoit comme un Lion, & grinçoit les dents comme un Damné.

LES Dominicains de Manreze, touchez de l'état déplorable où ils le voyoient, eurent la Charité de le retirer chez eux, & tâchérent de le guérir de sa Frénésie; mais, ils n'y purent réüssir. Au contraire, elle augmenta au lieu de diminuer. Il en eut même un si violent accès, qu'étant un jour dans sa Cellule, peu s'en fallut qu'il ne se jettât par la fenêtre, pour mettre fin à l'horrible Tourment que lui faisoit endurer le Desespoir de son Salut. Il étoit déjà sur le bord du précipice; mais, par bonheur pour la Chevalerie errante Spirituelle, un bon intervalle, qu'il eut dans le moment qu'il alloit se précipiter, lui fit faire un pas en arriére; &, fondant en larmes, il s'écria: *Non, Seigneur, je ne le ferai point.*

EN même tems, il se souvint d'avoir lû dans la *Vie des Peres des Deserts*, qu'un certain Hermite, ne pouvant obtenir de Dieu une Grace qu'il lui demandoit, fit vœu de ne point manger jusqu'à ce que sa demande lui eût été accordée. A l'éxemple de l'Hermite, il résolut de ne prendre nulle nourriture jusqu'à ce qu'il

eût recouvré le doux Repos d'Eſprit, dont il jouïſſoit auparavant. Il paſſa effectivement ſept jours entiers, ſans boire ni manger. Comme ſes ſcrupules le tourmentoient toujours, & que ſes forces ne s'abbattoient pas tout-à-fait, il auroit pouſſé ce jeûne encore plus loin, ſi ſon Confeſſeur ne lui eût abſolument ordonné de le rompre. Il obéit, & cet acte d'obéïſſance eut la vertu de lui rendre ſa prémiére tranquillité. Mais, trois jours après, ſes doutes, ſes triſteſſes, ſes deſeſpoirs, le reprirent avec tant de violence, qu'il auroit infailliblement ſuccombé, s'il ne lui fût revenu dans l'eſprit, qu'il ne devoit plus ſonger à ſes vieux Péchez, puiſqu'il en avoit obtenu l'Abſolution. Il réſolut en même tems de les oublier, & auſſi-tôt tous ſes troubles ſe calmérent.

XXV. Sa Mélancolie ſe change en une douce Manie.

XXV. IL ne fut pas ſeulement délivré de ſes vains ſcrupules; mais, ſa noire Mélancolie ſe changea en une douce Manie, qui lui fit goûter des conſolations d'autant plus grandes, qu'elles ſuccédoient à de cruelles peines. Il paſſa, pour ainſi dire, de l'Enfer au Paradis. Ce ne furent plus, diſent les Hiſtoriens de ſa Vie, qu'Apparitions, qu'Illuminations, qu'Extaſes, que Viſions.

RECITANT un jour les Heures de la Vierge ſur les dégrez de l'Egliſe des Dominicains, il vit, ſous une Repréſentation corporelle, la Très-Sainte Trinité,

auſſi

auſſi clairement que nous nous voyons les uns les autres. Cette vûe lui cauſa un ſi grand attendriſſement de cœur, qu'étant allé enſuite à une Proceſſion ſolemnelle, il ne put retenir ſes larmes devant le Peuple. Il ne penſoit qu'à la Trinité, il ne parloit que de la Trinité, & il avoit l'Eſprit ſi rempli de la Trinité, qu'il compoſa, ſur ce Myſtére inexplicable, un Livre de quatre-vingts feuillets, qui s'eſt perdu, on ne ſait comment. Ce Livre, où l'Eſprit de Dieu avoit, dit-on, plus de part que l'Eſprit de l'Homme, & qu'un Cavalier ignorant, qui ne ſavoit guéres que lire & écrire, ne pouvoit avoir fait ſans être inſpiré, eſt d'autant plus à regreter, que nous y aurions, ſans doute, appris, comment trois Perſonnes, réellement diſtinctes, n'ont qu'une même & unique Eſſence; & comment cette Eſſence, unique en nombre, ſimple, indiviſible, ſe communique à chacune des trois Perſonnes, ſans ſe multiplier, ni ſans ſe diviſer.

PEU de tems après, une autre Viſion lui découvrit l'Ordre que Dieu a tenu dans la Création du Monde.

UNE autre fois, il vit durant la Meſſe, au moment de l'Elevation, le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST ſous les Eſpéces du Pain & du Vin. Il connut, que le Corps & le Sang enſemble étoient, non ſeulement ſous chaque Eſpéce, mais encore ſous chacune des plus petites parti-

cules de chaque Eſpéce: Que, par la Conſécration, toute la Subſtance du Pain & du Vin étoit changée en la Subſtance du Corps & du Sang de Notre-Seigneur: Qu'aprês ce Changement, les Accidens du Pain & du Vin demeuroient, & ſubſiſtoient ſans Sujet: Qu'enfin, ces Accidens, ſoûtenus par Miracle, ſervoient de Voile à la Chair & au Sang de JESUS-CHRIST, & déroboient aux yeux des Communians un Spectacle, dont la Vûe leur feroit autant d'Horreur, que le Repas d'ATRÉE & de THIESTE.

IL vit ſouvent depuis le Fils de Dieu, & ſa Divine Mere. Un jour, qu'il alla viſiter l'Egliſe de ST. PAUL, à un quart de lieuë de la Ville, il s'aſſit au bord du Cardoner, qui coule dans la Plaine de Manreze; &, s'étant mis à rêver, les yeux attachez ſur cette Riviére, il eut une profonde Connoiſſance de tous les Myſtéres enſemble.

UN autre jour, qu'il prioit devant une Croix ſur le chemin de Barçelonne, tout ce que ſes Viſions lui avoient fait connoître auparavant lui fut remis devant les yeux, par une nouvelle Viſion, avec tant de clarté, qu'il lui ſembloit que les Myſteres de la Foi n'avoient rien d'obſcur pour lui. Il croyoit les comprendre parfaitement; & il diſoit, que quand ils ne feroient point écrits dans l'Evangile, il ſeroit prêt de les défendre juſqu'à la derniére goûte de ſon Sang.

DE

De toutes les Illustrations Divines, dont il se crut favorisé, la plus excellente, à son jugement, fut celle que nous venons de rapporter. Il avoit, disoit-il, plus appris de choses pendant la courte durée de cette Vision, qu'il n'avoit fait pendant tout le cours de sa vie, soit par l'Etude, soit par des Lumieres surnaturelles. Il en étoit sorti si grand Théologien, qu'il ôsoit assurer, que, si les Saintes Ecritures étoient perdues, il n'y auroit de rien perdu pour lui.

Avant cette admirable Illumination, il lui étoit apparu plusieurs fois, en plein jour, à l'Hôpital de Manreze, une Figure d'une merveilleuse Beauté, & toute resplendissante de Lumiere, qui lui sembloit avoir la forme d'un Serpent plein d'yeux étincelans. Cette charmante Figure, que lui seul voyoit, lui faisoit un extrême plaisir; &, quand elle disparoissoit, il tomboit dans une tristesse qui le rendoit pensif & morne. Il la vit encore, lorsqu'il étoit en Oraison devant la Croix dont nous venons de parler; mais, pendant sa Priere, il crut découvrir, par une Lumiere Divine, que c'étoit une Illusion du Diable, qui avoit pris ce Corps fantastique, pour le surprendre.

Depuis ce tems-là, ce ne fut plus qu'avec ses vilaines Cornes, ses Griffes crochues, ses Pieds fourchez, sa Queue rase & tortillée, son Visage noir, & sa

Figure hideuſe, qu'il s'apparut à lui. D'ailleurs, notre Chevalier le craignoit ſi peu, que, pour le faire trembler, & l'obliger de fuir, il ſuffiſoit qu'il le menaçât du bâton qu'il portoit.

IL ne faut pourtant pas diſſimuler, qu'une fois le Démon l'étrilla bien, & qu'une autre fois il penſa l'étrangler. Mais, INIGO avoit la conſolation de pouvoir attribuer ces diſgraces à la trahiſon du Malin Eſprit, qui l'avoit ainſi maltraité pendant qu'il dormoit.

DANS le même Hôpital de Manreze, il eut un Raviſſement, qui dura huit jours, & qu'on ne croiroit jamais, s'il n'étoit atteſté par un Hiſtorien auſſi digne de foi que RIBADENEYRA, qui l'a rapporté le prémier. Cette longue Extaſe commença un Samedi ſur le ſoir, & elle finit le Samedi ſuivant à la même heure. On le crut mort, & on l'auroit enterré, ſi des gens, qui viſitérent ſon Corps, ne ſe fuſſent apperçus que le Cœur lui battoit un peu. Il revint à lui-même, ainſi que les ſept Dormans d'Ephéſe (*): &, en ou-

(*) *Sept Freres de la Ville d'Ephéſe, nommez* MAXIMIEN, MALCHUS, MARTINIEN, CONSTANTIN, DENIS, JEAN, *&* SERAPION, *ayant, ſous l'Empire de* DECIUS, *refuſé de ſacrifier aux Idoles, ſe retirérent dans une Caverne, où ce Prince les fit enfermer, en ordonnant qu'on en bou-châ*t

ouvrant les yeux, il dit deux fois, d'une voix tendre & dévote: *Ah!* JESUS.

L'OPINION commune des prémiers Hommes de sa Compagnie, qui l'avoient souvent entendu parler de ses Visions de Manreze, est, que ce fut pendant ce long Ravissement, que lui furent montrez les principaux Traits de l'Ordre qu'il devoit fonder.

UNE Extase si merveilleuse ne pouvoit demeurer cachée. Aussi éclata-t-elle d'abord: & tout Manreze fut saisi d'admiration, à l'ouïe d'un Prodige si étonnant.

XXVI. TOUTES ces Illuminations, ces Visions, ces Extases, le fatiguérent de telle sorte, qu'il tomba griévement malade. Les Magistrats de Manreze, qui n'ignoroient plus sa haute Naissance, le firent transporter de l'Hôpital chez un bon Bourgeois, où des Dévotes le soignérent si bien, qu'en peu de tems il fut guéri. Mais, ayant recommencé ses Austéritez avant que d'être parfaitement rétabli, une rechûte le jetta dans un nouveau danger, dont il ne fut pas plûtôt sorti, qu'il retomba encore, par sa faute, dans la même

XXVI. Il tombe malade.

chât l'Entrée. Ils s'y endormirent, & ne se réveillérent qu'au bout de près de deux cens ans, sous le Regne de l'Empereur THEODOSE. *Voyez* Grégoire de Tours, de la Gloire des Martyrs, *Livre I, Chapitre XCV.*

me langueur. Ces fréquentes rechûtes ruïnérent bien-tôt sa Santé: &, s'il eût continué ses excès d'abstinence, c'en étoit fait du Chevalier de la Vierge. Mais, un nouveau Dessein, qu'il se mit dans la tête, le rendit à la Chevalerie errante Spirituelle.

XXVII. Il se destine au Ministére Evangélique.

XXVII. RÉFLÉCHISSANT un jour sur la Connoissance, qu'il s'imaginoit avoir de tous les Mysteres, il crut que le Ciel ne la lui avoit donnée, que pour le mettre en état de travailler avec succès au Salut des Ames; &, aussi-tôt, il résolut de se consacrer entiérement au Ministére Evangélique. Et, comme ce pénible Emploi demande de la Santé & des Forces, il modéra un peu ses Austéritez. Il quitta sa Robe de toile, pour en prendre une de bure, & se couvrit la tête d'une Calotte de la même étoffe. Il corrigea aussi ce qu'il y avoit de dégoûtant dans son extérieur. Il coupa sa Barbe, peigna ses Cheveux, décrassa son Visage, rogna ses Ongles: après quoi, il sortit de sa Solitude, & se mit à parler publiquement des Choses du Ciel, en Homme qui croyoit en être immédiatement instruit de Dieu.

XXVIII. Il compose les *Exercices Spirituels*.

XXVIII. SON Zele ne se borna point à instruire de vive Voix, il voulut aussi le faire par Ecrit: &, quoique toute sa Science consistât alors à savoir lire & écrire, il ne laissa point de composer un Livre d'une Mysticité si raffinée, que bien des

des Gens ont douté, qu'un Homme aussi ignorant, qu'il l'étoit en ce tems-là, en fût l'Auteur. On en douteroit encore aujourd'hui, si le célébre LOUIS DU PONT ne nous assûroit, que Dieu a révélé cet admirable Livre à notre Chevalier, & que la Sainte Vierge l'a aidé à le composer (*). Il est intitulé *Exercices Spirituels*: Titre, qui caractérise en même tems, & l'Auteur, qui avoit la tête pleine d'Idées guerriéres, & l'Ouvrage, où ces Idées régnent par-tout.

ON y voit JESUS-CHRIST sous la figure d'un Roi belliqueux, qui invite ses Sujets à l'accompagner dans une Expédition Militaire, où il prétend se rendre Maître de toute la Terre; & qui les invite sous ces Conditions avantageuses, qu'ils seront traitez de la même maniére que lui; qu'ils ne feront & ne souffriront rien, dont il ne leur donne l'éxemple auparavant; &, enfin, qu'ils auront

(*) Refert LUDOVICUS DE PONTE, Vir omni exceptione major, in Vita P. BALTHASARIS ALVAREZ, Cap. XLIII: *Deum hæc Exercitia Sancto Patri nostro revelasse; imò per* GABRIELEM, *Archangelum, non nemini fuisse à Deiparâ Virgine significatum, se Patronam eorum, Fundatricem, atque Adjutricem fuisse, docuisseque* IGNATIUM, *ut ea sic conciperet, quo nomine se huic Operi dedisse initium.* Alegambe *&* Sotwel, *in* Bibliothec. Societ. Jesu, *pag.* 1.

à proportion qu'ils partageront avec lui les Fatigues de la Guerre.

DANS une des Méditations, dont ces *Exercices* sont remplis (1), & dans laquelle on prétend que Dieu lui fit voir le Plan général de sa Société sous des Images Martiales, il repréſente JESUS-CHRIST, & le DIABLE, comme deux Puiſſances ennemies, qui ſe déclarent la Guerre, levent des Troupes, déployent leurs Drapeaux, ſe mettent en Campagne, exhortent leurs Gens à les ſuivre, & à combattre vaillamment.

C'EST ſur ce Plan de Guerre, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, qu'INIGO a établi cet Ordre formidable, où les Chevaliers *naiſſent le Caſque en Tête*, & *ſont tous des Héros & des Foudres de Guerre*, dont *chacun*, pris à part, *vaut lui ſeul une Armée.*

XXIX. Il part de Manreze.

XXIX. CEPENDANT, notre Chevalier ſongeoit à éxécuter la Réſolution qu'il avoit formée d'aller en la Terre-Sainte. Au commencement, il ne vouloit faire ce Voyage, que pour contenter ſa Dévotion particuliére. Mais, dans la ſuite, (animé par l'Exemple du *Chevalier du Crucifix* (2), qui, par un mouvement

(1) Méditation des deux Etendards.

(2) *St.* FRANÇOIS D'ASSISE, *à qui ſes Enfans donnent ce Titre, dans les Litanies qu'ils ont faites en ſon Honneur.*

ment intérieur, qu'il croyoit venir du St. Esprit, avoit entrepris ce Voyage, pour convertir le Soudan de Babylone,) il résolut, par un pareil mouvement, d'aller planter la Foi Catholique dans la Palestine.

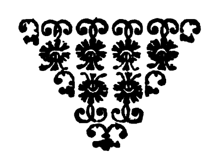
COMME il n'étoit venu à Manreze, qu'afin d'y attendre que la Peste, qui régnoit alors à Barcelone, cessât; il n'eût pas plûtôt appris, qu'elle y étoit beaucoup diminuée, & que le Commerce de la Mer commençoit à se rétablir, qu'il se prépara à partir.

IL ne se déroba point de Manreze, comme il avoit fait de Montserrat. Il déclara son Voyage à ses Amis; sans leur rien dire néanmoins du dessein qu'il avoit de faire la Guerre au Mahométisme. Ils firent tous leurs efforts, pour le retenir. Ils lui représentérent les Fatigues & les Périls d'un si long Voyage; mais, ni leurs priéres, ni leurs raisons, ne pûrent l'arrêter un moment; tant il appréhendoit que le moindre retardement ne le rendît coupable de la perte des Ames, qu'il s'imaginoit pouvoir arracher à l'Imposture.

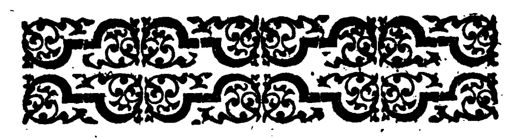
QUELQUES-UNS de ses Amis s'offrirent de l'accompagner: la plûpart lui présentérent leur Bourse; & tous tâchérent de l'engager à prendre du moins un Guide, qui sût le Latin & l'Italien,

& qui pût lui servir d'Interprete. Il ne voulut prendre, ni Compagnon, ni Guide, ni Argent; de peur de déroger aux Loix de la Chevalerie errante Spirituelle, qui veulent qu'un Chevalier ne dépende absolument que de la Providence. Il disoit à ceux, qui le pressoient de se précautionner contre les Besoins de la Vie, qu'une aveugle Confiance tenoit lieu de tout; & qu'on n'avoit occasion de bien éxercer cette Vertu, que dans le manquement de toutes choses. Ainsi, regardant les Conseils de la Prudence comme des Tentations du Malin Esprit, il partit seul de Manreze, après y avoir demeuré plus de dix Mois.

FIN DU PREMIER LIVRE.



HISTOI-



HISTOIRE DE L'ADMIRABLE DOM INIGO DE GUIPUSCOA, CHEVALIER DE LA VIERGE, ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE DES INIGHISTES.

LIVRE SECOND.

SOMMAIRE DE CE SECOND LIVRE.

I. INIGO *arrive à Barcelone. Une Dévote lui voit le Visage lumineux, & lui sauve la Vie.* II. *Il s'embarque pour l'Italie. Avanture qu'il met à fin à Gayette.* III. *Il va à Rome, & à Venise.* IV. *Ce*

qui lui arrive à Venise. V. *Et dans son Voyage de la Terre Sainte.* VI. *Il arrive à Jérusalem, & y visite les Saints Lieux.* VII. *Il veut convertir les Mahométans.* VIII. *On le chasse de la Palestine.* IX. *Il en sort, & se rend à Venise.* X. *Il retourne à Barcelone.* XI. *Avantures qu'il eut sur la Route.* XII. *Il commence à étudier à trente-trois ans.* XIII. *Ce qui lui arrive à Barcelone pendant ses Etudes.* XIV. *Il va à Alcala pour les y continuer, & mene avec lui trois Compagnons.* XV. *Il triomphe d'une Troupe d'Esprits follets.* XVI. *Il se rebute de l'Etude; & se met à dogmatiser.* XVII. *Il est soupçonné d'Hérésie, & n'en est point trouvé coupable.* XVIII. *On l'accuse d'avoir gâté l'Esprit de deux de ses Dévotes.* XIX. *Il est mis en Prison pour ce sujet.* XX. *Il est élargi.* XXI. *Il va à Salamanque, & y est convaincu d'Ignorance, & de Fanatisme.* XXII. *Il quitte l'Espagne, & va en France.* XXIII. *Il recommence ses Etudes à Paris au College de Montaigu.* XXIV. *Il est déféré à l'Inquisiteur.* XXV. *Il va en Flandres, & en Angleterre, chercher des Aumônes.* XXVI. *A son retour, il se met au College de Sainte Barbe, & y est condamné au Foüet.* XXVII. *Il étudie en Théologie, & choisit de nouveaux Compagnons.* XXVIII. *Son admirable Méthode de convertir les Pécheurs.* XXIX. LE FEVRE *devient son premier Compagnon.*

XXX. XAVIER *le second.* XXXI. LAINEZ, & SALMERON, *le troisieme & le quatrieme.* XXXII. BOBADILLA *le cinquieme.* XXXIII. RODRIGUEZ *le sixieme.* XXXIV. INIGO *propose à ses Compagnons la Conquête Spirituelle de la Palestine.* XXXV. *Lui, & eux, font leurs premiers Voeux à Montmartre.* XXXVI. *Moyens, dont il se sert, pour se les attacher plus étroitement.* XXXVII. *Il est déféré de nouveau à l'Inquisiteur, & justifié.* XXXVIII. *Il retourne en son Païs.* XXXIX. *Il y prêche.* XL. LE FEVRE *lui gagne à Paris trois nouveaux Compagnons, nommez* LE JAY, CODURE, & BROÜET. XLI. INIGO *tombe malade.* XLII. *Il quitte son Païs.* XLIII. *Ce qui se passe entre lui & CASTRO.* XLIV. *Il s'embarque pour Venise.* XLV. *Il y gagne des Disciples. Un Bachelier, nommé* HOZEZ *y devient son dixiéme Compagnon.* XLVI. *Il est décrié, & justifié.* XLVII. *Les Compagnons, qu'il avoit laissez à Paris, vont le rejoindre à Venise.* XLVIII. *Il les envoye à Rome.* XLIX. *Ce qu'ils font à leur Retour.* L. RODRIGUEZ *veut quitter* INIGO, *& en est empêché par un Géant.*

I. Inigo arrive à Barcelone. Une Dévote lui voit le Visage lumineux, & lui sauve la Vie.

I. INIGO, étant arrivé à Barcelonne, trouva au Port un Brigantin, & un grand Navire, prêts à faire voile pour l'Italie. Impatient de se rendre à Jérusalem, il vouloit s'embarquer dans le Brigantin, qui devoit partir le premier; mais, il en fut détourné par une Avanture fort heureuse pour lui, comme nous l'allons voir.

UNE Dame dévote, nommée ISABELLE ROSELLI, entendant un jour le Sermon, jetta, par hazard, les yeux sur INIGO, qui s'étoit mis sur les marches de l'Autel, au milieu d'une troupe de petits Enfans. Frappée de la nouveauté de la chose, & de l'humilité du Personnage, elle ne douta pas que ce ne fût un Saint. Elle le considéra plus attentivement; &, à force de le regarder avec cette prévention, elle lui vit la tête toute rayonnante de lumiére, & ouït une voix, qui lui disoit: *Appelle-le, appelle-le*. Elle ne l'appella pourtant point, soit qu'elle n'ôsât interrompre le Prédicateur, soit qu'elle craignît, qu'on ne la prît pour une Folle. Mais, elle ne fut pas plûtôt retournée à la Maison, qu'elle raconta la chose à son Mari, qui envoya d'abord chercher INIGO, qu'on trouva encore dans l'Eglise. On le retint à dîner; &, après le repas, on le mit sur la Spiritualité. Il en

en parla d'une maniére si sublime, qu'ISABELLE ne s'étonna plus de lui avoir vû le Visage lumineux.

INIGO lui ayant ensuite déclaré le Dessein qu'il avoit de passer en Italie, elle lui conseilla de ne se point risquer sur un Bâtiment aussi foible que l'étoit le Brigantin, & de s'embarquer dans le grand Navire. Il déféra à ce conseil, comme à un Avertissement du Ciel; & cette déférence lui sauva la Vie. Car, dit RIBADENEYRA, fondé sur le témoignage de la Dame ROSELLI elle-même, qui lui avoit aussi raconté sa Vision, à peine le Brigantin fut-il en Mer, qu'il s'éleva une furieuse Tempête, qui le fit périr à la vûe de Barcelonne, sans qu'aucun, ni des Passagers, ni des Mariniers, pût se sauver du Naufrage.

II. Il s'embarque pour l'Italie. Avanture qu'il met à fin à Gayette.

II. IL ne voulut point s'engager dans le Vaisseau avant que d'être assûré que celui, qui le commandoit, l'y recevroit pour l'amour de Dieu. Il alla donc le trouver, & le supplia humblement de lui accorder le Passage par charité. *Très-volontiers, mon Ami*, lui dit le Capitaine; *à condition, toutesfois, que vous apporterez ce qu'il vous faut pour vivre durant le Voyage. Dieu m'en garde*, répondit INIGO: *je me suis entiérement abandonné aux soins de la Providence, & j'en veux toujours dépendre immédiatement. Je n'ai besoin que d'un peu de Pain, que je mendirai dans le*

 Vais-

Vaisseau. *Mais*, interrompit le Capitaine en souriant, *si tous tant que nous sommes dans le Navire nous nous abandonnions comme vous à la Providence, & que nous nous embarquassions sans Vivres, dites-moi, je vous prie, où vous trouveriez du Pain à mendier? Je n'en sais rien*, repliqua INIGO; *mais, je sai bien que la Providence, qui prend soin de la Nourriture des plus vils Insectes, ne manquera jamais au besoin de celui qui se confie en elle. Et bien, puisque votre Foi est si grande*, repartit le Capitaine, *vous pouvez aussi facilement passer la Mer sans Vaisseau, que sans Vivres; car, je vous déclare encore une fois, que je ne vous recevrai point dans le mien, que vous n'y apportiez vos Provisions.*

LA Condition parut d'autant plus dure à INIGO, qu'il n'avoit jamais lû, ni dans les Livres de Chevalerie, ni dans la Légende, qu'aucun Chevalier errant Mondain ou Spirituel eût fait la moindre Provision, en s'embarquant pour les plus grands Voyages. Il se ressouvenoit, au contraire, d'avoir lû dans la Vie de ST. FRANÇOIS d'Assise, que cet AMADIS de la Spiritualité avoit fait deux fois le Voyage d'Asie, & une fois celui d'Afrique, sans prendre nul soin de sa subsistance, ni de celle des Compagnons qu'il menoit avec lui.

POUR sortir de cet Embarras, il eut recours à son Expédient ordinaire. Il con-

consulta son Confesseur. Sa Révérence lui ordonna d'accepter la Condition que lui imposoit le Capitaine; & il fit par obéïssance, ce qu'il n'auroit jamais fait par raison. Il alla donc mendier de porte en porte un morceau de Pain; &, des bribes qu'il ramassa, il composa ses Provisions. Il ne voulut point emporter l'Argent que quelques Dévotes l'obligérent de prendre malgré lui; &, ne rencontrant point de Pauvres à qui il pût le donner, il le laissa sur le bord de la Mer pour le premier qui le trouveroit.

LA Navigation fut périlleuse, mais elle ne fut pas longue. Un Vent orageux porta le Navire en cinq jours au Port de Gayette l'an 1523. INIGO se retira la nuit dans l'Etable d'une Hôtellerie, où il mit à fin une Avanture, dont le fameux Dom QUICHOTTE, qui aimoit tant à réparer les Torts, se seroit fait honneur.

A PEINE commençoit-il à s'endormir à un bout de l'Etable, qu'il entendit une Voix plaintive, venant de l'autre bout. Il se leve d'abord, s'arme de son Bourdon, court à l'endroit d'où venoit le bruit, & en demande la cause. *A l'aide, mon bon Monsieur*, s'écria une jeune Fille. *Au nom de la Vierge* MARIE, *tirez-moi des mains de ces insolens Soldats, qui me veulent faire violence. Coquins que vous êtes*, leur cria aussi-tôt notre Chevalier, d'un

ton à imprimer la terreur, *qu'on laisse aller à l'instant cette Fille; si-non, je vous ferai tous pendre.* Les Soldats, qui ne faisoient qu'entrevoir, à la sombre lueur d'une petite Lampe éloignée, celui qui leur parloit si impérieusement, le prirent pour un Officier de Guerre, & s'évadérent à la faveur de l'obscurité. La Fille demeura seule dans l'Ecurie avec son Libérateur, qui, sans doute, ne le renvoya pas, sans lui recommander d'offrir, en action de grace de sa délivrance, une petite bougie à *Notre-Dame de Prompt-Secours.*

III. Il va à Rome, & à Venise.

III. IL partit de Gayette de bon matin, & prit la route de Rome, seul, à pié, jeûnant tous les jours, & gueusant le long du chemin. Il y arriva le Dimanche des Rameaux, & en partit pour Venise huit jours après Pasques, ayant baisé les pieds du Pape, qui étoit le bon ADRIEN VI, & reçu la Bénédiction de Sa Sainteté pour le Pélérinage de Jérusalem.

QUELQUES Espagnols lui offrirent sept ou huit Ecus, & lui dirent qu'il seroit fou d'aller sans Argent par un Païs, dont il ne savoit pas la Langue, & qui étoit infecté de Peste. La crainte de passer dans leur Esprit pour un Insensé lui fit prendre l'Argent qu'on lui offroit; & le scrupule qu'il eut de manquer de Foi en la Providence, s'il le gardoit, fit qu'il le donna aux premiers Pauvres qu'il rencontra.

Il

Il se réduisit par-là à une extrême nécessité. Il ne trouvoit presque rien dans les Villages, & il ne pouvoit entrer dans les Villes, à cause de la Maladie contagieuse, tant son visage pâle & abbatu le rendoit suspect aux Gardes des Portes. Il étoit même contraint de coucher à la belle Etoile. Mais, les Consolations Divines, qu'il croyoit recevoir dans ce dénuement de tout Secours humain, lui faisoient supporter avec courage ces Fatigues. Une fois, qu'épuisé de forces, il étoit demeuré seul pendant la nuit dans une Campagne déserte, il s'imagina voir JESUS-CHRIST, qui le fortifioit, & qui lui promettoit de le faire entrer dans Padouë, & dans Venise. Aussi-tôt, il continua son Voyage avec une vigueur qui lui paroissoit surnaturelle. Il ne trouva nul obstacle aux Portes; &, profitant du peu de vigilance des Gardes, il entra, sans être apperçu d'eux.

IV. Ce qui lui arrive à Venise.

IV. Il vécut à Venise, comme il avoit fait par-tout ailleurs, des Aumônes qu'il alloit chercher de porte en porte; &, ne sachant où reposer la nuit, il la passoit sous un Portique de la Place de St. MARC, d'où il fut enfin retiré de la maniere que je vais dire.

MARC-ANTOINE TREVISAN, alors Sénateur de la Republique, & qui fut élevé depuis (*) à la suprême Digni-

(*) En 1553.

té de Doge, Homme si dévot, qu'il portoit toujours un Cilice, logeoit dans cette Place, proche du Lieu où INIGO se retiroit. Il entendit, durant son Sommeil, une Voix qui venoit de ce côté-là, & qui lui disoit: *N'as-tu pas de honte de dormir mollement dans un Lit superbe & voluptueux, tandis que mon Serviteur est couché durement sur le Pavé à deux pas de toi, sous un Portique de la Place?* Il s'éveilla aussi-tôt, alla lui-même chercher celui que la Voix marquoit, le conduisit en son Logis, & l'y traita en Homme envoyé de Dieu.

MAIS, INIGO, qui n'aimoit pas ses aises, quitta le lendemain le Palais Trévisan, & alla loger chez un Marchand de Biscaye qui l'avoit reconnu. Toute la grace, qu'il demanda au dévot Sénateur, fut d'être introduit, par son entremise, chez le Doge (*). Le Sénateur lui accorda sa demande, & lui ayant procuré une Audience de Sa Sérénité, il en obtint la permission de s'embarquer sur la Capitane, qui étoit prête d'aller en l'Ile de Chypre, où la Republique envoyoit un nouveau Gouverneur. C'étoit l'unique moyen qu'eût INIGO de se rendre à Jérusalem, parce que le Navire destiné à y porter les Pélerins étoit parti depuis peu de jours, & qu'il n'en partoit qu'un chaque année.

V. COM-

(*) C'étoit ANDRÉ GRITTI.

V. COMME le Voyage de la Palestine étoit alors fort dangereux, on lui conseilla d'attendre une meilleure conjoncture pour le faire; mais, rien ne put l'arrêter. On eut beau lui représenter, que, depuis la Prise de Rhodes, dont SOLIMAN s'étoit rendu Maître l'année précédente, les Turcs couroient les Mers de Syrie; & que la crainte de l'Esclavage avoit obligé la plûpart des Pélerins de s'en retourner chez eux de Venise. Tout cela ne l'ébranla point. Sa confiance étoit si grande, qu'elle lui fit dire à ceux qui tâchoient de l'intimider, pour le retenir, que si les Navires lui manquoient, il passeroit la Mer sur une Planche.

V. Et dans son Voyage de la Terre-Sainte.

IL eut une grosse Fiévre avant son départ; &, quoiqu'il se fût purgé le jour qu'on mit à la voile, il ne laissa pas de partir contre l'Avis des Médecins, qui le menaçoient d'une Mort certaine, s'il s'embarquoit ce jour-là. Mais, bien loin d'en mourir, il s'en porta mieux, & le mal de la Mer le guérit parfaitement.

LA Vie peu religieuse, que menoient les Italiens dans la Galére, irrita saintement notre Chevalier. Il leur en fit de sévéres Réprimandes, qui, d'abord, leur servirent de Divertissement; mais, il revint si souvent & si vivement à la charge, que, fatiguez de ses ennuyeuses Remontrances, ils résolurent de gagner une Ile déserte, & d'y laisser un Censeur si incommode. Ils appro-

choient déjà de la Côte où ils vouloient le débarquer: mais, il s'éleva un Vent impétueux, qui repoussa la Galére; & ce même Vent, qui fit échoüer leur Complot, la porta en peu d'heures à l'Ile de Chypre.

VI. Il arrive à Jérusalem, & y visite les Saints Lieux.

VI. INIGO trouva dans le Port le Navire des Pélerins tout prêt à faire voile, & qui sembloit n'attendre qu'après lui, pour lever l'Ancre. Il entra dedans; &, après quarante-huit jours de Navigation depuis son départ de Venise, il arriva enfin au Port de Jaffa, le dernier jour d'Août de l'an 1523. Il prit le chemin de Jérusalem par terre, & s'y rendit le quatrieme de Septembre avec la Caravane des Pélerins.

IL y visita d'abord les Lieux Saints; &, comme il avoit l'imagination très-forte, il se représenta si vivement ce qui s'étoit passé dans chacun de ces Lieux il y avoit plus de quinze cens ans, qu'il vit JÉSUS-CHRIST naître dans la Grotte de Bethléem, enseigner dans le Temple, prier dans le Jardin des Olives, & mourir sur le Calvaire.

VII. Il veut convertir les Mahometans.

VII. APRE'S avoir satisfait sa dévote Curiosité, il se souvint qu'il étoit aussi venu dans la Palestine, pour y travailler à la Conversion des Mahométans. La forte persuasion, où il étoit, d'être appellé à ce Ministere par une Vocation céleste, ne lui permit pas de penser aux difficultez d'une si grande Entreprise. Il ne lui vint seulement pas dans l'Esprit, qu'il ne savoit, ni la

la Langue, ni la Religion, de ceux qu'il vouloit convertir, ni même sa propre Religion, qu'il venoit leur prêcher. Entraîné par son Enthousiasme, & comptant sur des secours surnaturels, il lui sembloit déjà voir les Infideles, vaincus par l'efficace irrésistible de sa miraculeuse Prédication, brûler leur Alcoran, renoncer à MAHOMET, se ranger en foule sous l'Etendard de la Croix, & se soûmettre humblement à l'Obéïssance du Saint Siége. L'imagination remplie de cette agréable idée, il brûloit d'impatience d'aller signaler son zéle parmi les Turcs; &, pour être plus à portée de les instruire, il résolut de fixer sa demeure à Jérusalem.

POUR cet effet, il alla trouver le Gardien des Religieux de ST. FRANÇOIS, qui ont leur Couvent dans cette Ville. Après lui avoir rendu des Lettres de Recommandation, qu'il avoit apportées d'Italie, il le supplia de lui permettre de rester en la Terre Sainte, sans lui dire néanmoins ce qu'il y vouloit faire. Il ajoûta seulement, qu'il ne leur seroit point à charge, & qu'il ne leur demandoit pour toute Grace, que celle de vouloir bien diriger sa Conscience. Le Gardien, sans le rebuter, le renvoya au Provincial, qu'il attendoit de Bethléem, & qui arriva peu de jours après.

VIII. LE Provincial n'eut pas plûtôt jetté les yeux sur la triste Figure de notre Che- VIII. On le chasse de la Palestine.

Chevalier, qu'il lui conseilla de s'en retourner en Europe. *Que feriez-vous ici?* lui dit-il. *Les Aumônes y sont si petites, que nous avons nous mêmes assez de peine à vivre bien maigrement de celles que nous recueillons. D'ailleurs*, ajoûta-t-il, *il n'y a point de Sûreté dans la Palestine pour les Pélerins: &, depuis peu de jours, quelques-uns, qui étoient indiscrétement allez aux environs de la Ville, ont eu le malheur, les uns d'être faits Esclaves, & les autres d'être tuez. Je ne crains, ni la Faim, ni la Servitude, ni l'Empâlement même*, lui repliqua INIGO. *Je suis venu en la Terre Sainte, par un mouvement intérieur, qui m'a été divinement inspiré; & je veux bien que votre Révérence sache, qu'il n'y a qu'un Ordre exprès de Dieu qui puisse m'en faire sortir. Vous en sortirez donc dès demain*, reprit le Provincial, avec un air & un ton d'Autorité Papale; *car enfin, vous ne pouvez me résister, sans résister à Dieu. J'ai pouvoir du Vicaire de* JÉSUS CHRIST, poursuivit-il, *de renvoyer, qui il me plaît des Pélerins, & même d'excommunier ceux qui ne veulent pas m'obéir. Si vous en doutez, je vais vous chercher la Bulle de Sa Sainteté, afin que vous soyez convaincu par vos propres Yeux de ce que je vous dis. Ne prenez pas cette peine, mon très-Révérend Pere*, repartit humblement INIGO. *Je vous en crois sur votre Parole. Je vous obéirai comme à Dieu même, puisque son Lieutenant en Terre vous a donné pouvoir de me commander.*

A-

AVANT que de quitter la Palestine, il voulut revoir la Pierre où l'on croit que Notre-Seigneur laissa l'empreinte de ses pieds, en montant au Ciel. Il se déroba pour ce sujet, courut seul au Mont des Olives; &, faute d'Argent, ayant donné le Canif de son Ecritoire au Garde, il en obtint la Permission d'entrer dans le Lieu où se voit cette Sacrée Pierre, & la contempla tout à son aise. De-là, il alla à Bethfagé, qui en est très-proche; mais, s'étant souvenu, qu'il n'avoit pas observé quelle partie du Monde regardoit l'empreinte du pié droit, ni de quel côté étoit tourné celle du pié gauche, il retourna sur ses pas, pour s'éclaircir d'un point si essentiel. Une petite paire de Ciseaux, que par bonheur il avoit sur lui, fut son Passeport, pour rentrer; &, ce petit présent, lui procura la satisfaction de voir ce qu'il désiroit.

CEPENDANT, les Religieux de ST. FRANÇOIS, ayant appris la sainte Escapade du Pélerin Espagnol, & appréhendant qu'il ne lui arrivât quelque Malheur, envoyerent après lui un Serviteur du Couvent, Arménien de Nation, & connu des Turcs. Ce Serviteur le rencontra, qui descendoit de la Montagne. Il s'emporta furieusement contre lui, le menaça le Bâton levé; &, le prenant rudement par le Bras, le traîna avec violence au Monastere. Mais, INIGO, qui, dans ce moment, croyoit

croyoit voir JESUS-CHRIST en l'Air, tout éclatant de Gloire, marchant devant lui, & lui servant de Guide, étoit tellement enyvré de la Joye que lui causoit cette Vision, qu'il ne sentoit point qu'on lui disloquoit le bras.

IX. Il en sort, & se rend à Venise.

IX. PERSUADÉ que Dieu ne vouloit pas qu'il restât plus long-tems à Jérusalem, quoiqu'il crût n'y être venu que par son Ordre, il se disposa à en sortir. C'étoit au Mois de Novembre 1523. L'Hiver, qui fut fort rude cette Année-là, commença de bonne heure, & le froid se faisoit déjà sentir vivement. Notre Chevalier n'avoit, pour s'en garentir, qu'un méchant Calçon de toile, qui lui couvroit à peine les Cuisses, une Veste de treillis noir, pleine de trous dans le dos, & un Habit tout déchiré. Quoiqu'il tombât de la neige à gros flocons, & que la Terre en fût couverte, il ne laissa pas, tout mal vêtu qu'il étoit, de se rendre à pié au Port de Jaffa, où il s'embarqua dans un Navire qui retournoit à l'Ile de Chypre.

EN arrivant dans cette Ile, il trouva trois Vaisseaux au Port, prêts à faire voile du côté de l'Italie. L'un étoit une Saïque Turque, l'autre un grand Navire de Venise, & le troisieme une méchante petite Barque, très-mal équipée. Les Pélerins, qui étoient venus avec lui, priérent le Capitaine Vénitien de le recevoir en son bord par charité; &, pour l'y engager, ils

ils lui dirent que c'étoit un Saint. *S'il est Saint, comme vous le dites,* répondit le Capitaine, qui avoit lû la *Vie des Peres des Deserts*, *il n'a que faire de Navire. Il peut se mettre sur la Mer, & les Eaux ne manqueront pas de le porter, comme elles ont porté autrefois* St. Amon, *& tant d'autres Saints errans.* Ne pouvant avoir place dans le Vaisseau Vénitien, il fut réduit à en demander une dans la petite Barque, où le Patron eut la bonté de le recevoir pour l'Amour de Dieu.

Les trois Vaisseaux partirent ensemble, & eurent d'abord le Vent favorable. Mais, le tems changea tout à coup. Il s'éleva une horrible Tempête. La Saïque périt avec tous ses Gens. Le Vaisseau Vénitien échoua contre des Rochers, & l'Equipage eut bien de la peine à se sauver, & à mettre les Passagers à bord. La chétive Barque, qui portoit Inigo, résista à la tourmente; &, au travers de mille dangers, gagna un Port de la Pouille. De-là, elle se remit en Mer, & arriva heureusement à Venise sur la fin de Janvier 1524, après une Navigation de plus de deux Mois.

C'est ainsi, dit Daniel Bartoli, que l'avare Capitaine apprit, à ses dépens, qu'on ne se raille pas impunément des Amis de Dieu, & que les plus foibles Barques où ils sont résistent mieux à la Tempête, que les plus forts Vaisseaux,

ſeaux, qui portent les Moqueurs des Saints.

X. Il retourne à Barcelone.

X. INIGO, voyant que le grand deſſein qu'il avoit formé de convertir les Mahométans étoit échoué, ſe trouva fort embarraſſé ſur ce qu'il devoit entreprendre. Après s'être tourné de tous les côtez, il ſe détermina enfin à travailler à la Converſion des Pécheurs, & à l'Inſtruction des Ignorans.

JUSQU'ICI, il avoit crû que la profonde connoiſſance de tous les Myſteres, qu'il s'imaginoit lui avoir été donnée par la voye extraordinaire des Illuſtrations Divines, lui ſuffiſoit pour une telle Entrepriſe. En effet, ſi, comme l'aſſûre un de ſes Hiſtoriens, les Véritez de la Foi lui avoient été miſes devant les yeux avec tant de clarté, que non ſeulement elles n'avoient rien d'obſcur pour lui, mais même qu'il étoit capable de les faire concevoir aux autres; s'il parloit du Myſtere ineffable de la Trinité avec des termes ſi ſublimes, que les plus Savans l'admiroient, & que les plus Simples pouvoient l'entendre: que lui manquoit-il pour éxercer avec ſuccès le Miniſtere Evangélique? Aſſûrément, rien du tout. Néanmoins, ſoit qu'il ſe défiât de ſes Viſions, ſoit qu'il eût éprouvé qu'on ne vouloit point les croire ſur ſa parole, ſoit enfin qu'il comprît qu'on ne lui permettroit jamais d'enſeigner publiquement la Reli-

gion,

gion, qu'il ne l'eût étudiée dans les Universitez, il résolut de joindre aux Lumiéres surnaturelles, qu'il s'imaginoit avoir, les Sciences humaines, dont il ne connoissoit seulement pas les premiers Principes. C'est ce qui lui fit prendre le parti de retourner à Barcelonne, où il avoit fait connoissance avec celui qui y tenoit Ecole publique de Grammaire, & où il espéroit trouver assez d'Aumônes pour pouvoir subsister pendant ses Etudes. Ainsi, sans s'arrêter à Venise, il se mit en chemin au cœur de l'Hiver, vêtu comme nous venons de le dire, excepté qu'il se couvroit la Poitrine d'un morceau de gros Drap, dont le Marchand Espagnol, de qui il étoit connu, lui fit présent. Ce même Marchand l'obligea encore de prendre quinze ou seize Ecus, qu'il n'accepta que par pure complaisance, & dans le dessein de s'en défaire à la premiere occasion.

XI. Il n'alla pas loin pour la trouver. Etant arrivé à Ferrare, Ville qui n'est qu'à deux journées de Venise, il se rendit d'abord à la grande Eglise. A peine eut-il commencé sa Priere, qu'un Pauvre vint lui tendre la main. Il lui donna un Ecu. Le Pauvre, étonné de recevoir une si grosse Aumône d'un Homme si mal-vêtu, va conter son Avanture à ses Camarades; &, dans le moment, Inigo se voit environné de tous les

XI. Avantures qu'il eut sur la route.

Gueux de la Ville. Il n'en refusa aucun tant qu'il eut quelque chose à donner. Sa Priére étant achevée, il sortit. Les Pauvres le suivirent; &, voyant que celui, qui les avoit si libéralement assisté, demandoit lui-même l'Aumône, ils se mirent à crier derriere lui: *ô le Saint, ô le Saint!*

IL partit de Ferrare, pour se rendre à Genes par la Lombardie. La Guerre étoit alors allumée entre les François, & les Espagnols; & les deux Armées, qui occupoient tout le Païs, rendoient les chemins très-dangereux. On lui conseilla de prendre une route détournée, & on lui en indiqua une fort sûre; mais, persuadé que tous ses pas étoient immédiatement dirigez par une Providence particuliere, il suivit, malgré tout ce qu'on lui put dire, le grand chemin. Cette chimerique idée le fit marcher sans nulle crainte au milieu des Armées ennemies. Mais, il n'alla pas fort loin, sans avoir occasion d'éprouver, qu'on ne s'éloigne pas toujours impunément des Regles communes de la Prudence.

EN approchant d'un Village, où les Espagnols s'étoient retranchez, il fut pris par des Soldats qui battoient l'Estrade. Son habillement, & son air rêveur, leur firent croire, que c'étoit un Espion déguisé en Gueux. Ils l'interrogerent; &, n'en ayant pû tirer aucune parole, ils le dé-

dépouillérent, & le menérent tout nud en chemise à leur Capitaine.

BIEN que, depuis qu'il eût embrassé la Chevalerie errante Spirituelle, il ne donnât nul tître d'honneur à qui que ce fût, & qu'il appellât les plus grands Seigneurs tout simplement par leurs noms, comme font aujourd'hui les *Trembleurs*, il délibéra néanmoins en lui-même, s'il ne seroit pas mieux, en cette occasion, d'user de manieres honnêtes, que de suivre son usage ordinaire. Après y avoir bien pensé, il prit les doutes, qui lui étoient venus là-dessus, pour des suggestions du Malin Esprit, & résolut de ne rendre nul honneur au Capitaine. Il poussa l'incivilité, jusqu'à ne point se découvrir devant lui. Il demeura immobile, & le Chapeau sur la tête en sa présence. Il ne répondit rien, lorsqu'on lui demanda son nom, son Païs, sa Profession, & l'endroit d'où il venoit. Il rompit seulement le silence, quand on vint à lui demander, s'il n'étoit pas un Espion? Alors, il ouvrit la bouche, pour dire, non. Ce fut-là le seul mot qu'on en put tirer.

LE Capitaine, ne trouvant en lui que de la Folie, se fâcha contre ses Gens, de ce qu'ils lui avoient amené un insensé. *Mettez-moi ce Fou dehors*, leur dit-il tout en colere: *rendez-lui ses Habits; & qu'il aille où il voudra.* Les Soldats obéïrent; mais, avant que de le lâcher, ils se ven-

gérent sur lui de la Sottise qu'ils avoient faite de le prendre pour un Espion, & le chargérent de tant de coups, qu'il n'eut pas besoin de se discipliner ce jour-là.

EN poursuivant son chemin, il tomba au bout de trois jours dans le Quartier des François. L'Officier, à qui on le mena, étoit Basque. Il jugea à la pauvre mine de notre Chevalier, qu'on n'avoit rien à craindre de lui; &, ayant appris qu'il étoit de la Province de Guipuscoa, il le relâcha aussi-tôt, & ordonna qu'on le laissât passer, sans lui faire aucune insulte.

A SON arrivée à Gennes, il trouva un Vaisseau qui alloit en Espagne, dans lequel il s'embarqua d'autant plus facilement, que DOM RODRIGO DE PORTUNDO, Général des Galéres d'Espagne, qui le connoissoit, & qui étoit du même Païs, ordonna au Capitaine de le prendre *gratis* en son bord.

LE Vaisseau fut long-tems poursuivi par les Pirates; mais, sa légéreté le déroba à leurs poursuites; &, à force de voiles, il gagna le Port de Barcelonne.

XII. Il commence à étudier à trente-trois ans.

XII. DES qu'INIGO eut mis pié à terre, il alla voir JERÔME ARDEBALE, qui enseignoit publiquement la Grammaire, & en obtint la grace d'être reçu gratuitement au nombre de ses Ecoliers. Il alla aussi voir ISABELLE ROSELLI, qui lui promit toutes sortes de secours.

IL avoit trente-trois ans, lorsqu'il com-

commença à apprendre les premiers Principes de la Langue Latine : étude, peu convenable à cet âge ; mais, qui lui étoit nécessaire, pour parvenir au but qu'il se proposoit. Cette considération lui fit vaincre les dégouts & les répugnances, qu'un Homme aussi intérieur que lui devoit trouver dans les minuties de la Grammaire. Il surmonta assez courageusement les difficultez des Déclinaisons ; mais, quand il en fut venu aux Verbes, le Diable, qui l'attendoit-là, l'arrêta tout court. Il lui suggéra de si tendres sentimens pour Dieu, que le nouvel Ecolier passoit tout le tems de l'Etude en Aspirations dévotes. Au lieu de conjuguer le verbe *amo*, il faisoit des actes d'amour : *Je vous aime, ô mon Dieu* ! disoit-il. *Vous m'aimez* : *aimer, être aimé* ; *& rien davantage*. Le peu de progrès qu'il faisoit lui fit découvrir la ruse du Malin Esprit : &, ne doutant point que ces Actes d'Amour Divin ne fussent un piége qu'il lui avoit tendu pour traverser ses Etudes, loin de laisser-là les Conjugaisons, pour s'attacher à Dieu, il quitta Dieu pour s'attacher aux Conjugaisons.

MAIS, afin de faire perdre au Diable toute esperance, il mena ARDEBALE dans l'Eglise de SAINTE MARIE *de la Mer*, se mit à genoux devant lui : &, après avoir fait vœu, au pié des Autels, de continuer, sans interruption, ses Etudes

pendant deux années entiéres, il le pria très-humblement de le fixer tous les jours à une Leçon; &, s'il ne l'apprenoit pas bien, de lui donner le fouët comme à ses plus petits Ecoliers (*). Le Diable, vaincu par cet acte d'humilité, abandonna notre Chevalier, & ne l'importuna plus d'Illustrations Divines.

LORSQU'IL commença à expliquer un peu de Latin, on lui recommanda le *Soldat Chrétien d'*ERASME, comme le Livre le plus propre à lui apprendre l'élégance de cette Langue, & à lui inspirer en même tems une solide Piété. Il le lut; mais, remarquant, que, plus il le lisoit, moins il avoit de Visions, il conçut une si grande haine contre l'Auteur, qu'étant Général de la Compagnie, il défendit à ceux de son Ordre la Lecture des Oeuvres de ce Grand-Homme, qui ne cesseront d'être admirées, que quand il n'y aura plus de vrais Savans dans le Monde.

XIII.

(*) *Ab eo etiam atque etiam petit, ut se pro puero habeat, verberibus graviter accipiat, sicubi minus attentum aut diligentem reprehenderit.* Ribadeneyra, *in* Vit. Ign. *Libr. I. Cap. XIII.*

Petere & rogare, ut ab se quotidie non minus quam à ceteris pensum exigat; cessantem, quasi quemlibet unum è grege puerorum, arbitratu suo & verbis & plagis accipiat. Maffei, Ign. Vit. *Libr. I. Cap. XVI.*

XIII. Si Inigo n'eut point à Barcelonne des Illustrations aussi fréquentes qu'à Manreze, en récompense, il y mit à fin une Avanture des plus difficiles. Il y avoit hors de la Ville, entre la Porte neuve, & la Porte St. Daniel, un Couvent de Dominicains, appellé le Monastere des Anges. Ce nom ne convenoit guéres aux Religieuses. Elles faisoient de ce Couvent, consacré à la Chasteté, un lieu public de Prostitution; &, sous le voile de Vestales, elles vivoient en véritables Prêtresses de Vénus. Le Chevalier de la Vierge avoit trop de zele, pour laisser des Filles de St. Dominique dans le libertinage. Il entreprit donc de les en retirer; & voici avec quelle adresse il s'y prit.

XIII. Ce qui lui arrive à Barcelonne pendant ses Etudes.

Il alla dans l'Eglise de leur Monastere, & y fit, à leurs yeux, une infinité d'actes exterieurs de Dévotion. Ses longues Priéres, ses fréquentes Communions, ses Larmes, ses Soupirs, ses Sanglôts, lui attirérent, au bout de quelques semaines, l'estime des Religieuses, & leur firent naître la curiosité de s'entretenir avec lui. La prémiére visite se passa sans nulle censure. L'excellence de leur Profession, la Pureté, la Fidélité, & les autres Devoirs qu'elle exigeoit d'elles, furent l'unique sujet de l'entretien. Charmées de ses maniéres douces, elles desirérent de le revoir. Il continua ses visi-

tes; &, ayant peu à peu gagné leur confiance, il leur représenta le deshonneur qu'elles faisoient à leur Divin Epoux, en violant la Foi qu'elles lui avoient jurée à la face des Autels. Il leur fit craindre la Vengeance de cet Epoux outragé, & extrémement jaloux; & les exhorta si pathétiquement à détourner, par un prompt retour à leur devoir, la foudre déjà prête à les écraser, qu'elles rompirent tout commerce avec les Hommes.

LEURS Galans, ayant sû que c'étoit par les conseils d'INIGO, qu'elles leur fermoient la porte du Monastere, lui défendirent, sous peine de la bastonade, d'y remettre les pieds. Il méprisa leurs menaces, & ils tinrent leur parole. Mais, voyant que, malgré cela, il continuoit toujours ses Exhortations, ils résolurent de le faire assassiner. Un jour donc, qu'il revenoit du Monastere des Anges avec un Prêtre, nommé MOYSE PUIALTO, qui l'avoit aidé à ramener les Religieuses à leur Devoir, deux Esclaves Maures les attaquérent proche la Porte ST. DANIEL, & les assommérent de coups de bâton. Le Prêtre en mourut peu de jours après; & INIGO, qui fit laissé pour mort sur la place, auroit aussi perdu la vie, si le hazard n'eût fait passer par-là un Meûnier, qui eut la charité de le mettre sur sa Mule, & de le conduire à la Maison d'AGNE'S PASCAL, Femme dévote, chez qui

qui il logeoit. Il étoit si foible quand il y arriva, qu'on croyoit à chaque moment qu'il alloit passer. On desespéra de sa vie pendant un Mois entier. Mais, contre toute attente, il recouvra sa Santé, après cinquante-trois jours de Maladie & de souffrances.

DÈS qu'il put marcher, il voulut retourner au Monastere des Anges, pour confirmer les Religieuses dans les bonnes resolutions qu'il leur avoit fait prendre; &, quand on lui disoit, pour l'en détourner, que c'étoit s'exposer à un second Assassinat: *Quel bonheur me seroit-ce*, répondit-il, *de mourir pour le Salut de mon Prochain!* Il n'eut pas ce bonheur; car, ses Assassins, craignant les poursuites de la Justice, lui demanderent pardon, & firent leur accommodement avec lui.

XIV. APRÈS avoir accompli son vœu d'étudier deux ans la Grammaire, il resolut, quoiqu'il eût appris fort peu de Latin, d'aller faire un Cours de Philosophie, & de Théologie, à l'Université d'Alcala de Hénarès, nouvellement fondée par le Cardinal XIMENÈS. Comme il avoit formé dès Manreze le dessein d'instituer un Ordre de Chevalerie errante Spirituelle, dont il disoit que le Plan lui avoit été montré dans la *Méditation des deux Etendards* (*), il s'étoit fait des Disciples à Barcelonne, qui, charmez de sa maniére de vivre, tâchoient de l'imiter en tout.

XIV. Il va à Alcala pour les y continuer, & mene avec lui trois Compagnons.

CES

(*) Voyez ci-dessus page 46.

CES Diſciples voulurent le ſuivre; mais, il n'oſa les mener tous avec lui, de peur que l'Inquiſition de Tolede, qui étoit fort ſoupçonneuſe, n'en prît quelqu'ombrage. Il ſe contenta d'en emmener trois, dont l'un ſe nommoit CALISTE, l'autre ARTIAGA, & le troiſieme CAZEVE'S. Il en choiſit un quatrieme dans l'Hôpital d'Alcala, où il s'étoit retiré en arrivant. C'étoit un jeune François, nommé JEAN, qui, ayant été bleſſé dans une Querelle particuliére, en paſſant par cette Ville à la Suite de Dom MARTIN DE CORDOUE, Viceroi de Navarre, dont il étoit Page, fut porté à l'Hôpital, pour être panſé de ſes bleſſures. INIGO lui inſpira un ſi grand dégoût de la Cour, & tant de paſſion pour la Chevalerie errante Spirituelle, que JEAN préféra cette pénible Profeſſion au Service du Viceroi.

LE Maître & les Diſciples étoient vêtus de même façon. Ils portoient une longue Jaquette de *Saye griſe*, avec un Chapeau de même couleur, ce qui les fit nommer *les Habillez de Saye*. Ils ne vivoient que d'Aumônes; mais, ils ne demeuroient pas tous enſemble. Les Diſciples étoient logez par charité, deux dans un endroit, deux dans un autre, & INIGO reſtoit à l'Hôpital, d'où il ſortoit tous les jours pour aller mendier ſon Pain.

XV. Il triom-

XV. CETTE Vie de Gueux, qu'il me-

menoit ſans néceſſité, le faiſoit mépriſer des Gens ſages, & lui attiroit quelquefois de ſanglans reproches de leur part. Un Prêtre, entre autres, grand ennemi des Mendians de profeſſion, l'ayant rencontré un jour dans la Rue demandant l'Aumône, le traita avec beaucoup de dureté, & le chargea d'Opprobres & de Malédictions. Mais, le Superieur de l'Hôpital d'Antézana, témoin de la patience avec laquelle notre Chevalier ſouffroit ces outrages, eut pitié de lui, & l'emmena dans ſon Hôpital, où il lui donna une Chambre.

phe d'une troupe d'Eſprits follets.

CETTE Chambre étoit abandonnée, & perſonne n'ôſoit y coucher, parce qu'on diſoit, qu'il y revenoit des Eſprits. INIGO, qui ne craignoit pas le Diable-même, fut ravi de trouver une ſi belle occaſion de ſignaler ſon courage. La prémiére nuit, il entendit un bruit effroyable, avant-coureur ordinaire de la venue des Eſprits. Ils lui apparurent ſous des formes ſi hideuſes, que, tout intrepide qu'il étoit, il ne laiſſa pas d'en être épouvanté. Mais, s'étant remis de ſa prémiére frayeur, il ſe jetta à genoux: &, les apoſtrophant, *Si Dieu*, leur dit-il, *vous a donné pouvoir de me mal-traiter, me voilà prêt à ſouffrir tout le Mal qu'il vous a permis de me faire. Mais, s'il ne vous a donné aucun pouvoir de me nuire, retirez-vous, maudites Créatures, & ceſſez de troubler mon repos.* A ces mots,

les

les Spectres disparurent, & abandonnérent pour toûjours la Chambre, où jusqu'alors ils avoient fait leur horrible Sabbat.

LE Supérieur de l'Hôpital, charmé de la défaite de ces redoutables Fantômes, pour récompenser INIGO de la Victoire qu'il venoit de remporter sur eux, lui promit, outre le logement, qu'il lui donnoit déjà, de lui fournir encore la nourriture, & tout ce qui lui seroit nécessaire pour ses Etudes. Cela n'empêcha point notre Chevalier de mendier à son ordinaire, tant pour ne point perdre l'habitude de la Sainte Gueuserie, que pour aider des Aumônes qu'il recueilloit les Pauvres honteux, & ceux que leurs Infirmitez empêchoient d'aller chercher leur Pain.

XVI. Il se rebute de l'Etude, & se met à dogmatiser.

XVI. GRACES à la Charité du Supérieur de l'Hôpital d'Antézana, INIGO se vit en état d'aller prendre les Leçons des Professeurs de l'Université. On y expliquoit la Logique de DOMINIQUE DE SOTO, la Physique d'ALBERT *le Grand*, & la Théologie de PIERRE LOMBARD, surnommé le *Maître des Sentences*. Il prenoit ces trois Leçons l'une après l'autre; mais, ces différentes Sciences, qu'il entassoit pêle-mêle dans sa tête sans les entendre, y mirent tant de confusion, que tout son travail aboutit à ne rien savoir.

REBUTÉ du peu de progrès qu'il faisoit

soit dans ses Etudes, il laissa-là ARISTOTE, & St. THOMAS; &, avec ses quatre Disciples, aussi ignorans que lui, il se mit à catéchiser les Enfans, à faire des Exhortations aux Ecoliers débauchés, & à enseigner la Doctrine Chrétienne au petit Peuple.

XVII. LE bruit, que fit dans la Ville cette nouveauté, vint bien-tôt à la connoissance des Inquisiteurs de Tolede, qui se rendirent à Alcala, pour informer de la Doctrine des *Habillez de Saye*, qu'ils soupçonnoient être de la Secte des *Illuminez*, qu'on avoit condamnée depuis peu en Espagne. Mais, ne trouvant en eux que de l'Ignorance, les Inquisiteurs remirent l'Affaire entre les mains de JEAN RODRIGUE FIGUEROA, Grand-Vicaire d'Alcala, & s'en retournérent à Tolede.

XVII. Il est soupçonné d'Hérésie, & n'en est point trouvé coupable.

LE Grand-Vicaire, après les avoir interrogez, & s'être informé de leurs Mœurs, les renvoya absous, leur défendant seulement de porter des Habits de la même couleur.

XVIII. INIGO ne fut pas plûtôt sorti de cette Affaire, qu'on lui en fit une autre, dont il eut plus de peine à se tirer. Parmi les Dévotes, qui s'étoient mises sous sa Direction, il y avoit deux Dames de Qualité, la Mere & la Fille, l'une & l'autre Veuves. La Mere se nommoit MARIE DE VADO, & la Fille LOUÏSE

XVIII. On l'accuse d'avoir gâté l'Esprit de deux de ses Dévotes.

VE-

VELASQUEZ. Elles avoient été fort du monde, particuliérement la Fille, que sa beauté faisoit rechercher davantage. Les Merveilles de la Vie errante de notre Chevalier, dont il les avoit, sans doute, entretenues, leur firent naître le desir de se sanctifier par la même voye. Elles résolurent donc, à son éxemple, de s'habiller en Gueuses, d'aller par toute l'Espagne mendier leur Pain, de coucher dans les Hôpitaux, & de visiter les Images miraculeuses.

ELLES ne doutoient point, qu'il n'approuvât une si sainte Entreprise; &, dans cette confiance, elles allérent lui en faire part. *Allez*, leur dit-il, *vous êtes des Folles, de vous imaginer que la Sainteté consiste à courir. Croyez-moi*, ajoûta-t-il, *abandonnez ce dessein extravagant: &, puisque Dieu vous a donné des richesses, occupez-vous à soulager les Pauvres; & n'allez pas follement les contrefaire par une Gueuserie affectée. Vivez en personnes de bon Sens, & réglez votre Vertu sur votre Etat.*

POURQUOI *donc*, repondit la Dame DE VADO, d'autant plus surprise de cette censure, qu'elle ne s'étoit attendu qu'à des louanges, *Pourquoi donc, vous, qui êtes d'une Maison illustre, avez-vous couru le Monde travesti en Gueux? Pourquoi logez-vous encore dans un Hôpital? Pourquoi enfin, continuez-vous à vivre d'Aumônes? Que ne reglez-vous votre Ver-*

tu

tu sur votre état? *De grace*, poursuivit-elle, *apprenez-nous comment les mêmes actions sont sages & saintes, quand c'est vous qui les faites, & deviennent des folies, quand nous les faisons?* *C'est*, repartit INIGO, *que sans une Inspiration évidente du Saint Esprit, il y a de l'extravagance à suivre des voyes extraordinaires.* *Et bien*, repliqua la Dévote, *cessez donc de nous blâmer; car, je vous assûre que ce dessein nous a été inspiré de la même maniére que vous l'a été celui de vous faire* Chevalier de la Vierge, *& de courir le Monde en cette qualité. Vous ne pouvez refuser de nous en croire sur notre parole, puisque nous vous en croyons bien sur la vôtre. Cependant, si vous vous obstinez à nous condamner, prenez garde, qu'en nous condamnant, vous ne vous condamniez vous même.*

IL eut beau leur insinuer, qu'elles pouvoient facilement prendre les Illusions d'une Imagination égarée pour des Inspirations Divines, & leur représenter les dangers auxquels une Vie errante les exposeroit, elles demeurérent fermes dans leur resolution. A la vérité, elles quittérent la pensée de courir toutes les Provinces; mais, elles crurent ne pouvoir, en conscience, se dispenser de faire, tout au moins, le Pélerinage de Notre-Dame de Guadaloupe, & celui du St. Suaire de Jaën; deux Dévotions très-célébres

en Espagne, l'une dans la nouvelle Castille, l'autre dans l'Andalousie.

ELLES se dérobérent donc un beau matin pour cette belle expédition, sans rien dire à personne, & firent tout le chemin à pié, vêtues en pauvres Pélerines, & en demandant l'Aumône.

XIX. Il est mis en Prison pour ce sujet.

XIX. DE'S que la chose se sçut, tout le monde s'en prit à INIGO; entre autres, le Docteur CIROL, Professeur en Théologie, & Ami particulier de ces Dames. Il se plaignit de ce qu'on souffroit, qu'un Fanatique se mêlât de Direction. Il soutint hautement, qu'un Directeur, qui faisoit faire à ses Dévotes de semblables folies, méritoit d'être enfermé.

LE Grand-Vicaire, sur les plaintes de ce Docteur, fit mettre INIGO en Prison, & laissa passer plus de quinze jours avant que de le venir interroger.

L'INTERROGATOIRE roula sur les Dames errantes. INIGO avoua, qu'il les dirigeoit; mais, il assûra en même tems, que, bien loin de leur conseiller la folie qu'elles avoient faite, il les en avoit, au contraire, détournées autant qu'il avoit pû.

XX. Il est élargi.

XX. TANDIS qu'on faisoit des Perquisitions pour savoir la vérité, les Avanturieres Spirituelles revinrent après quarante jours de course. Interrogées juridique-

diquement, elles confirmérent ce qu'avoit dit INIGO: de sorte qu'il fut justifié sur cet Article, & ensuite élargi par une Sentence publique, rendue le premier de Juin 1527.

ELLE contenoit deux Chefs: l'un, que lui & ses Compagnons prendroient l'Habit ordinaire des Ecoliers: l'autre, que n'étant point Théologiens, ils s'abstiendroient d'expliquer au Peuple les Mysteres de la Religion, jusqu'à ce qu'ils eussent étudié quatre ans en Théologie; & cela, sous peine d'Excommunication & de Bannissement.

CETTE Défense fut un coup de foudre pour INIGO. Elle le réduisoit à l'humble Condition d'Ecolier, & le faisoit passer pour un téméraire, qui, sans connoître la Religion, s'étoit ingéré de l'enseigner.

XXI. Il va à Salamanque, & y est convaincu d'Ignorance, & de Fanatisme.

XXI. IL fut si sensiblement touché de cet Affront, qu'il prit le parti de se retirer à Salamanque avec ses Disciples, pour y continuer ses Etudes. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'oubliant qu'il y étoit venu pour étudier, il se mit à prêcher comme il avoit fait à Alcala. Le Peuple, qui se laisse aisément prendre à un exterieur pieux & mortifié, couroit en foule l'entendre. Il y eut même quelques Dames de Qualité, qui voulurent être ses Dévotes. Mais, les habiles Gens trouvoient fort étrange, qu'un simple Laïque,

ſans Science, & ſans Caractere, s'érigeât en Docteur & en Directeur, dans une Ville, où il y avoit tant de Paſteurs, & tant de Religieux ſavans, continuellement occupez à l'Inſtruction du Peuple.

LES Freres Prêcheurs du Couvent de ST. ETIENNE, entrant dans ces Sentimens, réſolurent d'éxaminer à fonds le Perſonnage. INIGO ſe confeſſoit à un Religieux du Monaſtere. Ce Religieux l'invita un jour à dîner de la part du Souprieur, Homme ſavant & pieux. Il y vint avec CALISTE; &, après le dîner, le Souprieur, accompagné du Confeſſeur, & d'un autre Religieux, mena INIGO, & ſon Diſciple, en une Chapelle retirée.

IL prit le prémier la parole; &, ſe tournant vers INIGO, *Je me rejouis fort*, dit-il, avec un viſage ouvert, *qu'à l'éxemple des Apôtres, vous alliez de tous côtez enſeigner aux Hommes le chemin du Ciel; & je vous aſſûre, que tous nos Freres ne s'en réjouiſſent pas moins que moi. Mais, je voudrois bien ſavoir*, ajouta-t-il, *à quelle Science vous vous êtes le plus appliquez? Nous n'avons guéres d'Etudes*, répondit ingénument INIGO, *& tout notre ſavoir ſe réduit à un peu de Grammaire. Comment donc vous mêlez-vous de prêcher*, reprit le Souprieur? *Nous ne prêchons point*, repartit INIGO: *nous diſcourons ſeulement de la Religion, lorſque l'occaſion s'en préſente. Hé,*

de

de grace, quelles matiéres traitez-vous dans vos Discours? dit le Souprieur. *Nous parlons de la beauté de la Vertu, & de la laideur du Vice*, repliqua INIGO, *& nous tâchons d'inspirer à ceux qui nous écoutent de l'horreur pour celui-ci, & de l'amour pour celle-là. Quoi!* interrompit le Souprieur, *vous avouez vous-même que vous êtes des Ignorans, & néanmoins vous avez la témérité de traiter des Vertus & des Vices, dont on ne peut bien parler qu'on ne soit Philosophe ou Théologien! Il faut, d'une nécessité absolue, ou que les choses que vous en dites vous viennent d'une Science que vous ayez acquise par l'étude, ou qu'elles vous soyent divinement inspirées. Vous convenez que vous n'avez point d'autres Lettres qu'un peu de Grammaire. Vous avez donc des connoissances surnaturelles? Vous me feriez plaisir*, poursuivit-il, d'un ton railleur, *de me dire, si c'est à jeûn, ou après avoir suffisamment mangé, que vous avez eu vos Révélations, quelles elles sont, comment vous savez qu'elles viennent de Dieu, & comment vous pouvez le prouver aux autres; à moi, par exemple, qui ne veux point croire, sans preuves, que vous soyez inspiré?*

INIGO, terrassé par ces questions accablantes, se tut, & quelques instances que lui fit le Souprieur, pour l'obliger d'y répondre catégoriquement, il n'en voulut rien faire. *C'est assez, mon Révérend Pere*, lui dit-il; *ne poussez pas les choses plus loin:*

loin: je ne dirai rien davantage, que quand les Supérieurs Ecclésiastiques, à qui je dois obéissance, me commanderont de parler. Je vous ferai bien parler malgré vous, repliqua le Souprieur; *car, votre silence affecté ne vous rend que trop suspect de Fanatisme, ou d'Imposture. Semblable à ces Charlatans, qui font métier d'éxercer dans les Places publiques la Médecine qu'ils ignorent, & qui n'osent en parler devant un habile Médecin, de peur qu'il ne découvre leur Ignorance, vous vous taisez devant les Théologiens, pendant que vous étourdissez de votre babil un Peuple grossier, toûjours disposé à prendre pour Divin les Imaginations creuses du premier Visionnaire, qui vient les lui débiter avec un exterieur dévot, & des expressions vives & touchantes.*

ENSUITE, regardant CALISTE, qui étoit fort grotesquement vêtu: *Il ne faut que vous voir*, ajoûta-t-il, *pour juger que vous êtes de vrais Fanatiques.* Ce Compagnon d'INIGO, en venant à Salamanque, avoit rencontré un Pélerin, extrémement délabré, à qui il avoit donné son Habit neuf, & dont il avoit pris l'équipage, qui consistoit en une méchante Jaquette, trop courte pour lui, & en un Chapeau tout usé d'une grandeur énorme; ce qui faisoit la figure du monde la plus burlesque. Il avouá la chose. Mais, le Souprieur, aussi mécontent de la réponse de CALISTE, que du silence d'INIGO,

les

les, fit conduire l'un & l'autre dans une Cellule, où on les enferma à la clef.

TROIS jours après, ils furent menez en Prison par l'Ordre de FRIAS, Grand-Vicaire de l'Evêque de Salamanque. On les mit dans une vieille Chambre infecte, & on les attacha ensemble par les pieds avec une grosse Chaîne de fer d'une toise & demie de long. Ils passérent toute la nuit à chanter des Hymnes, & à se réjouïr du bonheur qu'ils avoient de souffrir pour une Cause qu'ils croyoient aussi bonne que celle pour laquelle les Saints Apôtres avoient été persécutez par les Phariſiens de leur tems.

LE lendemain, plusieurs Personnes dévotes allérent visiter INIGO, & pourvûrent abondamment à ses besoins. Pour les récompenser de leur charité, il les entretint de la laideur du Vice, du néant des grandeurs mondaines, des trésors de Joye cachez sous les épines des souffrances, & des délices qu'il goûtoit dans les Chaînes.

CEPENDANT, FRIAS vint interroger les Prisonniers. INIGO lui mit entre les mains le Livre des *Exercices Spirituels*, & lui dit le Logis de ses trois autres Disciples, afin qu'on pût les interroger. On les envoya prendre sur le champ; & ils furent mis en un endroit séparé, où ils ne pussent avoir aucune communication avec leur Maitre, ni avec CALISTE.

LE Grand-Vicaire lut lui-même le Livre des *Exercices*, & le donna ensuite à lire à trois Docteurs. Après l'avoir éxaminé tous quatre, ils firent venir INIGO devant eux, & lui dirent, qu'ils trouvoient fort étrange, qu'étant indocte, ainsi qu'il le confessoit lui-même, il eut la témérité de marquer au commencement de ses *Exercices*, la différence qu'il y a entre le Péché mortel, & le Péché véniel. A quoi il répondit, qu'il soumettoit son Livre à leur Jugement.

ENFIN, après vingt-deux jours de Prison, le Maître & les Disciples furent citez devant les Juges, pour entendre lire leur Sentence. On ne les trouva coupables d'aucuns Déréglemens de Mœurs, ni d'aucune Hérésie. On leur permit de faire le Catéchisme; mais, on leur défendit d'y toucher le Point délicat de la Distinction entre le Péché mortel, & le Péché veniel, jusqu'à ce qu'ils eussent étudié quatre ans en Théologie.

XXII. Il quitte l'Espagne, & va en France.

XXII. INIGO, qui vit bien, qu'il ne pourroit parler de la laideur du Péché, sans contrevenir à cette défense, résolut de quitter l'ingrate Salamanque, & même de sortir d'Espagne, où les Supérieurs Ecclésiastiques traitoient si mal les Illuminez. Il s'imagina en même tems avoir une forte inspiration d'aller en France, pour y recommencer ses Etudes dans l'Université de Paris, aussi célébre alors, qu'elle l'est encore aujourd'hui.

Il communiqua son dessein à ses Compagnons, qui, dégoûtez de la misérable Vie qu'ils avoient menée avec lui, refusérent de le suivre. Ainsi, il partit seul, à pié, chassant devant lui un Ane, chargé de ses Livres, & des Ecrits qu'il avoit composez dans le tems de sa plus grande Ignorance. Il passa par Barcelonne. Il y revit ses Amis, & accepta, sans aucune difficulté, l'Argent & les Lettres de Change qu'ils lui offrirent.

Il se mit en chemin pour son Voyage de France, sur la fin du Mois de Décembre de l'année 1527. Bien qu'il y eût peu de sûreté aux Frontiéres des deux Royaumes, où les Gens de Guerre éxerçoient tous les jours mille Brigandages & mille Cruautez contre les Passans, il arriva néanmoins à Paris, sans nulle mauvaise Avanture, au commencement de Février de l'an 1528.

XXIII. Il recommence les Etudes à Paris au College de Montaigu.

XXIII. Il avoit si mal étudié, qu'il fut obligé de reprendre la Grammaire, & de se remettre, à l'âge de trente-sept ans, dans les basses Classes avec les petits Grimauds du College de Montaigu. Une Disgrace, qui lui arriva dans l'Université, où il s'étoit logé avec des Etudians Espagnols, dérangea tout à fait ses Etudes. La crainte, qu'il eut de blesser la parfaite Pauvreté dont il faisoit profession, lui troubla tellement la Conscience, que, pour la mettre en repos, il confia l'Argent

qu'il avoit apporté de Barcelonne à un de ses Compagnons de Chambre, qu'il croyoit fidelle, & qui le lui emporta. Réduit, par ce vol, à la derniére nécessité, il fut contraint de se retirer à Saint Jaques de l'Hôpital, & d'aller mendier son Pain.

SA Misére, qui l'empêchoit d'étudier, ne l'empêchoit pas d'inspirer aux jeunes Gens de sa connoissance l'amour de la sainte Gueuserie. Trois Ecoliers Espagnols, dont l'un se nommoit CASTRO, l'autre PERALTA, & le troisiéme AMADOR, persuadez par ses Discours, que la Propriété des Biens étoit préjudiciable au Salut, vendirent tout ce qu'ils possédoient, jusques à leurs Livres; &, en ayant donné l'Argent aux Pauvres, menérent, comme leur Directeur, la Vie de Gueux, & se retirérent avec lui à Saint Jaques de l'Hôpital, d'où leurs Amis ne les purent faire sortir que par force.

XXIV. Il est déféré à l'Inquisiteur.

XXIV. CETTE Affaire fit un grand éclat dans l'Université. Deux Docteurs, PIERRE ORTIZ, Espagnol, & JACQUES GOVEA, Portugais, qui connoissoient ces Ecoliers, parlérent si haut contre INIGO, qu'on le dénonça à l'Inquisiteur MATHIEU ORI, Dominicain, & Prieur & du grand Couvent de la rue Saint Jaques. ORI le fit d'abord chercher; mais, on le trouva point.

Il

Il étoit allé à Rouën, où celui, qui l'avoit volé, étoit tombé malade, sur le point de s'y embarquer pour l'Espagne. Ce Voleur lui avoit écrit, que, sans un prompt secours, il alloit inévitablement périr de misére. Inigo n'eut pas plûtôt reçu sa Lettre, qu'il résolut de partir sur le champ, à jeûn, pieds nuds, & sans prendre nulle nourriture, pas même une goûte d'eau, qu'il ne fût arrivé auprès du Misérable, qui imploroit son assistance. Il se sentit le cœur si triste, & le corps si pésant, qu'à peine pouvoit-il mettre un pié devant l'autre. Il poursuivit pourtant son chemin; &, malgré l'insupportable lassitude qui l'accabloit, il ne laissa pas de se trainer jusqu'à Argenteuil, petite Ville à deux lieuës de Paris. Mais, dès qu'il eut passé la Montagne, & gagné la Plaine, sa tristesse, & sa pésanteur, se dissipérent. Il se trouva même si leger, qu'il lui sembloit voler plûtôt que marcher. Aussi-tôt qu'il fut arrivé à Rouën, il alla voir le Malade, le servit, lui chercha des Aumônes, le mit en état de continuer son voyage, l'embarqua sur un Vaisseau qui partoit pour l'Espagne; &, ayant pris congé de lui, il revint en diligence à Paris, sur l'avis qu'il eut que l'Inquisiteur le faisoit chercher, & que son absence le rendoit suspect.

Il alla, tout en arrivant, se présenter au Prieur des Jacobins, qui, voyant que toutes

toutes les accusations, qu'on intentoit contre lui, se réduisoient à avoir conseillé la Mendicité volontaire, que lui-même Inquisiteur professoit comme un état de perfection, le renvoya avec de grands Eloges, bien loin de lui infliger la moindre peine.

XXV. Il va en Flandres, & en Angleterre, chercher des Aumônes.

XXV. CEPENDANT, INIGO, qui trouvoit fort peu d'Aumônes à Paris, où les Gueux Espagnols n'étoient pas aimez, suivit le conseil d'un Religieux mendiant, très-expert en l'Art de gueuser, & alla en Flandres, durant les Vacances, pour tirer quelque secours des Marchands de sa Nation, qui trafiquoient à Anvers, & à Bruxelles.

IL profita avec tant d'habileté des Instructions de ce Religieux, qu'il recueillit assez d'Aumones pour en vivre deux années. Mais, pour n'être pas trop importun aux mêmes Gens, il alla en Angleterre, auprès de quelques autres Marchands Espagnols, qui étoient à Londres. Enfin, rafinant sur la méthode, qu'on lui avoit enseignée, il engagea ses Bienfaiteurs des Païs-Bas à lui remettre à Paris leurs charitez. Ces secours, joint à ceux qu'il recevoit de Barcelonne, étoient si considérables, qu'ils suffisoient, non seulement pour son entretien, mais encore pour celui de quelques-uns de ses Compagnons.

XXVI. A son re-

XXVI. ASSURÉ du côté de sa subsistance,

sistance, il reprit ses Etudes, que sa Misére & ses Voyages avoient interrompues; &, après avoir été dix-huit Mois au College de Montaigu, où il n'avoit pû en passer six à étudier, il alla au College de Sainte Barbe, pour y faire sa Philosophie.

tour il se met au College de Sainte Barbe, & y est condamné au Fouet.

IL n'y étudia pas mieux qu'à Montaigu. Il passoit la plus grande partie de son tems à entretenir les Ecoliers du Mépris du Monde, & de la difficulté qu'il y avoit d'y faire son Salut. Il en jetta un grand nombre dans une Dévotion si outrée, qu'au lieu de se trouver aux Disputes de Philosophie, qui se faisoient dans le College, les Dimanches & les Fêtes, après le Service Divin, pour éxercer les jeunes Philosophes, ils passoient tous ces jours-là dans la pratique des Conseils de Spiritualité qu'il leur donnoit.

LE Professeur, qui se nommoit JEAN PÉGNA, trouva fort mauvais qu'INIGO lui débauchât ainsi ses Disciples. Il lui en fit de sanglans reproches, & l'avertit sérieusement, que s'il continuoit à les détourner de leurs études, il le feroit châtier sans miséricorde. Mais, voyant qu'il alloit toujours son chemin, & qu'il les infatuoit tellement de je ne sai quelle Dévotion fanatique, que plusieurs avoient tout-à-fait quitté leur Cours de Philosophie, pour prendre le froc, il représenta au Docteur GOVEA, Principal de Sainte Bar-

Barbe, la nécessité qu'il y avoit de punir éxemplairement un Ecolier qui caussoit de semblables Desordres. *Je l'ai*, dit-il, *averti plusieurs fois de son devoir. J'ai prié, conjuré, menacé. Mais, avis, prieres, menaces, tout a été inutile. Si nous n'y mettons ordre, il fera de tous nos Ecoliers autant de Moines, & nous verrons bien-tôt notre Collége desert.* GOVEA, déja irrité contre INIGO, à cause de l'Affaire des trois Espagnols, résolut enfin de la faire châtier publiquement.

ON avoit coutume en ce tems-là, pour punir les Perturbateurs des Etudes, d'assembler tout le College dans une Salle au son de la Cloche. Les Régens venoient avec des Verges à la main, & frappoient l'un après l'autre le coupable en présence des Ecoliers. Cette peine, qui se nommoit *la Salle*, fut celle qu'on infligea à INIGO.

L'AFFAIRE ne pût-être si secrete qu'il n'en transpirât quelque chose. INIGO, qui étoit hors du College, la sut par quelques Amis qu'il y avoit. Ils lui conseillérent de n'y point rentrer, & même de s'en bannir pour toûjours. Mais, au lieu de suivre ce Conseil, il résolut de s'aller présenter lui-même, ravi de trouver une si belle occasion d'exercer sa Patience. Cependant, malgré les délices qu'il trouvoit dans les opprobres, le cœur ne laissa pas de lui manquer en chemin. La seule pen-

pensée d'une punition si infame le fit frémir: mais, il étouffa bien-tôt ce mouvement naturel; &, honteux de sa foiblesse, il se jetta, avec intrépidité, dans le College.

ON ferme aussi-tôt les Portes, on sonne la Cloche, les Régens s'arment de Verges, & les Ecoliers s'assemblent dans la Salle, où se devoit faire l'éxécution. A la vûe de cet effrayant appareil, son Esprit fut agité de deux mouvemens fort opposez. D'un côté, il desiroit avec ardeur de souffrir ce Châtiment honteux, s'imaginant qu'il contribueroit beaucoup à sa Perfection particuliere. D'un autre côté, il craignoit qu'il ne nuisît tout ensemble, & à l'avancement spirituel de ceux qu'il croyoit avoir mis dans la bonne voye, & au dessein qu'il avoit de gagner des Disciples dans l'Université.

CETTE double crainte l'ayant emporté sur son Amour pour les Souffrances, il alla trouver le Principal, qui étoit encore dans sa Chambre. *Ce n'est point la Crainte du Foüet, qui me conduit ici*, lui dit-il. *Je pouvois facilement m'en garentir; & je n'avois, pour cela, qu'à ne point rentrer dans le College, puisque je savois ce qui m'y étoit préparé. C'est uniquement pour l'intérêt de votre Salut, que je fais cette démarche. Considérez, Monsieur, je vous en supplie, s'il convient à une Personne, qui fait comme vous profession d'une Piété éxemplaire, de souffrir qu'on*

qu'on deshonore, par une Punition infame, un Ecolier de mon Age, à qui l'on ne reproche autre chose, que d'avoir inspiré une fervente Dévotion à ses Condisciples. Examinez devant Dieu, si vous ne serez pas responsable de tout le mal qui arrivera de l'éxécution de votre Sentence. Pour moi, poursuivit-il, *je suis prêt à subir la peine à laquelle vous m'avez condamnée. Les Verges de votre College, celles de l'Université, toutes celles de l'Univers, les Gibets mêmes, ne me font nulle peur. Au contraire, je ne conçois pas un plus grand Délice au Monde, que celui de souffrir pour une si bonne Cause. Je n'appréhende qu'une chose: c'est que ces Enfans, que j'ai engrendrez à la Vie religieuse, ne la quittent, en voyant leur Pere spirituel diffamé comme Corrupteur de Jeunesse. Pensez-y bien, mon cher Monsieur: je m'en décharge la Conscience; & j'en charge la vôtre. Faites à présent de moi ce qu'il vous plaira. Me voilà prêt à tout souffrir.*

LE Principal, sans lui répondre, le prit par la main, & le conduisit dans la Salle, où tout le College étoit assemblé. Mais, lorsqu'on attendoit le signal pour commencer, GOVEA, que le Discours fanatique d'INIGO avoit touché, se jetta à ses pieds, & lui demanda pardon d'avoir ajoûté foi à de faux Rapports. Après quoi, se relevant, il dit tout haut: *C'est un Saint, qui souffriroit avec plaisir les plus infames Supplices...*

NOTRE

NOTRE Chevalier, ayant ainsi échappé le Fouët, continua sa Philosophie avec ses Distractions ordinaires; ce qui n'empêcha point, qu'au bout de son Cours, on ne le reçût Maître ès Arts.

XXVII. Il étudie en Théologie, & choisit de nouveaux Compagnons.

XXVII. IL commença ensuite sa Théologie aux Jacobins; mais, au lieu d'appliquer son Esprit à cette Divine Science, il ne s'occupa que du soin de gagner dans l'Université des Disciples, pour remplacer ceux qui l'avoient abandonné.

LE premier, sur qui il jetta les yeux, fut PIERRE LE FEVRE, pauvre Garçon Savoyard, du Village de Villaret, où il avoit dans son Enfance gardé les Moutons. Il étoit, dit-on, dès l'âge de six ans le Théologal du Village; &, monté sur une Pierre, il expliquoit aux Païsans les Mysteres de la Foi. Mais, ayant entendu dire, qu'il falloit savoir le Latin, pour être Prédicateur, il quitta ses Moutons, & alla l'apprendre dans une petite Ville voisine du lieu de sa naissance. Ensuite, par le conseil d'un Chartreux, son Parent, il vint à Paris, où il fit d'assez bonnes Etudes.

INIGO, qui lui trouvoit du savoir, de la douceur, de la docilité, & du zele, n'oublia rien pendant deux ans, pour lui inspirer le goût de la Chevalerie errante Spirituelle. Enfin, le voyant dans la disposition d'Esprit où il le souhaitoit, il lui dit

un jour pour le faire déclarer, qu'il avoit résolu d'aller au Levant, quand il auroit achevé sa Théologie, & qu'il vouloit s'y employer à la Conversion des Infideles. LE FEVRE prit d'abord feu, & se jettant au cou d'INIGO: *Je vous suivrai*, lui dit-il, *jusqu'à la mort*. Néanmoins, avant de partir pour la Palestine, il voulut aller faire un tour en son Païs.

PENDANT son absence, notre Paladin Spirituel entreprit de gagner un jeune Gentilhomme Navarrois, qui professoit la Philosophie au College de Beauvais. Il se nommoit FRANÇOIS XAVIER; &, bien qu'il fût d'une illustre Famille, il n'étoit pas pour cela mieux accommodé des Biens de la Fortune, que LE FEVRE. Il avoit l'Esprit vif, l'Humeur agréable, l'Ame noble, le Cœur haut; mais, il étoit fier, vain, & ambitieux. Il se mocqua d'abord d'INIGO, de ses Maximes, de sa Conduite, de ses Discours fanatiques; &, loin de l'écouter, il tourna en ridicule la Vie de Gueux qu'il menoit, & qu'il vouloit persuader aux autres de mener.

NOTRE Chevalier dissimula la peine que lui faisoient ces Railleries, & attaqua le jeune Professeur par son foible. Il le félicitoit des rares Talens que lui prodiguoit la Nature, il le louoit de son bel Esprit, il lui applaudissoit en public, il lui cherchoit par-tout des Ecoliers, pour

le faire valoir par la foule de ses Disciples, il les lui amenoit jusque dans sa Classe, &, en les présentant, il faisoit toujours l'Eloge du Maître.

XXVIII. En attendant que ces flatteries fissent leur effet sur l'Esprit de l'orgueilleux XAVIER, INIGO, qui commençoit à parler François, crut devoir éxercer son zele dans Paris. Il le fit éclater d'une maniére toute extraordinaire, & qui mérite bien que nous en donnions ici quelques échantillons.

XXVIII. Son admirable Méthode de convertir les Pécheurs.

UN Homme de sa connoissance avoit un commerce de Galanterie avec une Femme, qui demeuroit dans un Village proche de Paris. Que fait INIGO, pour le tirer de ce commerce? Il va se mettre jusqu'au cou dans un Etang presque tout glacé, qui étoit sur le chemin par où devoit passer cet Homme; &, lorsqu'il le voit approcher, il se met à crier: *Où allez-vous, Malheureux? N'entendez-vous pas gronder la Foudre? Ne voyez-vous pas le Glaive de la Justice Divine prêt à vous frapper? Hé bien*, poursuivit-il, d'une Voix terrible, *allez assouvir votre Passion brutale: je souffrirai ici pour vous, jusqu'à ce que la Colere du Ciel soit appaisée.* Le Galant, frappé d'une action si singuliere, retourna sur ses pas, & promit de changer de Vie.

INIGO, fier du succès de cette Méthode extravagante, disoit à ceux qui ne

l'approuvoient pas, que, pour gagner des Ames, il ne feroit nulle difficulté de courir les rues, pieds nuds, la tête chargée de cornes, vêtu des habits les plus ridicules, & même les plus infames (*).

IL usa d'une autre Industrie à l'égard d'un Moine, qu'il vouloit retirer du Libertinage. Il alla le trouver un Dimanche; &, feignant de vouloir se mettre la Conscience en repos, il lui fit une Confession générale. Comme il avoit les larmes à commandement, il en répandit une si grande abondance, en s'accusant des Desordres de sa Jeunesse, que le Confesseur, se reprochant intérieurement ses Débauches & son Insensibilité, se mit, avant la feinte Confession achevée, sous la Direction du faux Pénitent. INIGO lui fit faire les *Exercices Spirituels*: & ce divin Beaume, incomparablement plus excellent que ne l'est celui de FIERABRAS pour la guérison des Playes d Corps, consolida parfaitement celles de l'Ame du Moine Libertin.

ETANT

(*) *Dicebat, si quid ad Animarum Salutem pertineret, paratissimum esse, nudis pedibus, cornibusque onustum, per plateas incedere; nullum denique recusare habitum, aut ridiculum ac probrosum vestimenti genus, quod esse utile hominibus posset: quod re ipsâ comprobavit, si quando sese occasio obtulit.* Ribadeneyra, Vit. Ign. *Libr. V. Cap. II.*

ETANT un jour allé voir un Ecclésiastique, qu'il vouloit engager dans la Spiritualité, il le trouva qui joüoit au Billard. C'étoit un Docteur en Théologie, réglé dans ses Mœurs, mais dont la Dévotion se bornoit aux Pratiques communes de la Piété. Il invita INIGO à jouër. Il s'excusa sur ce qu'il ne savoit pas le jeu. *Hé bien, vous l'apprendrez en jouant*, repliqua le Docteur, qui redoubla ses instances, & le pressa si fort, qu'INIGO, craignant de lui déplaire, & de manquer l'occasion de réüssir dans ce qu'il projettoit, céda enfin à ses importunitez. *Mais, que jouerons-nous?* dit-il agréablement au Docteur. *Il n'appartient pas à un pauvre, comme moi, de jouër de l'Argent, & il n'y a point de plaisir à ne jouër rien. Voici*, ajoûta-t-il, *le tempérament qui me vient en l'esprit: Si je perds, je vous servirai un Mois entier, & ferai éxactement tout ce que vous me commanderez: &, si vous perdez, vous ferez seulement une chose que je vous dirai.*

LE Docteur, qui vouloit se réjouïr, accepta volontiers la Condition. Ils jouérent, & notre Chevalier gagna; lui, qui de sa vie n'avoit manié le Billard. Le Docteur, trouvant là-dedans quelque chose de surnaturel, se soûmit, sans hésiter, à la Loi qu'il s'étoit imposée d'obéïr à INIGO. Il fit, sous sa Conduite,

les *Exercices Spirituels* pendant un Mois, & devint un Homme tout intérieur.

UNE autre fois, INIGO, s'entretenant avec un de ses Compagnons de Chambre, vit passer dans la rue un Homme presque nud, & horriblement have. A son visage effaré, il jugea que cet Homme alloit se défaire soi-même: &, voulant l'arracher à son desespoir, il imagina la Ruse que voici. *Habillez-vous*, dit-il à son Compagnon, *comme ce Misérable: suivez-le pas à pas; feignez d'être dans les mêmes sentimens que lui: &, lorsque vous aurez joué votre rôle, je viendrai jouër le mien.*

LE Compagnon endosse promptement un Habit tout déchiré, court après son Homme, & le suit de loin jusqu'au lieu fatal que cet Infortuné avoit choisi pour y éxécuter son funeste dessein. Il le joint, l'aborde, & entrant en conversation, *Camarade*, lui dit-il, *peut-on vous demander, sans trop de curiosité, quelle Affaire vous amene seul en un Lieu si solitaire? Est-ce pour y rester, ou allez-vous plus loin? Certainement, c'est bien pour y rester*, répondit le pauvre Misérable; *puisque j'y suis venu, pour m'y pendre, & pour mettre fin par-là à des Maux qui ne peuvent se guérir autrement. Ah! l'heureuse Rencontre pour moi!* reprit notre Comédien Spirituel. *J'y suis justement venu avec la même intention; &*

nous

nous nous pendrons de compagnie. Après tout, ajoûta-t-il, en poussant un profond soupir, *il n'y a que cette Voye pour sortir de la Misère où vous & moi languissons. Quittons, quittons, sans regret, une triste Vie, qui nous est à charge; & que nous ne pouvons prolonger, sans souffrir la Faim, la Soif, & mille Maux, qui accompagnent inévitablement la Pauvreté.*

LA-DESSUS arrive INIGO, qui ne les avoit pas perdus de vûe: Il s'approche de son Compagnon; &, faisant semblant de ne le point connoître: *Bon jour l'Ami*, lui dit-il, d'un air affable. *Où allez-vous si triste, si rêveur, si mélancolique? Je ne vas pas plus loin*, repliqua-t-il. *Il m'est impossible de supporter plus long-tems l'extrême Misère où je me vois réduit; & je suis venu ici, pour la terminer avec ma Vie. La Corde, que vous voyez-là attachée à ce gros piton, va me rendre ce bon office. Ne vaut-il pas mieux*, poursuivit-il, *mourir une fois de bonne grace, que d'endurer mille Morts? Quoi!* interrompit INIGO. *Pensez-vous donc, qu'en coupant le fil de vos jours, vous couperez en même tems le fil de vos malheurs? Non, non; desabusez-vous d'une Erreur si pernicieuse. En vous défaisant vous-même, pour fuir un petit Mal passager, vous vous précipiterez dans un abîme de Maux, dont vous ne verrez jamais la fin. Faites mieux*, ajoûta-t-il: *mettez votre confiance en Dieu, qui peut vous délivrer*

de votre Misére; & ne succombez pas à la Tentation du Diable, qui, en vous sollicitant au Desespoir, ne cherche qu'à vous rendre aussi malheureux que lui. Le Compagnon d'INIGO, feignant d'être touché de cette Remontrance, s'adressa à celui pour qui se jouöit la Comédie. *Que vous semble*, lui dit-il, *du Conseil de cet Homme de Bien? Pour moi, il me paroît qu'il a raison, & que la Mort, que nous voulons nous donner, loin de finir nos Maux, sera pour nous, comme il le dit, un commencement de nouvelles Peines; &, qui pis est, de Peines éternelles, & infiniment plus cruelles que celles dont nous cherchons à nous affranchir. Si ce qu'il dit est vrai*, repartit le pauvre Desespéré, *j'avoue que nous ferions une grande Folie de nous pendre. Ce seroit justement tomber de la poële dans le feu.*

INIGO, voyant que son Exhortation ébranloit ce pauvre Homme, poursuivit sa pointe, & ne le quitta pas, qu'il ne l'eût entiérement remis dans la bonne voye; ensorte que la Farce finit par sa Conversion.

XXIX. Le Fevre devient son prémier Compagnon.

XXIX. CEPENDANT, LE FEVRE revint de Savoye, disposé à n'avoir plus d'autre Maître qu'INIGO, qui, avant que de lui confier toutes ses pensées, voulut encore l'éprouver & le fortifier par les *Exercices Spirituels*. Ils firent un effet si surprenant sur l'Ame de ce jeune Homme, que, s'étant mis en retraite au cœur

de

de l'Hiver dans une Chambre fort froide, il ſentit une ardeur ſi brulante, que, pour n'en être point conſumé, il fut obligé de deſcendre dans une petite cour, afin de prendre l'air. Il jeûna ſix jours de ſuite, pendant leſquels il ne vécut que des apparences du Pain Sacré de l'Euchariſtie. Il eut même continué ce jeûne juſqu'à extinction de forces, ſi notre Chevalier, craignant de le perdre, ne lui eût ordonné de manger.

XXX. D'UN autre côté, les complaiſances & les bons offices d'INIGO avoient rendu XAVIER plus traitable. Le changement de LE FEVRE l'ébranla; &, ayant appris en même tems l'illuſtre Naiſſance d'INIGO, il trouva ſes Diſcours moins extravagans. Enfin, l'Argent étant venu à lui manquer, & ne ſachant où en trouver, notre Chevalier, qui en avoit alors de reſte, l'aſſiſta dans un beſoin ſi preſſant, & acheva de gagner par-là ſes bonnes graces. **XXX. Xavier le ſecond.**

L'AYANT ainſi diſpoſé à l'écouter, il le preſſa vivement; &, le prenant toujours par ſa paſſion dominante, *Je ne prétens pas*, lui dit-il, *éteindre l'ardeur que vous avez pour la Gloire, ni vous inſpirer des ſentimens indignes d'un cœur auſſi généreux que le vôtre. Soyez ambitieux: j'y conſens. C'eſt la paſſion des Grands-Hommes. Mais, ne bornez pas votre Ambition aux vains Honneurs de la Terre. Immorta-*

lisez-vous par des Conquêtes Spirituelles. Allez déclarer la Guerre aux Bonzes & aux Imans. Arborez l'Etendard de la Croix sur les Pagodes & sur les Mosquées. Brisez les Idoles, & faites adorer en leur place les Images de la Divine MARIE *& des Saints. D'ailleurs*, ajoûta-t-il, *il ne faut pas vous figurer, que vous réüssirez dans le Monde. Le mauvais état des Affaires de votre Famille, la triste situation où vous vous trouvez vous-même, ne vous y annoncent que Disgraces, que Misères. Mais, après tout, quand vous parviendriés au plus haut Faîte de la Grandeur mondaine, que vous serviroit de gagner tout l'Univers, si vous perdiés votre Ame?*

XAVIER, qui étoit fort embarassé de sa personne, & qui ne voyoit rien à esperer du côté du Monde, tourna toutes ses Pensées vers la Chevalerie errante Spirituelle. Enfin, après bien des Combats intérieurs, il prit une ferme résolution de marcher sur les pas du *Chevalier de la Vierge*, & de partager avec lui les fatigues & les hazards de ses Avantures.

DE's que les vacances commencérent, il fit les *Exercices Spirituels*, que ses Leçons de Philosophie l'avoient empéché de faire plûtôt. Il prit un Cilice, passa quatre jours entiers sans prendre nulle nourriture, & acheva sa Retraite avec une ardeur séraphique.

UN Espagnol, nommé MICHEL NA-

NAVARRE, fort attaché à XAVIER, ne put ſupporter qu'il eut embraſſé un genre de vie ſi indigne de ſa naiſſance. Il employa toutes les voyes imaginables, pour le lui faire abandonner; &, n'ayant pû y réüſſir, il crut que le ſeul moyen de le guérir de cette folie étoit de ſe défaire de celui qui la lui avoit miſe en tête, & qui l'y entretenoit par ſes Diſcours ſéduiſans. Il prit donc la réſolution de tuer INIGO; mais, lorſqu'il montoit le dégré de ſa Chambre, pour aller éxécuter cet horrible deſſein, il ouït une voix menaçante, qui lui dit: *Où vas-tu Malheureux, & que veux-tu faire?* Aterré par ces paroles, & effrayé du danger qu'il courroit d'être pris, il ſe retira promptement, & reconnut l'horreur de ſon crime.

XXXI. LA Conquête, dont je viens de parler, & qui couta ſi cher à INIGO, fut ſuivie d'une autre qui ne lui donna nulle peine. Deux jeunes Eſpagnols d'un génie ſuperieur, & qu'on met, avec juſtice, au rang des plus grands Hommes que la Compagnie ait produit, s'attachérent à lui tout d'un coup. L'un, appellé JACQUES LAINÈS, né à Almazan, petite Ville de la Caſtille vieille, étoit âgé de vingt-&-un an; l'autre, nommé ALPHONSE SALMÉRON, & qui étoit d'auprès de Tolede, n'avoit que dix-huit ans. Les merveilles, que quelques Perſonnes infatuées d'INIGO leur avoient con-

XXXI. Lainès, & Salmeron le troiſiéme, & le quatriéme.

contées de lui à Alcala, où ils avoient tous deux fait leur Philosophie, leur firent naître l'envie de se mettre sous sa Direction: & ils vinrent à Paris, autant pour satisfaire ce desir, que pour y étudier en Théologie.

LE premier Boiteux, qu'ils rencontrérent en y arrivant, fut INIGO. Bien qu'ils ne l'eussent jamais vû, ils le reconnurent néanmoins tout d'abord, sur le Portrait qu'on leur en avoit fait. Son visage exténué, son air dévot, sa Physionomie Espagnole, ne leur permirent pas de douter que ce ne fût celui qu'ils cherchoient. Ils l'abordérent très-respectueusement l'un & l'autre; & lui ayant appris qui ils étoient, & le sujet de leur voyage, il les embrassa, & les reçut avec joye au nombre de ses Disciples. Il les fit passer ensuite par l'épreuve des *Exercices Spirituels*, d'où ils sortirent tout brûlans de zêle.

XXXII. Bobadilla le cinquiéme.

XXXII. IL gagna un autre Espagnol, nommé NICOLAS ALPHONSE, & surnommé BOBADILLA, du lieu de sa Naissance, qui est un Village proche de Palence, dans le Royaume de Léon. C'étoit un pauvre Garçon, qui avoit enseigné la Philosophie à Valladolid, avant que de venir en France. INIGO, qui assistoit les Ecoliers nécessiteux des Charitez qu'il recevoit, l'attira peu à peu par les Discours de Spiritualité qu'il lui tenoit

avant

avant que de lui donner l'Aumône; &, après l'avoir éprouvé comme les autres, il le fit son cinquiéme Compagnon.

XXXIII. Le sixiéme fut un Gentilhomme Portugais, appellé SIMON RODRIGUEZ D'AZEVEDO, qui étudioit depuis quelques Années à Paris, & que le Roi de Portugal entretenoit dans ses Etudes. Il étoit jeune, beau, bienfait, doux, poli, ingénieux; & si chaste, qu'il resista aux Belles, qui, éprises de ses charmes, employérent inutilement tous les leurs, pour le rendre sensible à leur Amour. INIGO, ayant lié amitié avec lui, l'engagea à se mettre sous sa Direction. RODRIGUEZ, qui lui confioit ses plus secrettes pensées, lui découvrit un jour celle qu'il avoit toujours eûe de donner sa vie pour la Conversion des Infidelles de la Palestine, & lui dit, qu'il ne prendroit jamais d'engagement qui pût le détourner du Voyage de Jerusalem. INIGO, ravi de le trouver dans une disposition si favorable au dessein qu'il avoit d'en faire son Disciple, lui déclara, qu'il brûloit du même desir; &, d'abord, RODRIGUEZ se livra aveuglément à lui.

XXXIII. Rodriguez le sixiéme.

XXXIV. NOTRE Chevalier s'applaudit fort du choix de ces six Personnes, & crut, qu'avec un tel Secours, il étoit en état d'entreprendre la Conquête Spirituelle de l'Univers. Mais, considérant que

XXXIV. Inigo propose à ses Compagnons la Conquête Spirituelle

de la Palestine. que ses prémiers Compagnons s'étoient bien-tôt lassez de lui, & l'avoient abandonné, il résolut de s'attacher ceux-ci par des liens qu'ils ne pussent point rompre.

POUR le faire, sans qu'ils s'en apperçussent eux-mêmes, il les assembla un jour; &, comme il savoit qu'ils brûloient du desir d'aller signaler leur zele dans la Palestine, il leur dit avec tant d'Enthousiasme, que son Visage en étoit enflammé, qu'il s'estimeroit heureux de verser tout son sang pour la Foi dans une Contrée qui avoit été sanctifiée par celui d'un Dieu. Il ajoûta, qu'en attendant un tems propre pour l'éxécution de son Dessein, il vouloit s'obliger par un Vœu exprès à faire le Voyage de Jerusalem, & à renoncer entiérement aux Choses du Monde.

A PEINE eut-il achevé de parler, que tous déclarérent d'un commun accord, qu'ils avoient les mêmes pensées, & les mêmes intentions, que lui: puis, le reconnoissant pour leur Maître, & s'embrassant tendrement les uns les autres, ils se promirent de ne se quitter jamais. Mais, avant que de sortir du Lieu où ils étoient assemblez, il leur vint en l'esprit un doute, qu'ils proposérent à leur Pere spirituel. *Que ferons-nous*, lui dirent-ils, *au cas que nous ne puissions passer en la Terre-Sainte? Ce que nous ferons?* répondit INIGO. *Si, nous étant rendus à Venise, il ne se présente au-*

aucune commodité pour notre embarquement dans l'espace d'une Année, alors, nous serons quittes de notre Vœu par rapport à la Palestine, & nous irons offrir nos Services au Pape, pour aller en quel Lieu du Monde il voudra nous envoyer.

ET comme la plûpart d'entre eux n'avoient point achevé leur Théologie, INIGO, qui savoit, par sa propre expérience, quelle témérité il y avoit à s'engager dans le Ministére Evangélique, sans connoître la Religion, jugea absolument nécessaire de leur laisser le tems de finir leurs Etudes. Il leur accorda pour cela deux Ans & demi, à commencer au Mois de Juillet de l'Année 1534; qui étoit le Mois courant, jusqu'au 25. de Janvier de l'Année 1537.

XXXV. Lui, & eux, font leurs premiers Vœux à Montmartre.

XXXV. MAIS, de peur que leur zele ne vint à se refroidir, il songea à les lier au plûtôt par le Vœu qu'il leur avoit proposé. Il ne remit donc pas la chose plus loin qu'au 15. d'Août; & Montmartre, Monastere de Religieuses, proche de Paris, fut le Lieu qu'il choisit pour cette Cérémonie. Ils s'y rendirent tous ensemble ce jour-là, qui est celui où l'Eglise Romaine, par pure condescendance pour la pieuse Crédulité de ses Enfans, célébre la Fête de la Résurrection de la Sainte Vierge, & de sa glorieuse Assomption dans le Ciel en Corps & en Ame: jour, qu'INIGO avoit pris exprès, pour mettre sa Troupe sous la Pro-

tection

tection de sa Divine Dame. LE FEVRE, qui avoit reçu l'Ordre de Prêtrise depuis peu, leur dit la Messe, & les communia de sa main, en une Chapelle soûteraine, où l'on croit que ST. DENIS l'*Aréopagite*, qui n'est pourtant jamais venu en France, a été décapité pour la Foi.

APRÈS la Communion, ils firent tous Vœu, d'une voix haute & distincte, d'entreprendre dans le tems prescrit le Voyage de Jerusalem pour la Conversion des Infideles du Levant; de renoncer à tout ce qu'ils possédoient au Monde, hors ce qu'il leur faudroit pour gagner la Terre-Sainte; &, au cas qu'ils ne pussent y entrer, ou y demeurer, d'aller à Rome se jetter aux pieds du Souverain Pontife, pour le supplier de disposer de leurs Personnes selon son bon plaisir.

XXXVI. Moyens dont il se sert pour se les attacher plus étroitement.

XXXVI. INIGO, ravi d'être si heureusement parvenu à son but, ne songea plus qu'aux moyens d'obliger ses nouveaux Compagnons à demeurer fermes dans les engagemens qu'il avoit eu l'adresse de leur faire prendre. Il imagina pour cela un Expédient tout nouveau. Ce fut de leur faire renouveller leurs Vœux les Années suivantes, le même jour de l'Assomption, & avec la même Cérémonie.

A CETTE précaution, il en ajoûta une autre. Comme ils ne demeuroient pas tous en un même Logis, il les obligeoit de se voir souvent, de s'aller promener

nier ensemble, & de faire quelquefois de petits Repas qui les liassent les uns avec les autres de plus en plus. Il s'y trouvoit presque toûjours, & ne manquoit point à les exhorter à la Persévérance.

MAIS, comme les Exemples persuadent infiniment mieux que toutes les Exhortations, quelque touchantes qu'elles soient, il reprit ses anciennes austéritez. Il alloit faire des retraites à Notre-Dame des Champs, qui est présentement l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg St. Jacques; & il vaquoit-là des journées entiéres à la Contemplation. Il se retiroit aussi de tems en tems dans une Carriere de Montmartre profonde & obscure, où il renouvelloit les saintes cruautez qu'il avoit exercées sur son corps dans sa Caverne de Manréze, dont cette Carriere lui retraçoit l'image.

CES Macérations augmentérenr considérablement les douleurs d'Estomac, qui l'avoient repris, & le firent tomber dans une si grande langueur, que les Médecins lui défendirent de s'appliquer à aucun Exercice de Piété. Et voyant, que les remedes qu'ils lui donnoient ne le soulageoient nullement, ils lui ordonnérent, pour derniére ressource, d'aller prendre son air natal. Mais, il falloit pour cela s'éloigner de ses Compagnons; & c'est à quoi il ne pouvoit se résoudre. Cependant, d'autres raisons que celles de sa Santé l'obli-

gérent à suivre l'ordonnance des Médecins.

XAVIER, LAINE'S, & SALMÉRON, lui ayant déclaré qu'ils vouloient aller faire un tour en Espagne, pour régler leurs Affaires domestiques, avant que de renoncer à leurs Biens, il craignit qu'on ne les dégoûtât du genre de Vie qu'ils avoient embrassé, & que leurs Parens ne les forçassent à y renoncer. Ainsi, il aima mieux se charger lui même de leurs Affaires, que de courir les risques de se voir abandonné de ceux sur lesquels il fondoit ses plus grandes espérances: & cette considération fut le seul motif qui le détermina au Voyage d'Espagne.

XXXVII. Il est déféré de nouveau à l'Inquisiteur, & justifié.

XXXVII. LORSQU'IL étoit sur le point de partir, on l'accusa de nouveau devant l'Inquisiteur MATHIEU ORI, qu'il alla prier sur le champ d'éxaminer l'Affaire, & de prononcer une Sentence définitive: Démarche, qu'il se crut obligé de faire, de peur que son départ, étant pris pour une fuite, ses Compagnons ne fussent inquiétez en son absence. Comme l'Accusation principale tomboit sur le Livre des *Exercices*, ORI voulut le lire. Il en fut si satisfait, qu'il demanda à INIGO la permission d'en tirer une Copie pour son usage particulier. Mais, INIGO, ne se contentant point de cette Approbation, parce qu'elle n'étoit pas autentique,

se

se rendit peu de jours après chez l'Inquisiteur avec un Notaire, & trois Docteurs de Sorbonne, & le supplia, en leur présence, de lui donner une Attestation par écrit, qui fit foi que le Livre des *Exercices* ne contenoit aucune Héréssе. On la lui accorda avec d'autant moins de peine, qu'il étoit lui-même enchanté de ce Livre.

XXXVIII. NOTRE Chevalier, n'ayant plus rien qui l'empéchât de partir, prit congé de ses Compagnons. Il les exhorta à la constance, à s'aimer les uns les autres comme Freres, & leur commanda d'obéïr à LE FEVRE, leur Doyen. Il convint avec eux, avant son départ, qui fut au commencement de l'Année 1535, qu'ils partiroient le 25. de Janvier 1537, pour le venir joindre à Venise, où il les attendroit précisement en ce tems-là. Il vouloit, malgré sa foiblesse, faire le Voyage à pié; mais, ses Compagnons lui achettérent, à son insçu, un Cheval, & le forcérent à s'en servir. XXXVIII. Il retourne en son Païs.

ETANT à deux lieuës de Loyola, il fut reconnu par JEAN D'EQUIBAR, qui l'y avoit vû autrefois, & qui courut au même instant au Château de Loyola, afin d'être le premier à y porter cette agréable Nouvelle. Dom MARTIN DE GARCIE, fort joyeux du retour de son Frere, qu'il esperoit retrouver guéri de ses Visions, fit tout ce qu'il pût au monde pour l'en-

gager à descendre à la Maison Paternelle; mais inutilement. Il alla loger à l'Hôpital d'Azpétia, petite Ville voisine de Loyola, & n'y voulut vivre que des Aumônes, qu'il alloit chercher de porte en porte. Dom MARTIN eut beau lui représenter le deshonneur qu'il faisoit à sa Famille, en menant une Vie si indigne d'un Homme de sa Naissance, & d'un Homme sensé; il ne gagna rien. Il ne pût, ni par raisons, ni par priéres, le tirer de son Hôpital, ni même l'empécher de gueusailler.

XXXIX. Il y préche.

XXXIX. IL n'eut pas plûtôt respiré son air natal, qu'il fut guéri de tous ses Maux. Il reprit son Cilice, sa grosse Chaîne de fer, sa Discipline, & maltraita son Corps toutes les nuits plus rudement que jamais. Ces Austéritez ne l'empéchérent point de s'employer à l'Instruction des Enfans, & à la Prédication. Les Eglises devinrent bien-tôt trop petites, pour contenir la foule du Peuple qui le suivoit; de sorte qu'il fut contraint de faire ses Sermons en pleine Campagne. Ce qu'il y eut de merveilleux, c'est que la foiblesse de sa voix n'empêchoit point qu'on ne l'entendît jusqu'à un quart de lieue. Cette foible voix retentissoit avec tant d'éclat, que chacun, étonné de ce prodige, abandonnoit le soin de son Corps, pour rassasier son Ame d'une nourriture si exquise.

LA

La prémiére fois qu'il précha, il dit à ses Auditeurs, que la principale raison qui l'avoit obligé de revenir, après une absence de plusieurs années, c'étoit pour faire satisfaction à une Personne du Païs, qui avoit souffert en son Honneur & en son Bien, à cause de lui. *Je confesse devant toute l'Assemblée*, s'écria-t-il, *qu'en ma Jeunesse, étant entré dans un Jardin de cette Ville d'Azpétia, avec de jeunes Gens aussi libertins que moi, nous volâmes quantité de Fruits, & fîmes un grand Dégât. Un pauvre Homme fut accusé du Larcin, mis en Prison, &, sur de foibles Indices, condamné à reparer le Dommage.* Ensuite, s'adressant à cet Homme même, qui étoit présent, & le nommant par son nom: *Je vous demande pardon*, lui dit-il, *de l'Injustice que vous avez soufferte, vous innocent, pour moi coupable: &, pour vous dédommager, autant qu'il m'est possible, du Tort que je vous ai fait, je vous céde, tant à titre de chose à vous dûe, qu'à titre de Donation pure, simple, irrévocable, deux Métairies qui m'appartiennent.*

Après avoir donné aux Pécheurs un si grand Exemple d'Humiliation, il travailla à faire naître en eux de pareils Sentimens. Il déclama avec tant d'Enthousiasme contre la Magnificence des Ajustemens, les Nuditez de Gorge, les Jeux de Hazard, la Prostitution, & sur-tout contre le Concubinage des Prêtres, qu'en

dix ou douze Prédications, il extermina toutes ces Vanitez, & tous ces Vices. Les Femmes coquettes couvrirent leur Gorge, & ne parurent qu'en Habits modestes. Les Courtisanes expiérent, par de longs Pélerinages, l'Infamie de leur Vie passée. Les Joueürs jettérent les Cartes & les Dez dans la Riviére. Enfin, chose incroyable! les Prêtres concubinaires renvoyérent leurs chéres Concubines. Mais, de peur qu'ils ne les fissent revenir, il engagea les Magistrats, & les Gouverneurs, à faire des Loix rigoureuses contre les Ecclésiastiques impudiques; afin que les Peines civiles les retinssent, si celles de l'Enfer ne le faisoient pas.

XL. Le Fevre lui gagne à Paris trois nouveaux Compagnons, nommez le Jay, Codure, & Broüet.

XL. TANDIS qu'INIGO opéroit, par ses Prédications, des changemens si merveilleux à Azpétia, LE FEVRE travailloit à Paris à lui faire de nouveaux Compagnons parmi les jeunes Gens qui y étudioient. Il en gagna trois par le moyen des *Exercices Spirituels*, l'un Savoyard, & les deux autres François. Le prémier fut CLAUDE LE JAY, qui étoit d'Annessy, jeune Homme d'une grande espérance, & d'une humeur fort souple; le second, JEAN CODURE, du Diocése d'Ambrun, qui n'a pas fait beaucoup parler de lui; & le troisieme, PASQUIER BROUET, du Diocése d'Amiens, en Picardie, Homme fin, adroit, intriguant, & qui n'avoit que les dehors

de

de la Franchise Picarde. Ces trois nouveaux Compagnons firent à Montmartre le Vœu dont nous avons parlé; & ils le firent le même jour que les six autres le renouvellérent pour la seconde fois.

XLI. Cependant, les Efforts qu'Inigo avoit faits en prêchant en pleine Campagne trois ou quatre fois la semaine, lui attirérent une maladie, qui dégénéra en Fiévre ardente. Il ne voulut point être transporté à Loyola: & tout ce que sa Famille put obtenir de lui fut de souffrir, que deux de ses Cousines, qui le révéroient comme un grand Saint, le veillassent. XLI. Inigo tombe malade.

XLII. Dès qu'il fut guéri, il songea à aller mettre ordre aux Affaires de ses Compagnons. Et comme il vouloit faire le Voyage à pié, il fit présent de son Cheval à l'Hôpital d'Azpétia, où cette vénérable Bête, par respect pour le Chevalier de la Vierge, auquel elle avoit servi de monture, a été nourrie à rien faire tant qu'elle a vécu. XLII. Il quitte son Païs.

Dom Martin ne voulut point laisser partir notre Chevalier, qu'il ne prît un Cheval, de l'Argent, & des Valets. Il obéït, pour ne point fâcher son Frere, & pour s'en défaire honnêtement. Mais, il ne se vit pas plûtôt sur les Confins de la Biscaye & de la Navarre, qu'il se déroba des Gens qui l'accompagnoient: après quoi, ayant donné la Clef des

Champs à son Cheval, il se rendit à pié à Pampelune. De là il alla au Château de Xavier, pour les Affaires de FRANÇOIS XAVIER; ensuite à Almazan, & à Tolede, pour celles de LAINE'S, & de SALMERON.

XLIII. Ce qui se passe entre lui & Castro.

XLIII. CES Affaires étant terminées, il prit le chemin de Valence, où il esperoit de s'embarquer. Et n'y trouvant point de Vaisseau pour l'Italie, il alla, en attendant une occasion favorable, visiter à Ségorbe Dom JEAN DE CASTRO, qui faisoit son Noviciat aux Chartreux de Val-Christ. C'est un de ces trois jeunes Espagnols, qui, à la persuasion d'INIGO, avoient embrassé à Paris la Vie de Gueux, & qui ensuite s'étoient retirez avec lui à Saint Jaques de l'Hôpital.

COMME ce Novice étoit un Homme à Inspirations, INIGO lui fit confidence de ses plus sécretes pensées. Il lui dit, qu'il avoit résolu de faire le Voyage de la Terre-Sainte, & d'établir un Ordre de Chevalerie errante Spirituelle. Il lui exposa même le Plan de cet Ordre, tel qu'il s'imaginoit lui avoir été inspiré dans sa longue Extase de Manreze. Il lui nomma les Compagnons qu'il avoit déjà choisis, dont quelques uns étoient connus de CASTRO, & il lui demanda des lumieres sur une Affaire si importante.

CASTRO alla s'enfermer dans sa Cellule. Il y passa toute la nuit en Oraison;

&, étant venu au point du jour retrouver INIGO: *Ayez bon courage*, lui dit-il tout transporté de joye, & tout hors de lui-même. *Votre Entreprise est l'Ouvrage de Dieu. Elle réüssira. C'est ce qui m'a été révélé cette nuit. Et je suis si assûré que ce n'est point un Rêve, que je m'offre d'être un de vos Compagnons.*

NOTRE Chevalier ajoûta foi à ces paroles comme à des Oracles Divins; &, rendant Révélation pour Révélation, il déclara à CASTRO, que la Volonté du Ciel étoit qu'il se fît Chartreux, afin que le Témoignage qu'il rendroit au nouvel Ordre, fût plus croyable.

XLIV. INIGO, affermi dans son dessein par cette nouvelle Révélation, se rendit, sans perte de tems, à Valence, & s'y embarqua sur un Navire Marchand, qui partoit pour Gennes. Une Tempête des plus furieuses mit le Navire à deux doigts du Naufrage. Mais, s'étant tout à coup appaisée, il fut poussé par un Vent favorable vers le Port de Gennes, qui n'étoit pas éloigné.

XLIV. Il s'embarque pour Venise.

ECHAPPÉ de ce Péril sur Mer, notre Avanturier Spirituel tomba, sur Terre, dans un autre encore plus grand. Allant de Gennes à Boulogne, la tête remplie du Plan de son Ordre, il s'égara dans l'Appennin. Après avoir long-tems marché par des routes dangereuses, il se trouva sur la pointe d'un Rocher escarpé de

tous côtez, au bas duquel couloit un torrent impétueux. Effrayé à la vûe des Précipices qui l'environnoient, il s'arrêta quelque tems pour se recommander à sa Dame. Il se traîna ensuite le mieux qu'il pût le long du Roc, tantôt grimpant, tantôt rempant sur le Ventre, & toujours en danger de rouler au fond de l'Abîme, qu'il voyoit sous lui. Cependant, à force de travailler des pieds & des mains, il vint à bout de gagner la grande route, & de mettre à fin cette Avanture, la plus périlleuse de sa vie.

BIEN que les grosses Pluyes eussent rendu les chemins fort mauvais, il ne laissa pas, tout fatigué qu'il étoit, de continuer son Voyage. Il souffrit extrémement, & il arriva à Boulogne, aceablé de lassitude, mourant de Faim, & tout malade. Pour surcroît de malheur, en y entrant, il tomba dans un fossé, plein de boue, d'où il sortit si sale, qu'il faisoit peur. Comme il y avoit long-tems qu'il n'avoit mangé, la nécessité le contraignit d'aller chercher par la Ville un morceau de Pain, & de s'y montrer en l'état horrible où il étoit. Mais, au lieu d'exciter la compassion, il excitoit la risée; de sorte que tont le jour se passa, sans qu'il pût trouver le moindre secours. Il seroit mort de Faim, si les Espagnols, qui ont dans la Ville un riche College, n'eussent eu pitié de lui. Il continua son

Voya-

Voyage, quand il eut recouvré ses forces; & il arriva à Venise sur la fin de l'année 1535.

XLV. Dès les premiers jours, il travailla à s'y faire des Disciples. Deux Freres, Gentilshommes Navarrois, dont l'un se nommoit ETIENNE, & l'autre JAQUES D'EGUIA, ne faisoient que de revenir du Pélerinage de la Terre-Sainte. Ils s'étoient jettez tous deux dans la Spiritualité, & ils songeoient même à quitter le Monde, pour vivre dans la Retraite. INIGO, qui les avoit vûs à Alcala, eut bien-tôt fait connoissance avec eux. Les deux Dévots Gentilshommes, charmez des Discours pieux qu'il leur tint, le prirent pour leur Directeur. Il les engagea aux *Exercices Spirituels*, pour leur faire choisir un Genre de Vie. Il n'eut pas de peine à tourner leur Esprit du côté qui convenoit à ses desseins, ni à leur persuader, que le choix, qu'ils faisoient à sa suggestion, venoit du Ciel. En effet, ils furent si convaincus, au sortir de leur Retraite, que c'étoit Dieu qui vouloit qu'ils entrassent dans l'Ordre qu'INIGO alloit fonder, qu'aussi-tôt que le Pape eut approuvé cet Ordre, ils ne manquérent pas d'y entrer.

XLV. Il y gagne des Disciples. Un Bachelier, nommé Hozez, y devient son dixiéme Compagnon.

UN autre Gentilhomme Espagnol de Malaga, appellé JAQUES HOZEZ, Bachelier en Théologie, & grand ennemi des Lutheriens, étoit aussi à Venise. Il en-

entendit parler d'INIGO, d'une maniére qui lui fit naître le desir de se mettre sous sa Direction. Mais, d'un autre côté, ayant appris qu'on l'avoit soupçonné d'Hérésie, il se munit des plus sûrs Antidotes contre le Venin de l'Erreur; &, s'étant ainsi précautionné, il fit les *Exercices Spirituels*. Il y trouva une Doctrine tout-à-fait opposée à celle de LUTHER; &, ayant reconnu dans les Entretiens qu'il eut avec INIGO, que personne n'étoit plus aveuglément soûmis que lui aux Constitutions des Papes, il s'attacha tellement à sa Personne, qu'il devint dès-lors son dixiéme Compagnon.

QUELQUES Nobles Vénitiens suivirent l'éxemple des deux Fréres Navarrois, & s'enrôlérent depuis dans la Milice d'INIGO.

IL fit aussi connoissance avec JEAN-PIERRE CARAFFE, Archevêque de Théate, qui, touché de l'horrible Corruption où vivoit alors le Clergé, venoit de fonder l'Ordre des Théatins, dont l'Institution étoit de travailler principalement à la Réformation des Mœurs dissolues des Ecclésiastiques. C'est ce même CARAFFE, qui fut depuis Pape sous le nom de PAUL IV.

XLVI. Il est décrié, & justifié.

XLVI. CE Prélat, qui vouloit engager INIGO à entrer dans l'Ordre des Théatins, ne contribua pas peu, par son crédit, à le tirer d'une mauvaise Affaire qu'on

qu'on lui fit à Venise. On y répandit le bruit, qu'il avoit échappé le Feu à Alcala, à Salamanque, & à Paris. On ajoûtoit, que n'ayant pû répandre le Poison de l'Hérésie dans ces Lieux, il venoit en infecter l'Italie. Dès que ces bruits furent parvenus à sa connoissance, il alla trouver JEROME VERALLI, Nonce du Pape, pour le prier de lui faire son Procès. s'il étoit coupable. CARAFFE lui rendit, en cette occasion, de si bons témoignages d'Orthodoxie, que le Nonce prononça, en faveur de l'Accusé, une Sentence Juridique, dont la Copie se conserve à Rome dans les Archives de l'Ordre des Inighistes.

XLVII. Les Compagnons qu'il a laissés à Paris, vont le rejoindre à Venise.

XLVII. CEPENDANT, les Compagnons qu'INIGO avoit laissés à Paris, voyant que la Guerre se rallumoit entre FRANÇOIS I, & CHARLES-QUINT, résolurent d'avancer leur Voyage, & de sortir de France avant que les Passages des Frontiéres fussent fermez. Ils en sortirent le 15. de Novembre de l'année 1536, un peu plus de deux Mois avant le tems qui leur étoit prescrit. Ils prirent leur chemin par la Lorraine, pour éviter la Provence, où l'Empereur avoit déjà fait passer des Troupes par le Piémont. Vêtus en pauvres Pélerins, le Bourdon à la main, & un Havre-Sac de cuir sur le dos, où chacun avoit ses Ecrits, ils marchoient, chantant des Hymnes & des Litanies.

ILS traverſérent ainſi l'Allemagne, ayant tous leur Chapelet pendu au cou, pour faire une publique Profeſſion de la Foi Catholique, dans des Lieux, où la Religion Proteſtante commençoit à dominer, & où l'on avoit proſcrit la Méthode, inventée par le fameux PIERRE L'HERMITE, dès l'an 1090, de prier Dieu & la Vierge par compte, en obſervant de s'adreſſer dix fois à MARIE contre une fois à Dieu.

ETANT arrivez un ſoir à un Bourg tout Proteſtant, auprès de Conſtance. Le Miniſtre du Lieu, qui en avoit été le Curé, les ſuivit à l'Hôtellerie, où ils entrérent, & voulut rompre une Lance avec eux. LAINE'S, qui étoit Maître en l'Art d'*ergoter*, accepta le défi, & remporta une Victoire d'autant plus aiſée, que le Miniſtre, grand Bûveur, & petit Controverſiſte, noya dans le Vin le peu de Science qu'il avoit.

LE jour ſuivant, ils pourſuivirent leur chemin vers Conſtance, où la Religion Proteſtante avoit été reçûe des Magiſtrats & du Peuple, d'un commun conſentement. En approchant de la Ville, ils virent une vieille Femme, qui, attirée par la vûe de leurs Chapelets, venoit à eux, faiſant le ſigne de la Croix. Les Proteſtans, n'ayant pû lui faire abandonner ſa Religion, l'avoient chaſſée de la Ville, comme une Folle, qui vouloit elle

ſeu-

ſeule, & ſans ſavoir pourquoi, faire bande à part. Elle baiſa pluſieurs fois, avec beaucoup de dévotion, les Chapelets de ces Pélerins; &, ne ſachant point leur Langue, elle leur fit ſigne de l'attendre un moment. Elle courut leur chercher ſes plus prétieuſes Reliques, & les leur apporta. C'étoient des Pieds, des Bras, des Têtes, de quelques Crucifix, & de quelques petites Statues de la Vierge, que les Proteſtans avoient traitez comme le *Briſeur-d'Images*, EZÉCHIAS Roi de Juda, avoit fait le *Serpent-d'Airain*. Nos Pélerins mouillérent de leurs Larmes ces triſtes reſtes des Objets de leur Adoration; &, ſe proſternant ſur la Neige, qui couvroit la Terre, les adorerent très-religieuſement. La bonne Vieille, affermie par-là dans ſa Foi, s'en retourna, bien contente d'avoir vû des Gens, qui adoroient, comme elle, les Images.

XLVIII. Il les envoye à Rome.

XLVIII. NOS neuf Voyageurs ſortirent d'Allemagne, malgré la rigueur de l'Hiver; &, après de grandes incommotez, que l'eſpérance de revoir bien-tôt leur cher Maître leur fit ſupporter gayement, ils arrivérent enfin à Veniſe le huitieme de Janvier de l'année 1537. INIGO, qui étoit avec HOZEZ, les embraſſa tous, & de tendreſſe pleura ſur eux.

COMME il n'étoit pas encore tems d'aller recevoir la Bénédiction du Pape pour le Voyage de Jéruſalem, ils s'employérent,

rent, en attendant, au Service des Pauvres dans les Hôpitaux. Ils s'occupérent ainsi jusqu'à la mi-Carême, que tous partirent pour Rome, hors INIGO, qui craignoit que sa présence ne fît tort à ses Compagnons. JEAN-PIERRE CARAFFE, que PAUL III. venoit de faire Cardinal, étoit alors à Rome, où il traversoit le dessein qu'avoit notre Chevalier de devenir, comme lui, Fondateur d'Ordre. Tout dévot que vouloit paroître ce Cardinal, il ne pouvoit lui pardonner le Refus qu'il avoit fait de prendre parti avec les *Théatins*.

LES Compagnons d'INIGO eurent des Maux infinis à souffrir durant leur Voyage. Ils recevoient si peu d'Aumônes, qu'ils faisoient quelquefois dix lieues, avant que de trouver un morceau de Pain. La Pluye ne les quitta point, & les chemins étoient tellement inondez, qu'il leur falloit passer par des endroits, où ils avoient de l'eau jusqu'à la ceinture, ensorte qu'ils étoient contraints d'aller presque toûjours jambes nuës.

MALGRÉ toutes ces fatigues, ils arrivérent à Rome en bonne santé. ORTIZ y étoit alors, en qualité de Député de CHARLES-QUINT auprès du Pape, pour soûtenir la Validité du Mariage de CATHERINE D'ARRAGON, Reine d'Angleterre, que HENRI VIII avoit répudiée pour épouser ANNE DE BOULEN. C'est ce même Docteur, qui étoit si fort pré-

prévenu contre INIGO, à cause de l'Affaire des trois Ecoliers Espagnols, dont j'ai déjà parlé. Il reconnut LE FEVRE & XAVIER, qu'il avoit vûs à Paris, & les écouta favorablement. Ils le firent revenir de la mauvaise opinion qu'il avoit de leur Maître; & ils gagnérent tellement les bonnes graces de ce vieux Docteur, qu'il leur accorda sa Protection. PAUL III, à qui il dit beaucoup de bien d'eux, voulut les voir. Il leur proposa lui-même un Point de Théologie; &, ayant été satisfait de leur Reponse, il leur donna sa Bénédiction, qu'il accompagna d'une Aumône de soixante Ecus d'Or, pour leur Voyage de Jerusalem. Il permit en même tems, à ceux d'entre eux qui n'étoient pas Prêtres, de recevoir les Ordres Sacrez; où, quand, & de quel Evêque ils voudroient, à tître de Pauvreté volontaire. Ils allérent ensuite chercher des Aumônes chez tous les Espagnols qui étoient à Rome, & ils ramassérent jusqu'à deux cens Ecus d'Or, qu'un Marchand leur fit tenir à Venise, avec les soixante que le Pape leur avoit donnez.

XLIX. APRE'S avoir si heureusement terminé leurs Affaires, ils retournérent joindre INIGO. A leur retour, ils firent Vœu de Chasteté perpétuelle entre les mains de VINCENT NIGUSANTI, Nonce du Pape; retournérent servir les Malades dans les Hôpitaux; &, le jour de

XLIX. Ce qu'ils firent à leur retour.

de la Nativité de ST. JEAN BAPTISTE, ils reçurent, avec leur Maître, l'Ordre de Prêtrise.

QUOIQUE la Guerre, qui venoit de s'allumer entre le Turc & les Vénitiens, eût rompu le Commerce du Levant, & qu'il n'y eût aucune espérance de passer à la Terre-Sainte; cependant, INIGO & ses Compagnons ne voulurent point sortir des Terres de la République, à cause du Vœu, qui les obligeoit d'y rester une Année entiére.

LES nouveaux Prêtres prirent ce tems-là, pour se disposer à leurs prémiéres Messes; &, afin de vaquer plus tranquilement à la Méditation de ce redoutable Sacrifice, ils cherchérent hors de Venise des Lieux écartez du Monde.

INIGO choisit proche de Vicence une Cabane abandonnée, où il mena une vie très-pénitente, & où il eut presque autant de Visions qu'à Manreze. Néanmoins, après quarante jours de Retraite, il n'osa s'approcher des Autels; &, quoique les autres dirent tous leurs Messes avant la fin du Mois de Septembre, ou du Mois d'Octobre, il ne dit la sienne que le jour de Noël de l'Année suivante.

EN attendant la fin de l'Année, les nouveaux Sacrificateurs se distribuérent avec les anciens dans les Villes & dans les Bourgs de l'Etat de Venise les plus près de leurs Solitudes, pour y éxercer leur

leur zele. INIGO, LE FEVRE, & LAINE'S allérent à Vicence; XAVIER, & SALMÉRON, à Montfélice; CODURE, & HOZEZ, à Trévise; LE JAY, & RODRIGUEZ à Bassano; BROUET, & BOBADILLA à Vérone.

UN Etal leur servoit de Chaire, quand ils préchoient dans les Ruës: &, lorsque c'étoit au milieu des Places publiques, ils montoient sur deux Tréteaux. Ils crioient de toutes leurs forces, pour inviter les Gens à les venir entendre, & tournoient leurs Chapeaux au-dessus de leur tête, pour servir de signal à ceux qui étoient hors de la portée de leur voix. Le Peuple, qui les prenoit pour des Charlatans étrangers, s'assembloit en foule autour d'eux, croyant qu'il alloit voir quelques nouveaux Tours de Passe-passe. Mais ceux, qui ne s'étoient arrêtez que pour rire, s'en retournoient pleurant leurs Péchés; Merveille, aussi surprenante que celle qui accompagna les Prédications de ST. NORBERT à Valenciennes (*); car, de dix mots que disoient ces Saltinbanques

(*) ST. NORBERT, préchant à Valenciennes en Langue Teutonique, ses Auditeurs, à qui cette Langue étoit étrangere, l'entendirent aussi parfaitement, que si elle leur eût été naturelle. HUGO, *Histoire de Saint Norbert.*

banques Spirituels, six étoient, ou François, ou Espagnols, & les quatre autres n'étoient qu'un Jargon, que des Italiens ne pouvoient entendre sans Miracle.

APRÈS avoir ainsi passé toute la journée à prêcher dans les Rues & dans les Marchés, saps autre nourriture qu'un peu de Pain mendié de porte en porte, ils passoient la nuit dans des Masures, ou sous de pauvres Cabanes abandonnées, sans autre lit que la Terre, & un peu de Paille.

ILS ne résistérent pas long-tems à une vie si dure. La plûpart tombérent malades, & entre autres RODRIGUEZ, qui pensa mourir. Lui, & LE JAY, s'étoient retirez en un Hermitage, près de Bassano. L'Hermite, qui se nommoit Frere ANTOINE, n'épargna rien pour le soûlagement de RODRIGUEZ: mais, la violence du Mal rendit tous les Remedes inutiles; & le Médecin, que le charitable ANTOINE avoit fait venir, desesperoit de la vie du Malade.

L. Rodriguez veut quitter Inigo, & en est empéché par un Géant.

L. A LA prémiére Nouvelle qu'en eut INIGO, il accourut, tout languissant qu'il étoit lui-même, au secours du Mourant. Dès qu'il le vit, il l'embrassa, & lui dit d'un ton à inspirer la confiance: *Vous n'avez rien à craindre, mon cher Frere. Dieu a accordé votre guérison à mes Priéres. Croyez, & vous serez guéri.* RO-

DRIGUEZ crut, & en peu de jours sa Santé se rétablit parfaitement.

MAIS, par une ingratitude horrible, il voulut abandonner celui par qui il croyoit avoir été arraché à la Mort d'une maniére toute miraculeuse. Rebuté des fatigues & des miseres inséparablement attachées à la Chevalerie errante Spirituelle, & charmé de la Vie douce & tranquille qu'on menoit dans la Solitude, il forma le dessein de se faire Hermite. Mais, comme son Vœu le tenoit encore en suspens, il lui vint en pensée de consulter Frere ANTOINE, & de suivre aveuglément son Conseil.

S'ÉTANT, pour cet effet, dérobé d'INIGO, de LE FEVRE, & de LE JAY, avec lesquels il étoit à Bassano, il prit le chemin de l'Hermitage. A peine fut-il sorti de la Ville, qu'un Géant épouvantable parut devant lui, une épée nue à la main. La frayeur le saisit d'abord; mais, après s'être un peu rassûré, il voulut passer outre. Le même Géant, transporté de fureur, lui jetta des regards affreux, le menaça de son épée, & sembla vouloir le percer; si bien que le pauvre RODRIGUEZ, tout éperdu, tout tremblant, s'enfuit vers la Ville de toute sa force, croyant avoir toujours le Géant derriére lui. *O! Homme de peu de Foi!* lui dit INIGO, dès qu'il le revit. *Pourquoi avez vous douté?* RODRIGUEZ, confus,

sus, se jetta à ses pieds, lui demanda, avec larmes, le pardon de sa faute, & s'attacha à lui avec d'autant plus de fidélité, qu'il redoutoit l'epée vengeresse du Géant.

INIGO, avant que de retourner à Vicence, alla remercier l'Hermite de Bassano des soins qu'il avoit eus de RODRIGUEZ dans sa maladie. Il tint des Discours si extravagans, qu'il passa dans l'esprit de ce bon Hermite, pour le plus grand Visionnaire qu'il eût jamais vû. Mais, quand INIGO fut parti, Frere ANTOINE, à ce que dit RIBADENEYRA, eut une Vision, qui lui fit connoître, que celui, qu'il prenoit pour un Fou, étoit un Homme extraordinaire, envoyé du Ciel pour le Salut d'une infinité de Gens.

FIN DU SECOND LIVRE.



HISTOI-



HISTOIRE DE L'ADMIRABLE DOM INIGO DE GUIPUSCOA, CHEVALIER DE LA VIERGE, ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE DES INIGHISTES.

LIVRE TROISIEME.

SOMMAIRE DE CE TROISIEME LIVRE.

I. INIGO *va à Rome offrir ses Services au Pape.* II. *Apparition qu'il eut sur le Chemin.* III. *Il arrive à Rome, & ce qu'il y fait.* IV. *Il va au Mont Cassin.* V. *Il y voit entrer l'Ame de* HOZEZ *dans le*

 Ciel.

Ciel. VI. *Il gagne un nouveau Compagnon, nommé* STRADA. VII. *Il propose à ses Compagnons d'ériger leur Troupe en Ordre de Chevalerie.* VIII. *Il prêche.* IX. *Il traite avec ses Compagnons de l'Etablissement de son Ordre.* X. *Tempête qui s'éleve contre lui dans Rome.* XI. *Elle commence à s'appaiser.* XII. *Il obtient une Sentence qui le justifie.* XIII. *Il assiste le Peuple durant la Famine.* XIV. *Il présente le Projet de son Ordre au Pape.* XV. *Sa Sainteté employe quelques-uns des Compagnons d'*INIGO. XVI. *L'Ordre d'*INIGO *est approuvé par le Pape.* XVII. INIGO *en est élû Général.* XVIII. *Il refuse d'abord cette Charge, & l'accepte enfin.* XIX. *Lui, & ses Compagnons, font leur Profession.* XX. *Premiéres Fonctions de son Généralat.* XXI. *Il est employé, lui & ses Compagnons, au Service du St. Siége.* XXII. *Il travaille à la Conversion des Juifs.* XXIII. *Et à celle des Courtisanes.* XXIV. *Il fait des Etablissemens pour les jeunes Filles.* XXV. *Il écrit les Constitutions de son Ordre.* XXVI. *Forme du Gouvernement de la Compagnie. Du Monarque.* XXVII. *Du Vicaire-Général.* XXVIII. *Des Assistans.* XXIX. *De l'Admoniteur du Monarque.* XXX. *Des Provinciaux, & des Vice-Provinciaux.* XXXI. *Des Supérieurs des Maisons Professes.* XXXII. *Des Recteurs.* XXXIII. *Des Commissaires, & des Visiteurs.* XXXIV. *Des Procu-*

Procureurs. XXXV. *Des Officiers subalternes.* XXXVI. *Des Novices.* XXXVII. *Comment on les éprouve.* XXXVIII. *Comment on les fait étudier.* XXXIX. *De leur second Noviciat.* XL. *De leurs Vœux.* XLI. *Des Ecoliers approuvez.* XLII. *Des Coadjuteurs Spirituels.* XLIII. *Des Profès du quatrieme Vœu.* XLIV. *Des Coadjuteurs Temporels.* XLV. *La Fin de la Compagnie.* XLVI. *Pourquoi elle n'a, ni Habit particulier, ni Austéritez, ni Chœur.* XLVII. *Sa Loi fondamentale.* XLVIII. *Moyens inventez par* INIGO, *pour faciliter au Monarque le Gouvernement de la Monarchie.*

I. L'ANNÉE étant écoulée, & la Guerre, qu'avoit la République de Venise avec la Porte, ayant rompu le Commerce du Levant, INIGO, qui ne voyoit nulle apparence que la liberté de la Navigation fût de long-tems rétablie, manda ses Compagnons à Vicence, où il étoit retourné; &, les ayant tous assemblez auprès de lui : *Pensez-vous, mes très-chers Freres,* leur dit-il, *que les Navires des Pélerins de Jerusalem, qui ont fait voile toutes les années précédentes, n'ayent manqué cette Année* (*), *qu'à cause de la Guerre qui s'est allumée entre les Vénitiens &*

I. Inigo va à Rome offrir ses Services au Pape.

(*) 1537.

& les Turcs? Nous le pourrions croire, si, comme le commun des Hommes, nous étions gouvernez par une Providence générale. Mais, après tant de Merveilles qui nous ont fait connoître que nous sommes immédiatement conduits par une Providence particuliere, nous serions bien aveugles, si nous ne voyions pas que cette Guerre n'est qu'une Cause seconde dirigée miraculeusement par la Prémiere, dans l'unique vûe de nous dégager d'un Vœu qui bornoit nos Conquêtes Spirituelles à un seul Païs.

OUI, *mes chers Freres*, poursuivit-il, en leur lançant des Regards étincelans d'Enthousiasme, *Dieu ne nous a fermé la Porte de la Palestine, que pour nous faire entendre, qu'il nous appelle à de plus hautes Entreprises, & qu'il veut se servir de notre Ministere pour ranger tous les Peuples, & tous les Royaumes du Monde, sous l'Obéissance de son Lieutenant en Terre. Hâtons-nous donc d'accomplir l'autre partie de notre Vœu, & allons, sans différer, offrir nos Services au Vicaire de* JESUS-CHRIST.

ILS applaudirent à ce Discours; & il fut résolu, qu'INIGO, LE FEVRE, & LAINE's iroient les prémiers à Rome, pour exposer au Pape les Intentions de la Troupe, & que les autres se distribueroient dans les plus célébres Universitez d'Italie, pour y gagner de nouveaux Compagnons parmi les jeunes Gens qui y étudioient.

AVANT

AVANT que de se séparer, ils convinrent de quelques Réglemens généraux, qu'ils s'obligérent d'observer. I. Qu'ils logeroient aux Hôpitaux, & mendiroient leur Pain. II. Que ceux, qui seroient ensemble, seroient Superieurs tour à tour. III. Qu'ils précheroient dans les Places publiques. IV. Qu'ils feroient le Catéchisme aux Enfans. V. Qu'ils ne prendroient point d'Argent pour leurs Fonctions.

II. Apparition qu'il eut sur le Chemin.

II. CES Articles ayant été ainsi arrêtez, nos trois Avanturiers Spirituels prirent congé de leurs Compagnons, & se mirent en chemin. Comme ils approchoient de Rome, ils rencontrérent, à une demi-lieue de cette Ville, une petite Eglise abandonnée. INIGO y entra seul, & n'y resta qu'un moment. Il en sortit le Visage tout en feu; &, rejoignant ses deux Compagnons: *Je ne sai mes Freres*, leur dit-il tout extasié, *ce que Dieu nous prépare à Rome, & s'il nous y envoye pour mourir sur un* GIBET *ou sur une* ROUE (*); *mais, je sai bien, que, quelque traitement qu'on nous y fasse,* JESUS-CHRIST *nous y sera propice. Vous m'avez vû*, ajoûta-t-il, *entrer*

(*) *Quid nobis Romæ futurum sit, planè ignoro: In* CRUCEM-*ne Deus nos, an in* ROTAM *agi velit, &c.* Ribadeneyra, Vit. Ign. *Libr. II. Cap. XI.*

trer dans cette Chapelle ruinée, qui est à deux pas d'ici. J'y étois allé, pour recommander à Dieu la petite Troupe que nous allons offrir au Vicaire de son Divin Fils. Apprenez maintenant ce qui m'y est arrivé.

A PEINE *avois-je commencé ma Priere, que je suis tombé en Extase. Les yeux de mon entendement ont été tout à coup illuminez. J'ai vû le Pere Eternel, qui me recommandoit très-affectueusement à son Fils, & qui me présentoit à lui. J'ai vû aussi* JESUS-CHRIST, *chargé d'une pesante Croix, qui, après m'avoir gracieusement reçu des mains de son Pere, m'a dit, en me regardant d'un œil benin & doux;* JE VOUS SERAI PROPICE A' ROME.

LE simple Récit de cette Vision rassûra l'Esprit chancelant de LE FEVRE, & de LAINE'S, qui auguroient mal de l'Entreprise; &, pleins de courage, ils suivirent INIGO, contens, s'il le falloit, de mourir avec lui sur un *Gibet*, ou sur une *Roue*.

III. Il arrive à Rome. Ce qu'il y fait.

III. ILS arrivérent tous trois à Rome sur la fin de l'Année 1537; &, dès les prémiers jours, ils eurent Audience du Pape, par l'entremise d'ORTIZ. PAUL III, à qui ce Docteur avoit vanté leurs Talens, voulut que LE FEVRE & LAINE'S enseignassent la Théologie au College de la Sapience, le prémier l'Ecriture Sainte, & l'autre la Scholastique. Pour INIGO, il rendit tout l'Argent, que lui,

&

& ses Compagnons avoient reçu pour le Voyage de Jerusalem; & il entreprit de convertir les Pécheurs, par la voye des Exhortations familiéres, & de la Direction des Consciences.

IV. Il va au Mont-Cassin.

IV. ORTIZ, qui de son Ennemi étoit devenu son Partisan zélé, & son Admirateur, se mit tout des prémiers sous sa Conduite, & se retira avec lui au Mont-Cassin, afin de faire dans ce Lieu Solitaire les *Exercices Spirituels*, avec plus de liberté. Il dit, après sa Retraite, que la Théologie qu'il avoit apprise au Mont-Cassin, dans l'espace de quarante jours, valoit incomparablement mieux que celle qu'il avoit enseignée pendant plusieurs années. Quel Dommage, que cette merveilleuse Méthode d'apprendre si promptement la Théologie se soit perdue! On n'auroit plus besoin d'Universitez. Une Retraite de six Semaines suffiroit pour devenir un grand Théologien. Que de tems, que de peines, que d'argent, épargnez!

CEPENDANT, XAVIER, & BOBADILLA, préchoient dans les Rues de Boulogne: LE JAY & RODRIGUEZ faisoient la même chose dans Ferrare, BROUET & SALMÉRON dans Sienne, CODURE & HOZEZ dans Padoue; & ils travailloient tous avec la même ardeur à s'associer quelques Etudians, pour augmenter leur Troupe.

LA

LA Marquise de PESÇAIRE, étant à Ferrare, s'informa de quelle maniére y vivoient LE JAY & RODRIGUEZ, dont elle avoit entendu parler. On lui dit, qu'ils passoient une partie de la nuit à faire Oraison, ou à dire ensemble leur Bréviaire; qu'ils mendioient leur Pain; qu'ils ne s'approchoient jamais du feu, quelque froid qu'il fît, quoiqu'ils fussent très-pauvrement vêtus; qu'ils ne parloient que de Dieu; & qu'ils s'occupoient continuellement à l'Instruction du Peuple.

IL n'en fallut pas davantage à la Marquise, qui étoit dévote, pour l'engager à mettre sa Conscience entre leurs mains. Elle se préoccupa tellement en leur faveur, que, non contente de les avoir obligés de venir loger proche de son Palais, elle les produisit à la Cour de Ferrare, & porta le Duc HERCULE D'EST à prendre LE JAY pour son Confesseur.

XAVIER, HOZEZ, & CODURE, ne furent pas si heureux. Le prémier tomba malade à Boulogne, & pensa y mourir. Les deux autres furent arrêtez Prisonniers à Padoue, par l'Ordre du Suffragant de l'Evêque, qui les soupçonna d'avoir de mauvais Desseins. Il est vrai, qu'ils ne couchérent qu'une nuit en prison; mais, dès qu'ils eurent repris leur emploi, HOZEZ se trouva mal en préchant dans une Place publique, & fut attaqué d'une Fiévre, qui l'emporta en peu de

de jours. Il étoit fort brun, & fort laid; mais, après sa mort, CODURE le trouva si blanc, & si beau, qu'il ne le reconnoissoit presque plus. Il ne pouvoit se lasser de le regarder, de l'admirer, & de le baiser.

V. AU moment que HOZEZ rendit l'Ame, INIGO, qui étoit au Mont-Cassin, la vit entrer dans le Ciel, couronnée de Rayons lumineux; comme ST. BENOIT avoit vû, justement au même endroit, celle de ST. GERMAIN, Evêque de Capoue, portée en Paradis par les Anges, sur un Globe de feu, ainsi que le raconte ST. GREGOIRE le Grand, dans ses Dialogues, pleins de semblables Visions. Mais, INIGO vit encore plus que ST. BENOIT: car, étant allé entendre la Messe, à ces paroles du *Confiteor*: *Et à tous les Saints*, il vit les Cieux ouverts; &, parmi une troupe innombrable de Bienheureux, tout resplendissans de Gloire, il distingua son Compagnon à un éclat qui le faisoit briller par dessus les autres. Cette Vision le toucha si fort, qu'il en pleura de joye plusieurs jours.

V. Il y voit entrer l'Ame de Hozez dans le Ciel.

POUR surcroit de consolation, il ne fut pas long-tems sans retrouver un nouveau Disciple, pour remplacer celui qu'il venoit de perdre.

VI. EN revenant du Mont-Cassin, il rencontra FRANÇOIS STRADA, jeune Espagnol, de sa connoissance, qui, mé-

VI. Il gagne un nouveau Compa-

gnon, nommé Strada.

mécontent de la Cour de Rome, qu'il traitoit de perfide & d'ingrate, avoit quitté la Soutane pour prendre l'Epée, & alloit chercher à Naples une meilleure Fortune qu'à Rome; où l'on ne payoit, disoit-il, les plus importans Services, que par de vaines Promesses. Comme il avoit beaucoup d'Esprit, & un grand feu d'imagination, INIGO, à qui il parut un Acteur très-propre à faire valoir la Troupe par la Parole, & par le Geste, fit tous ses efforts pour l'y enrôler. Il lui éxagéra les difficultez qu'il trouveroit à se pousser par la voye des Armes, les Fatigues, les Maux, les Dangers, inséparables de cette glorieuse Profession. *Si je n'y fais pas Fortune*, dit STRADA, *j'y menerai une Vie plus libre; & j'y acquérerai, tout au moins, de la Gloire.* *Peut-être*, repliqua INIGO. *Mais, quand vous en acquéreriez, cette Gloire vous coûteroit bien plus cher qu'elle ne vaut. Un peu de Fumée, qui s'évapore en un moment, vous dedommagera-t-elle de vos Membres mutilez, & de la Perte de votre Ame? Voulez-vous donc que je vous donne un bon Conseil? Renoncez à ce Projet chimérique, & prenez parti dans la Milice Spirituelle que j'ai assemblée. Vous avez des Talens, que vous ne connoissez pas vous-même. Ces Talens, mis en œuvre, vous feront acquérir une Gloire plus solide que celle qu'on acquiert par les Armes charnelles. Vous combatrez le Vice par l'Epée Spirituelle de la Pa-*

Parole. Vous irez à la Conquête des Ames; &, en sauvant les autres, vous vous sauverez vous-même.

Le jeune Soldat, séduit par de si magnifiques Espérances, & par des Loüanges si flateuses, abandonna sa nouvelle Profession, pour suivre le Chevalier de la Vierge. Il retourna avec lui à Rome, & devint dans la suite un des plus beaux Discoureurs de l'Ordre. D'autres jeunes Hommes se laissérent gagner par de semblables Promesses, & suivirent presque en même tems l'Exemple de STRADA.

VII. CEPENDANT, INIGO, jugeant que sa Troupe ne feroit jamais grande figure, tant qu'elle ne seroit point établie en titre d'Ordre approuvé par le Pape, crut qu'il falloit au plûtôt lui procurer cet Avantage. Il en communiqua avec LE FEVRE, & LAINE'S, & manda ses autres Compagnons, qui étoient dispersez par l'Italie. Ils obéïrent au premier Ordre, & se rendirent à Rome sur la fin du Carême de l'année 1538. Ils se logérent tous ensemble chez un Gentilhomme Romain, nommé QUIRINO GARZONIO, qui voulut bien les loger gratuïtement; & ce fut dans la Maison de ce dévot Gentilhomme, qu'ils tinrent leur prémiere Assemblée générale.

VII. Il propose à ses Compagnons d'ériger leur Troupe en Ordre de Chevalerie.

NOTRE Chevalier en fit l'Ouverture par un Discours digne de lui. Après avoir rappellé dans l'Esprit de ses Compagnons

le souvenir de tout ce qui leur étoit arrivé depuis qu'ils s'étoient engagez de combattre sous ses Etendards, il leur dit, que la Providence ne les avoit pas miraculeusement rassemblez de tant de divers Païs, & liez ensemble par des Vœux indissolubles, afin qu'après de longues Etudes, de pénibles Voyages, & mille Maux soufferts, chacun fît ce qu'il lui plairoit. Que ces Vœux, qui avoient pour objet le Salut du Genre Humain, les engageoient pour toujours, & même les obligeoient de laisser après eux des Imitateurs de leur Zele, & de leur Genre de Vie. Que l'entrée de la Palestine leur ayant été fermée, ils devoient juger par-là, comme il le leur avoit déjà insinué, que le Ciel les appelloit à la Conquête Spirituelle de l'Univers. Que le petit nombre qu'ils étoient d'abord ne suffisant pas pour une si vaste Entreprise, il leur étoit venu des Troupes auxiliaires de tous côtez, & qu'il leur en venoit tous les jours; mais, que ce secours leur seroit inutile, si ceux, qui s'associoient à eux, avoient la liberté de se retirer quand ils le voudroient. Qu'ils ne feroient jamais rien de grand, si leur Troupe ne devenoit un Ordre capable de se multiplier en tous Lieux, & de subsister jusqu'à la fin des Siécles. Qu'au reste, il ne doutoit pas, qu'un si noble Dessein ne fût traversé; mais, qu'il étoit assûré, que toute la puissance & la rage de l'En-

l'Enfer ne pourroient le rompre, puisque JESUS-CHRIST avoit promis qu'il leur feroit propice.

ILS répondirent tout d'une voix, qu'il falloit incessamment ériger leur Troupe en Ordre Religieux, & que la prémiere Démarche, qu'ils avoient à faire, étoit de préparer l'Esprit du Pape, qui sembloit éloigné des nouveaux Etablissemens.

ILS mirent ensuite en Délibération, quel Nom ils donneroient à leur Ordre, lorsqu'ils en demanderoient l'Approbation du St. Pere. *Si vous m'en croyez*, dit INIGO, *nous l'appellerons, la Compagnie de* JESUS. *Ce Nom, qui est au-dessus de tous les Noms, m'a été divinement inspiré dès ma Retraite de Manreze, & tout nouvellement encore, lorsque le Pere Eternel m'apparut proche de Rome, & qu'il m'associa avec son Fils. Ainsi, mes très-chers Freres, n'en cherchons point d'autre.* Ils convinrent tous, qu'on ne pouvoit choisir un Nom plus auguste, & ne songérent plus qu'à chercher les Voyes les plus efficaces, pour porter le Pape à leur être favorable. Mais, tandis qu'ils étoient occupez à cela, PAUL III. partit de Rome, pour aller à Nice, Ville Maritime de la Provence, où se devoit faire l'Entrevûe de CHARLES-QUINT, & de FRANÇOIS I.

VIII. EN attendant le retour de Sa Sainteté, INIGO s'employa dans la Capitale

VIII. Il prêche.

pitale du Monde, à la Conquête des Ames. Il obtint du Cardinal VINCENT CARAFFE, que le Pape avoit laissé Légat dans Rome, la Permission de précher par-tout, lui, & sa Troupe; &, ayant distribué ses Compagnons en diverses Eglises de la Ville, il prit pour lui Notre-Dame de Montserrat, pour la tendre Dévotion qu'il conservoit toujours envers l'Image miraculeuse qui est à Montserrat même, & devant laquelle il avoit fait la Veille des Armes, avant que d'être reçu Chevalier de la Vierge.

LEURS Discours roulérent principalement sur la fréquente Communion, dont ils entreprirent d'introduire l'Usage. Ils firent des Efforts d'Eloquence, pour lever les scrupules des Pécheurs timides, qui, dans le sentiment de leur indignité, n'ôsoient s'approcher d'un Sacrement si auguste & si redoutable, qu'après une Pénitence de plusieurs Mois, & un véritable Changement de Vie. Enfin, ces nouveaux Prédicateurs rendirent la Communion si aisée, que, graces à leur Méthode accommodante, la Sainte Table, presque deserte auparavant, fut toujours depuis environnée d'une foule de Communians.

IX. Il traite avec ses Compagnons de l'Etablisse-

IX. TOUT occupé qu'étoit INIGO, il ne laissoit pas de conférer souvent avec ses Compagnons de l'Etablissement de son Ordre. Bien qu'il fît entrendre que le Plan lui en avoit été divinement inspiré,

ré, & qu'il fût bien aise qu'on le crût ainsi; néanmoins, comme il s'agissoit de fonder la Monarchie la plus despotique qui fut jamais, & que pour y réüssir il avoit besoin de leur consentement, il ne voulut rien régler que de concert avec eux. ment de sa Compagnie.

Il les assembla donc souvent, & de nuit, pour ne les point détourner de leurs occupations du jour. Il leur demanda dans une de ces Assemblées nocturnes, S'il ne seroit pas nécessaire d'ajoûter aux Vœux de Pauvreté, & de Chasteté, qu'ils avoient faits à Venise, celui d'Obéïssance aveugle & perpétuelle? S'il ne faudroit pas, pour cet effet, élire un Supérieur-Général, à qui ils obéïroient tous comme à Dieu même? Enfin, si ce Général ne devoit pas être à vie, & avoir une Autorité absolue?

Il fut resolu, qu'ils traiteroient pendant quelques jours, de cette grande Affaire avec Dieu, & que chacun d'eux lui demanderoit, en son particulier, la Vertu d'Obéïssance. Ils sortirent de ce Divin Commerce, pleins de Soumission pour Inigo, qu'ils regardoient déjà comme leur Superieur futur; & ils souscrivirent tous aux trois Articles qu'il venoit de leur proposer.

Ils resolurent une autre fois, que, pour engager le Pape, par son propre Intérêt, à approuver & à proteger leur

Ordre, ils ajoûteroient aux trois Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obéïssance, un Vœu spécial d'aller par-tout où lui & ses Successeurs voudroient les envoyer; même d'y aller sans Viatique, & en demandant l'Aumône, si le St. Pere le trouvoit à propos. Ils arrêtérent dans une autre Assemblée, que ceux, qui feroient Profession dans l'Ordre, seroient tenus de faire ce quatrieme Vœu.

ILS eurent encore d'autres Conférences, où ils déterminérent, que les Profès ne posséderoient rien, ni en particulier, ni en commun. Cependant, pour ouvrir une porte aux Charitez des bonnes Ames, qui voudroient faire des Donations, & des Legs à la Compagnie, ils trouvérent bon, que, dans les Universitez, on pût avoir des Colleges, avec des Revenus & des Rentes, pour la subsistance des Etudians.

X. Tempête qui s'éleve contre lui dans Rome.

X. JOYEUX d'avoir dressé le Plan de leur Ordre, ils attendoient avec impatience le retour du Pape, ne doutant pas que Sa Sainteté ne le reçût favorablement. Mais, une mauvaise Affaire, qu'ils s'attirérent par Esprit de Jalousie & de Domination, fit fondre sur eux une Tempête qui pensa renverser toutes leurs Espérances.

IL y avoit à Rome un Prédicateur célébre, Piémontois de Nation, & Religieux de l'Ordre des Hermites de ST. AUGUSTIN, Homme d'une Vie austére, qui

qui préchoit, avec autant d'Eloquence que de Fruit, contre la Corruption des Mœurs, & le Relâchement de la Discipline Ecclésiastique. La Sévérité de sa Morale le rendit suspect à INIGO. Il le fit épier par LAINE'S, & SALMÉRON, qui allérent l'entendre. Ils trouvérent, que, sous l'Enveloppe de la Doctrine des Sts. Peres, le Moine débitoit celle de MARTIN LUTHER, son Confrere. INIGO, fondé sur leur rapport, le fit avertir en sécret, que ses Sermons causoient du Scandale. Mais, l'Augustin, qui croyoit précher une saine Doctrine, en préchant celle qu'avoient enseignée les Docteurs de l'Eglise primitive, continua à crier plus fortement que jamais contre tout ce qui lui paroissoit contraire à la Pratique des prémiers Siécles du Christianisme.. INIGO, piqué du Mépris que faisoit de ses Remontrances secretes le Prédicateur, & cherchant une occasion de faire valoir sa Troupe, résolut de le réfuter publiquement. Lui, & ses Compagnons, montérent en Chaire, & déclamérent avec tant de véhemence contre le Religieux Piémontois, qu'ils vinrent à bout de le faire passer pour un Luthérien froqué.

TROIS Seigneurs Espagnols, l'un nommé MUDDARA, l'autre BARRERA, & le troisieme CASTILLA, tous trois Amis de l'Augustin, prirent avec chaleur son Parti. Et comme MICHEL NA-

 VARRE,

VARRE, le même, qui, à Paris, avoit voulu attenter à la Vie d'INIGO, étoit alors à Rome, où il disoit beaucoup de mal de lui, ils l'engagérent à déposer juridiquement ce qu'il savoit à sa charge. NAVARRE alla donc, à leur sollicitation, déclarer avec Serment devant BENOIT CONVERSIN, Gouverneur de Rome, qu'INIGO, Chef de certains Prêtres étrangers, avoit été accusé & convaincu d'Héresie en Espagne, en France, & à Venise. Que, dans tous ces Lieux, il avoit corrompu la Jeunesse, sous prétexte de la mettre dans la Voye du Ciel. Qu'il avoit fait tourner la Cervelle à une infinité d'Ecoliers, par le moyen d'un certain Livre, intitulé *Exercices Spirituels*. Que ses Compagnons avoient débauché, par son ordre, quantité de jeunes Gens dans les Universitez, & les avoient enrôlez dans leur Troupe vagabonde. Qu'enfin, tant le Maître, que les Disciples, tramoient quelque mauvais Dessein, qui éclateroit dès qu'ils se verroient assez forts pour le faire réüssir.

CES Accusations, dans lesquelles, de notoriété publique, il y avoit quelque chose de vrai, & que les trois Seigneurs Espagnols répandirent par-tout, ruinérent de Réputation INIGO, & ses Compagnons. On ne les regardoit plus dans Rome, que comme des Hipocrites, des faux Prophetes, & des Corrupteurs de

Jeu-

Jeunesse. Tout le Monde les fuyoit comme des Misérables, qu'on croyoit devoir être brûlez au premier jour; jusques-là, que deux Prêtres, que le Cardinal Légat leur avoit donnez, pour les aider à confesser, se sauvérent de la Ville, crainte d'être confondus avec eux.

INIGO, qu'aucun Péril n'étonnoit, tranquile au milieu de cet Orage, excitoit ses Compagnons consternez à ne rien craindre. *Voilà, mes Freres,* leur dit-il, *voilà ce que nous pronostiquoit la pesante Croix, dont je vis* JESUS-CHRIST *chargé dans la Vision que j'ai eûe près de Rome. Ayons bon courage: il accomplira le reste; & il nous sera propice, selon sa promesse. Attendons de lui, avec une entiére confiance, tout le succès de notre Affaire; mais, ne l'attendons pourtant pas les bras croisez. Mettons tous les Moyens humains en œuvre, & agissons comme si nous n'avions aucun Secours à espérer du Ciel.*

DE tous leurs Amis, il n'y eut que GARZONIO, qui ne les abandonna point. Comme il parloit pour eux en toutes rencontres, le Cardinal JEAN-DOMINIQUE DE CUPIS, Doyen du Sacré Collège, son Parent, l'en reprit un jour; & lui conseilla, sur-tout, de fuir INIGO, comme le plus méchant de la Troupe. *Je vous assûre,* repondit GARZONIO, *que si vous le connoissiez comme moi, bien loin de me défendre la compagnie d'un si saint*

Homme, vous la rechercheriez vous-même avec empressement. Je vois bien, repliqua le Cardinal, *que cet Hipocrite vous a troublé la Raison; & que vous êtes aussi infatué de lui, que le sont ses Disciples.*

XI. Elle commence à s'appaiser.

XI. GARZONIO rendit compte à son cher Directeur de cette Conversation. INIGO loua le zele du Cardinal, qui, ayant mauvaise opinion des Mœurs & de la Doctrine d'un Homme, ne vouloit point qu'on le pratiquât. Il ajoûta seulement, que s'il pouvoit avoir le bonheur d'entretenir un moment sa Seigneurie illustrissime, il ne desesperoit pas de la détromper. GARZONIO s'engagea à lui procurer une Audience; & il la lui obtint d'autant plus facilement, que le Cardinal avoit envie de voir un Homme, qui causoit tant de Troubles, & qu'il lui vouloit faire sentir tout le poids de son indignation: si bien, qu'en accordant l'Audience, *Que votre* INIGO *vienne*, dit-il; *je le traiterai selon son mérite.*

NOTRE Chevalier, sans s'épouvanter de cette menace, parut hardiment devant le Prélat irrité contre lui. L'Entretien, qu'ils eurent ensemble, dura près de deux heures. RIBADENEYRA nous laisse ignorer ce qui fut dit de part & d'autre. Il se contente de nous apprendre, que le Cardinal se jetta aux pieds d'INIGO, pour lui demander Pardon. Il faut l'en croire, puis qu'il le dit.

QUOI-

QUOIQU'IL en soit, INIGO alla, au sortir de chez Sa Seigneurie Illustrissime, se présenter devant le Gouverneur de Rome, & le pressa de juger son Procès sans retardement. Le Gouverneur ayant assigné un jour aux Parties, pour les entendre, elles parurent en Justice. NAVARRE soûtint, avec de nouveaux Sermens, tout ce qu'il avoit déposé. INIGO, pour toute Réponse, produisit une Lettre, qui lui étoit tombée entre les mains le jour même de la Comparution ; & il demanda à son Accusateur, s'il n'en connoissoit pas l'Ecriture? *C'est la mienne*, repliqua NAVARRE, sans se méfier de rien. Cette Lettre, dattée de quelques Mois auparavant, portoit, qu'INIGO & ses Compagnons, menoient une Vie irreprochable; qu'il les avoit connus à Paris, & à Venise; & que c'étoient de vrais Hommes Apostoliques. On la lut; & NAVARRE, qui ne pouvoit plus s'inscrire en faux contre elle, après avoir reconnu qu'elle étoit écrite de sa main, fut tout-à-fait déconcerté, & demeura muet.

MAIS, ce qui acheva de justifier INIGO, c'est que les trois Juges, qui l'avoient déchargé de l'Accusation d'Hérésie à Alcala, à Paris, & à Venise, se trouvérent à Rome en ce tems-là, & déposérent tous trois en sa faveur.

AINSI, NAVARRE, qui soûtenoit qu'I-

qu'INIGO avoit été convaincu d'Héréſie en ces Lieux-là, fut condamné, comme Calomniateur, à un Banniſſement perpétuel; & l'on obligéa les trois Seigneurs Eſpagnols à ſe dédire en préſence du Gouverneur de Rome, & du Cardinal Légat.

LES Compagnons d'INIGO, de leur côté, ne négligérent rien pour leur juſtification particuliére. Informez qu'on les décrioit dans Rome, comme des Gens de mauvaiſes Mœurs, ils envoyérent des Atteſtations des Grands-Vicaires de Padoue, de Boulogne, de Ferrare, & de Sienne, pleines d'Eloges de leurs Perſonnes, & de Témoignages de leur Innocence.

XII. Il obtient une Sentence qui le juſtifie.

XII. IL ſembloit qu'INIGO dût être bien content de s'être ſi heureuſement tiré d'intrigue. Il ne le fut pourtant point. Il voulut qu'une Sentence publique manifeſtât à toute la Terre ſon Innocence, & notât ſes Accuſateurs d'Infamie. Le Gouverneur, qui trouvoit, que c'étoit pouſſer trop loin la Vengeance, traîna l'Affaire en longueur, afin de le laſſer; mais, voyant qu'il ne ſe rebutoit point, & qu'il continuoit ſes pourſuites, il lui déclara, que le Cardinal Légat deſiroit que les choſes en demeuraſſent-là.

SUR ces entrefaites, le Pape revint de ſon Voyage de Provence, & INIGO alla ſe plaindre à lui du Gouverneur. *Saint*

Pere,

Pere, lui dit-il, *il y va de l'Intérêt de la Religion, qu'on m'accorde ma Demande. Tant que nous ne serons point justifiez mes Compagnons & moi, par un Acte public, des Crimes qu'on nous a imputez, nos Accusateurs, Ennemis sécrets du St. Siége, triomphéront. Ils publieront, que, par nos Intrigues, & par notre Crédit, nous avons assoupi l'Affaire, crainte d'un mauvais Succès. On les croira. Le Peuple n'aura plus de confiance en nous. Notre Doctrine lui sera suspecte; & l'Eglise, à la Défense de laquelle nous avons consacré nos Travaux, en perdra tout le fruit.*

LE Pape n'eut pas plûtôt entendu ces Raisons, qu'il ordonna au Gouverneur de contenter INIGO. Le Gouverneur, forcé d'obéïr, rendit le 18. de Novembre de l'année 1538. une Sentence dans les formes, qui justifioit pleinement les Accusez, & flétrissoit les Accusateurs; Sentence, dont INIGO eut grand soin d'envoyer par-tout des Copies.

IL ne manquoit plus à son Triomphe, que de voir périr malheureusement ses Ennemis; & il eut encore cette satisfaction. BARRERA mourut d'un Mal très-violent, peu de jours après la publication de la Sentence. MUDDARA, & CASTILLA, ayant été accusez d'Hérésie, Dieu sait par les soins de qui, le prémier fut condamné à une Prison perpétuelle; & l'autre, qui s'évada, à être

brûlé

brûlé en effigie. L'Augustin, craignant le même sort, se réfugia à Geneve, où il embrassa la Religion Protestante; mais, étant tombé quelque tems après entre les mains de la Sainte Inquisition, il finit sa vie par le feu.

XIII. Il assiste le Peuple durant la Famine.

XIII. INIGO & ses Compagnons, qui n'avoient ôsé se montrer pendant la Tempête, commencérent à paroître tout de nouveau en public, dès qu'elle fut appaisée. Leur premier soin fut de chercher à effacer, par quelqu'Action éclatante, les mauvaises idées qu'on avoit d'eux. Il s'en présenta une occasion des plus favorables, & ils la saisirent aussi-tôt.

UNE grande Famine, jointe à un Hiver fort rude, désoloit Rome. Cette superbe Capitale du Monde, changée en un affreux Hôpital, n'offroit plus qu'un spectacle de misére & d'horreur. Les Rues étoient remplies d'une foule de Misérables, étendus sur le Pavé, & mourant de froid & de faim en même tems. Quoiqu'INIGO, & ses Compagnons, ne vécussent que d'Aumônes, ils ne laissérent pas d'entreprendre de soulager ces Faméliques abandonnez. Ils se mettent donc tous ensemble à les ramasser par les Rues, menant les uns par la main, portant les autres sur leurs Epaules, & les conduisant tous à la grande Maison où ils logeoient, depuis qu'ils avoient quitté celle de GARZONIO. Ils empruntent par-

tout

tout des Lits: ils les donnent aux plus foibles; & accommodent les autres le mieux qu'ils peuvent sur de la Paille, étendue à terre. Ils vont ensuite chercher de Maison en Maison des Charitez pour ces Misérables. Ils reçurent tant de Vivres, & tant d'Argent, qu'ils eurent, non seulement de quoi nourrir plus de quatre cens Personnes, mais encore de quoi couvrir les plus nuds.

LEUR Exemple réveilla la Charité endormie du Pape, des Cardinaux, des Prélats, & des Courtisans, qui, honteux d'avoir eu tant d'Insensibilité pour la Misére publique, firent un fonds pour la subsistance de plus de trois mille Hommes.

XIV. Il présente le Projet de son Ordre au Pape.

XIV. CET Acte de Charité ayant attiré de grandes Louanges à INIGO, il crut devoir profiter d'une si heureuse Conjoncture, pour l'éxécution de son Dessein. Il s'adressa, pour cet effet, au Cardinal GASPARD CONTARINI, dont il étoit le Directeur; &, lui ayant remis le Plan de son Institut, il le pria de le présenter à Sa Sainteté. Le Pape le lut; &, voyant que les Profès de ce nouvel Ordre s'engageoient, par un Vœu spécial, à lui obéïr aveuglément en toutes choses, tant à lui qu'à ses Successeurs, & d'aller par-tout où le Souverain Pontife voudroit les envoyer, il s'écria, comme les Magiciens de PHARAON: *Le Doigt de Dieu est ici.*

INIGO

INIGO demanda en même tems au St. Pere, qu'il lui plût de confirmer autentiquement ce qu'il avoit approuvé de vive voix. Mais, Sa Sainteté ne voulut rien faire sans l'Avis de trois Cardinaux. Le premier qui fut chargé de l'Affaire étoit le célébre BARTHELEMI GUIDICCIONI, Homme savant, grand Théologien, grand Canoniste; mais qui, bien loin d'être favorable à l'Introduction de nouveaux Ordres, croyoit, au contraire, qu'on devoit retrancher la plûpart des anciens, & les réduire tous à quatre. Religieusement attaché aux Décrets du quatrieme Concile de Latran (1), & du second de Lyon (2), contre la Multiplication des nouvelles Religions, il ne voulut seulement pas regarder le Mémoire qu'on lui mit entre les mains, & dit plusieurs fois, que, de quelque nature que fût l'Institut dont il s'agissoit, l'Eglise n'en avoit non plus besoin que de tant d'autres, dont elle seroit fort heureuse d'être délivrée. L'Autorité de ce docte Prélat entraîna les deux autres Cardinaux; & l'Affaire demeura indécise.

XV. Sa Sainteté employe quelques-uns des Compagnons d'Inigo.

XV. TANDIS qu'INIGO cherchoit les Moyens de faire lever l'Opposition de GUIDICCIONI, le Pape demanda quelques-

(1) Tenu en 1215. sous INNOCENT III.
(2) Tenu en 1274. sous GRÉGOIRE X.

ques-uns de ſes Compagnons, pour les employer en divers Lieux, où le St. Siége avoit beſoin de leurs Services.

BROUET fut envoyé à Sienne, pour réformer des Religieuſes, plongées dans une infame Débauche: LE JAY à Breſſe, pour réprimer l'Audace de certains Prédicateurs, qui préchoient contre les Abus de l'Egliſe Romaine; & BOBADILLA, à l'Ile d'Iſchia, pour accorder les Principaux du Païs, qui ſe haïſſoient mortellement. LE FEVRE, & LAINE'S, accompagnérent le Cardinal de ST. ANGE, dans ſa Légation de Parme. LAINE'S alla à Plaiſance, & LE FEVRE à Parme, d'où il fut retiré enſuite, pour aller avec le Docteur ORTIZ, que CHARLES-QUINT rappella, & qui eut Ordre de ſe rendre à Wormes, où ſe devoit tenir un Colloque entre les Proteſtans & les Catholiques. Enfin, XAVIER & RODRIGUEZ, furent deſtinez pour les Indes; & voici à quelle occaſion.

GOVEA, ce Docteur Portugais, Principal du College de Sainte Barbe, le même, qui, ſur le point de faire donner publiquement le Fouët à INIGO, ſe jetta à ſes pieds, pour lui demander Pardon: ce bon Docteur, dis-je, étant encore à Paris, & ayant appris qu'INIGO & ſes Compagnons avoient formé le Deſſein de ranger ſous l'Obéïſſance du St. Siége les Nations les plus éloignées, & les plus

barbares, s'imagina qu'ils feroient fort utiles dans les Indes-Orientales, nouvellement conquifes par les Portugais. Il en écrivit à INIGO, dont il vouloit favoir le Sentiment, avant que de faire aucune Démarche du côté de la Cour de Portugal. INIGO lui répondit, que lui & fes Compagnons étoient prêts d'aller en tel Lieu du Monde, où il plairoit au Lieutenant de Dieu de les envoyer; qu'ils lui avoient voué leurs Services, & qu'ils ne pouvoient difpofer d'eux, que fous le bon plaifir du St. Pere.

GOVEA envoya à JEAN III, Roi de Portugal, la Réponfe d'INIGO, avec une Lettre qu'il lui écrivit, touchant la penfée qu'il avoit eûe d'employer ces Guerriers Spirituels, pour réduire les Indiens fous le Joug de l'Eglife Catholique. Ce Prince goûta cette Idée, & donna Ordre à Dom PEDRO MASCAREGNAS, fon Ambaffadeur à Rome, d'obtenir du Pape pour le moins fix de ces Hommes extraordinaires, dont lui parloit GOVEA, & de les amener avec lui.

L'AMBASSADEUR, qui fe confeffoit à INIGO, lui montra fes Ordres. Il répondit à ce Miniftre, que c'étoit au Pape à décider là-deffus; mais que, pour lui, s'il ôfoit dire fon Sentiment, il feroit d'avis de ne donner que deux de fes Compagnons pour les Indes. Le Pape, envers qui MASCAREGNAS fit toutes les inftances

instances possibles, pour obtenir ce que demandoit le Roi de Portugal, renvoya l'Affaire à INIGO, qui ne se relâcha point; de sorte que l'Ambassadeur n'emmena que XAVIER & RODRIGUEZ: petit Secours, à la vérité, si l'on s'arrête seulement au nombre; mais, très-considérable, si l'on regarde au grand Courage de ces Héros; dont un seul valoit une Armée, & suffisoit pour la Conquête Spirituelle de l'Univers entier.

ILS firent tant de Merveilles à Lisbonne, que le Roi voulut les y retenir; mais, à la priére d'INIGO, il ne retint que RODRIGUEZ, qui étoit Portugais; & consentit que XAVIER allât aux Indes.

XVI. L'Ordre d'Inigo est approuvé par le Pape.

XVI. CEPENDANT, INIGO sollicitoit avec plus de chaleur que jamais l'Approbation de son Ordre. Mais, comme le Cardinal GUIDICCIONI continuoit toujours dans ses Oppositions, & que tous les Moyens Humains qu'on avoit employez auprès de lui n'avoient pû le faire changer de Sentiment, INIGO eut recours à l'Oraison, au Jeûne, à la Discipline; & s'avisa enfin, pour derniére ressource, de promettre à Dieu *trois mille Messes*, s'il obtenoit ce qu'il desiroit.

A PEINE eut-il fait cette Promesse, que voilà, dit RIBADENEYRA, le Cardinal, qui se sent tout changé, sans savoir, ni pourquoi, ni comment. Il lit l'Ecrit,

 qu'il

qu'il n'avoit pas voulu regarder. Cette lecture dissipe tous ses Scrupules; & le nouvel Institut lui semble si nécessaire à l'Eglise, qu'il se repent de s'être opposé à sa Reception.

PAUL III, de son côté, jugeant que le St. Siége, attaqué de toutes parts par de superbes Géans, avoit besoin de ce Secours extraordinaire, approuva enfin l'Ordre des Inighistes, sous le Nom de la *Compagnie de Jésus*, par la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ* (*). Cette Bulle,

(*) *Vulgus tamen eos quoque* Theatinos *in Italiâ, Hispaniâque, vocare solet; cum Nola in Campania* Jesuini *dicantur, Ferraria* Scofiotti, *Bononia* Presbiteri Sanctæ Luciæ, *Mutina* Reformati Sacerdotes, *in Hispania* Ignatiani, *à Principe Sectæ* IGNATIO LOYOLA, *Milite Cantabro; aliaque passim Nomina habeant, & à* PAULO III. *confirmati dicantur. In eo sanè nimiùm sapientes, quod se putant Cœlo ipsi quandoque imperaturos.* Hist. Universitatis Parisiensis, *Tom. IV. pag.* 855.

INIGO *donna commencement à cet Ordre, qui est aujourd'hui répandu en grand nombre par la Chrétienté, que l'on appelle par-deçà* Jésuites, *& sont encore appellez en ces Quartiers-là, en Navarre, & en Arragon,* Iniguiltes, *plus religieusement de cet* INIGO, *que* Jésuites *du saint & non-sociable Nom de* JESUS. Baptiste le Grain, Décade de Henri le Grand, *pag.* . . .

Le Peuple les appelloit Inigistes, *du Nom d'*INIGO, *qui, en Espagnol, signifie* IGNACE. Bouhours, Vie de St. Ignace, *page* 298.

Sans

le, expédiée le 27. de Septembre de l'année 1540, limitoit le Nombre des Profès, & le restreignoit à soixante. Mais, cette Restriction, qui déplaisoit infiniment à INIGO, fut ôtée deux ans après par une autre Bulle, qu'il obtint à force de Remontrances, & de Sollicitations.

XVII. Inigo en est élû Général.

XVII. DE'S qu'il vit son Ordre approuvé du St. Pere, il procéda, sans perdre de tems, à l'Election d'un Général. Il n'avoit alors auprès de lui que CODURE; & il rappella, à Rome, LAINE'S, SALMÉRON, LE JAY, & BROUET, qui étoient les seuls qui pussent s'y rendre. XAVIER, & RODRIGUEZ, avoient laissé leurs Suffrages par écrit, en partant pour le Portugal. LE FEVRE envoya le sien: & BOBADILLA n'ayant pû, faute de commodité, faire la même chose,

* Sans égard donc au Nom que leur donne la Bulle de PAUL III, je me suis crû très-bien fondé à les nommer *Inighistes*: &, à mon Sens, ils auroient plus sagement fait de s'en tenir à ce Nom modeste, que de prendre celui de *Jésuites*, qui parut si orgueilleux à l'Eglise Gallicane, qu'elle les obligea de le quitter.

On a remarqué quelque part, que *comme les Empereurs Romains étoient appellez* Africains, Germains, &c., *non pas parce qu'ils étoient* Amis *ou* Alliez *de ces Peuples*; *de même*, *les* Jésuites *sont appellez du Nom de* JÉSUS, *parce qu'ils sont ses plus grands Ennemis.*

chose, confirma, à son retour, le choix qu'avoient fait les autres.

INIGO, & les cinq Compagnons, qui étoient avec lui, convinrent de prendre trois jours, pour délibérer, chacun en son particulier, sur le Choix important qu'ils devoient faire. Ils passérent ces jours en Priéres; &, s'étant rassemblez le quatrieme, toutes les Voix furent pour INIGO, hors la sienne, qu'il donna vaguement à celui qui auroit le plus de Suffrages, en s'exceptant néanmoins lui-même. Il eut la Politique de ne se déclarer pour personne nommément; &, ménageant ainsi tous ses Compagnons, il leur laissa croire, qu'il les estimoit tous également dignes du Généralat.

XVIII. Il refuse d'abord cette Charge, & l'accepte enfin.

XVIII. QUOIQU'IL dût naturellement s'attendre qu'on le lui déféreroit; néanmoins, il parut aussi surpris de son Election, qu'il l'auroit véritablement été, si l'on eût élu un autre que lui. *Mes Freres*, dit il à ses Compagnons, *est-il possible, qu'étant aussi sages que vous l'êtes, vous m'ayez élu votre Supérieur-Général? Hélas! je ne suis nullement digne de cet Emploi; & je suis assûré, que je ne pourrai m'en acquitter: car, comment conduire les autres, quand on ne sait pas se conduire soi-même? C'est avec sincérité, que je vous parle*, ajoûta t-il: *quand je considére les Egaremens de ma Vie passée, & les Imperfections de ma Vie présente, je ne puis me ré-*

résoudre à accepter cette Charge. Ainsi, ne trouvez pas mauvais, que je vous conjure de penser à un autre qui soit plus digne de la remplir, que je ne le suis.

ILS lui représentérent tous, que le Consentement unanime, avec lequel il avoit été élu, étoit une Preuve évidente, que sa Nomination ne venoit pas des Hommes, mais de Dieu; & que, par conséquent, il ne pouvoit s'y opposer, sans résister au Saint Esprit. *A Dieu ne plaise*, repliqua-t-il d'un ton fort dévot, *que je sois jamais assez malheureux, pour résister au Saint Esprit. Mais, mes très-chers Freres, assûrons-nous bien auparavant, que c'est lui qui nous a inspirez; &, pour cet effet, implorons tout de nouveau son Assistance pendant trois ou quatre autres jours. Après cela, procédons à une nouvelle Election.*

ILS y consentirent par pure Complaisance pour lui, & il fût élu une seconde fois. *Hé bien, mes Freres*, dit-il alors, *je remettrai l'Affaire entre les mains de mon Confesseur. Il connoît toutes mes mauvaises Inclinations; & si, nonobstant mes Infirmitez Corporelles & Spirituelles, il m'ordonne de me soûmettre, j'obéirai aveuglément. La Volonté de Dieu n'est que trop manifeste*, lui repliquérent ses Compagnons; *& c'est s'y opposer, que de balancer davantage.* Mais, quoiqu'ils pussent dire, ils ne gagnérent rien sur lui. Il voulut absolument que le Confesseur décidât. Il alla donc trouver, au

Monastére de Saint Pierre *in Montoria*, un Religieux de Saint François, nommé le Pere THÉODOSE, auquel il se confessoit ordinairement. Il lui fit, pendant trois jours entiers, une Confession de toute sa Vie, après quoi le Pere THÉODOSE lui commanda, de la part de Dieu, d'accepter la Charge de Général. Il se rendit, comme il l'avoit promis; &, par une humble Obéïssance, il prit le Gouvernement Monarchique de la Compagnie, le jour de Pâques de l'année 1541.

XIX. Lui, & ses Compagnons, font leur Profession.

XIX. IL fut résolu, que le Vendredi suivant, 22. d'Avril, ils feroient leur Profession solemnelle. Voici comment s'en fit la Cérémonie. Ils allérent visiter les sept Eglises, qui sont les principales Stations de Rome. Etant arrivez à Saint Pierre, INIGO dit la Messe à l'Autel de la Vierge. Après la Consécration, il se tourna vers le Peuple; &, tenant d'une main une grande Hostie, & de l'autre la Formule de sa Profession, écrite de sa propre main, il prononça ses Vœux à haute voix, en ces termes: *Moi*, INIGO *de Loyola, promets à Dieu, & à notre Saint Pere le Pape, son Vicaire en Terre, devant la glorieuse Vierge Mere, & toute la Cour céleste, & en votre présence, mes Freres, de garder une Pauvreté, une Chasteté, & une Obéïssance perpétuelle, selon la Forme de vivre, contenue dans la Bulle de l'Institution de la* Compagnie de Jésus, *& décla-*

déclarée, & à déclarer, dans les Constitutions de cette même Compagnie. De plus, je promets une Obéïssance spéciale au Souverain Pontife, pour le regard des Missions marquées dans la même Bulle, & d'avoir soin que les prémieres Instructions de la Foi Catholique soyent données aux petits Enfans.

AYANT ainsi fait l'Emission de ses Vœux solemnels, il communia. Ensuite, se retournant vers ses Compagnons, qui étoient à genoux au pié de l'Autel, & tenant cinq petites Hosties sur la patene, il reçut leurs Professions, & puis les communia. Ils promirent tous les mêmes choses que lui. La seule différence qu'il y eut entre sa Profession & la leur, c'est qu'il fit sa Promesse immédiatement au Pape, au lieu qu'ils ne firent la leur que médiatement à Sa Sainteté, & qu'ils adressérent leurs Vœux immédiatement à INIGO, comme à leur Chef Suprême. Aussi, l'Obéïssance, que les Inighistes rendent au Pape, n'est qu'une Obéïssance subordonnée à celle qu'ils doivent à leur Général, auquel seul ils obéïssent aveuglément comme à Dieu même.

LA Messe étant dite, ils allérent tous ensemble au grand Autel, sous lequel on croit à Rome que reposent les Ossemens des Bienheureux Apôtres ST. PIERRE, & ST. PAUL. Là, ils rendirent leurs Hommages à leur Monarque, en lui baisant humblement la main, pour marque

de leur Soumiſſion, & de leur Obéïſſance.

XX. Prémieres Fonctions de ſon Généralat.

XX. Le Général commença ſa Charge par les Emplois les plus bas. L'Office de Cuiſinier lui parut trop relevé: il prit celui de Marmiton. Il alloit chercher de l'Eau, il portoit du Bois, il allumoit le Feu, il écumoit les Marmîtes, il tournoit la Broche, il écuroit les Poëlons, lavoit la Vaiſſelle, & ballioit la Cuiſine.

Apre's avoir laiſſé à ſes Succeſſeurs un ſi rare Exemple d'Humilité, il ſe mit à faire le Catéchiſme aux petits Enfans, dans l'Egliſe de Sainte Marie de Strata, que Pierre Codace, Officier du Pape, & puiſſant dans Rome, avoit fait donner aux Inighiſtes, lorſqu'ils n'avoient encore qu'une Maiſon de louäge. Cet Homme, qu'ils eurent enſuite le bonheur de gagner, quitta la Cour, & de gros Bénéfices, pour ſe ranger parmi eux. Il leur donna tous ſes Biens, qui étoient très-conſidérables, & leur procura, par ſon crédit, de ſi grandes Aumônes, que c'eſt à bon droit, que la Compagnie le révére comme un de ſes plus grands Bienfaiteurs, & comme ſon prémier Pere temporel.

Quoiqu'Inigo ne fît proprement ſes Inſtructions que pour les Enfans, ſuivant l'obligation de ſon Vœu; néanmoins, toutes ſortes de Perſonnes y venoient, même des Hommes & des Femmes de Quali-

Qualité, des Théologiens, & des Canonistes. Il expliquoit les Mystéres de la Foi peu doctement, & en Langue Italienne, qu'il ne faisoit qu'écorcher; mais, son Zele suppléoit à son peu de Doctrine, & à la barbarie de ses Expressions. Il parloit si énergiquement du visage, des yeux, & des mains, qu'au rapport de RIBADENEYRA, chacun s'en retournoit la componction dans le cœur.

IL continua cet Exercice durant quarante jours dans la même Eglise; & c'est à son Exemple, que les Superieurs de son Ordre font quarante jours le Catéchisme, quand ils entrent en Charge.

XXI. Il est employé, lui, & ses Compagnons, au Service du St. Siége.

XXI. CEPENDANT, XAVIER, à qui le Roi de Portugal avoit procuré un Bref de Légat Apostolique dans les Indes, partit pour cette Légation, & laissa RODRIGUEZ en Portugal. La République de Venise demanda LAINE'S. Le Docteur ORTIZ mena avec lui LE FEVRE à Madrid. BOBADILLA, & LE JAY, allérent prendre la place de LE FEVRE à Vienne, & à Ratisbonne. Enfin, SALMÉRON, & BROUET, furent envoyez en Irlande, pour maintenir la Foi Catholique dans ce Royaume, que HENRI VIII, Roi d'Angleterre, vouloit soustraire à l'Obéïssance du St. Siége. Le Pape les revêtit du Caractere de Nonce, & leur donna une Puissance très-ample. Le succès de leur Nonciature ne fut pas heu-

heureux. La févérité dont ils uférent envers ce Peuple peu endurant, les grosses Amendes qu'ils lui faisoient payer pour les moindres fautes, & leurs Entreprises contre le Gouvernement, les exposérent à de si grands Dangers, que, pour ne point tomber entre les mains terribles de HENRI VIII, à qui on vouloit les livrer, ils se sauvérent promptement en France, pour retourner de-là à Rome. En arrivant à Lyon, on les arrêta comme Espions de l'Espagne, avec laquelle la France étoit alors en Guerre. Mais, le Cardinal de TOURNON, qui les connoissoit, & qui se trouva alors en cette Ville, les fit mettre en liberté, & leur donna de quoi poursuivre leur Voyage.

XXII. Il travaille à la Conversion des Juifs.

XXII. TANDIS que tous ces braves Champions travailloient à étendre en tant de Lieux différens l'Empire du Pape, INIGO ne demeuroit pas oisif dans Rome. Il entreprit de convertir les Juifs, & il commença d'abord par les plus gueux, qu'il fit nourrir dans la Maison de son Ordre, afin de les engager par-là à se faire baptiser. Ensuite, il mit en œuvre les admirables Talens qu'il avoit de mendier: & il ramassa enfin de quoi fonder une Maison pour l'Entretien de tous les pauvres Juifs, qui embrasseroient à l'avenir la Foi Catholique.

A SA persuasion, PAUL III. fit une Ordonnance, portant que ceux de cette Na-

Nation, qui se convertiroient, conserveroient tous leurs Biens; que les Enfans, qui se feroient Catholiques malgré leurs Parens, en hériteroient comme s'ils étoient restez Juifs; & que les Biens acquis par usure, dont on ne connoîtroit point le véritable Maître, seroient donnez aux nouveaux Convertis. JULES III, & PAUL IV. confirmérent cette Ordonnance, & en firent une nouvelle, qui taxoit les Sinagogues d'Italie à une certaine Somme par an, applicable à l'Entretien des Prosélytes.

CES Etablissemens & ces Ordonnances ont fait passer de tems en tems de la Synagogue dans l'Eglise Catholique un très-petit nombre de Misérables qui mouroient de Faim, quelques Enfans débauchez qui vouloient se soustraire de la Puissance Paternelle, & presque jamais des Gens sincérement persuadez de la Vérité du Christianisme. Mais, quelque suspectes que soient ces sortes de Conversions, l'Eglise ne laisse pas d'en faire de grands Triomphes, parce qu'elle se contente de l'Extérieur.

XXIII. LE Zele d'INIGO ne se borna point à la Conversion des Juifs, il travailla avec la même ardeur à celle des Femmes de mauvaise Vie. Rome la Sainte étoit remplie d'un Nombre prodigieux de Prostituées. On recevoit au Couvent des Magdelonettes celles qui vouloient renon-

XXIII. Et à celle des Courtisanes.

renoncer à leur infame Profession; mais, il falloit qu'elles s'engageassent à une éternelle Clôture, & à tous les Vœux de cette Maison de Pénitence. La Condition étoit dure pour des Femmes mariées, pour des Filles, & pour de jeunes Veuves, qui auroient bien voulu se retirer de la Corruption, mais non pas mener une Vie si austere. Il falloit donc travailler à ramener deux sortes de Débauchées. Celles, qui craignoient le ressentiment de leurs Maris, avoient besoin d'un Asile où elles fussent en sûreté, jusqu'à ce qu'elles eussent fait leur Paix avec eux. Celles, qui vouloient quitter le crime, sans renoncer aux Plaisirs permis, avoient aussi besoin d'un Lieu, qui ne fût point un Cloître, & où on leur fournît de quoi vivre honnêtement.

INIGO, entrant dans ces différens besoins, & voulant ôter à ces deux sortes de Pécheresses tout Prétexte de continuer leurs Débauches, forma le dessein d'une autre Maison, où des Filles séculiéres, & des Femmes mariées, fussent admises indifféremment, sans faire aucun Vœu. Il fut le premier, qui contribua pour le Bâtiment de cette Maison. A son Exemple, quantité de Seigneurs, & de Dames, de la plus haute Distinction, fournirent de grosses Sommes; ensorte, qu'en peu de tems, on éleva un grand Edifice, où l'on établit, pour cette espéce de Repenties, la fameuse

meuse Communauté de *la Grace de la Sainte Vierge*.

Il alloit lui-même chercher les Filles de Joye, pour les y amener, & il ne rougissoit point de paroître dans la Ville au milieu d'une Troupe de ces Créatures. On lui disoit quelquefois, qu'il perdroit son tems, & que ces Malheureuses étoient trop endurcies au Péché, pour le quitter sans retour. *Quand je ne les empécherois, que d'offenser Dieu une nuit*, répondoit-il, *je croirois ma peine bien employée; & je ne la regretterois pas, quand même je serois assûré, qu'elles retourneroient le lendemain à leur infame Commerce.*

XXIV. Non content d'avoir pourvû à la réparation du Mal passé, il travailla encore à prévenir le Mal futur. Faisant réfléxion, que l'Honneur de plusieurs Filles est en péril, ou faute d'Education, ou faute de Bien, ou parce que d'indignes Meres les prostituent elles-mêmes, il fit fonder, pour les Filles qui seroient exposées à ce danger, un Monastére, sous le nom de *Sainte Catherine*. XXIV. Il fait des Etablissemens pour les jeunes Filles.

Ce Zele l'exposa à de furieuses Médisances. Il avoit fait enfermer, dans la Communauté de *la Grace de la Sainte Vierge*, une Femme mariée, qui s'étoit laissée enlever par son Galant. Le Ravisseur, Homme fougueux, ayant tenté de la tirer par force de cette Maison, & au desespoir de n'avoir pû y réüssir, cassa toutes

les

les vîtres à coups de pierres. Mais, peu satisfait de cette Vengeance, il diffama en tous lieux, & en toutes rencontres, INIGO, & ses Compagnons. Il sema contre eux une infinité de Pasquinades très-malignes, & pleines d'Accusations capitales.

LES Inighistes firent d'abord semblant de mépriser ces Satyres; &, feignant de n'en point connoître l'Auteur, ils l'accablérent de civilitez, & de caresses; dans l'espérance de le gagner, ou du moins de l'engager à se taire. Mais, ces Ménagemens politiques n'ayant servi qu'à le rendre plus hardi à publier de nouveaux Libelles, INIGO fut obligé de se plaindre au Pape, & de le supplier de nommer des Commissaires, pour examiner ces Accusations. Sa Sainteté nomma le Gouverneur, & le Vicaire de Rome, qui déclarérent, par une Sentence Juridique, rendue le 10. d'Août de l'Année 1543, que c'étoient des Calomnies.

IL y eut aussi un Prêtre à Rome, qui les accusa d'Hérésie, de révéler les Confessions, & de commettre l'abominable Péché que la Pudeur ne permet pas de nommer. L'Atrocité de ces Crimes les rendoit si peu croyables, que les Inighistes ne daignérent, ni s'en justifier, ni poursuivre celui qui les en accusoit, & qui même disoit publiquement, qu'INIGO méritoit d'être brûlé vif. Mais, le tems ayant révélé la Vie criminelle de ce Prêtre, sa Puni-

Punition fit leur Apologie. Il fut suspendu pour toûjours des Fonctions Sacerdotales, privé de tous ses Bénéfices, & condamné à une Prison perpétuelle.

Ces Traverses ne ralentirent point le Zêle d'Inigo pour ces sortes d'Etablissemens. Il tira encore de la Bourse des Ames charitables un fonds pour la subsistance des Orphelins, & vint à bout de faire bâtir dans Rome deux Maisons pour eux, l'une pour les Garçons, l'autre pour les Filles; Maisons, qui subsistent encore aujourd'hui.

XXV. Il écrit les Constitutions de son Ordre.

XXV. Au milieu de tant d'Occupations fatigantes, le Monarque des Inighistes n'oublioit pas le besoin qu'avoit sa Monarchie d'un Corps de Loix, qui en assurât la durée. Il y travailloit jour & nuit avec Laine's, qui avoit lû toutes les Vies & tous les Statuts des Chefs d'Ordres, dont il avoit tiré ce qui convenoit le mieux à la nature du Gouvernement, que son Maître, & lui, étoient convenus ensemble d'établir.

Mais, Inigo, qui vouloit que ses Sujets regardassent les Constitutions de son Ordre, comme des Loix Divines, afin qu'ils s'y soûmissent plus aveuglément, faisoit entendre, qu'il les avoit reçûes du Ciel. Voici l'admirable Méthode, qu'on nous dit qu'il avoit tenue en les écrivant. Il éxaminoit d'abord chaque Article par la voye ordinaire du Raisonnement; &, pe-

sant toutes les raisons du pour, & du contre; il donnoit la préférence à celles qui lui paroissoient avoir plus de poids. Ensuite, il consultoit Dieu, & le supplioit, par l'Entremise de la Sainte Vierge, de lui montrer ce qui seroit le plus à propos pour le Service de sa Divine Majesté, & pour les Intérêts de la Compagnie. Outre cela, quand il avoit écrit une Constitution, il la mettoit sur l'Autel, en disant la Messe, & l'offroit à Dieu, avec le Divin Sacrifice; afin que le Pere Eternel y jettât les yeux, & lui fit connoître qu'il la lui avoit inspirée.

IL nous a lui même appris les *Regles de la Modéstie*, qu'il a prescrites à ses Enfans, & qui consistent à tenir la tête droite, un peu baissée sur le devant, sans la pencher, ni d'un côté, ni d'un autre; à ne point lever les yeux trop haut, mais à les arrêter au-dessous de ceux des Personnes à qui l'on parle; à ne se rider, ni le front, ni le nez; à ne point trop ouvrir, ni trop fermer, les levres; à paroître plûtôt joyeux que triste; & à marcher gravement: il nous a, dis-je, appris que ces Regles lui avoient coûté, jusqu'à sept fois, une grande effusion de Larmes, & de très-ardentes Priéres.

IL a aussi pris soin de nous informer, qu'il communiqua pendant quarante jours entiers avec la Divinité, avant que de prendre une derniere Résolution sur l'Article

ticle qui regarde les Maisons Professes de son Ordre ; quoiqu'il ne s'agit que de savoir, si elles auroient des Revenus fixes, ou si elles ne vivroient que d'Aumônes. Par où il insinuoit, qu'il avoit eu des Conférences beaucoup plus longues avec Dieu sur les choses essentielles ; &, qu'à l'égard de ces choses, ses Constitutions étoient l'Ouvrage du St. Esprit. Et comme ce qu'elles contiennent de plus essentiel regarde la Forme du Gouvernement de sa Monarchie, Gouvernement qui peut passer pour un Chef-d'Oeuvre de Politique, nous en ferons ici un léger Crayon.

XXVI. Le Monarque, sous le Nom modeste de Supérieur-Général, éxerce un Pouvoir absolu & illimité. Il est perpétuel. Ses Sujets doivent lui obéir aveuglément, & sans éxaminer ce qu'il ordonne. Il a le Pouvoir de faire de nouvelles Regles, & de dispenser des anciennes. Il reçoit dans l'Ordre, & en chasse, qui bon lui semble. Il nomme à toutes les Charges, excepté à celles de ses Assistans, & de son Admoniteur. Il donne les Emplois à qui il lui plaît. Il convoque les Congrégations générales : il en est l'Ame, il y préside, & il y a deux Voix. En un mot, tout doit passer par ses mains, & il ne se peut rien faire sans son Approbation. XXVI. Forme du Gouvernement de la Compagnie. Du Monarque.

C'est toute la Compagnie assemblée

en Congrégation générale, qui élit le Monarque. Pour pouvoir être élevé à cette haute Dignité, il faut être du nombre des Profès du quatrieme Vœu. On doit avoir égard, dans cette Election, à la Splendeur de la Naissance, aux Titres d'Honneur, aux Richesses, & à la Réputation, qu'un Homme a eu dans le Monde. Il est sur-tout nécessaire, qu'il soit très-habile dans le Maniement des Affaires qu'il y a à traiter, au-dedans, & au dehors: qu'il ait un Zêle ardent pour la Gloire de la Monarchie; une vigilance, qui ne laisse échapper nulle occasion d'en étendre les bornes; de la hardiesse, pour ôser entreprendre les plus grandes & les plus périlleuses Avantures; du courage & de la fermeté, pour résister aux Puissances de la Terre; de la vigueur, pour poursuivre ce qu'on a entrepris; & de la constance, pour l'achever.

XXVII. Du Vicaire-Général.

XXVII. DIVERS Accidens inévitables rendent la Charge de *Vicaire-Général* absolument nécessaire. Si le Monarque est obligé de faire un long Voyage: si une incommodité ne lui permet pas de s'appliquer aux Affaires: si une Vieillesse pesante & infirme, ou une Maladie griéve & incurable, le rend incapable de ses Fonctions: il est besoin, en tous ces cas, que quelqu'un supplée à son défaut. Dans le prémier, il nomme lui-même son Vicaire, pour gouverner la Monarchie pen-

pendant son absence. C'est ainsi, par exemple, que LAINE'S, Successeur immédiat d'INIGO, ayant été envoyé en France au Colloque de Poissi, nomma SALMÉRON pour son *Vicaire-Général*; & que, sous le Pontificat de PIE IV, étant retourné avec SALMÉRON au Concile de Trente, où ils avoient déjà assisté, tous deux, il donna le Vicariat-Général à FRANÇOIS DE BORGIA.

LE Monarque a le même Droit de se nommer un Vicaire dans le second cas: &, dans l'un & dans l'autre, le Pouvoir du Vicaire finit, dès que le Monarque absent est de retour, ou que le Monarque malade a recouvré sa santé.

MAIS, dans le troisième cas, c'est-à-dire, lorsque l'Age, ou une Maladie incurable, rend le Monarque incapable de régner: alors, comme il s'agit d'un Vicariat-Général perpétuel, avec un Pouvoir absolu, & le Droit de succéder au Trône, la Compagnie s'en est réservée la Nomination, qu'elle ne peut néanmoins faire sans le consentement du Pape. C'est ainsi, qu'en 1661, en vertu d'une Bulle d'ALÉXANDRE VII, elle nomma JEAN-PAUL OLIVA, Vicaire-Général, avec le Droit de Succession, & le Pouvoir de gouverner despotiquement la Compagnie pendant la Vie de GOSWIN NICKEL, neuvieme Général, qui, accablé de vieillesse & d'in-

d'infirmitez, ne pouvoit plus soûtenir le poids du Gouvernement.

Le Monarque doit aussi nommer avant sa mort un Vicaire-Général; &, s'il ne l'a pas fait, c'est aux Profès du quatriéme Vœu, qui sont alors à Rome, à en élire un. Les Fonctions de ce Vicaire consistent à convoquer une Congrégation générale pour l'Election d'un nouveau Monarque, & à gouverner la Monarchie pendant la Vacance du Thrône. Son Autorité est bornée. Il ne peut introduire de nouvelles Regles, de nouvelles Cérémonies, de nouvelles Coûtumes, ni changer celles qu'il trouve établies. Il doit se conduire en tout selon l'Esprit du Monarque défunt, ne décider les Affaires importantes qu'à la pluralité des Suffrages des Assistans, qui composent son Conseil: & son Pouvoir expire aussi-tôt que le nouveau Monarque est élû.

XXVIII. Des Assistans.

XXVIII. Les *Assistans* sont ceux, qui composent le Conseil secret du Monarque, & qui sont ses Ministres. Ils portent le Nom des Royaumes, ou des Etats, dont ils sont Sujets, par éxemple, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal, & d'Italie. Ils sont choisis, comme le Général, par toute la Compagnie assemblée; &, quoiqu'ils soyent particuliérement établis pour le soulager dans sa Charge, ils ne laissent pas de l'être, en quelque façon, pour observer sa Conduite,

te: tellement que, s'il venoit à tomber dans l'Héréſie, ou à mener une Vie ſcandaleuſe, ou à diſſiper les Revenus de l'Ordre, ils peuvent convoquer, malgré lui, une Congrégation générale, pour le dépoſer dans les formes; ou, ſi le mal preſſe, & ne ſouffre point de remiſe, ils ont Droit de le dépoſer eux-mêmes, après avoir pris, par Lettres, le Suffrage des Provinces. Mais, ce cas n'eſt point encore arrivé, &, ſelon toutes les apparences, n'arrivera jamais.

XXIX. De l'Admoniteur du Monarque.

XXIX. OUTRE ces Aſſiſtans, le Monarque a encore auprès de lui un Obſervateur de ſes Actions, qui eſt auſſi élû par la Congrégation générale. Il eſt prépoſé, pour l'avertir en ſecret de ce qu'il remarque d'irrégulier dans ſa Conduite; mais, il lui eſt enjoint de le faire avec la circonſpection, les égards, & le profond reſpect, que doit un Sujet à la Sacrée Majeſté de ſon Souverain. Ce Donneur d'Avis s'appelle *Admoniteur*.

MALGRÉ ce Correctif, dont INIGO a voulu tempérer l'Autorité exhorbitante du Général, il n'y a point de Monarque plus abſolu, plus reſpecté dans ſes Etats, & qui craigne moins la Dépoſition, que le Monarque des Inighiſtes. Il n'a, pour ſe mettre au-deſſus de toute crainte, que cinq ou ſix Miniſtres à gagner; ce qui lui eſt d'autant plus facile, qu'ils lui ſont tous entiérement dévouëz. D'ailleurs,

les Provinciaux, qui sont ses Créatures, ne consentiroient jamais à la Déposition de celui, qui, non seulement les a faits ce qu'ils sont, mais encore, qui peut les continuer dans leur Poste; &, comme ils sont les Maîtres des Suffrages de la Congrégation générale, ils y feroient toujours échouër le dessein des Assistans.

XXX. Des Provinciaux, & des Vice-Provinciaux.

XXX. Les *Provinciaux* sont les Gouverneurs des Provinces de la Monarchie. Ils doivent en avancer de tout leur pouvoir les Affaires dans la Province qu'on a commise à leurs soins, y faire observer les Loix du Monarque, & n'en point introduire de nouvelles sans son consentement. Ils peuvent, en cas de nécessité, nommer des Vice-Provinciaux, lorsque le Monarque n'en a pas lui-même nommez. Ils peuvent aussi, dans le même cas, changer les Supérieurs, tant des Maisons Professes, que des Noviciats, comme aussi les Recteurs des Colleges de leurs Provinces, & remplacer provisionnellement, jusqu'à ce que le Général y pourvoye, ceux qui viennent à mourir.

Ils nomment les Maîtres des Novices, les Procureurs, les Ministres, les Préfets Spirituels, ceux des Etudes, ceux de la Santé, les Prédicateurs, les Confesseurs, les Consulteurs, les Admoniteurs des Supérieurs, les Régens des Colleges, les Professeurs, & les prémiers Officiers des Universitez, excepté les

Recteurs, & les Chanceliers: mais, le Général doit ensuite approuver le Choix qu'ils ont fait.

Ils peuvent admettre au Noviciat ceux en qui ils trouvent les qualitez requises; & ils ont le Pouvoir de renvoyer ceux qui sont dans le premier, & dans le second Noviciat: excepté toutefois ceux, que le Général auroit approuvez, ou qui auroient apporté de grands Avantages à la Compagnie; auquel cas, ils ne les peuvent renvoyer sans la permission du Général. Ils ne peuvent non plus renvoyer les Ecoliers approuvez, ni les Coadjuteurs non formez, sans sa connoissance, à moins qu'une nécessité très-urgente ne les y obligeât. Mais, ils n'ont nul Pouvoir de renvoyer, ni les Profès, ni les Coadjuteurs formez, soit Spirituels, soit Temporels. C'est au Monarque seul qu'appartient ce Droit.

Ils ont quatre Assistans, dont il y en a toujours un qui fait l'Office d'Admoniteur; & ces Assistans, nommez par le Général, pour être les Conseillers des Provinciaux, sont en effet des Espions qu'il met auprès d'eux, pour être informé de toutes leurs Actions.

XXXI. Les *Supérieurs des Maisons Professes* sont ceux, qui gouvernent ces Maisons, sous l'Autorité des Provinciaux, à qui ils sont subordonnez. Ils doivent veiller sur les Officiers subalternes de leur XXXI. Des Superieurs des Maisons Professes.

leur dépendance, les porter à faire leur Devoir, avoir soin que la Discipline soit éxactement observée, & faire châtier ceux qui y contreviennent.

XXXII. Des Recteurs, & des Préfets des Etudes.

XXXII. Les *Recteurs des Colleges* sont préposez, pour les gouverner, & pour leur procurer tous les Avantages possibles. Ils doivent y faire observer les Coûtumes établies par le Général, & par le Provincial; obliger les Professeurs, & les Régens, à faire leur Devoir; & régler les Etudes des Ecoliers, selon l'Ordre & la Méthode établie.

Ils ont sous eux, pour les soulager, un *Préfet-Général des Etudes*, & des *Préfets* inférieurs. Ils communiquent à ce Préfet-Général autant de Pouvoir qu'ils le jugent à propos, & lui donnent Inspection sur les Préfets particuliers.

XXXIII. Des Commissaires, & des Visiteurs.

XXXIII. Les *Commissaires*, & les *Visiteurs*, sont des Officiers extraordinaires, dont les Fonctions ressemblent assez à celles des Intendans. Le Monarque les envoye dans les Provinces de la Monarchie, pour y corriger les Abus qui pourroient s'y être glissés, soit par la Négligence, soit par le mauvais Gouvernement, des Supérieurs.

Ils visitent toutes les Maisons, & tous les Colleges, de la Province où ils sont envoyez. Ils écoutent les Plaintes des Supérieurs contre les Inférieurs, & réciproquement celles des Inférieurs contre

tre

tre les Supérieurs. Ils font rendre compte aux Provinciaux de leur Administration, & ils informent ensuite le Monarque de l'état où ils ont trouvé les choses; afin que, selon sa Sagesse, il remedie au mal, supposé qu'il y en ait.

LEUR Pouvoir est borné par leur Commission, & il dépend entiérement du Monarque, d'approuver, ou d'annuller, ce qu'ils ont fait.

XXXIV. CHAQUE Province, chaque Maison Professe, chaque Noviciat, chaque College, a son Procureur particulier; &, outre cela, il y a un *Procureur-Général*, qui reside à Rome, & qui est chargé de toutes les Affaires de la Compagnie.

XXXIV. Des Procureurs.

LE *Procureur d'une Province* administre toutes les Affaires que lui commet le Provincial, & est obligé de lui en rendre compte, au moins deux fois l'année.

SES Regles lui enjoignent d'accommoder, autant qu'il se peut, tous les Procès à l'amiable; de ne plaider, que quand il n'est pas possible de l'éviter; de ne comparoître devant les Tribunaux, que lorsqu'une nécessité urgente l'y force; & de se servir, en tout autre cas, de Procureurs externes.

SI une Affaire ne peut réüssir qu'à l'aide d'une faveur extraordinaire, il faut, suivant les Regles, qu'il en avertisse le Provincial, & qu'il lui demande tous les Secours nécessaires.

S'IL

S'IL s'agit de quelqu'Affaire un peu importante qu'il faille gérer à Rome, il doit, avant que de rien commencer, en instruire le Provincial, afin qu'il en écrive au Monarque, & écrire lui-même au Procureur-Général, en lui envoyant tous les Documens qui regardent l'Affaire. Enfin, le Procureur d'une Province a Inspection sur les Procureurs des Maisons Professes, des Noviciats, & des Colleges, de sa Province; & il est obligé de rectifier leurs Procédures, lorsqu'elles sont défectueuses.

LE *Procureur d'une Maison Professe* est chargé de pourvoir aux Besoins de la Maison, d'avoir soin du Temporel, de faire les Provisions dans le tems le plus propre à cela, d'aller chercher les Aumônes chez ceux qui ont accoutumé d'en faire.

SES Regles lui recommandent d'employer toute son Industrie, à bien prendre la commodité des Bienfaiteurs, à n'en oublier aucun, à en augmenter le nombre, & à gagner leur Bienveillance.

LE *Procureur d'un College*, & le *Procureur d'une Maison de Noviciat*, sont exhortez, par leurs Regles, à conserver les choses temporelles commises à leurs soins, comme les propres Biens de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

LEUR Office consiste à pourvoir le College, & le Noviciat, dont ils sont Pro-

Procureurs, de toutes les choſes néceſſaires à la Vie; d'en recevoir les Revenus, & les Aumônes; & d'en ſolliciter les Procès, en obſervant, à cet, égard les mêmes Regles que le Procureur de la Province. Ils doivent de plus ſe conduire, en tout, ſuivant les Ordres de leurs Supérieurs reſpectifs, & leur rendre compte tous les Mois.

XXXV. Des Officiers ſubalternes.

XXXV. Outre ces hauts Officiers, il y en a quantité de ſubalternes. Tels ſont les *Examinateurs*, auxquels doivent s'adreſſer ceux qui veulent entrer dans l'Ordre. Les *Maîtres des Novices*, qui ſont chargés du ſoin de les éprouver. Les *Miniſtres*, qui agiſſent ſous les Ordres des Supérieurs, & les ſoulagent dans l'Exercice de leurs Charges. Les *Sous-Miniſtres*, dont le principal ſoin eſt que tout ce qui appartient à la Cuiſine, au Réfectoire, à la Cave, à la propreté des Chambres, ſoit en bon ordre. Les *Conſulteurs*, qui aident les Supérieurs de leurs Conſeils. Les *Admoniteurs*, qui les avertiſſent des Fautes qu'ils font. Les *Préfets des Choſes Spirituelles*, qui enſeignent la Méthode de faire Oraiſon, de réciter le Roſaire, de faire les Exercices Spirituels, & qui préſident à tous les Actes de Dévotion. Les *Préfets de l'Egliſe*, qui ont ſoin de ſa Décoration & de ſon Entretien, de faire dire les Meſſes, & d'avertir des Jeûnes & des Fêtes. Les *Préfets des Lecteurs de Table*, qui ap-

apprennent, à ceux qui doivent lire, à bien prononcer ce qu'ils lisent. Les *Préfets de la Santé*, ceux *de la Bibliotheque*, & ceux *du Réfectoire*: les *Sacristains*, les *Infirmiers*, les *Portiers*, les *Maîtres de la Garde-Robe*, les *Acheteurs*, les *Dépensiers*, les *Cuisiniers*, les *Eveilleurs*, & les *Visiteurs de Chambre*, dont les différentes Fonctions répondent aux Noms de leurs Charges.

XXXVI. Des Novices.

XXXVI. LES Sujets de la Monarchie sont distingués en cinq Classes différentes; savoir, les *Novices*, les *Ecoliers approuvez*, les *Coadjuteurs Spirituels*, les *Profès des quatre Vœux*, & les *Coadjuteurs Temporels*. Parcourons ces cinq Ordres, & commençons par les Novices.

LES principales Qualitez, qu'éxige la Compagnie dans ceux qui veulent y entrer, sont, entre autres, un beau Naturel, un bon Esprit, une Santé forte, un Corps bien-fait, & un Air honnête. Elle exclut ceux, qui ont abjuré la Foi Chrétienne parmi les Infidelles, ou qui ont tenu publiquement des Opinions hérétiques. A quoi elle ajoûte les Gens notez d'Infamie civile ou canonique, les Personnes sujettes à des Foiblesses d'Esprit, & à des Egaremens de Raison; ceux, qui ont porté l'Habit d'Hermite, ou de Religieux, quand ce n'auroit été qu'un seul jour; &, enfin, ceux qui descendent de Parens Juifs, ou Mahométans.

CEUX

CEUX donc, qui veulent entrer dans l'Ordre, doivent s'adresser à l'Examinateur, qui les interroge, pour découvrir s'ils ne sont point dans l'un de ces cas d'Exclusion. S'il découvre dans quelqu'un des Postulans un seul de ces cas d'Exclusion, il les renvoye d'abord, à moins que ce ne soit un sujet qui ait un mérite transcendant, ou de très-gros Biens; auquel cas, il en fait rapport au Supérieur.

MAIS, s'il ne se trouve aucun empêchement, il interroge ceux se présentent, & leur fait une infinité de Questions, sur lesquelles il les somme de lui dire la vérité, sans aucun déguisement. Il leur demande, entre autres choses, s'ils sont nez d'un légitime Mariage? S'ils sont Fils uniques? S'ils n'ont point quelque Maladie héréditaire? S'ils ne sont point Eunuques? S'ils ne sont point endettez? Si leurs Familles sont nombreuses, riches, bien alliées? S'ils ont des Sœurs? Si elles sont mariées, & à qui? Si leurs Ancêtres ont toûjours été Catholiques, & s'ils ont toûjours conservé une bonne Réputation? Il leur demande ensuite, s'ils n'ont point d'Engagement, ou par les Ordres sacrez, ou par une Promesse de Mariage, ou par un Vœu? Quels Motifs les engagent à entrer dans la Compagnie? S'ils sont fermement résolus de persévérer dans leur Vocation?

LORSQUE l'Examinateur est content de

de leurs Réponses, il en fait rapport aux Supérieurs, qui, après avoir de nouveau éxaminé les Aspirans, & fait les Informations nécessaires, les admettent enfin à faire leur Noviciat.

XXXVII. Comment on les éprouve.

XXXVII. CE Noviciat est de deux Ans. On éprouve les Novices le premier Mois par les *Exercices Spirituels*. Après ce Mois de Retraite, sans nul commerce avec qui que ce soit de dehors, pas même avec des Inighistes d'une autre Maison, on leur fait faire une Confession générale au Supérieur du Noviciat, ou au Confesseur qu'il a établi pour ce sujet. Ensuite, on leur donne l'Habit de l'Ordre; si ce n'est que, pour les éprouver, on ne jugeât plus à propos de leur laisser le leur.

DURANT les deux Années de leur Noviciat, on les sonde en mille & mille maniéres, pour découvrir leurs Inclinations, les Forces de leur Esprit, leurs Passions dominantes. On les éxerce aux Emplois les plus bas, on ne leur préche qu'Abnégation d'eux-mêmes, & que Soumission entiére de leur Jugement à celui des Supérieurs. On ne les occupe que d'Oraisons vocales & mentales, de Méditations, de Récitations de Chapelets & de Rosaires, de Lectures de Livres de Spiritualité, tels que sont le *Cloître de l'Ame* du dévot HUGUES DE ST. VICTOR, les *Opuscules de* DENIS LE CHARTREUX surnommé le *Docteur Illuminé*, les *Epîtres de*

de STE. CATHERINE DE SIENNE, les *Dialogues* de ST. GRÉGOIRE *le Grand*, & plusieurs autres Ouvrages de ce genre. On les envoye servir les Malades pendant un Mois dans un Hôpital; &, pendant un autre Mois, ils font un Pélerinage à pié, sans Argent, & en mendiant leur Pain. A leur retour, on s'informe des Administrateurs de l'Hôpital comment les Novices se sont comportez, & l'on écrit dans les Lieux où ils ont passé, en faisant leur Pélerinage, pour savoir de quelle maniere ils ont vécu. Les deux Années du Noviciat étant achevées, on leur permet de faire les Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obéissance; aprés quoi, on les met aux Etudes.

XXXVIII. Comment on les fait étudier.

XXXVIII. ON leur apprend les Langues, la Poësie, la Rhétorique, la Philosophie, la Théologie, l'Histoire Ecclésiastique, l'Ecriture Sainte, selon l'âge & le génie de chacun. Ceux, dont les Esprits sont capables de tout, sont exercés dans toutes les Sciences; &, à l'égard de ceux qui ne sont pas si universels, on les fixe à la Science pour laquelle ils ont le plus de talent.

ET, comme INIGO avoit expérimenté à Alcala, qu'en voulant apprendre en même tems plusieurs Sciences différentes, on n'en apprend aucune, il veut qu'on soit bien instruit de la Langue Latine, &

des Belles-Lettres, avant que de commencer la Philosophie; qu'on n'étudie la Théologie Scholastique, qu'après la Logique, la Métaphysique, & la Morale; & qu'on ne s'attache à la Positive, que quand on saura déjà la Scholastique. Que d'une Science, on ne passe pas à une autre, sans avoir subi un Examen rigoureux. Qu'en chaque Faculté, on suive la Doctrine la plus commune, & les Auteurs les plus approuvez. Enfin, qu'en étudiant les Langues Saintes, on ait moins en vûe l'Intelligence de l'Ecriture, que la Défense de la Vulgate.

D'AILLEURS, l'extrême Pauvreté où il avoit été réduit dans l'Université de Paris, ayant été, après ses Visions, un des plus grands Obstacles à ses Etudes, il ne crut pas devoir obliger les Ecoliers à vivre d'Aumônes, comme il avoit fait, & voulût que les Colleges de la Compagnie fussent fondez.

XXXIX. De leur second Noviciat.

XXXIX. MAIS, de crainte que l'attachement aux Sciences n'éteignît peu à peu la Dévotion des Etudians, il a prescrit diverses Pratiques pour l'entretenir, ou pour la rallumer; & toutes ces Pratiques servent merveilleusement aux Supérieurs, pour pénétrer dans le fonds de l'Ame de cette Jeunesse. Les principales sont de s'approcher des Sacremens tous les huit jours, d'examiner sa Conscience deux fois le jour, de faire tous les Ans

les

les *Exercices Spirituels*; de renouveller ses Vœux deux fois l'Année; avec de grands Préparatifs, tels que sont, durant trois jours de Retraite, des Méditations, des Pénitences extraordinaires, une Déclaration exacte & sincére de l'état de son Ame au Supérieur, & une Confession générale. Il s'avisa, outre cela, d'un Expédient tout nouveau. Ce fut d'établir un second Noviciat d'un An, où l'on ne seroit appliqué qu'aux Exercices de la Vie Spirituelle, sans nulle Etude des Lettres Humaines. On employe ordinairement ces Novices, pendant ce second Noviciat, à enseigner la Doctrine Catholique, & à faire des Missions dans les petites Villes, & dans les Villages, pour s'exercer & s'enhardir à parler en public.

XL. De leurs Vœux.

XL. APRE'S ce second Noviciat, on les engage absolument à la Compagnie, en leur faisant promettre d'y vivre, & d'y mourir, dans l'Observation des Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obéissance, qu'ils ont faits: on les oblige, par un Vœu exprès, d'accepter, avec une entiére Soumission, l'Emploi que le Supérieur jugera à propos de leur donner; &, quelque bas que soit cet Emploi, de n'en jamais demander un autre.

CES Vœux se font en secret: ils ne sont, ni écrits, ni signez, de qui que ce soit, & ne se font, ni entre les mains du Supérieur, ni de Personne. Cependant,

 ils

ils lient à la Compagnie les Particuliers qui les font, tout de même que s'ils avoient fait des Vœux publics & solemnels; ensorte qu'ils encourroient les Peines portées par les Canons contre les Apostats, s'ils la quittoient sans le consentement du Général. Ils ne peuvent même en sortir, pour entrer dans un autre Ordre plus austére, excepté dans celui des Chartreux.

MAIS la Compagnie, qui, sous le bon plaisir du Pape, a établi que ces Vœux solemnels, à l'égard de ceux qui les font, ne seroient que des Vœux simples à l'égard d'elle, ne se lie point à ceux qui les ont faits. Le Général peut les renvoyer quand il lui plaît; &, en les renvoyant, il les dispense de leurs Vœux, & les remet dans la même liberté où ils étoient avant qu'ils s'y fussent engagez. C'est pourquoi les Ecoliers conservent, avec le Droit d'hériter, la Propriété de leurs Biens, pendant tout le tems qu'ils restent dans l'Ordre, quoiqu'ils ne puissent, ni en jouïr, ni en disposer, sans le consentement des Supérieurs.

C'EST un Usage reçû dans tous les Païs Catholiques; excepté en France, où les Parlemens n'ont pas voulu permettre une chose si préjudiciable aux Familles, dont la Fortune ne doit pas dépendre du Caprice, ou du Dégoût, d'un Général d'Ordre.

XLI.

XLI. LES *Ecoliers approuvez* sont ceux, qui sont sortis du Noviciat, ou des Etudes, & qui ont fait les Vœux secrets dont nous avons parlé. On en fait des Régens, ou on les employe à d'autres Fonctions, selon leur génie. Ils doivent une entiére Obéïssance aux grands Profès, & aux Coadjuteurs Spirituels. XLI. Des Ecoliers aprouvez.

XLII. LES *Coadjuteurs Spirituels* sont d'un Rang au-dessus des Ecoliers approuvez. Les Vœux, qu'ils font, different de ceux des Ecoliers, en ce qu'ils sont publics, & faits entre les mains du Supérieur, qui les accepte au Nom de la Compagnie, par Commission expresse du Général: mais, ils ont cela de commun avec ceux des Ecoliers, qu'ils sont aussi réputez simples à l'égard de la Compagnie; & que le Général en dispense ceux qui les ont faits, lorsqu'il les congédie. XLII. Des Coadjuteurs Spirituels.

LES Coadjuteurs Spirituels peuvent posséder toutes les Charges de l'Ordre qui sont au-dessous de celle de Supérieur d'une Maison Professe. La plus haute, dont ils puissent être revêtus, est celle de Recteur. Quand ils se sont bien acquittés des Emplois qu'on leur a donnez, on les admet au quatrieme Vœu; si-non, ils demeurent toujours Coadjuteurs Spirituels.

XLIII. LES *Profès du quatrieme Vœu* sont ceux, qui, après une longue Epreuve, sont enfin jugés dignes de mourir XLIII. Des Profès du quatrieme Vœu.

dans la Société, & d'être instruits de ses Secrets. Ils ajoûtent, aux trois Vœux ordinaires, celui d'un entier Dévoûment aux Ordres du Pape; & s'engagent, par ce Vœu, à aller en Mission par-tout où il plaira à Sa Sainteté de les envoyer. Ces Vœux sont publics, absolus, & solemnels. Ils lient les Particuliers, qui les font, à l'Etat Religieux, irrévocablement, & sans retour. Ils les rendent incapables de toute Hérédité, & privent la Compagnie du Droit d'hériter en leur nom.

Au reste, ces grands Profès n'ont, ni Fonds, ni Rentes. Ils ne doivent subsister dans leurs Maisons, & dans leurs Voyages, que des Charitez qu'on leur fait.

XLIV. Des Coadjuteurs Temporels.

XLIV. LES *Coadjuteurs Temporels* sont des Laïques, qui ne font que des Vœux simples. On les employe à toutes sortes d'Ouvrages manuels, & aux Ministéres les plus bas de la Maison. Ils ne font qu'une Année de Noviciat; mais, on ne leur donne aucun Office public, qu'au bout de deux Ans.

ON reçoit difficilement, & avec de grandes précautions, ceux qui ont fait quelques Progrès dans les Lettres, ou qui ont été à la Guerre, ou qui ont quelque espéce de Noblesse, ou des Parens nobles. On est encore plus difficile envers ceux qui ont servi dans des Maisons Séculiéres, & dans des Emplois délicats. On

On admet plus aisément ceux qui savent quelque Métier, qui ont été élevez dans le Travail, & qui n'ont d'autre Science que celle de savoir lire & écrire. Mais, on n'admet pas ceux qui sont trop grossiers, & qui paroissent peu disciplinables.

Il n'y a que les Profès des quatre Voeux, qui ne peuvent plus être renvoyez de la Compagnie. Le Général est Maître de renvoyer tous les autres, quand il lui plaît, & sans qu'il soit obligé d'en expliquer les Raisons. Il peut pourtant, dans certains Cas extraordinaires, renvoyer les Profès des quatre Vœux: mais, outre que ces Cas sont très-rares, cela ne se fait guéres, que du consentement de celui qui est renvoyé; parce que la Compagnie a intérêt de ménager ceux, qui sont initiés dans ses Mystéres, & qui savent ses Secrets.

XLV. Rien n'est plus éblouïssant, que la Fin qu'Inigo a donné à son Ordre. Non seulement il veut que chacun des siens travaille au Salut & à la Perfection de son Ame, mais encore, qu'il s'employe de toutes ses forces au Salut & à la Perfection du Prochain.

XLV. La Fin que se propose la Compagnie.

Les Moïens, qu'il a établis, pour parvenir à la prémiere de ces Fins, sont l'Oraison mentale, les Examens de Conscience, la Lecture des Livres de Dévotion, l'Usage fréquent de la Commu-

 nion,

mion, les Retraites Spirituelles, & d'autres semblables Pratiques de Piété.

POUR parvenir à la seconde, c'est-à-dire, pour procurer le Salut & la Perfection du Prochain, il a ordonné les Catéchismes, les Prédications, les Entretiens de Dévotion, la Visite des Prisons & des Hôpitaux, la Direction des Consciences, les Disputes de Controverse avec les Adversaires de l'Eglise Romaine, les Missions, tant parmi les Catholiques, que parmi les Infidelles, & l'Instruction de la Jeunesse.

MAIS, pour attirer un plus grand Concours aux Ecoles de la Compagnie, qui n'auroient pas été fort fréquentées, si l'on n'y eût enseigné que le Catéchisme, il ordonna qu'on y tint des Classes publiques, où l'on enseignât gratuitement les Sciences. C'est par ce Moyen, que les Inighistes se firent d'abord rechercher par plusieurs Princes, qui leur donnérent des Etablissemens dans les principales Villes de leurs Etats, & qui les comblérent de tant de Faveurs, qu'en peu d'années ils devinrent plus puissans que les autres Religieux qui les avoient précédez de plusieurs Siécles.

XLVI. Pourquoi elle n'a, ni Habit particulier, ni

XLVI. COMME INIGO destinoit les Enfans de la Compagnie à aller par-tout où il y a quelqu'espérance d'en avancer les Intérêts Temporels par le moyen des Con-

Conquêtes Spirituelles, il ne leur donna point d'autre Habit, que celui des Ecclésiastiques; & encore ordonna-t-il, que cet Habit seroit selon l'Usage du Païs, où on se trouveroit. Le dessein, qu'il avoit de gagner tous les Hommes, l'obligea de s'accommoder à la Foiblesse de ceux qui ne peuvent souffrir le burlesque Habillement des Moines: &, plus sage en cela, que St. Dominique, & St. François d'Assise, ses Modéles, il ne couvrit point ses Enfans de ce Froc ridicule, dont tant de Nations se moquent. **Austéritez; ni Chœur.**

Il ne les a point chargés d'Abstinences de Viandes, ni d'Austéritez d'Obligation; parce que, pour courir d'un bout du Monde à l'autre, comme ils sont obligéz de le faire au prémier Commandement du Pape, il faut de la Santé, & des Forces.

Il ne les a point non plus assujettis au Chant des Louänges de Dieu; parce qu'outre qu'il y a assez de pieux Fainéans dans l'Eglise, grassement payés pour les chanter, cet Exercice lui parut incompatible avec les Fonctions guerrieres de son Institut.

XLVII. Sa Loi fondamentale.

XLVII. Mais comme, pendant sa Vie Militaire, il avoit remarqué, que la Subordination de Dépendance, qu'il y a dans une Armée, entre les Généraux, les Officiers subalternes, & les Soldats, est ce qui contribue le plus à la Gloire du

Chef qui la commande, il crut devoir établir une semblable Subordination dans son Ordre; & ce fut sur ce Plan, qu'il dressa ses Loix de l'Obéïssance aveugle. Il suffira d'en rapporter quelques-unes des principales, pour convaincre les plus incrédules, que, du moins à cet égard, ses Constitutions sont un Chef-d'Oeuvre de Politique Sacrée.

I. IL veut que les Inférieurs regardent le Supérieur, quel qu'il soit, sage ou imprudent, saint ou imparfait, non pas comme un Homme sujet à l'Erreur; mais, qu'ils croyent, comme un Article de Foi, qu'il est le Vicaire de JESUS-CHRIST, & que tout ce qu'il leur commande est juste, & conforme à la Loi de Dieu.

II. QU'EN cette Qualité, le considérant comme infaillible, ils s'abandonnent aveuglément à sa Conduite; qu'ils se conforment, par une parfaite Résignation, & par un entier Renoncement à leur propre Volonté, à tout ce qu'il veut & juge en toutes choses; & qu'ils prenent sa Volonté, & son Jugement, pour la Regle de leur propre Volonté, & de leur propre Jugement.

III. QU'ILS soient, entre ses mains, comme une Cire molle, qui prend la forme qu'on veut; comme un Corps mort, qui n'a de lui-même aucun mouvement; comme une petite Statue, qu'on place où l'on veut; enfin, comme le Bâton d'un Vieil-

Vieillard, qu'il prend, ou qu'il quitte, selon sa commodité.

IV. QU'ILS soient aussi prompts à obéir à sa Voix, que si elle venoit de la propre Bouche de JESUS-CHRIST; & qu'ils quittent tout pour obéir, même une Lettre commencée, & non achevée.

V. QU'ILS obéissent indifféremment à toutes sortes de Supérieurs, sans distinguer le prémier d'avec le second, ni même d'avec le dernier; regardant en tous également Notre-Seigneur, & se souvenant, que l'Autorité se communique au dernier par ceux qui sont au-dessus de lui.

VI. QUE les Supérieurs subalternes soient dans une parfaite Dépendance à l'égard de ceux qui occupent un Rang plus élevé; & que, suivant les Regles de la Subordination, les Recteurs ne soient pas moins soumis aux Provinciaux, & les Provinciaux au Général, que les Particuliers le sont aux uns & aux autres.

XLVIII. Moyens, inventez par Inigo, pour faciliter au Monarque le Gouvernement de la Monarchie.

XLVIII. APRE'S avoir ainsi dépouillé tous les Sujets de leur Volonté, de leur Jugement, de leur Entendement, de leur Raison; après en avoir fait des Instrumens purement passifs, & de véritables Machines; il chercha les Moyens de mettre le Chef en état de s'en servir commodément: &, voici ceux qu'il imagina.

I. Que le Monarque auroit une Demeure fixe, & que sa Résidence ordinaire seroit à Rome; afin que, de cette Capitale du Mon-

Monde, il fût à portée de gouverner tous ses Sujets dispersés dans les différentes Parties de l'Univers. II. Que les Ministres, ou Assistans, seroient toûjours auprès de lui, & qu'ils entretiendroient une éxacte Correspondance avec les Provinciaux des Royaumes de leur Département, pour être instruits des Affaires de la Compagnie dans ces Royaumes, & en faire rapport au Monarque. III. Que les Supérieurs, tant des Maisons Professes, que de celles de Noviciat, comme aussi les Recteurs des Colleges, écriroient toutes les Semaines à leur Provincial, & les informeroient de tout ce qui se passe, tant au-dedans, qu'au dehors, de leurs Maisons. IV. Que les Provinciaux écriroient tous les Mois au Monarque, pour lui rendre compte de ce qu'ils auroient appris des Supérieurs & des Recteurs. V. Qu'outre cela, ils feroient tous les Ans une Récapitulation de toutes les Lettres qu'ils auroient reçuës, & la lui enverroient dans le Mois de Janvier, écrite & signée de leur main. VI. Qu'on lui enverroit, de trois Ans en trois Ans, les Catalogues de chaque Province, dans lesquels on marqueroit le Nombre des Novices, des Ecoliers approuvez, des Coadjuteurs tant Spirituels que Temporels, & des Profès des quatre Vœux; le Nom, l'Age, les Forces, les Talens, les Vertus, les Vices, les Perfections, les Défauts, de châcun;

eun; en quelle Réputation y eſt la Compagnie, quels Progrès elle y a faits, quelles Donations & quelles Aumônes elle a reçûes, qui ſont ceux qui la protégent, & qui ſont ceux qui la perſécutent. Mais, de peur que des Mémoires de cette Importance ne ſe perdent, ou ne tombent en des Mains étrangeres, un Député, élû par la Congrégation Provinciale, qui ſe tient tous les trois Ans en toutes ſortes de Païs, & qui eſt composée de tous les Recteurs, & des plus anciens Profès, porte ces Catalogues à Rome, avec Ordre d'informer le Général de l'Etat & des Particularitez de la Province qui le députe. VII. Que les Supérieurs, & les Provinciaux, du Breſil, & des Indes, feroient la même choſe, lorſque la commodité de la Navigation le leur permettroient. VIII. Que les Supérieurs & les Recteurs lui écriroient à droiture, le plus ſouvent qu'ils pourroient; & que tous les Particuliers auroient la Liberté de s'adreſſer directement à lui, quand il leur plairoit, ſoit pour lui expoſer leurs Beſoins, ſoit pour lui faire leurs Plaintes.

PAR ce Commerce régulier de Lettres, le Monarque des Inighiſtes eſt auſſi bien informé de l'État de ſa Monarchie, toute répanduë qu'elle eſt en tant de Royaumes ſi éloignés les uns des autres, que ſi elle étoit renfermée dans le ſeul Endroit où il réſide. Ainſi, comme le diſent les

Ini-

Inighistes eux-mêmes, *Ce grand Corps de la Société, facile à remuer, mais difficile à troubler, tourne & roule par la Volonté d'un seul Homme.*

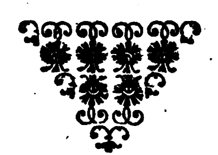
D'AILLEURS, comme les Sujets de ce Monarque confessent, non seulement le Peuple, mais encore les Ministres, les Grands, les Princes, les Rois mêmes; & que, par cette Voye, ils savent ce qui se passe de plus secret dans toutes les Cours, ils ne manquent pas de l'en informer: en sorte que, sans sortir de son Cabinet, il gouverne sa Monarchie, & tous les Royaumes de la Terre.

PLEINEMENT instruit du Caractere, des Inclinations, des Passions, des bonnes & des mauvaises Qualitez, de tous les Souverains Catholiques; de leurs Forces, de leurs Revenus, de leurs Alliances, de leurs Intérêts, de leurs Projets, de leurs Desseins, de leurs Résolutions, & de l'Amour ou de la Haine que leur portent leurs Sujets; il favorise les Princes affectionnez à la Compagnie, & il fait jouër toutes ses Machines, pour détruire ceux qui la maltraitent. A-t-il résolu dans son Conseil secret de se venger d'un de ces Souverains peu favorables à la Compagnie; aussi-tôt, il donne Ordre de le rendre suspect aux autres Souverains, de lui susciter par-tout des Ennemis, & de soûlever contre lui ses propres Etats. Ceux, qu'il charge de cette Commission, mettent

tent toute leur Gloire à l'éxécuter avec une Obéissance aveugle; & comme ils connoissent, par la Voye des Confessions, les bons & les mauvais Sujets, il leur est facile, en se servant de cette Connoissance, d'exciter des Troubles, des Séditions, & des Révoltes.

VOILA', en racourci, & au vrai, quelle est la Forme du Gouvernement de la Monarchie Inighienne, dont l'incomparable *Chevalier de la Vierge* a été le Fondateur. Nous verrons, dans les Livres suivans, comment cette Monarchie, s'est étendue dans toutes les Parties du Monde, & quels Obstacles elle a eu à surmonter.

FIN DU TROISIEME LIVRE.



TABLE

TABLE DES LIVRES DE CE TOME PREMIER.

FIN.

HISTOIRE
DE
L'ADMIRABLE
DOM INIGO
DE GUIPUSCOA,

CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET FONDATEUR DE LA MONARCHIE
DES INIGHISTES;

Avec une Description abrégée de l'Etablissement, & du Gouvernement, de cette formidable Monarchie:

Par le Sieur
HERCULE RASIEL
DE SELVA.

TOME SECOND.



A LA HAYE,
Chez la Veuve de CHARLES LE VIER,
M. DCC. XXXVI.

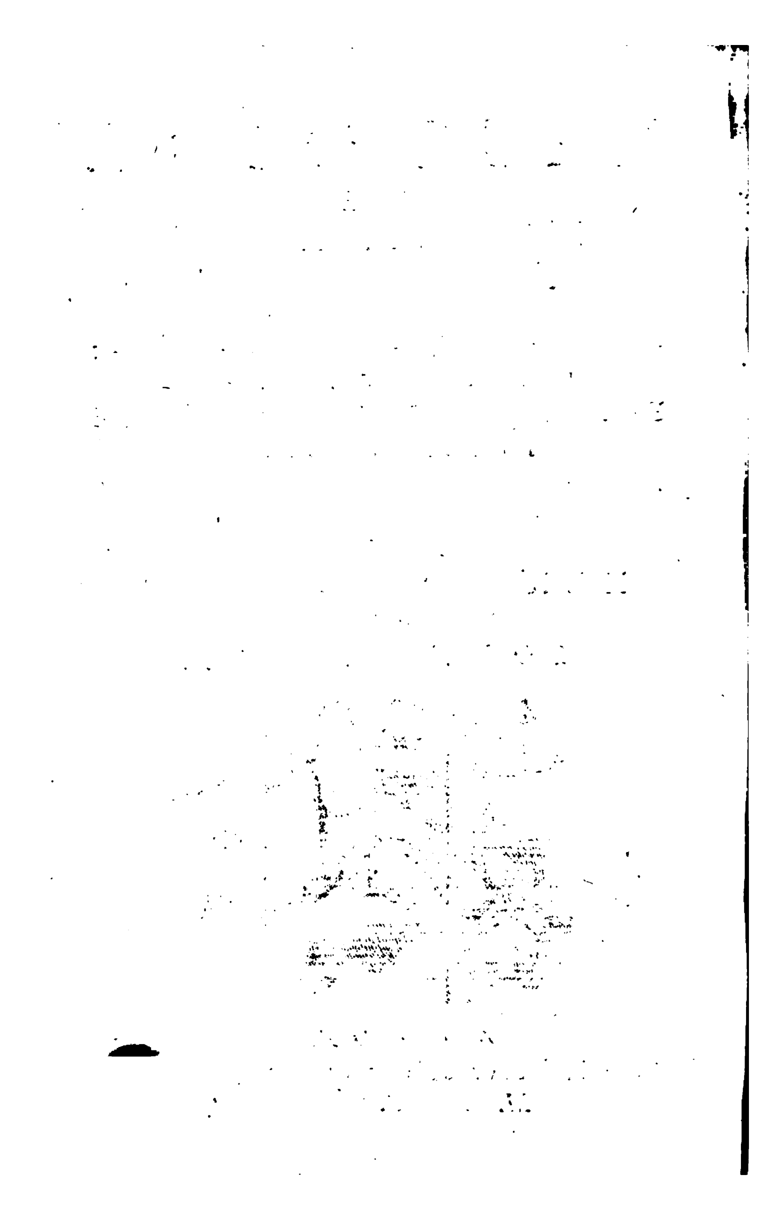


TABLE DES LIVRES DU *TOME SECOND* DE CETTE HISTOIRE.

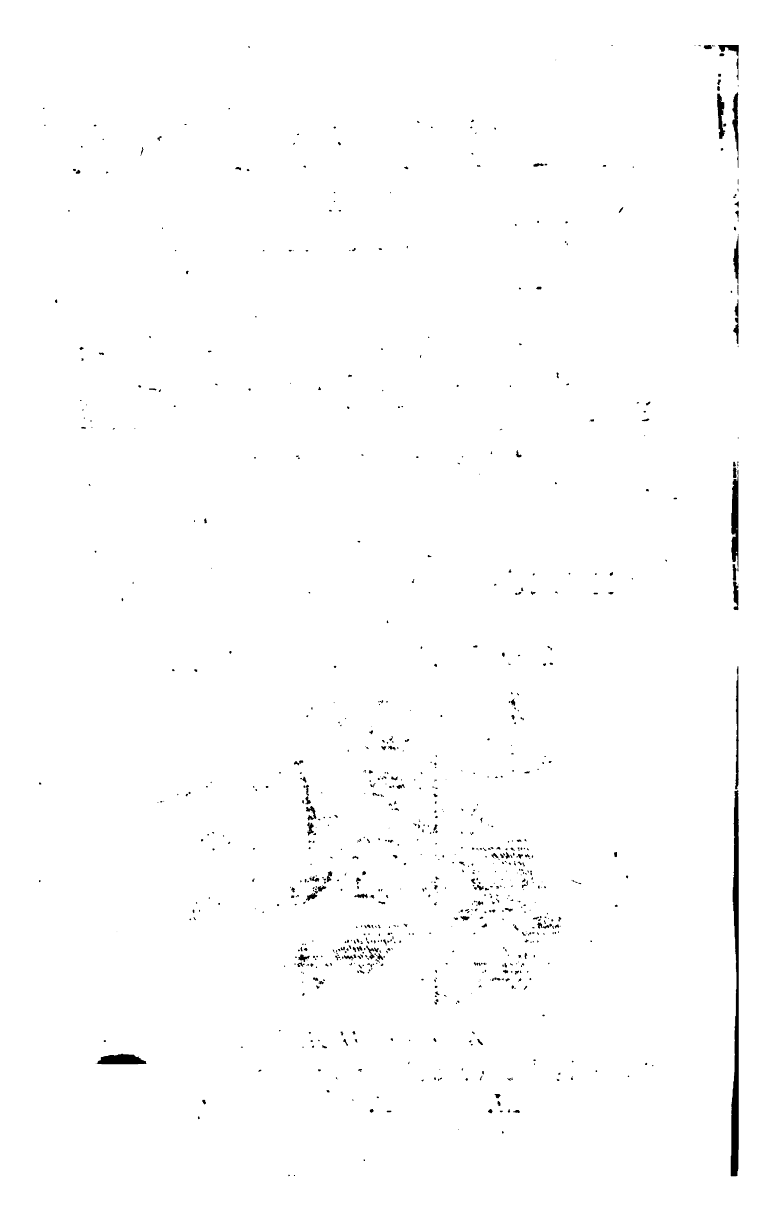
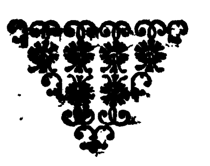


TABLE DES LIVRES DU *TOME SECOND* DE CETTE HISTOIRE.



HIS-



HISTOIRE
DE
L'ADMIRABLE
DOM INIGO
DE GUIPUSCOA,
CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE DES INIGHISTES.

LIVRE QUATRIEME.

SOMMAIRE
DE CE
QUATRIEME LIVRE.

I. *LA Monarchie Inighienne s'établit en Portugal.* II. *En Italie.* III. *En Espagne.* IV. *En Flandres.* V. *Dans les Pro-*

ment en Italie. LAINE'S, ayant été envoyé à Venise l'Année 1542, & s'étant insinué fort avant dans les Bonnes-Graces d'ANDRÉ LIPPOMANI, Noble Vénitien, & Prieur de la Trinité, il le prévint tellement en faveur des Inighistes, que ce bon Seigneur s'imagina rendre un Service signalé à sa Patrie, en leur fondant un College à Padoue, pour l'Education de la Jeunesse. Il leur résigna, pour cet effet, un Prieuré considérable, qu'il avoit dans cette Ville; &, en attendant que le Pape eût approuvé la Resignation, INIGO envoya quelques-uns des siens à Padoue, où JEAN POLANQUE, & ANDRÉ FRUSIS, étudioient; & ils jettérent ensemble les premiers Fondemens de ce College.

EN 1546. ils impétrérent de PAUL III. le Prieuré qui leur avoit été resigné: mais, deux Ans après, ayant présenté Requête à la Seigneurie de Venise, pour être mis en possession de ce riche Bénéfice, conformement aux Bulles de Rome, un Sénateur, proche Parent de LIPPOMANI, s'y opposa fortement; & comme c'étoit un Homme d'un grand crédit, il donna bien de l'Exercice à LAINE'S, & à SALMÉRON, qui poursuivoient cette Affaire. Ils eurent beau haranguer le Sénat, y déployer toutes les voiles d'une Eloquence insinuante, & élever jusqu'au Ciel le mérite & l'utilité de leur Compagnie, on ne les écouta point. Le Sénateur,

teur, à qui se joignit l'Université de Padoue, forma des Oppositions si fortes, que LAINE'S, tout habile qu'il étoit, desespéroit de les surmonter par des Voyes naturelles. En effet, il écrivit à INIGO, que tout étoit perdu, si sa Paternité n'offroit le très-auguste Sacrifice de la Messe, pour obtenir du Ciel un succès qu'il ne falloit plus attendre de la Terre. INIGO offrit ce divin Sacrifice le huitiéme de Septembre, jour heureux pour lui, puisque c'est celui où l'Eglise solemnise la Fête de la Nativité de la glorieuse Vierge MARIE, dont il étoit le Chevalier. Aussi, plein de confiance au Secours tout-puissant de sa Dame: *J'ai fait ce que vous avez souhaité*, répondit-il à LAINE'S. *Ayez bon courage; & soyez assuré, que tout ira selon nos Desirs.* L'Evénement ne le démentit point; car, si nous en croyons RIBADENEYRA, huit jours après la célébration de cette Messe, l'Affaire fut décidée dans le Sénat en faveur des Inighistes, sans qu'aucun de leurs Amis s'en fût mêlé.

DE'S qu'ils se virent bien établis à Padoue, ils affectérent de faire leurs Leçons à Portes ouvertes, aux mêmes Heures que l'Université de la Seigneurie faisoit les siennes. Ils les annoncérent, comme elle, par le Son des Cloches, & par des Affiches imprimées; & firent des Harangues publiques, pour exhorter la Jeunesse à venir à leur College, qu'ils intitulérent

Collége de Padoue de la Société de Jésus. L'Université en porta ses Plaintes au Sénat de Venise, & en obtint, le 23. de Décembre de l'Année 1591, un Décret, portant Défense aux Inighistes de faire des Leçons publiques, & de contrevenir en aucune maniére aux Statuts, & aux Privilégés, de l'Université de la Seigneurie.

ANDRÉ LIPPOMANI, non-content de les avoir établis à Padoue, leur donna encore, l'Année 1549, une Maison & une Eglise dans Venise même. Ils y étoient sur un très-bon pié, lorsqu'en l'Année 1606, ils en furent chassés, & de tous les Etats de la République, à l'occasion du Différent qu'elle eut avec PAUL V.

CE Pontife, qui souffroit qu'on le qualifiât de *Monarque très-Invincible de la République Chrétienne*, de *Défenseur très-ardent de la Toute-Puissance Pontificale*, de *Vice-Dieu*, & qui disoit *que Dieu l'avoit fait Pape, pour mortifier la Présomption des Séculiers*, conçut, dès la prémiere Année de son Pontificat, le Dessein de soumettre à sa Toute-Puissance Papale tous les Souverains. Il fit son coup d'essai sur la petite République de Luques, qui se rendit d'abord à ses Volontez. Ensuite, il attaqua la République de Gennes, où il trouva quelque Résistance; mais, le Tonnerre du Vatican n'eut pas plûtôt grondé, qu'elle se soumit, comme avoit fait Luques. Encouragé par ces heureux suc-

cès,

cès, PAUL crut pouvoir assujettir les Vénitiens avec la même facilité. Il les menaça de ses Foudres, s'ils ne remettoient entre les mains de son Nonce un Chanoine & un Abbé, qu'ils avoient fait emprisonner pour Crime, & s'ils ne revoquoient deux Décrets; l'un, du 10. de Janvier 1603, qui défendoit de bâtir des Eglises sans la Permission du Sénat; l'autre, du 26. de Mars de l'Année 1605, pour empêcher l'Aliénation des Biens Séculiers aux Ecclésiastiques.

MAIS, la République de Venise, assûrée qu'elle n'avoit rien fait en cela, qui ne fût fondé sur le Droit qu'a chaque Souverain dans ses Etats de châtier les Malfaiteurs, & de faire des Loix pour le Bien de ses Sujets, ne voulut, ni rendre les Prisonniers, ni casser ses Decrets. Elle déclara, au contraire, qu'elle étoit résolue de ne rien faire qui pût donner la moindre Atteinte à sa Souveraineté dans les Choses temporelles; & qu'elle sauroit la maintenir contre tous ceux qui entreprendroient de la choquer.

CETTE Fermeté émut si horriblement la Bile du Saint Pere, qu'il fulmina, le 17. d'Avril de l'Année 1606, un Bref d'Excommunication contre le Doge, & contre le Sénat, si, dans le terme de vingt-quatre jours, ils ne révoquoient les deux Décrets ci-dessus mentionnez, & s'ils ne

remettoient le Chanoine, & l'Abbé, entre les mains de son Nonce.

DE'S que le Sénat eut connoissance de ce Bref, il le déclara *nul, & fulminé en vain & illégitimement.* Ensuite, il défendit à tous les Prélats, Vicaires-Généraux, & autres Ecclésiastiques, de faire publier, ou aficher en aucun endroit, ce Monitoire, ni aucun autre Bref envoyé de Rome; & leur ordonna de continuer, comme à l'ordinaire, la Célébration du Service Divin.

LE Grand-Vicaire de l'Evêque de Padoue fut le seul qui fit quelque difficulté de se soûmette à cet Ordre. *Je ferai*, dit-il au Podesta qui le lui notifioit, *ce que le St. Esprit m'inspirera.* Mais, le Podesta lui ayant répondu, que le Saint Esprit avoit déjà inspiré au Conseil des Dix de faire pendre tous les Désobéïssans, le Vicaire n'attendit point d'autre Inspiration pour se déterminer.

LES Inighistes, qui avoient dépéché à Rome un des leurs, nommé ACHILLE GAILLARDI, pour savoir de Sa Sainteté, si elle ne trouveroit pas à propos, pour le Bien de son Service, qu'ils restassent à Venise, promirent, lorsqu'on leur signifia l'Ordre du Sénat, qu'ils feroient l'*Office Divin.* Mais le Pape, considérant qu'ils nuiroient plus à ses Prétentions, en n'observant point l'Interdit, qu'ils ne lui pourroient faire de Bien par leurs menées secretes,

tes, leur commanda de ſe retirer; &, néanmoins, de prolonger le tems de leur départ le plus qu'il leur ſeroit poſſible. Ils firent donc courir le bruit, qu'ils étoient réſolus de demeurer; & ils continuérent le Service Divin, s'abſtenant ſeulement de dire la Meſſe en Public.

Le Terme fixé par le Monitoire étant ſur le point d'expirer, ils furent mandez, pour ſavoir quelle étoit enfin leur derniére réſolution. Alors, ils refuſérent nettement de dire la Meſſe: &, ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt qu'ils prétendirent que ce Refus n'étoit point contraire à la Promeſſe qu'ils avoient faite de célébrer l'*Office Divin*; par la Raiſon, diſoient-ils, que la Meſſe, à cauſe de ſon excellence, n'étoit pas compriſe ſous le Terme général d'*Office Divin*.

Le Sénat, indigné de leur Mauvaiſe-Foi, leur ordonna de vuider ſur le champ tous les Lieux de la Domination de la République. Ils partirent le 10 de Mai, à deux heures après minuit, ayant chacun une Hoſtie conſacrée pendue au cou; pour faire croire par-là à leurs Dévotes, que Jesus-Christ abandonnoit comme eux les Vénitiens.

Ils ſe retirérent dans les Etats voiſins, d'où ils répandirent dans celui de Veniſe une infinité de Libelles, pleins de noires Calomnies contre la Conduite, la Religion, & le Gouvernement de la Républi-

que, & formérent mille Intrigues, & mille Cabales, pour exciter des Séditions contre elle.

LE Sénat en ayant eu Avis, & le tout étant bien avéré, les bannit à perpétuité, par un Décret irrévocable, donné le 12 de Juin 1606. Le Mois d'Août suivant, il défendit, par un autre Décret, à tous les Sujets de la République, de quelque Qualité & Condition qu'ils fussent, sous peine irrémissible de Bannissement de tout l'Etat, d'avoir aucun Commerce avec les Inighistes; & le même Décret enjoignoit, sous une semblable Peine, à tous ceux qui avoient des Enfans, Neveux, Parens, ou autres jeunes Gens de leur Dépendance, dans les Colleges de la Société, de les rappeller incessamment, & de n'y en plus envoyer à l'avenir.

LE 11. de Mai, qui étoit le dernier jour du Terme que le Pape avoit accordé aux Vénitiens pour se soumettre, le Sénat ordonna à tous ceux, qui feroient scrupule de continuer l'Office Divin, de se retirer. Les Capucins, qui s'étoient laissés débaucher par les Inighistes, prirent ce dernier Parti, & furent suivis des Théatins, & des Réformez de ST. FRANÇOIS.

APRE'S leur départ, il ne se trouva dans tout l'Etat de Venise nul Ecclésiastique, tant Séculier que Régulier, qui eut le moindre égard aux Censures de Rome.

Le

Le Service Divin s'y célébra, & les Sacremens s'y administrérent, comme auparavant.

Le Procédé de Paul fut blâmé dans toutes les Cours Catholiques. On y regarda la Cause des Vénitiens comme la la Cause de toutes les Puissances Séculieres: & le *Monarque très-invincible de la République Chrétienne* se vit réduit, par le Mépris général qu'on faisoit de ses Foudres, à rechercher la Paix.

Henri IV offrit sa Médiation. Elle fut acceptée des deux Parties interessées. Enfin, l'Accommodement se fit le 21. d'Avril 1607, après bien des Difficultez, dont une des principales regardoit le retour des Inighistes, que le Pape demandoit comme une Condition de laquelle il ne pouvoit se relâcher avec Honneur.

Les Vénitiens ne révoquérent point les Loix qui leur avoient attiré l'Excommunication: ils ne rappellérent point les Inighistes; ils ne voulurent recevoir, ni Absolution, ni Bénédiction, ni permettre qu'on fît, ni faire eux-mêmes, rien qui pût donner lieu de croire qu'ils eussent failli. Les Censures furent levées sans aucune Cérémonie; & il n'y eut, à ce sujet, nulles Réjouïssances, ni publiques, ni particuliéres. Il n'y a pas même eu de Traité de l'Accommodement (*).

On

(*) Celui qui paroît imprimé, & qui contient

On donna ſeulement au Pape la mince Satisfaction de conſigner les deux Priſonniers à l'Ambaſſadeur de France; & encore ne fut-ce, qu'avec Proteſtation, que c'étoit ſans Préjudice de l'Autorité qu'a la Seigneurie de juger les Eccléſiaſtiques. On lui accorda encore le Rappel des Capucins, & des Théatins, qui n'avoient commis d'autre Faute que celle d'avoir, à la Suggeſtion des Inighiſtes, obéi à la Bulle.

GRÉGOIRE XV, qui ſuccéda à PAUL V, fit, au commencement de ſon Pontificat, de très-fortes Inſtances en faveur de la Société; mais, quoique LOUIS XIII, le ſecondât puiſſamment, ce Pontife ne put rien obtenir.

LES Inighiſtes ne perdirent point courage pour cela. Ils ſe conſolérent, dans l'eſpérance que le tems ameneroit quelque Conjoncture favorable à leur Rétabliſſement. Ils l'attendirent long-tems, cette Conjoncture; mais, enfin, l'Année 1657 l'amena. Les Vénitiens, attaqués de tous côtez par le Turc, & contraints d'implorer l'Aſſiſtance des Princes Catholiques, s'adreſſérent au Pape & au Roi de France. ALEXANDRE VII, & LOUIS XIV, Protecteurs zêlez de la Société, in-

tient pluſieurs Articles, eſt abſolument faux. Le Cardinal CAJETAN en eſt eſtimé l'Auteur. *Mem. de l'Etoile.*

intercédérent fortement pour elle; & leur Intercession fut d'autant plus éficace, qu'ils promettoient à la République des Secours considérables pour Candie.

Ainsi, les Inighistes dûrent leur Rétablissement à la Nécessité où étoit alors la République de complaire au Pape & au Roi de France, dont elle avoit un extrême Besoin. Et, encore, ne consentit-elle à leur Rappel, qu'en les assujettissant à des Conditions très-gênantes, & qui les mettent dans l'Impossibilité de remuer, & de faire le moindre Mal.

Telle fut la Maniére dont les Inighistes s'établirent à Venise. Voyons comment ils se sont établis dans les autres Villes d'Italie.

En 1549, Inigo trouva une belle Occasion de faire un Etablissement à Tivoli. Il ne la négligea point. Fidelle à la Loi, qu'il avoit lui-même imposée au Général de son Ordre, de rester toûjours à Rome, il n'en étoit point sorti depuis son Election au Généralat: mais, il crut se trouver dans une circonstance, qui le dispensoit de l'Observation de cette Loi. Les Habitans de Sant-Angelo, & ceux de Tivoli, leurs Voisins, étoient brouillez jusqu'à se faire une Guerre ouverte. Il s'agissoit de les reconcilier, & le Pape le chargea de cette Commission. Il se rendit donc sur les Lieux; &, ayant fait agréer aux deux Villes le Cardinal de

LA CUEVA, pour Arbitre de leurs Différens, il les engagea cependant à quitter les Armes.

LE Seigneur LOUIS MENDOZZE, qui avoit logé INIGO à Tivoli, lui offrit, avec une Maison commode & des Jardins agréables, une Chapelle de la Vierge, qu'on avoit bâtie hors des Murailles de la Ville, près des magnifiques Ruines de la Maison de Campagne de MÉCENAS. INIGO accepta le tout, pour la plus grande Gloire de Dieu; &, après avoir pris possession de la Chapelle, il s'en retourna à Rome, d'où il ne sortit plus qu'une seule fois, pour aller à Naples y reconcilier le Duc d'ASCAGNE-COLONNE, & JEANNE D'ARRAGON, sa Femme, qui vivoient mal ensemble.

MODÈNE en Lombardie, & Péruse en Toscane, fondérent des Colleges aux Inighistes: & celui de Péruse eut l'avantage d'avoir pour Recteur EVERARD MERCURIEN, qui a été depuis le quatrieme Général de la Compagnie.

PAUL DORIA, Noble Génois, très-riche, que LAINE'S se rendit favorable, leur en fonda un à Genes: & le Cardinal CARPI, Protecteur de la *Santa Casa*, fit la même chose à Lorette.

PEU de tems après, la République de Genes, à la Persuasion de LAINE'S, pria le Pape d'envoyer quelques Inighistes dans l'Ile de Corse, qui, bien que Chré-
tienne

tienne depuis plusieurs Siécles, ne laissoit pas de tenir quelque chose de la Barbarie des Sauvages. JULES III. en parla à INIGO, qui choisit pour cette Légation SILVESTRE LANDIN, & EMANUEL DE MONTE-MAJOR, que le St. Pere y envoya avec le Caractere de *Visiteurs Apostoliques*, & un très-ample Pouvoir.

ILS n'eurent pas besoin de s'en servir contre le Peuple de cette Ile. Il étoit si ignorant, qu'ils lui firent croire & faire tout ce qu'ils voulurent. Mais, il n'en fut pas de même à l'égard des Ecclésiastiques. Les Prêtres & les Moines ne purent souffrir la Hauteur avec laquelle ces deux Etrangers les traitoient. Le Grand-Vicaire écrivit à Rome contre eux, & y envoya un Député pour soutenir ses Plaintes.

CE Député persuada plusieurs Cardinaux, que LANDIN & MONTE-MAJOR agissoient tiranniquement, & abusoient de l'Autorité que leur avoit confié le St. Siége; tellement que le Cardinal de SAINTE-CROIX en fit de grands Reproches à INIGO, à qui il enjoignit d'y mettre Ordre. INIGO envoya sécrétement dans l'Ile de Corse, déguisé en Habit de Cavalier, un des siens, en qui il avoit beaucoup de confiance, & qui se nommoit SEBASTIEN ROMÉ. Cet adroit Inighiste s'acquitta si habilement de sa Commission, qu'il revint à Rome avec des Lettres du

Gouverneur de l'Ile, des Magiſtrats, du Peuple, & du Provincial des Religieux de ST. FRANÇOIS, ſi avantageuſes aux Accuſez, que les Cardinaux firent des Excuſes à INIGO d'avoir crû légérement le Député du Grand-Vicaire de Corſe.

LES Inighiſtes furent mieux reçus en Sicile. Le Viceroi, qui étoit Dom JUAN DE VEGA, s'étant utilement ſervi d'eux dans ce Royaume, pour porter le Peuple à payer de gros Impôts, ſans murmure, & par principe de Conſcience, engagea les Meſſinois, naturellement dévots, à fonder dans leur Ville un College à la Compagnie. Ce College fut bâti, par l'Avis du Viceroi, proche de St. Nicolas, afin que cette Egliſe étant à la Bienſéance des Inighiſtes, ils puſſent facilement l'obtenir, comme il eſt en effet arrivé peu de tems après. Les Meſſinois ne s'en tinrent pas-là: ils leur fondérent encore une Maiſon de Noviciat, la prémiere que l'Ordre ait eûe; car, celle de Conimbre, dont nous avons parlé, n'a été fondée que depuis.

PALERME, Capitale du Royaume de Sicile, & la Rivale de Meſſine, bâtit, par émulation, un ſi beau College à la Compagnie, qu'en reconnoiſſance INIGO envoya douze des plus excellens Perſonnages de ſon Ordre, pour en prendre poſſeſſion. De ces deux Colleges, bien rentez dès leur Fondation, & que les

Li-

Libéralitez de PHILIPPE II, Roi d'Espagne, ont extrémement enrichis, sont sortis, & ont été peuplez, ceux de Siracuse, de Monréal, & tous les autres qu'ont aujourd'hui les Inighistes en Sicile.

NAPLES, Turin, Mantoue, Florence, Ferrare, Boulogne, Parme, Avignon, Sienne, & Rome enfin, suivirent le même Exemple.

LES Obstacles, que les Inighistes trouvérent en Italie, ne furent rien en comparaison des Traverses qu'ils eurent à essuyer pour s'établir en Espagne. Mais, semblables aux Palmiers, plus on les abaissoit, & plus ils s'élevoient.

III. FRANÇOIS DE VILLENEUVE, Homme ignorant, & de basse Extraction, l'un de ceux qu'INIGO avoit envoyés de Rome en Portugal, pour y établir le College de Conimbre, fut le principal Instrument de la Fondation de celui d'Alcala de Hénarès. Voici comment. Accablé de la fatigue d'un si long Voyage fait à pié, & en gueusant, il tomba malade peu de jours après son arrivée à Lisbonne. Ses Supérieurs, par l'avis des Médecins, le firent changer d'air, & l'envoyérent à Alcala, Lieu de sa Naissance, où il n'eut pas plûtôt respiré son air natal, qu'il fut guéri. Il y resta, par Ordre d'INIGO, pour y faire ses Etudes; &, à son Exemple, il se mit, dans un âge déjà avancé, à apprendre le Rudiment avec

III. En Espagne.

les plus petits Ecoliers. Son extrême Misere, & ses Visions, l'empéchérent de faire des Progrès dans la Grammaire pendant les deux Années qu'il s'appliqua à cette Etude. En récompense, il devint si savant en Spiritualité, que les plus fameux Docteurs d'Alcala se mettoient sous sa Direction.

INIGO, ravi de le voir un si grand Maître dans la Vie Spirituelle, songea à en tirer avantage. Dans cette vûe, il lui envoya trois habiles Compagnons, qui persuadérent à plusieurs jeunes Gens des meilleures Familles de la Ville, d'embrasser l'Inighisme. On cria beaucoup contre les quatre Inighistes. On les accusa d'avoir inspiré à cette Jeunesse une Ferveur indiscrette, & de l'avoir séduite. Mais, les Dévots, qu'ils avoient mis dans leurs Intérêts, eurent assez de Crédit, pour les faire décharger de cette Accusation. Enfin, on s'infatua tellement d'eux, qu'on leur fonda un College, qui est un des plus commodes de l'Ordre.

CELUI de Valence doit sa Naissance à JEROME DOMENEC, qui, en se faisant Inighiste, donna tout ce qu'il possédoit à la Compagnie pour cette Fondation. Mais, comme son Bien n'étoit pas suffisant pour cela, INIGO engagea le Pape PAUL III, à y suppléer.

LE FEVRE, & ANTOINE ARAOS, ayant accompagné à Valladolid MARIE

DE

DE PORTUGAL, Fille du Roi JEAN III, lorsqu'en 1543, elle y alla épouser PHILIPPE D'AUTRICHE, Fils de l'Empereur CHARLES-QUINT, ne laissérent point échapper une si belle Occasion de procurer à la Compagnie un Etablissement dans cette Ville. La Princesse, dont ils dirigeoient la Conscience, s'employa avec plaisir, en faveur de ses Directeurs, & les aida, par son Crédit, à obtenir un College, auquel, peu de tems après, on ajouta une Maison Professe.

LA Compagnie s'établit avec la même facilité à Gandie, à Malaga, à Placencia, à Compostelle, à Oviédo, à Léon, à Grenade, à Médina del Campo, à Cordoue, à Seville, à Burgos, à Avila, à Cuença, à Simancas, à Barcelonne, à Murcie, à Monte-Régio, à Origuelle, à Montiel, & à Ognate. On lui fonda dans toutes ces Villes des Colleges, & en quelques-unes des Maisons de Noviciat.

CES Colleges & ces Maisons étoient pour la plûpart peu de chose dans leur premier Etablissement; mais, les Inighistes n'avoient pas plûtôt posé le pié quelque part, que, comme de nouveaux ARCHIMEDES, ils mettoient toute la Terre en mouvement.

ILS prenoient d'abord une pauvre petite Maison de louäge, dont ils payoient le loyer des Aumônes qu'ils alloient cher-

chercher de porte en porte. Cette Maison étoit bien-tôt trop étroite pour contenir la foule d'Ecoliers qu'attiroit chez eux l'apas du *gratis*. Aidez du Crédit des Parens de leurs Disciples, ils obtenoient facilement une plus grande Maison, où se trouvant encore trop resserrez, ils engageoient la Ville, par la considération de l'Utilité publique, à leur fonder un College. Ce College s'aggrandissoit peu à peu des Maisons voisines, qu'ils s'approprioient par de pieuses Fraudes; & croissoit en même tems en Revenus, par les Donations & les Legs, qu'à leur Suggestion leur faisoient les Dévotes, dont ils gouvernoient la Conscience.

EN effet, ils n'eurent d'abord à Rome, qu'une petite Maison d'emprunt. Ils ramassérent assez d'Aumônes pour en louër une plus grande. On leur donna ensuite Nôtre-Dame de la Strata, qui avoit servi de Paroisse. Ils n'y furent pas long-tems, sans s'y trouver à l'étroit. On l'agrandit; &, après cet Agrandissement, on y joignit encore St. André, Eglise voisine, qu'on ôta à ceux à qui elle appartenoit, sous prétexte qu'ils la desservoient mal. Enfin, le Cardinal ALEXANDRE FARNESE, Petit-Fils du Pape PAUL III, croyant sanctifier les Richesses injustes qu'il avoit accumulées pendant le long Pontificat de son Ayeul, & s'en faire des Amis qui le reçussent

dans

dans les Tabernacles éternels, fit bâtir ce ſuperbe Edifice du *Grand Jéſus*, qu'ils ont à Rome, & où leur Monarque a établi le Thrône de ſon Empire.

MAIS, revenons à l'Etabliſſement de la Compagnie en Eſpagne. ARAOS, qu'INIGO avoit fait Provincial de ce Royaume, jetta les premiers Fondemens du College de Salamanque. Le Cardinal FRANCISQUE MENDOZZE, qui en fut le Fondateur, le fit bâtir ſur le Plan magnifique, qu'en traça un Inighiſte, nommé MICHEL DE TORREZ, qui vint exprès de Rome, pour conduire le Bâtiment, & qui fut enſuite Recteur de ce College.

PENDANT qu'on y travailloit, les Inighiſtes, quoique petitement logés dans une Maiſon de louäge, ne laiſſérent pas de ranger, en très-peu de tems, ſous leur Direction, preſque toute la Ville. Comme les Caſuïſtes ſévéres ne ſont pas fort courus, on ſoupçonna ceux-ci d'avoir adouci les Préceptes de l'Evangile, pour attirer à eux la foule des Pécheurs. Les Moines de Salamanque, ayant à leur tête un ſaint Religieux, qui s'étoit volontairement démis d'un Evêché, pour ſe donner tout entier à la Prédication, dans laquelle il excelloit, firent retentir toutes les Chaîres d'Anathemes contre ces nouveaux Directeurs de Conſcience, qu'ils accuſoient de Relâchement; & rendirent

leur Morale si suspecte, que chacun les abandonna.

DESTITUEZ de la Protection du Cardinal de MENDOZZE, que la mort venoit de leur enlever, & trop foibles pour résister à de si puissans Adversaires, ils prirent le parti de la Dissimulation. Ils feignirent d'ignorer ce qu'on disoit d'eux, & continuérent leurs Fonctions ordinaires, mais avec un extérieur si dévot, si humble, & si mortifié, qu'ils regagnérent bien vîte, par ces beaux dehors, la Confiance de tous les Habitans; & portérent même un grand nombre d'Ecoliers de l'Université à embrasser leur Institut.

ILS eurent avec Dom JUAN-MARTINEZ SILICEO, Archevêque de Tolede, une Affaire bien plus délicate. Ayant ôsé, sans sa Permission, administrer les Sacremens dans son Diocése, sous ombre des Privileges abusifs, que leur avoit accordé le St. Siége, ce Prélat, zélé Défenseur des Droits sacrez & inaliénables de l'Episcopat, interdit les Inighistes, & fulmina une Sentence d'Excommunication contre toutes les Personnes qui se confesseroient à eux. Il défendit ensuite aux Religieux & aux Curez de son Diocése de laisser prêcher, ou dire la Messe, dans leurs Eglises, à aucun Prêtre de la Société.

INIGO, ayant été informé de tout cela,

la, loin de s'en affliger, s'en réjouït. *Cette nouvelle Tempête*, dit-il à RIBADENEYRA, avec un Visage serain & gai, *est d'un bon Augure pour nous: c'est un signe évident, que Dieu veut se servir de notre Ministere dans Tolede. Car, enfin, l'Experience nous apprend, que les Contradictions préparent par-tout les Voyes à l'Etablissement de la Compagnie; & que, plus elle est traversée en un Lieu, plus elle y fait de Progrès.* Cependant, il ne laissa pas d'écrire en Espagne, & d'ordonner qu'on n'épargnât, ni Priéres, ni Soumissions, pour satisfaire l'Archevêque. VILLENEUVE, qui, malgré son Ignorance, étoit Recteur du College d'Alcala, le seul qu'avoit la Société dans le Diocése de Tolede, fit les derniéres Bassesses, pour fléchir ce Prélat; mais, n'ayant pû y réüssir par cette Voye, on en chercha d'autres pour l'appaiser, ou pour l'adoucir. La Compagnie avoit des Amis puissans, on les fit agir. Ils mirent tout en œuvre, mais encore sans succès.

INIGO, voyant que toutes ces Démarches ne servoient de rien, eut recours à la Protection de JULES III, & ordonna aux Inighistes d'Alcala de porter leurs Plaintes au Conseil Royal d'Espagne. Sa Sainteté écrivit à l'Archevêque, qu'elle apprenoit avec autant d'Etonnement que de Douleur, qu'il fût le seul qui maltraitât la Compagnie de Jésus, si so-

 lem-

lemnellement approuvée par les Souverains Pontifes, si estimée, & si bien reçûe dans les Païs Catholiques.

D'UN autre côté, le Conseil Royal ayant éxaminé les Bulles & les Privileges des Inighistes, & trouvant la Procedure de l'Archevêque contraire à l'Autorité du St. Siége, fit une Déclaration en leur faveur. Cette Déclaration, jointe à la Lettre du St. Pere, força l'Archevêque à casser les Ordonnances qu'il avoit faites contre eux, & à les laisser jouïr de leurs Exemptions.

CE grand Prélat mourut bien-tôt après. Il n'eut pas plûtôt les yeux fermez, que les Inighistes furent appellez à Tolede, où la prémiere Maison, qu'on leur donna, fut un beau Corps de Logis, que ce même Archevêque avoit nouvellement fait bâtir pour son Clergé. *O! Evénement digne d'Admiration!* s'écrie là-dessus RIBADENEYRA. *Un Primat des Espagnes fait tous ses Efforts, pour nous bannir de sa Jurisdiction; &, sans y penser, il nous bâtit un superbe Palais dans la Métropole de son Diocése!*

CETTE Tempête ayant été ainsi appaisée, il s'en éleva une autre beaucoup plus furieuse à Saragosse, Capitale du Royaume d'Arragon. Ils y avoient été appellez l'Année 1547. par Dom JUAN GONZALES, Protecteur du Royaume; & les Amis qu'ils s'étoient faits dans cette Ville,

Ville, entre lesquels étoient PIERRE AUGUSTIN, Evêque d'Huesca, leur y avoient achetté quelques Maisons, pour les loger, en attendant qu'on leur eût bâti un College.

MAIS, les Ecclésiastiques Séculiers & Réguliers, voyant que ces nouveaux venus entreprenoient déjà sur leurs Droits, & commençoient à bâtir une Chapelle, résolurent de s'opposer à une Entreprise si téméraire. Les Augustins, appuyez du Curé de la Magdelaine, Religieux de l'Ordre de St. BERNARD, & Neveu du Grand-Vicaire de l'Archevêque de Sarragosse, leur firent signifier, que, par un Privilége spécial, accordé tant à eux qu'à tous les autres Religieux Mendians, il étoit expressément défendu de bâtir aucune Eglise ou Monastere, à cent quarante canes de leurs Couvens: qu'ainsi, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, ils eussent à discontinuer le Bâtiment de la Chapelle qu'ils avoient commencée, puisqu'elle étoit dans l'étendue prohibée par le Privilege.

Les Inighistes, sans s'inquiétter de cette Défense, firent travailler avec plus de vigueur que jamais au Bâtiment de leur Chapelle. Ils soûtenoient, qu'elle étoit éloignée de plus de cent cinquante canes du Couvent des Augustins: & que, d'ailleurs, les Bulles, que leur avoient accordées les Souverains Pontifes, ayant formelle-

ment dérogé à ces Priviléges, & leur ayant octroyé celui de pouvoir ériger des Eglises par-tout où ils voudroient, on ne pouvoit leur contester ce Droit, sans se rendre coupable de Desobéïssance au St. Siége.

LA Chapelle étant achevée, ils choisirent un Jour de Fête, pour y célébrer avec plus de solemnité la prémiere Messe. Ils y invitérent le Vice-Roi, les plus grands Seigneurs de sa Cour, & les principaux Bourgeois de la Ville. Le Jour de la Cérémonie étant venu, & au moment que le Sacrificateur alloit monter à l'Autel, le Grand-Vicaire leur envoya faire Défense de passer outre. Mais eux, sans nul égard à cette Défense, célébrérent leur Messe avec toute la Pompe qu'ils avoient préparée.

LE Grand-Vicaire, irrité du Mépris qu'ils faisoient de son Autorité, défendit, sous peine d'Excommunication, d'aller entendre chez eux la Messe, & tout autre Service Divin, quel qu'il fût. Il en fit afficher le Décret à leurs Portes; & ordonna à tous les Curez de le publier au Prône. Non-content de cela, il excommunia tous les Inighistes de Sarragosse, au Son lugubre des Cloches, & avec les épouvantables Cérémonies, qui se pratiquent en pareille occasion.

CETTE Excommunication les rendit si odieux, que chacun les fuyoit comme

des Damnez. On les peignit, eux & l'Evêque d'Huesca, leur Patron, entre les Griffes des Diables, qui les jettoient dans les Flammes infernales; & l'on exposa, dans les Places publiques, les Tableaux où ils étoient si affreusement représentez. On chargeoit leurs Personnes d'Injures atroces, quand on les rencontroit dans les Rues. On alloit même les insulter jusques chez eux, frapper à leurs Portes, & jetter une grêle de Pierre contre les Fenêtres de leurs Maisons. Enfin, le Peuple porta si loin sa Haine contre eux, qu'il les auroit exterminez, s'ils ne se fussent dérobez à sa Fureur par une prompte Fuite.

TOUT autres que des Inighistes auroient dit un Adieu éternel à une Ville qui les auroit si indignement traitez. Mais, pour eux, accoûtumez à souffrir les plus grands Opprobres, & même à s'en servir pour parvenir à leur But, ils ne se retiré[illegible]ue pour se mettre à couvert de l'[illegible], & revenir dès qu'il seroit calmé. Ils se réfugiérent, pour cet effet, à Pédroles, petite Ville voisine, d'où ils négociérent leur Rappel.

LES puissans Amis, qu'ils avoient dans Sarragosse, agirent si fortement en leur faveur, qu'ils portérent l'Archevêque, par la crainte de s'attirer l'Indignation du Pape, & celle du Roi, à révoquer le Décret du Grand-Vicaire, & à lever l'Ex-

l'Excommunication, qu'il avoit fulminée. Ensuite, ils engagérent le Sénat à rappeller les Inighistes, & à leur faire une Réception, qui leur fit oublier les Outrages qu'ils avoient essuyés.

ENFIN, ayant été résolu de les recevoir en Triomphe dans la Ville, le Grand-Vicaire, les Sénateurs, les Magistrats, les Officiers du Roi, suivis de la Noblesse, & d'une foule incroyable de Peuple, allérent au devant d'eux. On les fit monter sur des Mules superbement harnachées. Deux Gentilshommes marchoient à côté de chaque Inighiste, & on les conduisit ainsi, au bruit des Acclamations, jusqu'au College de la Compagnie, où le Vice-Roi, & les Inquisiteurs, les attendoient. Là, l'Evêque d'Huesca célébra Pontificalement la Messe, en Action de Graces de leur Retour: après quoi, ils furent remis en possession de leurs Maisons, & de leur Chapelle.

TELLE fut la maniere dont les Inighistes s'établirent en Espagne. Nous allons voir à quelle occasion, & comment, ils s'introduisirent en Flandres, dans les Provinces-Unies, en Angleterre, en Allemagne, dans l'Empire, & dans le Nord.

IV. En Flandres.

IV. QUELQUES jeunes Inighistes Espagnols, qui étudioient à Paris, ayant été obligés, l'Année 1542, de quitter la France, à cause qu'elle étoit rentrée en Guerre

avec

avec l'Eſpagne, ſe retirérent dans les Païs-Bas. DOMENEC, leur Supérieur, le même qui avoit fondé le Collége de Valence, les mena à Louvain, où il leur fit continuer leurs Etudes. Dès qu'ils les eurent achevées, quelques-uns d'entre eux ſe répandirent dans les autres Villes de Flandres, avec pluſieurs de leurs Condiſciples, qu'ils avoient gagnés à INIGO.

ILS y furent aſſez long-tems ſans Maiſons, ſans Colléges fondez, & ne vivant que d'Aumônes. Mais, enfin, s'étant rendus agréables à quelques Magiſtrats de Tournai, dont ils enſeignoient les Enfans, ces Magiſtrats portérent la Ville à fonder un Collége à la nouvelle Société.

LA Difficulté étoit d'en pouvoir prendre poſſeſſion. Les Statuts de Flandres, que ceux des Tournaiſiens, qui n'aimoient pas les Inighiſtes, faiſoient valoir contre eux, portoient expreſſe défenſe à tout Ordre Religieux, nouvellement fondé, de bâtir aucune Maiſon, Monaſtere, Egliſe, Chapelle, ou College, dans toute l'étenduë des Païs-Bas, ſoûmis à l'Obéïſſance du Roi Catholique, ſans un Privilége ſpécial de Sa Majeſté.

INIGO, informé de cet Obſtacle, dépécha auſſi-tôt RIBADENEYRA en Flandres, où étoit alors PHILIPPE II. RIBADENEYRA, muni de Recommandations du Pape, & aidé du Crédit de Dom,

GOMEZ DE FIGUEROA, tout puissant auprès de PHILIPPE, & Ami particulier d'INIGO, obtint d'autant plus facilement la Grace qu'il demandoit, qu'il fit entendre à ce Monarque, grand Zélateur de la Religion Catholique, & Ennemi implacable des Protestans, qu'il n'y avoit que des Hérétiques qui s'opposassent à l'Etablissement de la *Compagnie de Jésus*, parce qu'elle leur faisoit une Guerre sanglante.

ENSUITE, par le Crédit du Duc d'ALBE, du Duc de PARME, & du Marquis de SPINOLA, ils s'établirent à Anvers, à Bruges, à Liége, à Gand, à Bruxelles, à Mons, à Lille, à Douai, à Maestricht, & dans plusieurs autres Villes des Païs-Bas. Ils achettérent à Anvers le grand Hôtel d'Aix, qu'ils agrandirent, & embellirent considérablement. Enfin, ils devinrent en peu de tems extrémement riches en Flandres, par les Legs, que leur faisoient, en mourant, les Officiers Espagnols, à qui ils avoient fait accroire, qu'ils expioient par-là leurs Brigandages, leurs Cruautez, & leurs Sacriléges.

V. Dans les Provinces-Unies.

V. SOLIDEMENT établis en Flandres, ils formérent le Dessein d'aller dans les Provinces-Unies. Ils s'y glissérent sous l'Habit de Marchands, à la faveur des Passeports que le Prince MAURICE accordoit aux Négocians Flamands. Mais, les Etats-Généraux, informez des Trahisons qu'ils tramoient, pour assujettir le Païs,

Païs au Pape & au Roi d'Espagne, à l'un pour le Spirituel, à l'autre pour le Temporel, publiérent (*) un Edit, par lequel il étoit *ordonné à tous ceux de la Secte pernicieuse & meurtriere des Jésuites*, qui se trouvoient dans les Provinces-Unies, d'en sortir; & défendu à ceux du dehors d'y jamais mettre les pieds, *sous peine*, à l'égard des uns & des autres, *de Punition Corporelle*. Le même Edit enjoignoit à tous les Sujets de la République, qui avoient des Enfans dans les Colleges des Inighistes, de les faire revenir chez eux dans l'espace d'un Mois, & défendoit d'y en envoyer à l'avenir; déclarant tous ceux, qui y auroient étudié, inhabiles pour toûjours à posséder aucune Charge ou Office.

Cet Edit, confirmé & renouvellé de tems en tems, n'a pû empêcher les Inighistes de venir dans les Provinces-Unies, où il y en a toujours eu, & où il y en a encore. Et, quoiqu'ils n'ôsent s'y montrer, ils ne laissent pas, tout cachés qu'ils y sont, d'y avoir un Parti considérable parmi les Catholiques, & de tenir tête aux Jansénistes, quoique protégés par l'Etat.

Lorsque Maestricht passa sous la Domination de la République en 1632, les

(*) Le 4. d'Avril 1596.

les Jésuites y furent maintenus dans tous leurs Privileges, & ne tardérent pas à s'en rendre absolument indignes. Car, peu après, le Pere JEAN-BAPTISTE BODDENS, Recteur de leur College, & les Peres GERARD PAESMAN, & PHILIPPE NOTTIN, ses Confreres, complotérent perfidement de livrer cette Ville aux Espagnols. Aussi y furent-ils punis du dernier Supplice, le 14 & le 20 de Juillet 1638. Mais, selon la Maxime constante de leur Compagnie, ils ne lui en parurent que plus dignes d'occuper chacun une Place dans son Martyrologe.

VI. En Angleterre.

VI. LA Réünion de l'Angleterre au St. Siége faisoit l'Objet des Vœux les plus ardens d'INIGO. Ce Royaume, autrefois le plus beau Fleuron de la Thiare, avoit, dès l'Année 1534, secoué le Joug du Pape; & ne connoissoit d'autre Chef de l'Eglise Anglicane, que HENRI VIII. Mais, pendant le Regne de ce Prince, Ennemi irréconciliable de la Papauté, & pendant celui d'EDOUARD VI, son Fils & son Successeur, il fut contraint de borner son Zêle à de simples Desirs.

IL crut pouvoir le faire agir sous le Regne sanguinaire de MARIE, qui succéda à EDOUARD, son Frere. Dès qu'il sut qu'elle avoit fait prier JULES III d'envoyer en Angleterre le Cardinal REGNAULD DE LA POOLE, avec le Caractere de Légat, pour reconcilier

le Royaume à l'Eglise Romaine, il offrit à ce Prélat de recevoir, dans un des Colleges de la Compagnie, établis à Rome, autant de jeunes Anglois de bon Esprit, que Sa Seigneurie Illustrissime trouveroit à propos de lui envoyer. Son Dessein étoit de les faire instruire des Maximes de la Société, & de les renvoyer ensuite dans leur Patrie, pour y défendre les Prétentions du St. Siége.

MAIS, ses Offres n'ayant point été acceptées, il écrivit en Espagne à ARAOZ, & à FRANÇOIS DE BORGIA, l'un Provincial, l'autre Commissaire, de la Compagnie en ce Royaume; & leur ordonna de faire tous leurs Efforts & toute la Diligence possible, pour passer en Angleterre avec le Prince Dom PHILIPPE, Fils de CHARLES-QUINT, qui alloit y épouser MARIE. Cet Ordre arriva trop tard; & INIGO, l'ayant sû, manda à BERNARD OLIVIER, qui étoit à Tournay, de se rendre incessamment à Londres, avec un Compagnon. OLIVIER alla aussi-tôt à Anvers, pour s'y embarquer; mais, le Retour imprevû de PHILIPPE dans les Païs-Bas l'obligea de renoncer à un Voyage, qu'il n'entreprenoit que sur l'Espérance de la Protection de ce Prince.

INIGO ayant échoüé dans ces diverses Tentatives, les Inighistes, animez du même Zêle que lui, chercherent tous les

Moïens de passer en Angleterre. Voyant que MARIE restituoit les Biens Ecclésiastiques, qui avoient été annéxez à la Couronne, ils crurent, qu'on auroit besoin de leur Ministere, pour porter les Seigneurs, qui avoient de ces Biens, à suivre l'Exemple de la Reine.

ILS insinuérent donc au Cardinal DE LA POOLE, que les Bénédictins étoient à charge au Public, au lieu de le soulager; que, quant à eux, si on vouloit leur donner les Monasteres supprimez, ils y établiroient des Séminaires, & des Colleges; & que Personne ne possédant mieux qu'eux l'Art de remuer les Consciences des Mourans, ils feroient, en peu d'Années, recouvrer à l'Eglise la meilleure partie de son Patrimoine.

CETTE Proposition fut encore rejettée par LA POOLE, qui ne voulut jamais les employer, ni même leur permettre de venir en Angleterre; ce qui les mortifia extrémement, & leur fit regarder ce digne Cardinal, comme un Ennemi de leur Société.

DE LA POOLE mourut le 17. de Novembre 1558; mais, les Inighistes ne gâgnérent rien à sa Mort, parce que, le même jour, l'Angleterre perdit MARIE; & qu'ELISABETH, qui lui succéda, rétablit la Religion Protestante. PAUL IV, & PIE IV, ayant fait de vains Efforts, pour la ramener au Sein de l'Eglise Catholique, l'un

l'un par des Menaces hautaines, l'autre par des Exhortations tendres, PIE V, Successeur du dernier, excomunia solemnellement cette Princesse, le 25. de Février de 1569.

LA Sentence portoit, qu'*en Qualité de Souverain, établi sur toutes les Nations, pour arracher, détruire, dissiper, perdre, planter, & édifier, il déclaroit la nommée* ELIZABETH, *Hérétique, Fautrice d'Hérétiques; la retranchoit, elle, & ses Adhérens, du Corps de* JÉSUS-CHRIST; *la privoit de son prétendu Droit à la Couronne d'Angleterre, & à tous autres Domaines, Dignitez, & Prérogatives; délioit ses Sujets, & tous autres, en quelque maniere que ce fût, du Serment de Fidélité, qu'ils pouvoient lui avoir prêté; & leur défendoit, sous peine d'Excommunication, d'obéir à ses Edits, Ordonnances, & Mandemens.*

UN certain JEAN FELTON fut assez fanatique, pour afficher cette Sentence à la Porte du Palais de l'Evêque de Londres, & pour se glorifier, jusque sur l'Echafaut, où il reçut la Récompense de son Fanatisme, d'avoir rendu un Service signalé à la bonne Cause.

IL y eut, dans les Provinces Septentrionales du Royaume, quelques Catholiques, qui, en vertu de la Bulle du Pape, prirent les Armes contre la Reine; mais, la Conspiration, ayant été découverte, fut étouffée dès sa naissance. La Reine en

tira même cet Avantage, que le Parlement, pour prévenir de semblables Révoltes, décerna la Peine de Mort contre ceux qui appelleroient Sa Majesté, *Schismatique*, ou *Hérétique*, ou *Infidelle*, ou *Usurpatrice*; & défendit, sous la même Peine, d'apporter dans le Royaume des Bulles, des Brefs, ou autres Expéditions de Rome.

CETTE Ordonnance, qui n'avoit pour But que de garantir l'Autorité Souveraine des Attentâts d'une Puissance étrangere, ne pouvoit blesser la Conscience des Catholiques qui vouloient se comporter en fidéles Sujets. Aussi, les plus savans & les plus pieux Théologiens d'entre eux ne firent-ils nulle Difficulté de déclarer publiquement, & par écrit, *qu'ils reconnoissoient, en la Reine* ELIZABETH, *une Autorité, une Puissance, & une Supériorité sur eux, & sur tous les autres Sujets du Royaume, aussi pleine, & aussi entiére, qu'en aucun autre de ses Prédécesseurs. Que, nonobstant toute Autorité contraire, quelle qu'elle fût, ou toute Dénonciation faite ou à faire, soit contre la Reine, soit contre ceux de ses Sujets qui ne voudront pas se départir de son Obéissance, ni cesser de soutenir ses Droits, & ceux de ses Etats, ils la défendroient, Elle & la Patrie, envers & contre tous, & qu'ils obéiroient toûjours à Sa Majesté en tout ce qui concerne les Affaires Civiles.*

EN faveur d'une Déclaration si satisfaisante, les Catholiques eurent la liberté d'éxer-

d'éxercer en ſecret leur Religion, & leurs Prêtres celle de leur adminiſtrer de la même maniére les Sacremens. Ils jouïſſoient de cette Tranquillité, lorſque des Miſſionnaires, élevez dans les Séminaires Anglois de Rome & de Rheims, & envoyez par le Pape, vinrent la troubler, en leur faiſant un ſcrupule de leur Obéïſſance à la Reine.

CES Miſſionnaires avoient à leur tête deux Inighiſtes, nommez ROBERT PERSON, & EDMOND CAMPIAN, l'un & l'autre Anglois, & les prémiers de la Société qui ayent mis le pié en Angleterre. Ils avoient embraſſé la Religion Anglicane, au commencement du Régne d'ELIZABETH. Mais, étant enſuite retournez au Catholiciſme, ils s'éxilérent de leur Patrie, & allérent à Rome ſe faire Inighiſtes.

GRÉGOIRE XIII, qui leur trouva toutes les Qualitez néceſſaires pour faire réüſſir le Deſſein qu'il avoit conçu de remettre l'Angleterre ſous l'Obéïſſance du Saint Siége, les y envoya au commencement de l'Année 1580, chargés d'une Bulle, qui confirmoit l'Excommunication fulminée par PIE V, ſon Prédéceſſeur, contre la Reine ELIZABETH.

MAIS, comme les Catholiques Anglois n'étoient pas auſſi forts qu'on l'avoit perſuadé au crédule PIE; & que, d'ailleurs, ils ne pouvoient réſiſter impunément

nément à une Reine, qui ne le cédoit à aucun Prince du Monde en l'Art de se faire obéïr; GRÉGOIRE, pour ne les point exposer là la rigueur des Loix Pénales, leur *permettoit*, par sa Bulle, *une Obéissance passive, jusqu'à ce que, devenus plus puissans, ils fussent en état de mettre publiquement la Bulle de* PIE V *en éxécution.*

NOS deux braves Champions, bien instruits par EVERARD MERCURIEN, leur Général, de ce qu'ils devoient faire pour répondre aux Vûes du Saint Pere, partirent de Rome, pleins de Zêle & de Courage, & résolus de vaincre ou de mourir. Ils prirent leur Route par la France; &, s'étant embarqués séparément, déguisez en Soldats, ils arrivérent l'un après l'autre à Londres, où ils se rejoignirent.

ILS y coururent de si grands Risques, qu'ils furent obligez d'aller chercher un Asile plus sûr dans les Provinces éloignées. Mais, avant que de quitter la Capitale, CAMPIAN écrivit aux Seigneurs du Conseil Royal une Lettre, par laquelle il les supplioit de lui obtenir de la Reine la Permission de disputer, en sa présence, contre les Docteurs & les Professeurs les plus célébres des deux Universitez du Royaume; s'offrant de leur démontrer, par des Argumens invincibles, la Vérité de la Foi Catholique, & de les forcer d'avouër, que la Séparation des Protes-

tans

tans d'avec Rome, étoit insoutenable.

AU RESTE, ajoûtoit-il, *je veux bien, Mylords, que vous sachiés, que tout autant que nous sommes de la Compagnie de Jésus, répandus au long & au large, par tout le Monde, nous avons fait contre vous une sainte Ligue, pour votre Conversion; & que, résolus de souffrir, avec constance, les Supplices que vous nous préparez, nous ne desespérerons point de votre Salut, tant qu'il en restera un seul de nous à pendre à votre Tyburn* (*).

PEU de tems après son départ de Londres, il composa un petit Ecrit, qu'il fit imprimer furtivement, & dont il répandit de tous côtez un très-grand nombre d'Exemplaires. Cet Ecrit, qu'il adressa aux Universitez d'Oxford, & de Cambridge, contenoit *dix Preuves de la Vérité de la Religion Catholique*: Preuves, selon lui, si convaincantes, qu'elles suffisoient pour justifier, de témérité, l'audace, qu'il avoit eûe, de défier lui seul au Combat tous les Docteurs d'une Nation si savante.

CEPENDANT, la Reine, informée du Dessein qui ramenoit PERSON & CAMPIAN dans le Royaume; & voyant, qu'ils changeoient tellement les Inclinations des Catholiques, que la plûpart cessoient de l'être

(*) Lieu où l'on éxécute les Criminels à Londres.

l'être par délicatesse de Conscience, & ne l'étoient plus que par un Esprit de Faction; elle résolut de couper un si grand Mal par la Racine.

POUR cet effet, elle publia une Ordonnance très-rigoureuse contre les Jésuites, les Missionnaires, les Diseurs de Messes, qui étoient, ou qui viendroient, ou qui seroient envoyez, dans le Royaume: défendant à tous ses Sujets, sous peine d'être punis comme Rebelles, non seulement de recevoir, d'entretenir, de secourir, de favoriser, aucun de ces Emissaires du Pape; mais encore, leur enjoignant, sous la même peine, de découvrir ceux qu'ils sauroient avoir donné retraite à de semblables Perturbateurs du Repos Public, ou qui ne les auroient pas mis entre les mains des Juges les plus prochains, pour être arrêtez, interrogez, & punis, selon la Sévérité des Loix du Royaume, & des Edits de Sa Majesté.

APRE'S la Publication de cette Ordonnance, on visita toutes les Maisons des Catholiques suspects, & l'on promit des Récompenses, même une Abolition de tous Crimes, à ceux qui dénonceroient, ou qui livreroient à la Justice, un Jésuite. PERSON eut le bonheur d'échapper aux Recherches les plus exactes. Mais, CAMPIAN, malgré la Précaution qu'il prénoit de changer tous les jours de Nom, d'Habit, & de Lieu, fut découvert par la

la Trahiſon d'un faux Frere, appellé GEORGE ELIOT; &, ayant été arrêté dans le Château de Lyford, il fut conduit à Londres, où on lui fit ſon Procès dans les formes.

SES Juges, voulant le convaincre par ſa propre Doctrine, qu'il n'étoit revenu dans le Royaume, que pour ſouſtraire les Sujets de la Reine de l'Obéïſſance qu'ils lui devoient, lui firent les Queſtions ſuivantes; le ſommant d'y répondre clairement, & ſans équivoque.

ILS lui demandérent: I. Si la Bulle de PIE V, contre la Reine, étoit juſte; & ſi ſes Sujets étoient tenus de s'y ſoumettre? II. Si ELISABETH étoit une Reine légitime, à qui tous les Anglois devoient obéïr, nonobſtant cette Bulle, ou toute autre Sentence, que le Pape auroit prononcée, ou pourroit à l'avenir prononcer, contre Sa Majeſté? III. Si le Pape avoit Droit de donner Pouvoir aux Sujets de la Reine de prendre les Armes contre elle; & s'ils pouvoient le faire licitement, ou non? IV. Si le Pape, pour quelque Cauſe que ce ſoit, peut diſpenſer les Sujets de Sa Majeſté du Serment d'Obéïſſance, qu'ils lui ont fait? V. Si les Docteurs NICOLAS SANDERUS, & RICHARD BRISTOL, ont enſeigné la Vérité, ou l'Erreur, en approuvant, & en confirmant, comme ils ont fait, la Bulle de PIE V, l'un dans ſon Livre de *la*

Monarchie visible de l'Eglise, l'autre dans son Traité des *Raisons d'embrasser la Foi Catholique?* VI. Quel Parti devroient prendre les Anglois, s'il arrivoit que le Pape, par une Bulle, ou par une Sentence, déclarât que la Reine n'est plus une Reine legitime; qu'il déliât ses Sujets de leur Serment de Fidélité; & qu'il envahît le Royaume, ou le fit envahir par quelqu'autre, qu'il auroit revêtu de son Autorité?

CAMPIAN, ne pouvant répondre sincérement à ces Questions, sans s'avouër coupable du Crime, dont on l'accusoit, prit le parti de les éluder. *Je ne suis point obligé*, dit-il, *de répondre à ces Demandes. Elles ne sont point du Ressort de ce Tribunal, où l'on juge des Faits, & non pas des Pensées. C'est aux Universitez, qu'il faut proposer de tels Théses; & c'est à elles qu'il appartient de les résoudre par des Argumens Théologiques.* Mais, malgré ce Subterfuge, il fut juridiquement convaincu d'avoir enseigné, que la Reine avoit été légitimement déposée, & d'avoir apporté de Rome une Bulle, qui confirmoit cette Déposition. Ainsi, suivant les Loix d'Angleterre, on le condamna au Supplice ordinaire des Criminels de Léze-Majesté, qu'il subit à Tyburn le prémier de Décembre 1581.

SON Supplice, qui fut suivi de celui d'ALEXANDRE BRIANT, ne diminua point le Zêle des Inighistes. Fermes dans le

le Vœu qu'ils avoient fait de reconquérir l'Angleterre, ou de périr à la Peine, ils travaillérent avec plus d'Ardeur que jamais à l'Exécution de cette périlleuse Entreprise. THOMAS COTTAME (1), JEAN CORNELIUS (2), ROBERT SOUTHWELL (3), HENRI WALPOLE (4), ROGER FILCOC (5), & FRANÇOIS PAGÆUS (6), se distinguérent entre les autres; &, à force de braver le Gibet, ils trouvérent enfin ce qu'ils cherchoient.

IL y eut peu de Conspirations contre ELISABETH, où les Inighistes n'ayent eu quelque part. BENOIT PALMIO, & ANNIBAL CODRET, approuvérent celle de GUILLAUME PARRY (7). GUILLAUME HOLTE, conseilla celles de PATRICE CULLEN, de WILLIAMS, & d'YORCK (8): & ce fut par les Exhortations de RICHARD WALPOLE (9), que SQUIRE résolut d'empoisonner cette Princesse.

JACQUES I, ayant succédé à ELISABETH, fit publier, dès la prémiere Année de son Regne (10), une Proclamation, qui les bannissoit tous du Royaume; non en Haine de la Religion Catholique,

(1) En 1582. (2) En 1594. (3) En 1595. (4) En 1595. (5) En 1601. (6) En 1602. (7) En 1584. (8) En 1592, & en 1594. (9) En 1597. (10) L'Année 1604.

lique, comme il s'en expliquoit lui-même; mais uniquement à cause qu'ils enseignoient, que le Pape avoit le Droit d'excommunier les Rois, de les déposer, de donner leurs Royaumes à d'autres, & d'absoudre leurs Sujets du Serment de Fidélité. Cette Proclamation, qui ne fut point éxécutée à la rigueur, laissoit aux Catholiques la liberté de croire ce qu'ils jugeroient à propos; & n'éxigeoit rien autre chose d'eux, si-non qu'ils renonçassent à la Croyance que l'Evêque de Rome a quelque Supériorité sur les Rois.

Il leur confirma cette Tolérance dans la Harangue, par laquelle il fit l'Ouverture du premier Parlement qu'il convoqua. Mais, comme ils s'étoient flattez que ce Prince, qui leur avoit fait de grandes Caresses, & de grandes Promesses, lorsqu'il n'étoit encore que Roi d'Ecosse, rétabliroit leur Religion; quelques-uns des plus zêlez d'entre eux, & dont les Inighistes dirigeoient la Conscience, voyant leurs Espérances trompées, & ne pouvant s'accommoder d'une Liberté qu'il leur falloit achetter par l'Abjuration du Dogme favori de leurs Directeurs, formérent, pour se mettre au large, le plus noir Dessein, dont on ait jamais ouï parler. Ce fut de faire sauter en l'Air le Roi, la Reine, le Prince HENRI Héritier présomptif de la Couronne, les Pairs du Royaume, & tous les Deputez des

des Provinces, en faiſant joüer, ſous la Chambre Haute, une Mine, dans le tems que le Roi prononceroit ſa Harangue en préſence des Seigneurs, & des Communes.

Mais, une Lettre ſans Signature, écrite par un des Conjurez à un Lord de ſes Amis, à qui il vouloit ſauver la Vie, découvrit, & fit échouër, ce Complot Diabolique, qui ne fut fatal qu'aux Conſpirateurs, dont huit des principaux ſubirent le Supplice des Criminels de Léze-Majeſté au premier Chef, le 31. de Décembre de l'Année 1606.

On apprit par leurs Dépoſitions, que Henri Garnet, Oswald Tesmond, & Jean Gérard, tous trois Inighiſtes, avoient été conſultez, & avoient approuvé l'Entrepriſe. Les deux derniers s'évadérent; mais, le prémier fut arrêté, comme auſſi un autre de ſes Confreres, nommé Edouard Oldecorne.

On les condamna l'un & l'autre à la même Peine qu'on avoit infligée aux Conjurez: Garnet, pour n'avoir point révélé la Conſpiration, dont il fut juridiquement convaincu d'avoir eu pleine Connoiſſance: & Oldecorne, pour avoir dit publiquement, après la Découverte de la Conſpiration, que le mauvais ſuccès, qu'elle avoit eû, n'en rendoit pas le Deſſein moins juſte; & pour avoir exhorté

horté ſon Troupeau à ne ſe point décourager pour cela, mais à eſpérer que Dieu beniroit quelqu'autre Entrepriſe.

ENFIN, après l'Aſſaſſinat de HENRI IV, arrivé à Paris l'Année 1610, JACQUES, éffrayé du Danger qu'il couroit de ſubir le même Sort, tant qu'il y auroit des Inighiſtes dans ſes Etats, leur ordonna à tous d'en ſortir. Mais, malgré cet Ordre, & malgré toutes les Proclamations rigoureuſes, qu'on a publiées de tems en tems contre eux, il y en a toûjours eu quelques-uns en Angleterre; où, pour n'être point reconnus, ils font toutes ſortes de Perſonnages, juſqu'à celui de Koracres, qu'ils ſavent jouër à merveilles.

VII. En Allemagne, & dans les Provinces du Nord.

VII. L'ALLEMAGNE les traita plus favorablement. GUILLAUME IV, Duc de Baviére, qui avoit juré d'exterminer les Proteſtans par les Armes, pria INIGO de lui envoyer quelques Théologiens de ſa Compagnie, pour relever l'Honneur de la Théologie Catholique, que les Diſciples de LUTHER, & de CALVIN, rendoient tout-à-fait mépriſable. INIGO choiſit SALMÉRON, LE JAY, & CANISIUS: & voulut, qu'en paſſant par Boulogne, ils y reçuſſent le Bonnet de Docteur, afin qu'ils euſſent un Caractere qui prévint en faveur de leur Doctrine. SALMÉRON entreprit d'expliquer les Epîtres de ST. PAUL; LE JAY, les Pſeaumes

Pseaumes de DAVID; & CANISIUS, le Maître des Sentences.

QUOIQUE décorez du Titre imposant de Docteurs, leurs Leçons n'en furent pas, pour cela, trouvées plus solides par les Protestans. Cependant, ils furent si bien se faire valoir auprès des Catholiques, que GUILLAUME résolut de leur bâtir un magnifique College. La mort l'en empêcha: mais, ils n'y perdirent rien; car, ALBERT V, son Fils, à qui il les recommanda en mourant, au lieu de ce College, leur en fonda deux, l'un à Ingolstad, l'autre à Munich, Capitale de ses Etats.

FERDINAND, Roi des Romains, bien que favorable aux Protestans, avec qui il étoit assez d'accord sur les principaux Points de la Religion, ne laissa pas, pour complaire au Pape, dont il avoit besoin, de faire venir des Inighistes à Vienne. Il les logea d'abord chez les Dominicains, où ils ne restérent pas long-tems. La crainte d'incommoder ces Religieux les obligea de les quitter, pour aller demeurer dans un Couvent abandonné, que les Carmes, à qui il appartenoit, leur cédérent très-volontiers, dit RIBADENEYRA. Ce fut sur les débris de ce Couvent ruiné, que FERDINAND leur bâtit un College. Ce Prince leur fonda encore ceux d'Inspruck & de Prague. Enfin, la Compagnie en eut insensiblement dans les principales Villes

Villes d'Allemagne, à Cologne, à Mayence, à Tréves, à Gratz, à Halle, à Dillinghen, &c.

ELLE en eut aussi dans les Provinces du Nord, à Clausembourg en Transilvanie, à Riga en Livonie, à Poloczzo en Lithuanie, à Bransberg dans la Prusse Polonoise, en Hongrie, en Moravie, en Pologne, à Dantzick, & enfin à Thorn, d'où ils furent honteusement chassez l'Année 1606, mais où ils revinrent ensuite pour le Malheur des Protestans de cette Ville.

CEPENDANT, la Théologie des Inighistes ne faisoit que blanchir en Allemagne contre celle des Protestans, dont la Créance prévaloit tellement, que la plûpart des Catholiques avoient honte de la leur. INIGO, qui avoit trop bonne Opinion des siens, pour attribuer à leur Incapacité le peu de fruit qu'ils faisoient, aima mieux croire que cela venoit de ce qu'ils s'exprimoient mal en Allemand. Dans cette pensée, il lui vint en l'Esprit un Moyen de remedier à cet Inconvenient. Ce fut d'établir à Rome un College Germanique, où l'on formeroit à la Controverse de jeunes Gens, Allemands de Nation, qu'on renverroit ensuite dans leur Païs, pour y défendre l'Infaillibilité du Pape.

JULES III. approuva avec Joye un Etablissement si avantageux au St. Siége.

Il

Il assigna un Fonds pour l'Entretien de ce College, & chargea INIGO, non seulement de choisir ces jeunes Allemands, mais encore de les gouverner, & de les instruire. INIGO en fit venir vingt-quatre de diverses Contrées d'Allemagne. Il dressa, par Ordre du Pape, des Statuts & des Réglemens pour eux, & leur donna des Inighistes pour Directeurs & pour Maîtres.

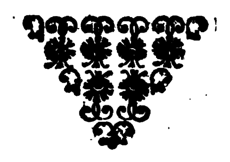
LE principal Revenu de ce Séminaire Germanique ayant manqué peu de tems après la mort de JULES III, & la Disette extrême, dont Rome étoit affligée sous le Pontificat de PAUL IV, faisant craindre à INIGO la Ruine de cet Etablissement, il distribua une partie de ces jeunes Etrangers en divers Colleges de la Compagnie, & fit subsister le reste le mieux qu'il pût, par Aumônes, & par Emprunt.

LES Tems les plus facheux étant passez, les Charitez vinrent de toutes parts; & le même Esprit, qui avoit porté JULES III. à fonder ce College, excita quelques Années après GRÉGOIRE XIII. à en augmenter la Fondation, & à en rétablir les Bâtimens avec beaucoup plus de magnificence.

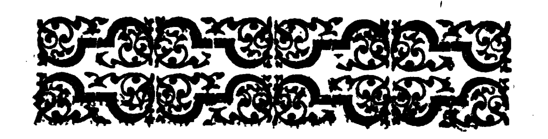
CE ne fut pas la seule marque de Bienveillance qu'il donna aux Inighistes. Il voulut, en considération des Services signalez qu'ils avoient rendus au St. Siége,

& pour les engager à lui en rendre de nouveaux, faire rebâtir, depuis les Fondemens, le College Romain, que Dom FRANÇOIS DE BORGIA avoit fondé. Ce Pontife n'épargna rien, pour rendre cet Edifice digne de la Capitale du Monde; &, glorieux du Titre de Fondateur qu'il acquéroit par-là, il fit graver sur la prémiere Pierre du Fondement cette Inscription: GRÉGOIRE, *Souverain Pontife, a fondé & renté ce College de la Compagnie de Jésus, par un pur Effet de sa Piété envers la Religion Chrétienne, & par l'Affection toute particuliere qu'il porte à cette Compagnie, desirant qu'il serve de Séminaire pour toutes les Nations. A Rome l'An du Salut 1582, & de son Pontificat le dixieme.*

FIN DU QUATRIEME LIVRE.



HISTOI-



HISTOIRE DE L'ADMIRABLE DOM INIGO DE GUIPUSCOA, CHEVALIER DE LA VIERGE, ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE DES INIGHISTES.

LIVRE CINQUIEME.

SOMMAIRE DE CE CINQUIEME LIVRE.

I. *ETablissement de la Compagnie aux Indes.* II. *Au Japon.* III. *A la Chine.*

 I. LES

I.
Etabliſſement de la Compagnie aux Indes.

I. LES Affaires de la Monarchie Inighienne alloient auſſi-bien en Aſie qu'en Europe. XAVIER, qui tenoit la Place d'INIGO dans les Indes, travailloit avec un Zèle infatigable à établir la Compagnie dans ces vaſtes Contrées. Il n'eut pas plûtôt dreſſé le College de Goa, qu'il ſe mit à parcourir la Côte de la Peſcherie, le Cap de Comorin, le Royaume de Travencor, les Iles du More, de Manar, de Ceilan, les Moluques, & toutes les Indes.

IL alloit une Clochette à la main, au Son de laquelle il attroupoit les Enfans. Il leur enſeignoit les Paroles du Signe de la Croix, le *Credo*, le *Confiteor*, le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Salve Regina*, & un petit Catéchiſme; le tout, traduit par lui-même en la Langue des Paravas, que lui avoient appris, tant bien que mal, des Gens du Païs, qui écorchoient un peu de Portugais. Lorſque ces Enfans ſavoient tout cela par cœur, il les chargeoit de l'apprendre à leurs Péres, à leurs Meres, à leurs Parens, à leurs Domeſtiques, & à leurs Voiſins.

AVEC le Secours de ces petits Miſſionnaires, il ſoumit à la Foi Catholique une infinité d'Idolâtres, qui ſe laiſſérent baptiſer, avec la plus grande facilité du monde. Mais, comme ils retournoient

avec

avec la même facilité à l'Idolatrie qu'ils avoient abandonnée, il s'avisa, pour remedier à ce mal, d'établir une espéce d'Inquisition, dont les Enfans, qu'il s'étoit associez, devinrent les *Familiars*. Il visitoit avec eux les Maisons suspectes, qu'ils lui dénonçoient; & ils étoient les Exécuteurs des Sentences qu'il prononçoit contre ceux, qui, après avoir reçu le Baptême, idolatroient en cachette.

UN jour, ayant trouvé un Homme coupable de ce Crime, il commanda aux Enfans d'aller mettre le Feu à sa Maison, pour lui faire comprendre, que les Adorateurs des Démons méritoient de brûler éternellement comme les Démons. Les Enfans y volérent, & ils auroient éxécuté à la lettre l'Ordre de leur Maître, si l'Infidelle, pour sauver sa Maison, ne leur eût abandonné ses Idoles, qu'ils eurent bien-tôt réduites en cendres. C'étoit ainsi qu'ils traitoient toutes celles qu'ils pouvoient attraper.

LE nombre des Néophites Indiens croissant tous les jours, & XAVIER ne pouvant suffire à leur Instruction, il fut obligé d'aller chercher du Secours à Goa. Il ne s'y arrêta qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour rassembler quelques Compagnons, & retourna aussi-tôt, avec eux, à ses Paravas. Les nouvelles Conquêtes, qui restoient à faire dans ces Régions, demandant plus de monde qu'il

n'en avoit avec lui, il écrivit de tous côtez pour avoir des Troupes auxilliaires. Il invita même les Docteurs de Sorbonne de venir partager la Gloire de ses Triomphes; &, pour les y encourager, il les assuroit, qu'ils y trouveroient encore une abondante Moisson de Lauriers à cueillir.

En attendant qu'on lui envoyât le Renfort qu'il demandoit, il résolut d'aller à Macassar, Ile de deux cens lieues de long, divisée en plusieurs Royaumes, très-peuplée, & abondante en toutes sortes de Richesses. Il se flattoit d'y être d'autant mieux reçu, que deux Rois de cette Ile, qui avoient été baptisez par un Marchand Portugais, souhaitoient qu'on leur envoyât des Prêtres, qui leur administrassent les Sacremens, & qui baptisassent leurs Sujets. Il s'embarqua donc pour Malaca, afin de se rendre à Macassar. Mais, au lieu d'aller dans cette Ile, il alla à Amboine, à Baranura, à Ulate, aux Moluques, & à Ternate, où sa présence lui parut plus nécessaire.

Aprés avoir établi la Compagnie dans tous ces Lieux, il retourna à Malaca, où il resta peu de jours. Comme il étoit sur le point d'en partir, les Navires Portugais, qui avoient accoutumez de venir tous les Ans de la Chine, arrivérent dans le Port. Un Gentilhomme Japonois, nommé Anger, vint avec ces Navires. C'étoit un Homme de trente-cinq

cinq Ans, marié, & riche, qui, ayant commis un Meurtre dans son Païs, venoit chercher un Asile dans les Indes Portugaises. On le mena à XAVIER, qui, après l'avoir instruit des prémiers Principes de la Foi Catholique, l'envoya, lui, & ses deux Valets, aussi Japonois, au Séminaire de Goa.

CEPENDANT, XAVIER, voulant visiter de nouveau la Côte de la Pescherie, s'embarqua pour Cochin, où il arriva le 21. de Janvier 1548. Comme la fin principale, qu'il se proposoit, étoit d'établir la Compagnie dans les Indes, il rassembla tous les Inighistes de la Côte, & les distribua dans les Lieux qui leur convenoit à chacun, nommant pour leur Supérieur ANTOINE CRIMINAL. Ensuite, il partit pour Goa, & y arriva le 20. de Mars de la même Année 1548. Son premier soin fut d'y visiter les trois Japonois, qu'il trouva tout disposez à recevoir le Baptême. Il les instruisit de nouveau, & ils furent enfin baptisez dans la Cathédrale, avec beaucoup de solemnité, par Dom JEAN D'ALBUQUERQUE, Evêque de Goa.

II. LES Entretiens que XAVIER eut avec eux touchant leur Païs, & la facilité avec laquelle ils embrassérent la Foi Catholique, lui firent naître le Dessein d'entreprendre la Conquête du Japon, tout nouvellement découvert par les Portu- II. Au Japon.

 gais

gais (*). Cette Entreprise lui parut d'autant plus digne de lui, qu'aucun Chevalier errant Spirituel n'avoit encore mis le pié dans cet Empire, & qu'il se persuada que la Gloire d'une si périlleuse Avanture lui étoit réservée.

AVANT que de partir pour ce grand Voyage, il établit PAUL CAMÉRIN, Supérieur-Général de toutes les Indes en sa place; & ANTOINE GOMEZ, Recteur du Séminaire de Goa. Il envoya des Missionnaires à la Côte de la Pescherie, à l'Ile de Manar, à Ormus, & en divers autres Lieux. Et, après avoir prescrit à CAMÉRIN la maniére dont il vouloit qu'il gouvernât la Compagnie, il s'embarqua avec COSME DE TORREZ, JEAN FERNANDEZ, & les trois Néophites Japonois. C'étoit au Mois d'Avril de l'Année 1549. Ils partirent de Cochin le 25. du même Mois, & arrivérent le dernier de Mai à Malaca, où ils s'embarquérent le 24. de Juin dans un Jonc Chinois, qui aborda à un Port du Japon le 15. d'Août 1549.

LE Japon est un Assemblage d'Iles, dont la principale donne le nom à tout le Corps. Toutes ces Iles étoient autrefois gouvernées par un seul Empereur Ecclésiastique, nommé le DAYRI, qui, selon l'Opinion du Peuple, descendoit en droite ligne des Dieux du Païs. Ce DAYRI étoit Souverain Spirituel & Temporel de tout

(*) L'Année 1542.

tout le JAPON. Son Regne a commencé 660. Ans avant JÉSUS-CHRIST, & ses Descendans regnérent seuls, comme lui, pendant plus de dix-huit Siécles.

MAIS, l'Année 1195. de l'Ere Chrétienne, JÉROTIMO, Généralissime des Troupes de l'Etat, voyant sur le Trône un Empereur efféminé, se révolta contre lui; &, s'étant rendu Maître de Méaco, & des Provinces voisines, il s'empara de l'Autorité Royale. Les Gouverneurs des autres Provinces prirent aussi-tôt les Armes; &, sous le spécieux Prétexte de s'opposer à l'Usurpation du JÉROTIMO, ils se rendirent Souverains de leurs Provinces; tellement que la Monarchie fut divisée en soixante-six Royaumes.

ON laissa au DAYRI, par Respect pour son Extraction Divine, & pour plaire au Peuple, qui le révéroit comme un Dieu en Terre, toutes les Prééminences de la Royauté; mais, sans autre Pouvoir, que celui de donner de vains Tîtres d'Honneur aux Rois & aux Grands, de gouverner monarchiquement l'Eglise Japonoise dont il est le Souverain Pontife, & de canoniser les Hommes morts en odeur de Sainteté.

DEPUIS cette Révolution, il y a deux Empereurs dans le Japon; l'un Ecclésiastique, qui n'est qu'un Fantôme de Monarque; l'autre Séculier, qui est le véritable & le seul Maître.

A L'ÉGARD de la Religion, elle y étoit fort libre au tems de XAVIER. Chacun pouvoit embrasser la Secte qu'il vouloit, même en introduire une nouvelle, pourvû qu'elle ne fût pas contraire à la Tranquillité de l'Etat.

IL y en avoit trois principales, qui subsistent encore aujourd'hui, & qui sont subdivisées en plusieurs autres. La premiére étoit l'*ancien Paganisme*, la seconde le *Paganisme moderne*, & la troisiéme la *Religion des Philosophes*.

LES Sectateurs de la premiére, qu'on nomme *Sintoïstes*, reconnoissent un Dieu suprême, & des Dieux inférieurs. Comme ces Divinitez leur paroissent trop élévées au-dessus des choses humaines pour y prendre part, ils ne leur rendent aucun Culte. Mais, en place de ces Dieux, ils adorent certains Esprits, qui, à ce qu'ils croyent, gouvernent les choses d'ici bas, & peuvent rendre les Hommes heureux ou malheureux.

CES Esprits sont de trois Ordres différens. Les prémiers, au nombre de sept, sont des Esprits céléstes. Ils ont éxisté avant les Cieux, & ont gouverné le Japon pendant plusieurs milliers des Siécles. Les seconds, engendrez du dernier de ces Esprits célestes, sont des Esprits terrestres, bien moins anciens, mais pourtant d'une très-grande antiquité. Les troisiemes ont été des Hommes illustres, qui, s'étant signa-

ſignalez par des Actions Héroïques, ou par une éminente Sainteté, ont été canoniſez par les DAYRIS.

C'EST à ces trois Ordres d'Eſprits, que les *Syntoïſtes* rendent un Culte Religieux, conſacrent des Temples, & dreſſent des Autels. C'eſt pour leur plaire, & ſe les rendre propices, qu'ils pratiquent la Pureté intérieure, & la Pureté extérieure; qu'ils ſolemniſent des Fêtes en leur Honneur; qu'ils font des Pélerinages; & qu'ils mattent leur chair.

BIEN qu'ils ayent quelqu'Idée de l'Immortalité de l'Ame, & d'un Etat futur de Bonheur & de Malheur; néanmoins, ils ſe mettent peu en peine de ce qu'ils deviendront dans une autre Vie, & ne ſe propoſent guéres d'autre But que celui d'être heureux en celle-ci.

LA Secte du *Paganiſme moderne*, ou des *Budoïſtes*, enſeigne, que les Ames des Animaux ſont de la même Subſtance que celles des Hommes, & qu'elles ſont immortelles comme elles; que les Ames des Hommes, qui ont bien vécu, vont dans le Séjour des Plaiſirs éternels; & celles des Méchans, dans un Lieu de Supplice, où elles ſont tourmentées à proportion de leurs Crimes. Mais, ces Peines ne ſont point éternelles. Elles peuvent être abrégées par les bonnes Oeuvres des Parens & des Amis des Défunts; ſur-tout, par des Offrandes au miſéricordieux AMIDA;

&

& par des Aumônes, faites aux Prêtres de ce grand Dieu des Japonois. La Vertu est le seul Moyen que prescrit le *Budoïsme*, pour plaire à AMIDA, & pour se rendre digne de jouïr avec lui du Bonheur éternel. Elle consiste à s'abstenir de tuer, de dérober, de commettre Adultére, de mentir, & de boire des Liqueurs fortes; c'est-à-dire, en Préceptes purement négatifs.

LA Secte des *Philosophes*, ou des *Moralistes*, est la même que celle des *Lettrez* de la Chine. C'est un pur Athéïisme, comme nous le verrons ci-après. Toute leur Morale se reduit à vivre vertueusement, à rendre Justice à chacun, à obéïr aux Loix, & à traiter avec Bonté & avec Politesse tout le Monde.

AU reste, la Religion Japonoise ressemble beaucoup à celle de l'Eglise Romaine. On y voit, sous d'autres Noms, un Pape, des Evêques, des Prêtres, des Religieux, des Religieuses, & des Hermites. On y invoque des Saints, on y vénére des Reliques, on y adore des Statues & des Images, on y fait des Processions, & des Pélerinages, on y récite des Chapelets, on y pratique des Austéritez & des Pénitences volontaires, on y croit un Purgatoire, & on y prie pour les Morts.

TELS étoient, en général, le Gouvernement & la Religion du Japon, lorsque

que XAVIER y vint annoncer la Foi Catholique. Il aborda avec ses Compagnons à Cangoxima, Lieu de la Naissance d'ANGER. Comme cette Ville relevoit du Roi de Saxuma, aussi-tôt qu'ANGER fut arrivé, il alla rendre ses Devoirs à ce Prince. Il en fut favorablement reçu, & il en obtint sans peine sa Grace, pour le Crime qui l'avoit obligé de se retirer. Leur Entretien roula principalement sur la Religion Chrétienne; & ANGER, remarquant que le Roi l'écoutoit avec plaisir, lui montra un Tableau de la Vierge, qui tenoit le petit JESUS entre ses Bras. Le Tableau étoit très-bien fait, & XAVIER l'avoit donné au Japonois, afin qu'il le montrât dans l'Occasion. La vûe seule d'une si belle Peinture charma tellement le Roi, qu'il se mit à genoux avec tous ses Courtisans, pour adorer celle qui étoit peinte, & qu'il prenoit pour une Déesse.

IL voulut qu'on portât le Tableau à la Reine sa Mere. Elle en fut encore plus touchée que son Fils. Non-contente d'avoir adoré, avec toutes les Dames de sa suite, la Vierge, & le petit JESUS, elle fit mille Questions sur la Mere & sur le Fils. Elle fut si satisfaite de ce que lui en dit ANGER, que, pour s'en rappeller le souvenir, elle lui demanda une Copie du Tableau, & un Abrégé des principaux Points de la Religion

gion Catholique. Il ne put la contenter par rapport au Tableau, parce qu'il ne se trouva point de Peintre capable de le copier ; mais, il lui donna le *Pater*, l'*Ave*, & quelques autres Prieres très-dévotes, écrites en Japonois, qui plurent fort à la Princesse.

XAVIER, ravi de voir la Cour de Saxuma dans de si bonnes Dispositions, se donna tout entier à l'Etude de la Langue Japonoise. Quoique cette Langue soit une des plus difficiles du Monde; cependant, en moins de quarante jours, il crut la savoir assez bien pour se faire entendre, & il alla demander au Roi la Permission de prêcher le Christianisme dans les Terres de son Obéïssance. Le Roi la lui accorda gracieusement, & même lui fit expédier des Lettres Patentes, en vertu desquelles il permettoit à tous ses Sujets de se faire Chrétiens, quand il leur plairoit.

XAVIER, profitant d'une si grande Faveur, se mit aussi-tôt à prêcher dans Cangoxima. Il débuta par les premiers Articles du Simbole. Celui de l'Existence d'un Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre, surprit étrangement ses Auditeurs. Il ne put jamais leur faire croire, que quelque chose eût été fait de rien. Les autres Articles, qui regardent la Trinité & l'Incarnation, les effarouchérent encore bien davantage. Ils en furent si choqués, qu'ils

qu'ils traitérent le Prédicateur de Visionnaire, & se moquérent de lui. Ce mauvais Succès ne le découragea point. Il tâcha de lever les Difficultez indissolubes dont on l'accabloit, & de faire comprendre, par la Voye du Raisonnement, des Mysteres incompréhensibles, que la Raison ne peut admettre qu'en s'anéantissant sous le Poids de l'Autorité Divine. Cependant, à force de prêcher, il trouva des Gens qui le crurent, & qui se laissérent baptiser.

MAIS, les Bonzes, intéressés à retenir le Peuple dans la Religion du Païs, parce qu'ils ne vivoient que des Offrandes qu'il faisoit aux Dieux, résolurent d'empêcher XAVIER, & ses Compagnons, de faire de plus grands Progrès.

ILS allérent en Corps trouver le Roi. Ils lui représentérent, qu'il ne pouvoit permettre sans Impiété, que trois misérables Etrangers, qui étoient venus chercher du Pain au Japon, renversassent les Autels des Dieux Tutelaires de l'Empire, pour en dresser à un Dieu inconnu, turbulent, séditieux, & qui n'en veut point souffrir d'autre que lui. *Tout Roi, que vous êtes, Seigneur,* lui dirent-ils, *il ne vous appartient pas d'être l'Arbitre de la Religion, & le Juge des Dieux, qui vous ont mis la Couronne sur la Tête, & par qui vous régnez. Si donc, vous ne chassez les faux Bonzes qui leur font la Guerre, préparez-*

vous

vous à soûtenir celle que vous feroit l'Empereur & les Rois du Japon, pour venger l'Injure de XACA, *&* d'AMIDA.

LA Conjoncture, dans laquelle les Bonzes parlérent au Roi, ne pouvoit leur être plus favorable. Il venoit d'apprendre, que les Navires de Portugal, qui prenoient ordinairement Terre à Cangoxima, avoient suivi la Route de Firando: & il en avoit un chagrin extrême; non seulement, parce que ses Etats ne profitoient point du Commerce des Portugais, mais aussi, parce que le Roi de Firando, son Ennemi, en tiroit seul tout l'Avantage. Comme la bienveillance qu'il témoigna d'abord à XAVIER, & à ses Compagnons, n'eut d'autre Principe que l'Intérêt, il se refroidit fort pour eux, dès qu'il sçut cette Nouvelle.

Je vous remercie, dit-il aux Bonzes, *des salutaires Avis que vous me donnez. Je n'ai jamais eu Dessein de rien innover en matiere de Religion; & si j'ai donné quelques Marques de Bonté à ces Bonzes Etrangers, ce n'étoit que pour attirer les Portugais dans mon Royaume, & enrichir mes Sujets par le Commerce qu'ils feroient avec eux. Mais, puisqu'on m'a trompé, je saurai bien me venger. Retournez en Paix dans vos Monasteres; & vous verrez bien-tôt, que j'ai autant de Zêle pour la Religion Japonoise, que les plus zélez Bonzes de mon Royaume.* En effet, dès qu'ils furent sortis, il défendit

à

à ses Sujets, sous peine de la Vie, de quitter l'ancienne Religion du Païs, pour embrasser la nouvelle Loi, que les Bonzes Européens publioient.

XAVIER, jugeant qu'une Défense si sévére empécheroit les Cangoximains d'avoir Commerce avec lui, sortit du Royaume de Saxuma, & se retira, avec TORREZ & FERNANDEZ, dans les Etats du Roi de Firando, dont il fut très-bien reçu. Ce Prince, charmé d'avoir une Occasion de faire dépit au Roi de Saxuma, permit aux trois Bonzes Portugais de publier leur Loi dans tout son Royaume: & XAVIER alla aussi-tôt précher dans la Ville de Firando, où il fit plus de Fruit en vingt Jours, qu'il n'en avoit fait en toute une Année à Cangoxima.

UNE si grande facilité l'engagea à laisser aux dociles Firandois TORREZ, pour achever de les réduire, & d'aller cependant à Méaco, où il avoit toujours eu Dessein de se rendre, comme à la Capitale de l'Empire, dont la Conquête entraîneroit celle de tout le Japon.

IL partit avec FERNANDEZ, & deux Néophites Japonois, pour ce grand Voyage, sur la fin d'Octobre de l'Année 1550. Ils gagnérent par Mer Facata, qui est à vingt lieuës de Firando; &, de-là, ils s'embarquérent pour Amanguchi, qui en est éloigné de plus de cent lieues.

AMANGUCHI est la Capitale du Royau-

me de Naugato, & une des plus riches Villes du Japon. XAVIER s'y arrêta, pour y précher; mais, tout le Fruit, qu'il recueillit de tous ses travaux pendant plus d'un Mois de Séjour qu'il y fit, fut d'y passer pour un Conteur de Fables.

IL poursuivit son Voyage sur la fin du Mois de Décembre, dans un tems de Pluyes continuelles. Il lui fallut traverser des Forêts affreuses, des Campagnes inondées, des Torrens impétueux, grimper sur des Montagnes & sur des Rochers escarpez, passer au travers de mille Buissons épineux, marcher sur des Cailloux pointus, & souffrir des Maux infinis. Il supporta toutes ces Incommoditez avec un Courage héroïque, & arriva enfin à Méaco dans le Mois de Février de l'Année 1551. Il tâcha d'avoir Audience du Souverain Pontife de la Religion Japonoise; &, n'ayant pû l'obtenir, faute d'Argent, il précha dans les Places publiques, sans Permission. On le méprisa tellement, qu'on ne daigna seulement pas l'écouter. Ainsi, après avoir inutilement préché, pendant quinze jours, dans cette grande Ville, où il se promettoit tant de Merveilles, il s'en retourna à Amangu-chi, fort affligé de voir sa plus grande Entreprise échouée.

DE'S qu'il y fut arrivé, il obtint Audience du Roi, par le Moyen des Présens qu'il lui fit, & qu'il avoit eu la précau-

tion

tion de prendre à Firando, par où il avoit passé.

CES Présens consistoient en une petite Orloge, en un Instrument de Musique très-harmonieux, & de petits Ouvrages, dont la Rareté faisoit tout le prix. OXINDONO, c'étoit le Nom du Roi d'Amanguchi, fut si charmé de ces Curiositez, qu'il permit à XAVIER de prêcher la Religion de l'Europe, & à ses Sujets de l'embrasser.

SA Prédication fut, dit-on, accompagnée de quantité de Miracles, parmi lesquels on en rapporte un si singulier, que jamais on n'a entendu parler de rien de semblable. C'est qu'il décidoit, par une seule Parole, dix ou douze Questions différentes, & souvent opposées, telles que sont l'Immortalité de l'Ame, le Mouvement des Cieux, les Eclipses du Soleil ou de la Lune, les Couleurs de l'Arc-en-Ciel, le Péché & la Grace, le Paradis & l'Enfer. Ce Prodige, tout incroyable qu'il est, n'étoit pas extraordinaire, mais très-commun à XAVIER, disent ses Historiens. Aussi baptisa-t-il à Amanguchi plus de cinq cens Personnes en moins de deux Mois.

IL y eut même quelques jeunes Bonzes, qui goûtérent sa Doctrine; mais, les vieux n'épargnérent rien pour la décrier. *Quel Dieu*, disoient-ils, *ce Bonze étranger vient-il nous annoncer? Un Dieu cruel, qui*

a bâti l'affreuse Prison des Enfers, pour y punir les Hommes par des Supplices éternels; sans vouloir jamais être appaisé, ni prendre Pitié de leurs Malheurs! Un Dieu injuste, qui impose à l'Homme des Loix au-dessus de ses Forces, & qui punit son Impuissance par des Peines d'une Durée infinie! Un Dieu, enfin, qui, ayant arrêté que nul Homme ne pourroit être sauvé que par la Loi de son Fils unique, a, par une Partialité indigne d'un Etre universel, laissé passer quinze Siécles entiers, sans faire connoître cette Loi à la plus noble partie du Monde! Ces Discours faisoient tant d'impression sur les Japonois, qu'ils s'écrioient: *Quoi! Nous embrasserions une Religion, qui nous oblige à croire que nos Peres brûlent dans l'Enfer, parce qu'ils n'ont pas adoré un Dieu qui leur étoit inconnu, & qu'ils n'ont point observé une Loi dont ils n'avoient jamais entendu parler?*

LES Bonzes échauffoient là-dessus le Peuple, en disant, que l'Eternité des Peines marquoit, ou la Cruauté, ou la Foiblesse, du Dieu de XAVIER; sa Cruauté, si, pouvant délivrer les Ames du Feu, il ne le vouloit pas; sa Foiblesse, si, le voulant, il ne le pouvoit point.

ON ignore les Réponses, que XAVIER fit à ces Objections: on sait seulement ce qu'il répondit à celle que les Bonzes ramenoient perpétuellement; savoir, qu'il répugnoit à la Bonté de ce Dieu, qu'on leur

leur dépeignoit si miséricordieux, d'avoir laissé pendant tant de Siécles le Japon dans les Ténébres.

POUR lever cette Difficulté, il leur montra en général, que la plus ancienne de toutes les Loix étoit la Loi naturelle: Loi, que Dieu avoit écrite dans le Cœur de tous les Hommes, en sorte que chaque Homme, qui vient au Monde, apporte avec soi certains Préceptes, que son propre Instinct & la Raison lui enseignent. Puis, cherchant en eux des Traces de la Religion naturelle, il leur insinua, qu'elles les auroient conduits à la Connoissance du Sauveur, s'ils ne les avoient point effacées, ou obscurcies, par leurs Crimes.

LES Bonzes, craignant que le Peuple ne se payât de ces Raisons, & ne vint, avec le tems, à déférer plus à l'Autorité de XAVIER qu'à la leur, firent ce que les Inighistes eux-mêmes ont toujours fait en pareille Occasion. Ils rendirent les Chrétiens suspècts au Roi; en les représentant comme Ennemis du Bien Public, du Gouvernement, & de la Personne du Prince; de sorte qu'OXINDONO devint leur Persécuteur.

MALGRÉ ce Changement du Roi, & les mauvais traitemens qu'il fit à ceux de ses Sujets qui avoient reçu le Baptême, le nombre des Baptisés ne laissa pas de se monter à plus de trois mille. Mais, comme la plûpart des Japonois déclaroient,

 qu'ils

qu'ils ne changeroient point de Religion, que les Chinois, qu'ils regardent comme leurs Maîtres en toutes sortes de Sciences, ne leur en eussent donné l'Exemple, XAVIER résolut d'aller soumettre ce grand Empire à la Foi Catholique, afin que les Japonois eussent un Motif qui les déterminât à se faire Chrétiens.

DANS ces entrefaites, un Navire Portugais, commandé par EDOUARD DE GAMA, arriva au Royaume de Bungo: & XAVIER, ayant appris que ce Navire devoit dans un Mois, au plus tard, faire voile vers la Chine, laissa à Amanguchi TORREZ & FERNANDEZ; &, avec cinq Compagnons, qu'il prit avec lui, alla à pié joindre le Navire.

IL marcha gayement jusqu'à un petit Village, distant d'une lieue ou deux de Figen, où il fut obligé de s'arrêter, parce que les forces lui manquérent. Trois de ses Compagnons prirent les devants, pour porter de ses Nouvelles à GAMA, qui, le sachant si proche, monta d'abord à Cheval avec les principaux Marchands Portugais, pour aller le recevoir en Cérémonie.

XAVIER, qu'un peu de repos rétablit, s'étoit déjà remis en chemin, & la Cavalcade le rencontra à un quart de lieu de Figen, marchant entre les deux Compagnons qui étoient restez avec lui, & portant sa Valise sur son dos. GAMA ne

fut

fût pas moins surpris qu'édifié de voir un Légat du St. Siége en cet Equipage; &, ayant mis pié à terre avec tous les siens, il le salua de la maniére du monde la plus respectueuse, & lui rendit tous les Honneurs dûs à l'éminent Caractere dont il étoit revêtu. On le pria de monter à Cheval: mais, on ne put jamais l'y resoudre; de sorte que les Portugais firent suivre leurs Chevaux, & marchérent eux-mêmes à pié jusqu'au Port.

DÉS que ceux, qui étoient restez dans le Navire, virent paroître XAVIER, ils le saluérent de toute leur Artillerie, selon l'Ordre qu'ils en avoient eu de leur Capitaine. Comme on tira quatre fois de suite, le bruit du Canon s'entendit si distinctement à Fuchéo, que le Peuple en fut effrayé. Le Roi s'imagina que les Portugais étoient attaqués par certains Corsaires, qui, depuis peu, ravageoient ces Côtes. Pour s'en éclaircir, il dépêcha un des Gentilshommes de sa Cour au Capitaine du Vaisseau.

GAMA, montrant XAVIER au Gentilhomme, lui dit que le bruit, dont on avoit été allarmé, n'étoit qu'une légére Démonstration de l'Honneur qu'on devoit à un si grand Personnage, très-chéri du Ciel, & très-estimé du Roi de Portugal. Le Japonois, qui ne voyoit rien que de pauvre & de méprisable dans celui qu'on lui vantoit tant, tomba de son haut, &

meura quelque tems sans parler. Puis, avec l'air d'un Homme qui se reveille au milieu d'un Songe: *Je suis bien peine*, dit-il, *quelle Réponse faire à mon Prince; car, ce que vous venez de me dire ne s'accorde guéres avec ce que je vois, ni avec ce que les Bonzes d'Amanguchi nous ont mandé. Si nous les en croyons, votre Bonze n'est qu'un Malheureux, si rebuté & si maudit de toute la Terre, que la Vermine, dont il est couvert depuis les pieds jusqu'à la tête, a horreur de se nourrir d'une Chair aussi infecte que la sienne.*

ALORS, GAMA, prenant la parole, fit au Gentilhomme Japonois le plus bel Eloge du Monde de XAVIER. *Celui, qui vous semble si méprisable*, lui dit-il, *est d'une très-noble Extraction. La Fortune l'a fait riche; mais, la Vertu l'a rendu pauvre. Il a généreusement renoncé à ses Biens, & aux Honneurs que lui promettoit son illustre Naissance, pour se consacrer entiérement au Service du Souverain Seigneur du Ciel & de la Terre, pour procurer la Gloire de cet Etre infini, & pour amener à sa Connoissance toutes les Nations de l'Univers. Dieu lui a donné un si grand Empire sur la Nature, qu'il commande aux Vents, appaise les Tempêtes, guérit les Maladies, ressuscite les Morts, & prédit les Choses futures avec autant de certitude que s'il les voyoit de ses yeux. C'est de quoi le Roi pourra se convaincre lui-même, s'il lui fait l'Honneur de le mander.*

LE

Le Gentilhomme fit un Rapport fidelle de ce qu'on lui avoit dit; & ajoûta, que les Portugais étoient si enchantez de leur Bonze, qu'ils s'estimoient plus heureux de le posseder, que si leur Navire étoit plein de Lingots d'Or. Le Roi de Bungo, autant pour satisfaire la Curiosité qu'il avoit de voir un Homme qu'on vouloit lui faire passer pour une espéce de Divinité, que pour faire plaisir aux Portugais, l'envoya inviter, par un Prince du Sang Royal, de *venir avant le lever du Soleil frapper à la Porte de son Palais, où il l'attendroit avec impatience.*

On ne peut exprimer la joye qu'eurent les Portugais d'une Ambassade si honnorable. Ils s'assemblérent, pour voir comment Xavier paroîtroit à la Cour. Tous furent d'avis qu'il y parût avec le plus de magnificence & de pompe qui se pourroit. Il s'opposa d'abord à leur Sentiment; mais, il se rendit après aux Raisons de l'Assemblée. Ces Raisons étoient, qu'il falloit ôter aux Japonois cette fausse Opinion, que la Religion Chrétienne étoit une Secte de Misérables, & que ses Prédicateurs étoient des Vagabonds qui cherchoient du Pain.

Les choses ayant été ainsi arrêtées, ils disposérent tout en diligence pour son Entrée, & partirent le lendemain avant le jour dans un très-bel Equipage. Ils étoient trente Portugais de marque, habil-

lez d'Etoffes fort riches, portant des Chaînes d'Or, & parez de Pierreries. XAVIER avoit une Soutane de Camelot noir, & un Surplis par-dessus, avec une Etole de Velours verd, garnie de Brocard d'Or. La Chaloupe & les deux Barques où ils se mirent, pour aller du Navire à la Ville, par la Riviére qui y conduisoit, étoient couvertes des plus beaux Tapis de la Chine, & environnées de Banniéres de Soye de diverses couleurs. Il y avoit dans la Chaloupe, & dans les Barques, des Trompettes, des Flûtes, & d'autres Instrumens de Musique, qui, mêlez ensemble, faisoient une très-agréable Symphonie.

LA Nouvelle, qui se répandit dans Fuchéo, que le grand Bonze de l'Europe y devoit venir, attira une si grande foule de monde sur le Rivage, que les Portugais, qu'un des principaux Seigneurs de la Cour attendoit-là par Ordre du Roi, eurent de la peine à descendre.

ILS traversérent les principales Rues de la Ville, au Son des Trompettes, des Flûtes, & des Hautbois, suivis d'une multitude infinie de Peuple.

ILS trouvérent, dans la Place qui est devant le Palais du Roi, le Capitaine de ses Gardes, qui reçut XAVIER, à la tête de cinq cens Soldats sous les Armes, & le fit entrer dans la prémiere Galerie. De-là, on le fit passer par plusieurs Sales, jus-

jusques dans l'Antichambre du Roi, d'où, après de grands Complimens à la mode du Païs, sur son heureuse arrivée, il fut introduit à l'Audience, dans une Chambre où l'Or éclatoit de tous côtez. Le Roi le reçut avec des Honneurs extraordinaires, jusqu'à le faire manger à sa Table, qui est la plus grande Marque d'Amitié que les Rois du Japon puissent donner à ceux qu'ils chérissent.

CES Honneurs lui aquirent tant de Considération, & tant de Créance dans le Peuple, que, dès qu'il fut au Logis des Portugais, on vint de toutes parts pour l'entendre. Il ne pouvoit suffire à baptiser ceux qu'il persuadoit d'embrasser la Foi Catholique; & à peine trouvoit-il un moment dans la nuit, pour manger, & pour se reposer.

LES Bonzes, allarmez de ces Progrès, firent tous leurs Efforts pour les arrêter. Ils tâchérent d'effrayer le Roi par la crainte d'un Soulevement de ses Sujets attachés à leurs Dieux, & à leurs Pagodes; & publiérent contre XAVIER les plus noires Calomnies, afin d'animer la Populace contre lui. Mais, n'ayant pû réüssir par cette Voye, ils eurent recours à une autre plus légitime, & qu'ils crurent infaillible pour le perdre de Réputation, au moins dans l'Esprit du Roi. Ce fut de l'engager dans une Dispute, en présence de toute la Cour, avec un fameux

meux Bonze, nommé FUCARANDONO, Homme consommé dans toutes les Sciences Japonoises, & qui avoit enseigné pendant trente ans les Mysteres d'AMIDA & de XACÁ, dans la plus célébre Université du Royaume.

CE Bonze, accompagné de six autres, vint donc demander à parler au Roi en présence de XAVIER. Au Nom de FUCARANDONO, le Roi fut interdit, & chercha les moyens de lui refuser sa Demande. Ce Prince, qui vouloit ménager les Portugais, dont le Commerce enrichissoit son Royaume, craignit de perdre leur Amitié, s'il exposoit XAVIER, leur Idole, à recevoir une Confusion publique: car, quelque haute Idée qu'ils lui eussent donné de sa Capacité, il ne le croyoit pas assez fort, pour tenir contre un tel Adversaire. XAVIER, qui s'apperçut de l'embarras du Roi, & qui en devina la cause, le supplia instamment de permettre au Bonze d'entrer, & de dire tout ce qu'il voudroit. *Quant à ce qui me regarde*, ajoûta-t-il, *vous ne devez point, Seigneur, vous en mettre en peine. Tous les Bonzes du Japon, ni tous les Savans du Monde, ne peuvent pas plus contre la Doctrine que je preche, que les Ombres de la Nuit contre la Lumiere du Soleil.*

LE Roi, rassuré par la Confiance que témoignoit XAVIER, permit que le Bonze entrât. FUCARANDONO, après avoir

avoir rendu au Roi les Hommages accoûtumez, fit de grands Complimens à XAVIER, & s'étant venu asseoir auprès de lui: *Je ne sai*, lui dit-il, *si vous me connoissez, ou pour mieux dire, si vous me reconnoissez.*

JE *ne me souviens pas de vous avoir jamais vû*, répondit XAVIER. Alors le Bonze se tournant vers ses Compagnons: *Je vois bien*, leur dit-il, *que je n'aurai pas beaucoup de peine à vaincre un Homme qui a traité avec moi plus de cent fois, & qui ne me reconnoît pas.* Ensuite, regardant XAVIER avec un sourire de mépris: *Ne vous reste-t-il plus rien*, poursuivit-il, *des Marchandises que vous m'avez vendues au Port de Frénajoma?*

EN *vérité*, repliqua XAVIER, *je n'ai de ma vie été Marchand, & je n'ai jamais vû Frénajoma. C'est qu'il ne vous en souvient pas*, reprit le Bonze.

PUISQUE *vous avez meilleure Mémoire que moi*, repartit XAVIER, *rappellez-m'en, de grace, le Souvenir; & songez que vous parlez devant le Roi. Je le veux bien*, dit le Bonze. *Il y a aujourd'hui quinze cens ans, tout juste, que vous & moi, qui étions Marchands, faisions notre Commerce à Frénajoma, & que j'achettai de vous, à très-bon marché, cent piéces de Soye, que je revendis avec un profit considérable. Vous en souvient-il maintenant?*

MAIS, *quel âge avez-vous donc?* lui demanda

demanda XAVIER. *J'ai cinquante-deux Ans*, répondit FUCARANDONO. *Comment se peut-il faire*, interrompit XAVIER, *que vous fussiés Marchand, il y a quinze Siécles, s'il n'y a qu'un demi Siécle que vous êtes au Monde? Et comment trafiquions-nous en ce tems-là, vous & moi, dans Frénajoma, si la plûpart de vous autres Bonzes enseignez, que le Japon n'est peuplé que depuis six Siécles, & qu'il n'étoit qu'un Désert il y a mille cinq cens Ans?*

JE *vous le dirai*, repartit le Bonze; *& vous apprendrez par-là, que nous avons plus de Connoissance des Choses passées, que vous n'en avez vous autres des Choses présentes. Sachez donc, que le Monde n'a jamais eu de Commencement, & que les Hommes, à proprement parler, ne meurent point: L'Ame se dégage seulement du Corps où elle étoit enfermée; &, tandis que ce Corps pourrit dans la Terre, elle en cherche un autre frais & vigoureux, où nous renaissons, tantôt avec le Sexe le plus noble; tantôt avec le Sexe imparfait, selon les diverses Constellations du Ciel, & les différents Aspects de la Lune. Ces Changemens de Naissance font que nos Fortunes changent aussi. Or, c'est la Récompense de ceux qui ont vêcu saintement, que d'avoir la Mémoire fraîche de toutes les Vies qu'on a menées dans les Siécles passez, & de se représenter soi-même tout entier tel qu'on a été depuis une Eternité, sous la Forme de Prince, de Marchand,*

chand, d'Homme de Lettres, de Guerrier, & sous tant d'autres Figures. Au contraire, quiconque, comme vous, sait si peu ses propres Affaires, qu'il ignore ce qu'il a été, & ce qu'il a fait durant le Cours d'une infinité de Siécles, montre que ses Crimes l'ont rendu digne de la Mort, autant de fois qu'il a perdu le Souvenir des Vies dont il a changé.

XAVIER n'eut pas de peine à réfuter ces Réveries: & FUCARANDONO, ne pouvant les défendre, changea de Sujet. Il avança des Propositions si éxécrables, que XAVIER ne les pût entendre sans frémissement. Elles rouloient sur cet Amour abominable, qui attira du Ciel sur Sodome & sur Gommorre une Pluye de Feu, & de Souffre, dont ces Villes impures furent consumées. FUCARANDONO soûtint avec la derniere Impudence, que cet Amour, dont l'Usage étoit commun dans le Japon, n'avoit rien de criminel; mais, XAVIER prouva par des Argumens si forts, que cette infame Passion étoit l'Opprobre de l'Humanité, la Peste de la Société, & l'Horreur de la Nature, que le Roi & les Seigneurs de la Cour conclurent, avec lui, qu'on ne pouvoit trop détester un Vice si horrible. Le Bonze, confus, & n'ayant rien de raisonnable à repliquer, eut recours aux Injures. Il s'emporta si furieusement, que le Roi le fit chasser de la Salle; jurant, que s'il n'étoit

n'étoit point revêtu du sacré Caractere de Bonze, il lui feroit trancher la tête.

FUCARANDONO, honteux de sa Défaite, voulut avoir sa Revanche; mais, le Roi ne lui accorda la Permission de rentrer en lice, qu'à certaines Conditions qui s'observeroient de part & d'autre. Les principales étoient, qu'on banniroit de la Dispute tous les Emportemens, & les Paroles piquantes; que l'Approbation des Auditeurs décideroit de la Victoire; & qu'on jugeroit, qu'elle seroit du côté, où il y auroit le plus de Voix. Les Bonzes se récriérent sur ce dernier Article: soûtenant, comme on avoit fait vingt-cinq ans auparavant en Europe, qu'il étoit inouï, qu'en Matiére de Religion, les Laïques fissent la Fonction de Juges; mais, le Roi ne voulant point se relâcher là-dessus, ils furent obligés d'en passer par où il voulut. On prit la matinée suivante pour la Dispute; & quelques Seigneurs de la Cour furent choisis pour en juger.

FUCARANDONO parut à l'heure prescrite devant le Palais, escorté de trois mille Bonzes: mais, le Roi, qui craignoit le Desordre, n'en laissa entrer que quatre; disant, qu'il ne leur seroit pas honnorable d'être tant de Gens contre un seul Homme.

XAVIER, qu'il avoit fait avertir, vint au même tems, accompagné des princi-

paux

paux Portugais, ſuperbement vêtus, qui lui ſervoient comme d'Officiers, & qui lui rendoient tout l'Honneur poſſible, le ſuivant la tête nuë, & ne lui parlant qu'à genoux. Le Roi le reçut avec l'air du monde le plus gracieux; &, après avoir impoſé ſilence, il demanda à FUCARANDONO, pourquoi la Loi, que XAVIER venoit prêcher au Japon, ne devoit pas y être reçue?

C'EST, répondit le Bonze, *parce que c'eſt une Loi nouvelle, contraire en tout aux anciennes Loix de l'Empire; une Loi, qui, par de nouveaux Préceptes, défend ce que les Docteurs des Siécles paſſez ont permis, & qui enſeigne, qu'elle ſeule peut conduire au Salut. Mais, ſur-tout, parce qu'elle ôſe dire, que nos Dieux,* AMIDA, XACA, GISON, & CANON, *ſont dans la profonde Caverne de la Fumée, condamnez à un Supplice éternel, & livrez en proye au Dragon de la Maiſon de la Nuit.*

LE Bonze ſe tut après ces paroles: & XAVIER, à qui le Roi fit ſigne de répondre, dit d'abord, que comme FUCARANDONO avoit mêlé beaucoup de choſes enſemble, il lui ſembloit à propos, pour éclaircir mieux les Difficultez, de de s'attacher à une Propoſition, & de ne la point quitter, qu'on n'eût vû, ſi elle étoit vraye ou fauſſe. Cette Méthode fut approuvée; & FUCARANDONO, s'y

conformant, lui demanda, *Pourquoi il médisoit des Dieux du Païs?*

JE *ne donne le Nom de Dieu*, repliqua XAVIER, *qu'au Souverain Seigneur, qui a fait, de rien, le Ciel & la Terre.* AMIDA, XACA, GISON, & CANON, *qui n'ont été que des Hommes, sujets aux communes Loix de la Nature, sont indignes d'un si grand Nom. Ce Nom ne convient qu'à l'Être infini, éternel, indépendant, & qui subsiste par lui-même. Ce seroit un Blasphême, que de le donner à la Créature.*

TOUTE l'Assemblée applaudit à cette Replique. Ainsi FUCARANDONO, forcé, suivant les Loix de la Dispute, de passer à un autre Article, demanda à XAVIER, *Pourquoi il desapprouvoit les Lettres de Change, que les Bonzes donnoient en faveur des Morts, puisque ces Lettres étant acquittées avec usure dans l'autre Monde, ils étoient par ce moyen en état d'y vivre agréablement; au lieu que, privez d'un tel Secours, ils auroient beaucoup à souffrir?*

C'EST, repartit XAVIER, *que je trouve une grande Injustice à admettre une Pratique, qui met plus des trois quarts du Genre-Humain dans l'Impossibilité de parvenir au Bonheur de l'autre Vie; puisque, s'il faut l'acquérir à Prix d'Argent, tous les Pauvres en seront exclus. La Religion que je preche est aussi désintéressée qu'équitable. Elle ne fait rien pour le Gain. Elle n'est pas moins favo-*

favorable aux Pauvres qu'aux Riches. Elle fournit également aux uns & aux autres les mêmes Moyens d'être Heureux en l'autre Monde: & ces Moyens sont les bonnes Oeuvres, & non pas l'Argent.

HEUREUSEMENT pour XAVIER, FUCARANDONO ignoroit la Doctrine Catholique touchant l'Etat des Ames après la Mort, & la maniére de les secourir dans l'autre Monde. Car, s'il eût sû, que les Bonzes Occidentaux enseignent, que les Ames, immédiatement après leur Séparation du Corps, sont précipitées dans un Lieu souterrain, où ils disent, qu'elles souffrent des Tourmens, auxquels les plus cruels Supplices, qu'on fait souffrir en cette Vie aux plus grands Scélérats, ne se peuvent comparer; & qu'elles y sont soulagées par des Indulgences, que le Pape n'accorde qu'à ceux qui les lui payent, & par des Prieres & des Messes, que les Prêtres, & les Moines, ne disent point *gratis*: Si, dis-je, il eût été instruit de cette Pratique mercénaire, rien ne lui eût été plus aisé, que de rétorquer le Raisonnement de son Adversaire. Mais, comme elle lui étoit entiérement inconnue, il se trouva réduit à garder un honteux Silence.

LA Dispute fut remise au lendemain, & FUCARANDONO amena avec lui six autres Bonzes très-doctes, & choisis de toutes les Sectes, pour disputer chacun à

son tour contre XAVIER. Ils lui firent des Questions, qui lui parurent tellement au-dessus de la Portée de l'Esprit Humain, qu'il crût que c'étoit le Diable, qui les lui faisoit par leur bouche. *Je vous supplie de m'aider de vos Prieres*, dit-il aux Portugais, qui l'accompagnoient. *J'en ai, je vous assûre, grand besoin. Car, ce n'est pas à ces Bonzes que vous voyez, à qui j'ai affaire; mais, au Démon, qui les possede, & dont ils ne sont que les Organes.*

L'UN de ces Bonzes, ou, selon XAVIER, le Diable, par sa bouche, proposa cette Difficulté. *Ou Dieu prévoyoit, que* LUCIFER *& ses Complices, devoient se révolter, & être damnez éternellement: ou il ne le prévoyoit pas. S'il ne le prévoyoit pas, ses Lumieres ne s'étendent pas si loin que vous dites. Mais, s'il le prévoyoit, où est sa Bonté, de n'avoir point empéché leur Révolte, & leur Damnation, qui ont été, selon vous, la Source de tous les Maux du Genre-Humain? Ainsi, vous êtes contraint*, concluoit-il, *de reconnoître, ou de l'Ignorance, ou de la Malice, en votre Dieu.*

XAVIER fut si étonné de voir un Bonze raisonner en Théologien Scholastique, que, se tournant vers GAMA, qui étoit à côté de lui: *Voyez*, lui dit-il tout bas en Portugais, pour n'être point entendu des Japonois, *voyez comme le Démon subtilise l'Esprit de ses Ministres!*

UN autre Bonze, venant à la charge, dit,

dit, selon le même Principe : *Si Dieu avoit connu qu'*ADAM *pécheroit, & précipiteroit avec lui tous les Hommes dans un Abîme de Malheurs, pourquoi l'a-t-il créé ? Du moins, quand ce premier Pere fut prêt à manger le Fruit défendu, pourquoi la Main toute-puissante, qui lui avoit donné l'Etre, ne l'a-t-elle pas anéanti au même moment ?*

UN troisieme Bonze, prenant la parole, pressa XAVIER par un autre Endroit. *Si notre Mal est aussi ancien que le Monde,* disoit-il, *pourquoi Dieu a-t-il laissé passer tant de Siécles sans y remédier ? Que n'est-il descendu du Ciel pour se faire Homme, & pour rachetter le Genre-Humain par sa Mort, dès que l'Homme a été coupable ? En quoi les premiers Hommes ont-ils péché, pour s'être rendus indignes d'une telle Grace ? Et quel a été le Mérite de leurs Descendans, pour être traités d'une maniere plus favorable ?*

FERNAND-MENDEZ PINTO, qui rapporte ces subtiles Objections, a passé sous silence les Réponses qu'y fit XAVIER, & s'est contenté de nous dire en général, qu'excepté les Bonzes, tous les Assistans en furent pleinement satisfaits.

QUOIQU'IL en soit, le Roi, ennuyé d'une Dispute si longue, la rompit brusquement, en disant, qu'autant qu'il étoit capable d'en juger, l'Avantage étoit du côté du Bonze Portugais. Puis, s'étant levé, & ayant pris XAVIER par la main, il le remena jusqu'à son Logis, en pré-

ſence des Bonzes, qui frémiſſoient de Rage, & qui chargeoient le Roi de mille Imprécations.

AINSI ſe terminérent ces Diſputes, ſans aucun fruit. Le Roi, & les Seigneurs de ſa Cour, demeurérent fidelles à AMIDA, & à XACA; & XAVIER ne remporta que de vains Applaudiſſemens, que l'Intérêt lui avoit fait donner.

LE lendemain, vingtieme de Novembre de l'Année 1551, XAVIER, après avoir été dire Adieu au Roi, ſe rendit au Vaiſſeau de GAMA, & partit le même jour du Japon, où il avoit demeuré deux Ans & quatre Mois.

LE Navire eſſuya une horrible Tempête; mais, il éprouva qu'il portoit l'ALEXANDRE de la Chevalerie Spirituelle, & arriva heureuſement à l'Ile de Sancian. XAVIER trouva dans le Port *la Sainte Croix*, prête à faire voile pour Malaca; & comme il vouloit, avant que de paſſer à la Chine, retourner aux Indes, pour y régler les Affaires de la Compagnie, il ſe mit dans ce Vaiſſeau, qui appartenoit à JAÇQUES PÉREYRA, riche Marchand Portugais, & ſon Ami particulier.

LES Entretiens, qu'ils eurent pendant la Navigation, roulérent ſur la Conquête Spirituelle de la Chine. PÉREYRA, qui, ſous l'Habit de Marchand, avoit le Cœur d'un véritable Paladin Spirituel, approuva fort cette Entrepriſe. Mais, les Portugais,

gais, qui étoient dans le même Vaisseau, la traitoient de chimérique. *Comment*, disoient-ils, *entrerez-vous à la Chine? Ignorez-vous, que l'Entrée en est défendue aux Étrangers, sous peine de la Vie, ou d'une Prison perpétuelle?* Ils ajoûtérent néanmoins, qu'on pourroit entrer sûrement dans ce Royaume, si l'on envoyoit une solemnelle Ambassade vers l'Empereur des Chinois, au Nom du Roi JEAN III: mais, que cette Ambassade coûteroit prodigieusement, quand on ne compteroit que les Présens qu'il faudroit faire à l'Empereur & à ses Ministres; & qu'il n'y avoit point d'apparence, que le Vice-Roi des Indes voulût se charger des Frais d'une telle Entreprise, dans un tems où il avoit de la peine à soûtenir des Affaires plus pressantes.

CES Difficultez commençoient à embarasser XAVIER, lorsque PEREYRA offrit son Navire, & tout son Bien, pour faire réüssir l'Expédient qu'on proposoit. XAVIER accepta ces Offres généreuses avec des transports de Joye; & s'engagea, de son côté, à obtenir du Vice-Roi l'Ambassade de la Chine pour son Ami.

CEPENDANT, il s'éleva tout à coup un de ces terribles Tourbillons, qu'on nomme *Typhons*, auxquels ces Mers sont sujettes, & qui submergent les Vaisseaux en un clin d'œil. Tous ceux du Navire, croiant toucher à l'affreux moment, où

ils alloient être ensévelis tout vivans dans les abîmes de l'Onde, implorérent le secours de Xavier, qui n'eut pas plûtôt donné sa Bénédiction au Vaisseau, que le Calme succéda à la Tempête. Le reste de la Navigation fut heureux, & l'on ne vit jamais un tems plus serain.

La prémiere chose, que fit Xavier à Malaca, fut de visiter l'ancien Gouverneur Dom Pedro de Silva, & le nouveau, qui lui succédoit, Dom Alvare d'Ataïde. Il leur communiqua son Projet touchant l'Ambassade de la Chine, & l'un & l'autre le trouva également avantageux à la Couronne de Portugal, & au St. Siége. Pereyra, encouragé par cette Approbation, fournit dès-lors trente mille Ecus, pour faire les Préparatifs de cette Entreprise; & ne pouvant aller à Goa, parce qu'il devoit décharger des Marchandises à Sunda, il prit congé de Xavier, qui s'embarqua pour Cochin, où il arriva le 24. de Janvier de l'année 1552. Il trouva dans cette Ville le Roi des Maldives, Prince Mahométan, que la Révolte de ses Sujets obligeoit d'abandonner son Royaume; & il acheva de le persuader d'embrasser le Christianisme. S'étant ensuite embarqué pour Goa, il s'y rendit au commencement de Février.

Les Sujets de la Monarchie Inighienne, qu'il avoit dispersés avant son départ, se trouvérent presque tous réünis à son retour.

retour. Ils ſe racontérent réciproquement les grandes Choſes qu'ils avoient faites, lui dans le Japon, eux dans toute l'Inde. Mais, rien ne le toucha davantage, que de ne plus retrouver les Prêtres des Idoles dans Goa. Le Gouverneur les en avoit tous chaſſés, à la ſollicitation d'un Inighiſte du Collége de St. Paul; avec défenſe, en même tems, aux Gentils, ſous des Peines rigoureuſes, de faire aucun Acte public de leur Religion dans tout le Diſtrict de cette Capitale des Indes Portugaiſes.

BIEN qu'une telle Ordonnance fût une Violation manifeſte de la Liberté de Conſcience, accordée aux Habitans, par la Capitulation, qu'ALPHONSE D'ALBUQUERQUE fit avec eux, lorſqu'en 1510 ils lui rendirent la Ville par Compoſition; néanmoins, XAVIER ne laiſſa pas de s'en réjouïr, à cauſe du Bien qui en revenoit à l'Egliſe Catholique.

IL auroit bien ſouhaité de voir la Sainte Inquiſition éxercer ſur les Juifs de Goa les ſalutaires Barbaries, qu'elle éxerçoit ſi miſéricordieuſement à Lisbonne contre ceux de cette infortunée Nation, qu'elle trouvoit coupables du Crime d'avoir obſervé la Loi de Dieu, donnée à leurs Peres par le Miniſtere de MOÏSE. Mais, il ſe conſoloit, dans l'eſpérance que JEAN III lui accor-

deroit enfin cette Grace, qu'il lui demandoit depuis l'Année 1545 (*).

IL apprit aussi avec beaucoup de satisfaction, que ce Prince, informé par ses Ministres qui étoient à Goa, des Merveilles que faisoit la Compagnie, vouloit remplir l'Orient d'Inighistes; que, pour cet effet, il étoit dans le dessein de leur fonder plusieurs nouveaux Colleges; qu'en attendant, il avoit ordonné, que tous les Séminaires établis aux Indes fussent mis entre leurs mains, & qu'on les défrayât dans tous leurs Voyages; qu'enfin, il se déchargeroit sur eux de l'Obligation où il étoit de soûmettre les Infidelles à l'Obéïssance du Pape, suivant les anciennes Conventions faites avec le St. Siége, quand la Couronne de Portugal en obtint les Conquêtes de l'Orient.

IL ne manquoit plus à XAVIER, pour être parfaitement content, que d'obtenir du Vice-Roi, Dom ALPHONSE DE NOROGNA, l'Ambassade de la Chine pour JACQUES PEREYRA; & il l'obtint sans la moindre Difficulté.

PARMI tant de Sujets de Contentement, il eut le Déplaisir d'apprendre, que, pendant son absence, GOMEZ, au Mépris

(*) L'Inquisition ne fut établie à Goa que l'Année 1560, huit Ans après la Mort de XAVIER.

pris de l'Autorité de CAMÉRIN, s'étoit ingéré d'établir de nouvelles Loix, de changer la Discipline domestique, & de régler les Etudes des Ecoliers de la Compagnie sur le Plan de celles de l'Université de Paris, où il avoit étudié en sa Jeunesse. Quoique GOMEZ fût grand Philosophe, grand Théologien, grand Canoniste, excellent Prédicateur, très-versé dans le Maniement des Affaires, plein de Zéle & de bonnes Intentions, & qu'il eût toûjours pris fort à cœur les Intérêts de la Compagnie, XAVIER ne laissa pas de l'en chasser, à cause de sa Desobéissance. Toute la Grace, qu'il lui fit, fut de ne lui point ôter l'Habit à Goa. Il l'envoya à la Fortresse de Diu, & chargea les Inighistes, qui y étoient, de lui donner son Congé, & de lui persuader de retourner en Portugal par le prémier Navire qui partiroit. La chose s'éxécuta ainsi; mais, l'infortuné GOMEZ, s'étant embarqué dans un Vaisseau qui fit Naufrage au milieu de la Mer, se noya malheureusement.

APRE'S ce terrible Acte de Sévérité, XAVIER donna tous ses Soins aux Affaires de la Compagnie; &, les ayant réglées, il établit GASPAR BARZÉE, Vice-Provincial des Indes, & commanda à tous les Inighistes, répandus dans le nouveau Monde, depuis le Cap de Bonne Espérance jusqu'à Malaca, aux Moluques,

ques, & au Japon, de lui obéïr. Il lui ordonna à lui-même, de chasser, sans Quartier, quelques Talens & quelques excellentes Qualitez qu'ils eussent, tous ceux, qui entreprendroient quelque chose contre son Autorité, ou qui ne suivroient pas aveuglément ses Ordres.

IL choisit ensuite, pour ses Compagnons de Voyage, BALTHASAR GAGO, EDOUARD SYLVA, PIERRE ALCACEVA, FRANÇOIS GONZALEZ, ALVAREZ FEREIRA DE MONTE-MAJOR, & un jeune Séculier Chinois, qui avoit été élevé dans le Séminaire de Goa. Les uns étoient destinez la Chine, les autres au Japon.

INIGO avoit écrit à XAVIER, qu'il étoit très-important d'envoyer en Europe un habile Homme de la Compagnie, bien instruit des Affaires des Indes, pour informer le Roi de Portugal, & le Pape, des Conquêtes qu'elle avoit faite en Orient, afin de tirer d'eux des Secours qui la missent en état d'en faire de nouvelles. XAVIER, à qui la même Pensée étoit venue dans l'Esprit, députa à Lisbonne, & à Rome, ANDRÉ FERNANDEZ, Homme très-capable d'y bien faire valoir les Services de la Compagnie. Outre qu'on l'instruisit à fonds de l'Etat des Indes, XAVIER écrivit sur ce sujet des Lettres assez amples au Roi de Portugal, à RODRIGUEZ, & à INIGO. Et comme

il

il étoit prêt à partir pour la Chine, il informoit de son Départ JEAN III, en ces termes:

Je partirai de Goa dans cinq jours, pour faire voile vers Malaca, d'où je prendrai le chemin de la Chine, avec JACQUES PEREYRA, *qui est nommé Ambassadeur. Nous portons de riches Présens, que* PEREYRA *a achettez, partie de votre Argent, partie du sien. . . . . . Notre Dessein est de tirer des Fers les Portugais, qui sont-là Captifs, de ménager l'Amitié des Chinois en faveur de la Couronne de Portugal; sur-tout, de faire la Guerre aux Démons, & à tous leurs Partisans. . . . . L'Entreprise peut sembler bardie; mais, ce qui nous donne du Courage, c'est que Dieu lui-même nous a inspiré cette Pensée.*

IL partit le 12. d'Avril de l'Année 1552; &, en approchant du Port de Malaca, il vit, comme un nouvel APOLLONIUS, la Peste entrer dans cette Ville. Quand la Mortalité eut tout-à-fait cessé, il se mit à traiter de l'Ambassade de la Chine avec le Gouverneur Dom ALVARE D'ATAÏDE, qui l'avoit approuvée la prémiere fois qu'on lui en parla.

DOM ALVARE donna d'abord de bonnes Paroles: mais, mécontent de PEREYRA, qui n'avoit pas voulu lui prêter l'Année précédente dix mille Ecus;

&

& ne pouvant souffrir, qu'un Marchand fût nommé Ambassadeur vers le plus grand Monarque du Monde; il s'opposa ouvertement à cette Entreprise.

XAVIER employa toutes les Voyes imaginables, pour le gagner; &, désolé de ne pouvoir le fléchir, ni par la Promesse d'un Présent de trente mille Ecus qu'offroit PEREYRA, ni par les menaces des Peines Ecclésiastiques; il ordonna enfin, en vertu de son Caractere de Légat du St. Siége, au Grand-Vicaire de Malaca, de fulminer contre cet Obstiné une Sentence d'Excommunication.

CES Foudres effrayérent si peu Dom ALVARE, que, dès qu'elles furent lancées, il se rendit Maître du Navire *la Sainte Croix*, qui étoit dans le Port, & mit dessus un Capitaine avec vingt-cinq Matelots, pour aller en Trafic à Sancian, petite Ile de la Mer de la Chine.

QUOIQUE l'Ambassade, qui devoit favoriser l'Entrée de la Chine fût échouée, XAVIER n'abandonna pas, pour cela, son Entreprise. Il imagina une autre Maniere de l'éxécuter. Ce fut de se glisser sécrétement dans ce Royaume. *Si je suis découvert, & mis en Prison*, disoit-il, *je prêcherai la Foi aux Prisonniers. Des Prisons, elle se répandra dans les Villes, & ira jusqu'à la Cour. Les Seigneurs de l'Empire, & l'Empereur même, auront la Curio-*

sité

fixé de voir un Homme, qui publiera une Doctrine si nouvelle; & , alors, j'aurai l'Occasion de la leur expliquer.

PLEIN de ces Idées chimériques, il s'embarqua sur la *Sainte Croix*, que Dom ALVARE envoyoit à Sancian. Mais, parce qu'on ne pouvoit tenter l'Entrée de la Chine par la Voye qu'il se proposoit, sans courir de grands Dangers, il ne prit avec lui qu'un Frere de la Compagnie, le Chinois dont nous parlé, & un jeune Homme Indien. Il envoya au Japon GAGO, SYLVA, & ALCACEVA; le prémier, pour le Royaume de Bungo; les deux autres, pour Amanguchi.

IL y avoit sur la *Sainte Croix* plus de cinq cens Hommes. Ils étoient déjà fort avancez dans leur Voyage, lorsque la Mer tomba tellement, que le Vaisseau demeura immobile, comme s'il eût été à l'Ancre. Pendant ce Calme, qui dura quatorze jours, l'Eau vint à manquer, & quelques-uns moururent d'abord. Ils seroient tous morts de Soif, si XAVIER n'eut, par un Signe de Croix, changé l'Eau salée de la Mer, en Eau douce. Non seulement elle étoit très-agréable à boire; mais, elle étoit encore un Spécifique si puissant contre toutes sortes de Maladies, qu'il suffisoit d'en mettre deux ou trois Goûtes dans un Breuvage, pour recouvrer d'abord la Santé.

CE Miracle, & celui qu'il fit ensuite

sur

fur le même Vaiſſeau, en rendant à un Paſſager Mahométan, ſon Fils unique, qui étoit tombé dans la Mer, & qu'on retrouva ſix jours après, plein de Vie, ſur le Tillac, portérent des Arabes Sarraſins qui alloient à la Chine, le Mahométan, & toute ſa Famille, à demander le Baptême.

DES Gens du Navire publiérent ces Mirales, dans une Ile, nommée Cinchéo, où l'on paſſa. Soixante Perſonnes, les unes Ethiopienes, les autres Indienes, toutes Idolâtres, ou Mahométanes, vinrent au Navire, pour voir un Homme ſi extraordinaire. XAVIER leur fit un Diſcours, à la fin duquel elles furent toutes baptiſées.

TANT que dura la Cérémonie, il parut d'une taille Giganteſque: mais, d'abord qu'il eut achevé de les baptiſer, il revint à ſa taille naturelle, qui étoit un peu au-deſſus de la médiocre. Enfin, après vingt-trois jours de Navigation, il arriva à Sancian, où il fit des Prodiges dignes de figurer avec ceux de la Légende Dorée.

PIERRE VEGLIO, riche Marchand, Homme fort charitable, lui ayant donné la Clef de ſa Caiſſe, avec la Permiſſion d'y prendre la Somme qu'il voudroit, il y prit trois cens Ecus d'Or, pour marier une pauvre Fille, jeune, bien-faite, & qui étoit en danger de ſe perdre. VEGLIO, ayant enſuite compté l'Argent de ſa Caiſſe, y trouva les quarante-cinq mille

Ecus

Ecus d'Or qui y étoient auparavant, sans qu'il en manquât un seul.

CE ne fut pas-là le seul Miracle qu'il fit à Sancian. Outre une infinité de Prédictions, il y ressuscita un Enfant mort, & purgea le Païs de Tygres qui le désoloient. Ces Bêtes féroces sortoient en troupe des Bois, & dévoroient, non seulement les Enfans, mais même les Hommes, qui s'écartoient trop des Retranchemens, qu'on avoit faits pour s'en défendre. Une Nuit, il alla au-devant des Tygres; &, leur ayant jetté de l'Eau-Benite, il leur commanda de se retirer, & de ne jamais revenir. Ils obéïrent; &, depuis, on ne vit plus de Tygres dans l'Ile.

LA Joye, qu'avoient les Portugais de posséder un Homme si admirable, se changea en Tristesse, dès qu'ils sûrent qu'il n'étoit venu à Sancian, que pour passer à la Chine. Ils tâchérent tous de lui faire changer de Dessein, en lui remettant devant les yeux les Loix rigoureuses des Chinois contre les Etrangers, & les Cruautez qu'ils éxerçoient contre eux. *Le moins que vous deviés attendre*, lui dirent-ils, *c'est une Prison perpétuelle: & ce n'est pas-là ce que doit chercher un Héros, qui se propose la Conquete de tout l'Orient. Je suis*, leur répondit-il, *appellé à une si haute Entreprise, par une Vocation céleste. Si je doutois de l'Exécution, & qu'effrayé*

des Difficultez, je manquasse de Courage, ne seroit-ce pas quelque chose de pire, que tous les Maux qu'on me fait craindre? Enfin, la Résolution en est prise: je veux aller à la Chine; & rien n'est capable de me faire rompre mon Dessein. Que tous les Diables, & tous leurs Suppôts, se déchaînent contre moi, je brave leur Rage. Le Ciel est pour moi, qu'ai-je à craindre de l'Enfer?

MAIS, pour aller à la Chine, il falloit trouver des Matelots assez hardis, pour l'y mener. Un Marchand Chinois voulut pourtant bien en courir les Risques, pourvû qu'on le payât bien. XAVIER s'accorda avec lui, & obtint de ses Amis ce qu'éxigeoit le Chinois, pour le conduire à Canton.

LORSQU'IL se préparoit à partir, les Portugais, qui étoient à Sancian, craignant que son Zéle ne ruinât leurs Affaires, & ne mît leur Vie en danger, le conjurérent d'avoir Pitié d'eux, de leurs Femmes, & de leurs Enfans, s'il n'avoit pas Pitié de lui-même. Touché de leurs Larmes, il leur engagea sa Parole, qu'il ne passeroit point à la Chine, qu'ils n'eussent terminé toutes leurs Affaires, & qu'ils ne fussent partis de Sancian.

SUR ces Entrefaites, il tomba malade d'une Fiévre assez violente. Les Portugais prirent occasion de-là de lui dire, que le Ciel se déclaroit contre le Voyage de la Chine; mais, étant guéri au bout de quinze

quinze jours, il ſuivit ſon Deſſein avec plus de chaleur que jamais.

CEPENDANT, tous les Navires Portugais firent voile vers les Indes, hors *la Sainte Croix*, qui n'avoit pas encore ſa Charge complette. Après leur Départ, XAVIER fut réduit à une telle diſette de toutes Choſes, qu'à peine pouvoit-il trouver de quoi vivre. La Fiévre le prit le 20. de Novembre, & il ſe retira dans *la Sainte Croix*, qui étoit l'Hôpital commun des Malades.

COMME l'agitation du Vaiſſeau lui cauſoit de grands maux de tête, il pria le jour ſuivant le Capitaine de le faire remettre à Terre. On le laiſſa ſur le Rivage, expoſé aux injures de l'Air, dans une Saiſon où le Vent du Nord étoit très-piquant. Il ſeroit mort-là ſans aucun ſecours, ſi un Portugais, plus charitable que les autres, ne l'eût fait porter dans ſa Cabane.

LE Mal s'étant déclaré par une Douleur de Côté fort aigue, & par une grande Oppreſſion, ſon Hôte le fit ſaigner par un Chirurgien du Navire, qui le ſaigna ſi mal, que les Nerfs furent offenſez, & que le Malade tomba en foibleſſe, & en convulſion. On ne laiſſa pas de le ſaigner une ſeconde fois, & cette ſeconde Saignée eut les mêmes Accidens que la prémiere.

LE Mal alla toujours en augmentant juſ-

jusqu'au vingt-huitieme de Novembre, que la Fiévre lui monta à la Tête. Elle lui causa un Transport au Cerveau, pendant lequel il ne rêva que de la Chine, & ne parla que des Combats qu'il alloit y livrer aux Bonzes. Enfin, il mourut dans ce Délire, le deuxieme de Décembre de l'Année 1552, âgé de quarante-six Ans, dont il en avoit passé dix & demi dans les Indes.

APRE'S sa Mort, la Compagnie fit des Progrès étonnans dans le Japon. Des Raisons d'Intérêt furent la principale Cause de la facilité qu'elle trouva à y faire des Prosélytes, & à s'y établir. Les Portugais y étoient vûs de très-bon œil; & les Rois de cet Empire, cherchant à l'envi à les attirer dans leurs Etats, parce qu'ils y faisoient fleurir le Commerce, leur accordoient toutes sortes de Priviléges, tant pour eux, que pour leur Religion.

LES Inighistes, à qui il étoit permis de la prêcher publiquement, ayant réduit une infinité de Japonois à l'Obéïssance du St. Siége, y soumirent enfin les Rois de Bungo, d'Arima, & d'Omura, qu'ils engagérent à envoyer une Ambassade d'Obédience à GREGOIRE XIII.

ELLE arriva à Rome l'Année 1585, & fut reçue avec une Solemnité, une Pompe, & une Magnificence, extraordinaires. Les Ambassadeurs présentérent à

Sa

Sa Sainteté leurs Lettres, qui étoient inſcrites : *A celui qui tient la Place de Dieu ſur la Terre.* GRÉGOIRE leur fit de grandes Careſſes ; &, étant mort peu de jours après leur avoir donné Audience, SIXTE V, qui lui ſuccéda, leur en fit encore de plus grandes.

LE Chriſtianiſme s'étoit tellement accrû dans le Japon, que l'Empereur, effrayé d'avoir dans ſon Empire plus de deux cens mille Chrétiens, défendit, l'Année 1586, à tous ſes Sujets, ſous peine de la Vie, d'embraſſer la Religion de l'Europe ; & interdit, ſix Ans après, toutes les Egliſes Chrétiennes. Les Proſélites des Inighiſtes, ſe confiant en leur Nombre, continuérent, malgré cette Défenſe, leur Exercice ; & s'attirérent, par-là, une cruelle Perſécution, qui, après avoir fait couler un Déluge de Sang, pendant près d'un Demi-Siécle, finit par un Maſſacre général, dont la Découverte d'une Conſpiration fut la Cauſe.

CETTE Conſpiration, tramée par les Portugais, & par les Chrétiens Japonois, à l'Inſtigation des Inighiſtes, tendoit à changer le Gouvernement de l'Empire, & à mettre ſur le Thrône Imperial un Prince Catholique. Les Portugais s'engageoient à fournir des Vaiſſeaux, & des Munitions de Guerre ; & les Japonois, à prendre les Armes.

LE Pape GRÉGOIRE XV avoit ap-

prouvé & beni l'Entreprise. Elle étoit fort avancée, lorsque les Hollandois, Rivaux & Ennemis des Portugais, qui étoient alors sous la Domination du Roi d'Espagne & en Guerre ouverte avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, prirent, proche du Cap de Bonne-Espérance, un Vaisseau Portugais, sur lequel se trouvérent des Lettres d'un Japonois Chrétien, qui écrivoit en Europe, pour mettre la derniere main au Traité. Ces Lettres furent envoyées à Méaco. Elles irritérent tellement l'Empereur contre les Chrétiens, qu'il ne les regarda plus que comme des Traîtres, qu'il falloit incessamment exterminer, pour mettre sa Couronne & sa Vie en Sûreté. Il commença par faire brûler tout vif le perfide Japonois; & publia, l'Année 1637, un Edit, par lequel il chassoit tous les Portugais de ses Etats, & en défendoit pour toujours l'Entrée aux Etrangers, sous peine de la Croix.

LES Portugais tâchérent de faire passer la Conspiration pour une Chimere, forgée par leurs Ennemis, à dessein de les perdre. Ils mirent tout en œuvre, pour porter l'Empereur à révoquer son Edit. Mais, ce Monarque fût inéxorable, & il leur fallut vuider le Japon. Dès qu'ils en furent sortis, il donna tous ses Soins à l'Extirpation totale du Christianisme.

LES Chrétiens Japonois, réduits au Des-

Desespoir, se soulevérent, & mirent d'abord en Campagne une Armée de quarante mille Hommes, qui devint de jour en jour plus nombreuse. Animez de ce Zéle de Religion, qui donne du Courage aux plus Lâches, parce qu'ils se persuadent que le Ciel combat pour eux, ils soutinrent pendant quelque tems toutes les Forces de l'Empire. Mais, enfin, accablez par le Nombre, ils se retirérent dans le Château de Simbara, situé les Côtes d'Arima, résolus de défendre leur Vie jusqu'à la derniére Goûte de leur Sang. On vint les y assiéger; & , à l'aide du Canon des Vaisseaux Hollandois, on fit un Feu si terrible contre la Place, qu'elle fut réduite en Cendres, avec tous ceux qui la défendoient: après quoi, on massacra impitoyablement le reste des Chrétiens répandus dans tous les Endroits de l'Empire.

Ce cruel Massacre se fit le 12. d'Avril 1638; & il y eut, ce jour-là, trois cens soixante & dix mille Chrétiens d'égorgés. Ainsi, les Inighistes perdirent en un seul jour près de cent Ans de Travaux, & se virent pour toujours exclus du Japon, qu'ils étoient sur le point de soumettre entiérement à l'Obéissance du St. Siége. Ce funeste Revers leur causa une Douleur d'autant plus grande, que la Perte qu'ils venoient de faire étoit irréparable.

III. A la Chine. III. ILS furent plus heureux à la Chine, où ils n'étoient entrez que l'Année 1581, vingt-neuf Ans après la Mort du grand XAVIER, qui expira aux Portes de cet Empire, à la Conquête duquel il se croyoit appellé par une Inspiration Divine. Trois Italiens, MICHEL RUGERI, FRANÇOIS PASIO, & MATHIEU RICCI, furent les Chevaliers, qu'ALÉXANDRE VALINGAN, Visiteur de la Compagnie dans les Indes, choisit pour mettre à fin la périlleuse Avanture, que XAVIER avoit infructueusement tentée.

CES trois Paladins, après mille Fatigues & mille Maux, soufferts avec une Constance inébranlable, pénétrérent enfin l'Année 1583. dans le Cœur de la Chine, & dans des Lieux, qui, jusques-là, avoient été inaccessibles aux Etrangers. Ils y jetterent les prémiers Fondemens de la Mission Inighienne, sous la Jurisdiction de l'Evêque de Macao, au Diocese duquel GRÉGOIRE XIII, à la priére de Dom SEBASTIEN, Roi de Portugal, avoit annéxé en l'Année 1575, toutes les Terres & les Iles à conquérir dans le Royaume de la Chine.

IL y a, parmi les Chinois, trois Sectes principales, celle des *Magiciens*, celle des *Idolâtres*, & celle des *Lettrez*.

LA Maxime fondamentale de la prémiere est, que *la Loi, ou la Raison, a produit un, qu'un a produit deux, que deux ont*

produit trois, & que trois ont produit toutes Choses: que le Dieu Souverain est corporel, & qu'il gouverne les autres Divinitez comme un Roi gouverne ses Sujets.

CEUX, qui font Profession de cette Secte, rendent au Philosophe LAO-KIUM, qui en est l'Auteur, des Honneurs Divins. Ils révérent, du même Culte, non seulement plusieurs Empereurs, qu'ils ont mis au Nombre des Dieux; mais encore, certains Esprits, sous le Nom de XAMTI, qui gouvernent chacun leur Elément. On appelle cette Secte la Secte des *Magiciens*, parce que ses Docteurs s'adonnent à la Magie, & font accroire qu'ils ont trouvé le Secret de rendre les Hommes immortels.

LA *Secte des Idolâtres* adore FOÉ, qui devint Dieu à l'âge de trente Ans, & dont ils content de grandes Merveilles. Il mourut dans sa soixante & dix-neuvieme Année: &, en mourant, il déclara à ses Disciples, qu'il leur avoit caché la Vérité sous des Paraboles, & sous des Expressions figurées; mais, qu'étant prêt de quitter le Monde, il vouloit leur révéler le Secret de sa Doctrine. *Sachez donc*, leur dit-il, *qu'il ne faut point chercher, hors du Néant & du Vuide, le Principe de toutes Choses. C'est du Néant, que tout est sorti. C'est dans le Néant, que tout doit retomber. Voilà*, ajoûta-t-il, *la Fin de toutes nos Espérances.* Les Docteurs de cette Secte,

fidelles Observateurs de la Conduite & des Principes de leur Maître, enseignent, comme lui, une double Loi, l'une extérieure, l'autre intérieure.

SELON la Loi extérieure, ils disent, que tous les Bons seront récompensez, & les Méchans punis, dans des Lieux destinez pour cela: que FOE est un Dieu, qu'il est le Sauveur des Hommes, qu'il expie leurs Crimes, & qu'il fait revivre dans l'autre Monde ceux qui l'ont adoré dans celui-ci. Ils recommandent les Oeuvres de Miséricorde; ils défendent le Larcin, l'Impureté, le Vin, le Mensonge, le Meurtre; & même d'ôter la Vie à aucun Etre vivant, tel qu'il soit.

SELON la Loi intérieure, le Vuide est le Principe de toutes Choses. Il est souverainement parfait & tranquile, sans commencement, sans fin, sans mouvement, sans connoissance, sans desirs. Ceux, qui veulent être heureux, doivent se rendre semblables à ce Principe, en domptant & en suprimant toutes leurs Passions; de sorte, qu'insensibles à tout, & qu'abîmez dans la plus haute Contemplation, sans aucune Réfléxion, sans aucun Usage de leur Raison, ils jouïssent d'une parfaite Tranquilité.

LORSQU'ILS sont parvenus à ce Divin Repos, ils peuvent enseigner aux autres la Doctrine commune, & la pratiquer eux-mêmes à l'extérieur. C'est-là le Mys-

Mystere de cette Secte, qui, dans le fonds, enseigne un Athéïsme tout pur; puisqu'elle n'admet, ni Récompenses, ni Peines, après la Mort; qu'elle ne croit, ni Providence, ni Immortalité de l'Ame; qu'elle ne reconnoît d'autre Dieu, que le Vuide & le Néant; & qu'elle fait consister le souverain Bonheur de l'Homme dans une Inaction totale, dans une entiére Insensibilité, & dans une parfaite Quiétude.

La *Secte des Lettrez* est la plus célébre, quoiqu'elle ne soit pas la plus nombreuse. C'est proprement une Secte d'*Esprits-forts*. Elle reconnoit pour Maître le Philosophe CONFUCIUS, qui vint au Monde cinq cens cinquante Ans avant JESUS-CHRIST. Les *Lettrez* ont cela de commun avec les Disciples de FOE, qu'ils ont deux sortes de Doctrines; l'une secrete, pour les Gens d'Esprit, qui est la seule qu'ils croyent véritable; l'autre publique, pour le Vulgaire, laquelle ils croyent fausse.

SELON leur Doctrine secrete, ils sont *Matérialistes*. Ils ne reconnoissent d'autre Divinité, que la Nature universelle. Ils disent, que c'est un Principe très-pur, très-parfait, qui n'a, ni commencement, ni fin; & qu'il est la Source de toutes Choses, l'Essence de chaque Etre, & ce qui en fait la véritable Différence. Ils admettent une certaine Ame du Monde, répandue dans toute la Matiere, subsistant éter-

éternellement avec elle, & qui la modifie, l'arrange dans le bel Ordre que nous admirons, & produit tous les Changemens qui arrivent dans l'Univers. Ils tiennent encore, que l'Ame de l'Homme n'est autre chose que la partie la plus subtile en laquelle il se résout quand il meurt. Alors, la partie aérienne se sépare de la partie terrestre, la premiere s'élevant en haut, & l'autre retournant en bas.

SELON leur Doctrine publique, ils sont Idolâtres. Ils parlent, ils agissent, comme le Peuple. Ils se conforment extérieurement à la Religion établie par les Loix de l'Empire. Ils adorent le Ciel, qu'on nomme *Tien* en Chinois; & un Souverain Empereur, qui s'appelle, en la même Langue, XAMTI, ou CHAMTI. Ils offrent des Sacrifices aux Esprits des Fleuves, des Montagnes, des Villes, des Défunts. Mais, ce *Ciel*, & ce *Souverain Empereur*, qu'ils révérent d'un Culte de Latrie, ne sont, selon leur Doctrine secrete, que le Ciel matériel, & ses Influences, par lesquelles toutes choses sont produites. Sous le Nom d'*Esprits*, ils n'entendent point des Substances immatérielles & immortelles; mais, des Substances semblables aux Lieux qu'elles occupent, & aux Choses sous lesquelles on se les représente. Ils ne reconnoissent rien que de matériel; & ce qu'ils appellent *Esprit* n'est que la Vertu active des Choses corporelles,

porelles, telles que ſont les Influences du Ciel, du Soleil, de la Lune, & la Vertu qu'a la Terre de produire ſes Effets.

LE Peuple, au contraire, pour qui ces Eſprits ont été introduits, afin de le tenir en bride, croit fermement, qu'ils ſont capables de faire du Bien & du Mal aux Hommes, ſelon qu'on vit bien, ou qu'on vit mal. C'eſt ſous cette Idée, que la Politique les lui fait envisager; & c'eſt par cet Artifice, qu'elle le retient dans le devoir. C'eſt dans la même vûe, que les *Lettrez* diſent en public, qu'il faut adorer le *Ciel*, qu'il faut offrir des Sacrifices au *Souverain Empereur*, & qu'ils ſacrifient aux *Eſprits*, comme le Peuple: mais, ils ſe moquent intérieurement de ce Culte, & ils rapportent tout à la Nature.

LES Chinois ont une Vénération extraordinaire pour CONFUCIUS. Les *Lettrez*, qui ſe font Gloire d'être ſes Diſciples, lui ont édifié des Temples, & élevé des Autels. Ils lui offrent des Sacrifices, avec beaucoup de Pompe & de Cérémonie. Ils font de profondes Révérences devant ſon Nom. Ils lui adreſſent des Oraiſons, & le ſupplient de recevoir leurs Offrandes. Quelques-uns d'entre eux font, en certains jours de Fêtes ſolemnelles, des Fonctions qui reſſemblent fort à celles que les Diacres, les Sous-Diacres, & le Maître des Cérémonies, font dans la Célébration d'une Grand'-Meſſe.

LES

LES Chinois honorent aussi leurs Ancêtres morts. Ils ont dans leurs Maisons un Lieu destiné pour cela. Là sont des *Images*, où sont représentez ces Ancêtres; & des *Tablettes*, où sont inscrits leurs Noms. Ils brûlent des Parfums devant ces *Images*: ils font des Inclinations devant ces *Tablettes*; & ils invoquent leurs Ancêtres comme attendant d'eux toutes sortes de Biens temporels.

TOUS ces Cultes choquérent extrémement RUGERI, PASIO, & RICCI. Ils leur parurent aussi incompatibles avec la Religion Chrétienne, que la Lumiere l'est avec les Ténébres. Mais comme, par les Loix de l'Empire, ces Cérémonies Religieuses étoient d'une Obligation indispensable, il falloit, ou en permettre la Pratique à ceux d'entre les Chinois qui embrasseroient le Christianisme, ou se résoudre à renoncer à la Conquête Spirituelle de la Chine.

L'EMBARRAS étoit grand. Cependant, tout grand qu'il étoit, RICCI ne desespéra point de trouver des Expédiens pour en sortir à l'Avantage de la Compagnie. Il étudia pendant plus de dix Ans la Langue & la Littérature Chinoises. Il lut les Livres des Savans de cette Nation, avec un ardent desir d'y trouver quelque Conformité avec le Christianisme: &, en les lisant dans cet Esprit, il se persuada aisément, que le XAMTI, dont les *Lettrez* parlent

tant,

tant, signifioit le *Roi d'en Haut*, & que CONFUCIUS avoit entendu par-là le vrai Dieu. Que ces mots *Kim-Tien*, *Adorez le Ciel*, signifioient la même chose que *Kim-Tien-Chu*, *Adorez le Seigneur du Ciel*. Que les Chinois, en rendant à CONFUCIUS, & à leurs Ancêtres défunts, devant leurs Images, le Culte qu'ils expriment par le mot *Ci*, n'avoient d'autre Vûe, que celle de leur témoigner leur Reconnoissance pour tous les Bienfaits qu'ils en avoient reçus. Qu'ils ne les regardoient, ni comme des Dieux, ni comme des Saints. Qu'ils ne considéroient dans l'un, que la Qualité de Maître & de Législateur, & dans les autres, que celle d'Ancêtres, dont ils tenoient la Vie, & à qui, par Reconnoissance, ils se croyoient obligés de donner des Marques de Respect & d'Obéïssance Filiale. Que ce qu'on appelloit Temples n'étoient proprement que des Salles, & que ce qu'on nommoit Sacrifices n'étoient que des Festins. Enfin, que ceux, qui égorgeoient, en ces occasions, des Animaux, ne le faisoient point en qualité de Sacrificateurs, mais comme de simples Bouchers, qui n'avoient nul Caractere de Prêtrise. Il conclut donc, que ce Culte, ainsi expliqué, ne renfermoit nulle Idolatrie; & que l'Intérêt de la Religion, aussi-bien que celui de la Compagnie, vouloit qu'on en permît la Pratique.

CES

CES Difficultez ayant été applanies de la ſorte, RICCI, & les nouveaux Compagnons qu'on lui avoit envoyez, répandirent par-tout la Semence de la Doctrine Catholique. Ils prirent d'abord l'Habit des Ecclésiaſtiques du Païs, croyant que les Chinois le reſpectoient autant que les Eſpagnols, & les Portugais, reſpectent celui des Moines. Mais, voyant que cette Nation mettoit ſes Bonzes au Rang de la plus vile Populace, ils quittérent une Profeſſion ſi décriée, & prirent, avec le Titre de Lettrez, l'Habit de cette Secte, la plus eſtimée à la Chine.

VE'TUS de cet Habit reſpectable, qui donne entrée par-tout, ils s'introduiſirent chez les prémiers Miniſtres de l'Empire, par des Préſens de Tableaux, de Miroirs, de Lunettes d'Approche, de Claveſſins, de Pendules, de Montres, & d'autres Ouvrages de cette nature. Ces Curioſitez, que ce Peuple, qui n'avoit jamais rien vû de ſemblable, prenoit pour des Merveilles, firent paſſer les Docteurs, venus du grand Occident, pour des Hommes extraordinaires, & leur procurérent la Protection des Magiſtrats, des Gouverneurs, & des principaux Mandarins.

A LA faveur de pareils Préſens, RICCI obtint de l'Empereur la Permiſſion de faire un Etabliſſement à Pekin, la Capitale & le Siége de l'Empire. JULES ALENI enſeigna à ce Monarque les Mathématiques,

ques, &, par ce moyen, s'insinua fort avant dans son Esprit. JEAN-ADAM SCHALL, MARTIN MARTINI, FRANÇOIS FIGUERO, & plusieurs autres, qui vinrent successivement à la Cour, se rendirent si agréables, les uns par leur Habileté dans l'Astronomie, les autres par leur Adresse à faire des Canons, des Bombes, des Carcasses, des Pétards, & d'autres semblables Machines meurtriéres, qu'ils furent élevez au Mandarinat du premier Ordre, & qu'à leur considération on permit à leurs Confreres de demeurer dans toutes les Provinces de l'Empire, nonobstant les Loix contraires, même d'y précher publiquement la Religion de l'Europe.

APRE'S la mort de RICCI, arrivée l'année 1610, NICOLAS LONGOBARDI devint le Chef des Inighistes, qui étoient à la Chine. Il avoit eu, sur les Cérémonies Chinoises, de grands Scrupules, qu'il avoit dissimulez pas respect pour son Supérieur. Mais, une Lettre, qu'il reçut du Visiteur du Japon, par laquelle il l'avertissoit de se bien garder de prendre pour le vrai Dieu le *Roi d'en Haut* des Philosophes Chinois, ayant réveillé ses anciens Doutes, il souhaita, pour s'assûrer de la Vérité, que ceux d'entre les Siens, qui se trouvoient de différents Sentimens sur ce sujet, écrivissent ce qu'ils en pensoient. Deux d'entre eux furent d'Opinion que

les Chinois avoient connu le vrai Dieu, & deux autres soûtinrent fortement le contraire. LONGOBARDI se rangea du côté des derniers, & fit un Traité, où il prouva l'Athéïsme de la *Secte des Lettrez*.

LES Inighistes, frappez de ses Raisons, tinrent l'Année 1628. à *Kia-Ting*, Ville de la Province de Nanquin, une Assemblée, dans laquelle ils éxaminérent, si les Honneurs qu'on rendoit à CONFUCIUS, étoient des *Honneurs Religieux*, ou seulement des *Honneurs Civils & Politiques*. Il y fut *décidé*, *que ces Honneurs étoient de vrais Sacrifices*; *& que, si les Néophites Chinois continuoient de les rendre, ce seroit la même chose que si les Mahométans révéroient* MAHOMET, *aprés avoir embrassé le Christianisme*. Cette même Assemblée condamna les 'Adorations que doivent faire les Mandarins à l'Idole CHIN-HOAM, en prenant possession de leur Charge; & elle fut d'avis, qu'il falloit absolument obliger les Mandarins Chrétiens à s'abstenir de ce Culte, parce qu'on ne pouvoit l'excuser d'Idolatrie.

FRANÇOIS HURTADO, qui succéda à LONGOBARDI, prit des Sentimens tout opposez à ceux de son Prédécesseur. Le Desir de multiplier les Conquêtes lui fit préférer ceux de RICCI; &, pour faire cesser entiérement les Scrupules, il jetta au feu le Livre de LONGOBARDI. Aprés cela, les Inighistes ne firent plus de difficulté

culté de permettre à leurs Néophites de rendre à CONFUCIUS, & à leurs Ancêtres, les Honneurs ordinaires, & même de se prosterner devant l'Idole CHIN-HOAM; en leur ordonnant, toutefois, de cacher sur l'Autel de cette Idole une Croix, & de rapporter mentalement à cette Croix tous les Signes extérieurs d'Adoration.

POUR rendre la Religion Chrétienne encore plus accessible aux Chinois, trop vains pour se résoudre à adorer un Dieu crucifié par la main des Hommes, ils leur annoncérent JÉSUS-CHRIST glorieux, & ne leur parlérent, ni de son Abaissement, ni de ses Souffrances, ni de sa Mort ignominieuse; de peur qu'ils ne rejettassent le Christianisme, comme une Folie. Ils adoucirent aussi tellement la Morale de l'Evangile, en l'accommodant aux Usages du Païs, qu'elle n'avoit plus rien de trop sévére, & qu'on pouvoit en pratiquer les Préceptes, sans se faire beaucoup de violence. Par cette Méthode, ils augmentérent prodigieusement le nombre de leurs Prosélites, & firent une infinité de solides Etablissemens.

TEL étoit l'Etat de leurs Affaires à la Chine, lorsqu'en 1631, & 1633, de nouveaux Paladins Spirituels, les uns de l'Ordre de ST. DOMINIQUE, les autres de l'Ordre de Saint FRANÇOIS, y vinrent de l'Ile de Formosa, & des Iles Philippi-

nes, pour avoir part à la Conquête Spirituelle de ce vaste Royaume. Ces nouveaux Missionnaires, parmi lesquels étoient JEAN-BAPTISTE DE MORALEZ, Dominicain, & ANTOINE DE SAINTE-MARIE, Franciscain, qui savoient déjà la Langue Chinoise, ayant appris de quelle maniere les Inighistes se comportoient envers leurs Néophites; & ayant vû de leurs propres yeux les Cérémonies auxquelles on leur permettoit d'assister; furent extrémement scandalisés du monstrueux Assémblage de Christianisme & d'Idolatrie, qu'ils voyoient. Ils ne pouvoient digérer, qu'on permît aux Néophites de participer avec le même Respect extérieur au Sacrifice d'un *Pourceau* égorgé en l'Honneur de CONFUCIUS, qu'à l'auguste Victime de l'*Agneau sans tache, immolé dès la Fondation du Monde, pour le Salut des Hommes*; ni que des Génufléxions, des Oblations, & des Adorations, déterminées par les Circonstances à un Culte Religieux, passassent pour des Cérémonies civiles & indifférentes.

ON eut beau leur dire, que le Lieu de la Cérémonie n'étoit point un Temple, que la Table sur laquelle le nom de CONFUCIUS étoit gravé n'étoit point un Autel, que les Offrandes qu'on lui présentoit n'étoient point de véritables Sacrifices, que les Chinois n'attribuoient nulle Divinité à ce Philosophe; on eut beau, dis-je, leur représenter tout cela, ils s'obstinérent à

en

en croire leurs yeux. Ils soutinrent, que, pour condamner ce Culte comme Idolâtre, il leur suffisoit de voir, qu'on adressât à CONFUCIUS des Vœux semblables à ceux qu'on adresse à Dieu, & qu'on l'honorât par toutes les Cérémonies reservées à la Divinité, & que les Hommes ont instituées pour l'adorer.

LOIN donc de s'accommoder de la Méthode mitigée des Inighistes, ils en suivirent une toute opposée. Ils ne gardérent nulle Mesure avec l'Idolâtrie. Ils prêchérent hardiment, que les Rois de la Chine, aussi-bien que LAO-KIUM, FOÉ, & CONFUCIUS, étoient tous damnez, & brûloient dans l'Enfer.

UN Début si dur, & si incivil, souleva contre eux les Chinois. Ils ne purent souffrir, que des Etrangers, qui n'étoient tolérez que par Grace, blasphémassent ainsi les Souverains & les Législateurs du Païs, que toute la Nation révéroit d'un Culte Religieux; &, poussez sécrétement par les Inighistes, ils chassérent du Royaume ces nouveaux Prédicateurs.

JÉAN-BAPTISTE DE MORALEZ, Préfet Apostolique des Missionnaires Dominicains de la Chine, alla à Rome, & présenta à la Sacrée Congrégation de la Propagande un Mémoire, contenant, en dix-sept Articles, tout ce qui regardoit les Cérémonies Chinoises. Elle décida en 1645, que ces Cérémonies ne pouvoient

 ja-

jamais être permises. Le Pape INNOCENT X confirma cette Décision par un Décret solemnel, auquel les Inighistes refusérent de se soûmettre; prétendant, qu'il avoit été rendu sur un faux Exposé.

ILS obtinrent, à leur tour, en 1656, d'ALEXANDRE VII, Successeur immédiat d'INNOCENT X, un Décret, qui permettoit aux Chinois convertis de pratiquer toutes les Cérémonies de leur Païs, qui n'y sont regardées que comme un Culte Civil & Politique, & toutes celles qui concernent leurs Morts, en retranchant néanmoins les Choses superstitieuses.

ENFIN, il y eut encore un nouveau Décret, rendu le 13. de Novembre de l'Année 1669, par la Congrégation du *St. Office*, & confirmé par le Pape CLEMENT IX, qui ordonne, que le Décret d'INNOCENT X, & celui d'ALEXANDRE VII, demeureroient l'un & l'autre dans leur force & vigueur; déclarant, que le premier n'a été, ni restreint, ni révoqué, par le dernier; & voulant, qu'ils soient tous deux éxécutez, selon leur forme & teneur. La Cour de Rome avoit ses Raisons, pour laisser ainsi la Chose en suspens. Contente de profiter d'une Conquête, dont on lui faisoit Hommage, elle ne voulut mécontenter aucun des Conquérans.

LES Inighistes, qui étoient les plus forts à la Chine, y firent valoir le Décret d'A-

d'ALEXANDRE VII: quoique, dans le fonds, ce Décret ne leur fût pas plus favorable qu'aux Dominicains; puisqu'il ne permettoit les Cérémonies Chinoises, que dans la Supposition, qu'elles n'avoient rien de superstieux.

ON disputa vivement de part & d'autre sur ce Sujet; les uns soûtenant, qu'elles étoient pleines d'Idolatrie; les autres prétendant, qu'elles en étoient tout-à-fait exemptes. Ces Disputes, où les Injures n'étoient point épargnées, scandalisérent les Chinois, & attirérent aux deux Partis de nouvelles Persécutions, dont les Dominicains, & les Franciscains, furent toûjours les tristes Victimes.

LES Inighistes, à la faveur des Arts & des Sciences, se rétablirent dans les Endroits, d'où ils avoient été chassés. Ils sûrent s'y maintenir par le Crédit qu'ils avoient à la Cour, & par leur Souplesse à s'accommoder aux Cérémonies Religieuses de la Nation; en les *catholicisant*, avec la même Prudence, que la Sainte Eglise Romaine a *catholicisé* celles des anciens Payens.

FIN DU CINQUIEME LIVRE.



HISTOIRE DE L'ADMIRABLE DOM INIGO DE GUIPUSCOA, CHEVALIER DE LA VIERGE, ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE DES INIGHISTES.

LIVRE SIXIEME.

SOMMAIRE DE CE SIXIEME LIVRE.

I. *LA Compagnie s'établit en France. Histoire des Obstacles qu'on forme à son Etablissement.* II. *Elle entre en Abissinie.*

I. PEN-

I. PENDANT que la Compagnie s'établissoit par tout, qu'elle venoit même d'entrer dans les Royaumes de Fez & de Maroc, dans celui de Congo, & dans le Brezil; la France, qui l'avoit vû naître, la trouvoit si pernicieuse à l'Etat & à l'Eglise, que, dès les prémieres Démarches qu'elle fit pour s'y établir, tous les Ordres du Royaume s'opposérent à sa Réception. I. La Compagnie s'établit en France. Histoire des Obstacles qu'on forme à son Etablissement.

L'AN 1540, qui fut celui de son Approbation par PAUL III, INIGO, songeant dès-lors à l'établir en France, envoya quelques-uns de ses Novices étudier à Paris. Ils demeurérent d'abord au College des Trésoriers, & puis en celui des Lombards. Mais, la Guerre s'étant allumée l'Année 1542. entre CHARLES-QUINT & FRANÇOIS I, ces Novices, qui étoient la plûpart Espagnols ou Italiens, furent contraints de sortir du Royaume, en vertu d'une Ordonnance, qui en chassoit tous les Sujets de l'Empereur.

LA Paix étant faite l'Année 1544, quelques-uns d'eux furent renvoyez à Paris, & GUILLAME DU PRAT, Evêque de Clermont, que LAINE'S & SALMERON avoient prévenu au Concile de Trente en faveur de la nouvelle Société, les logea à la Rue de la Harpe, à son Hôtel de Clermont. Ce Prélat se déclara

des Maisons sur les Frontiéres de Turquie, que dans Paris, qui est si éloigné de Constantinople.

LA Faculté de Théologie ne jugea pas plus favorablement du nouvel Institut. Elle déclara tout d'une Voix, que cette Société, qui s'attribuoit d'une maniére propre & particuliére le Tître inusité du Nom de JESUS, sembloit périlleuse en ce qui regarde la Foi, propre à troubler la Paix de l'Eglise, à renverser la Religion Monastique, & NÉE, PLÛTÔT POUR DÉTRUIRE, QUE POUR EDIFIER.

CE Décret fut un Coup de Massue pour les Inighistes de Paris. BROUET, leur Supérieur, en ayant envoyé une Copie au Général, ceux de Rome, à qui INIGO le communiqua, furent tous d'Avis, qu'on en fît une vigoureuse Réfutation; mais, il fut d'un autre Sentiment. Il crut qu'une Réponse ne serviroit qu'à aigrir davantage les Esprits, & qu'il étoit plus à propos de dissimuler jusqu'à ce que le Tems eût adouci la Haine qu'on avoit en France contre la Compagnie.

LES Inighistes de Paris, entrant dans les Vûes de leur Général, laissérent dormir l'Affaire jusqu'au Regne de FRANÇOIS II, sous lequel ils la réveillérent, parce que les GUISES, qui les favorisoient, avoient alors tout le Crédit, & toute l'Autorité. Elle fut portée au Conseil-Privé du Roi; &, pour lever les Obsta-

Obſtacles, que l'Evêque de Paris, & la Sorbonne, avoient formez à l'Etabliſſement de la Société, les Inighiſtes, par le Conſeil du Cardinal de LORRAINE, déclarérent, qu'ils conſentoient à renoncer à leurs Privileges, en ce qu'ils contenoient de préjudiciable à l'Autorité des Evêques, des Curez, des Colléges, des Univerſitez, & en ce qu'ils avoient de contraire aux Libertez de l'Egliſe Gallicane, & aux Traitez faits entre les Rois & les Papes.

LE Conſeil ayant éxaminé l'Affaire, le Roi, à l'Inſtigation du Cardinal de LORRAINE, manda à la Cour, par des Lettres du dernier d'Octobre de l'Année 1560, qu'elle eût à vérifier ſans délai les Lettres Patentes, & à homologuer les Bulles obtenues par *les Prêtres & les Ecoliers de la Compagnie de Jéſus*, à la charge des Reſtrictions qu'ils offroient.

LE 18. de Novembre ſuivant, ces Lettres, & ces Bulles, ayant été préſentées au Parlement par les Gens du Roi, elles y furent enregitrées, toutefois avec cette Clauſe, qui marquoit la Méfiance de la Cour: *Que ſi, dans la ſuite, on trouvoit quelque choſe de dommageable, ou de préjudiciable, aux Droits du Roi, & aux Privileges Eccléſiaſtiques, il y ſeroit pourvû.*

TROIS Semaines après cet Enregitrement, FRANÇOIS II. mourut, & CHARLES IX, ſon Frere, lui ſuccéda.

Les

Les Inighistes, trouvant auprès de ce jeune Prince autant de Protection, qu'ils en avoient trouvé auprès de son Prédécesseur, présentérent, au commencement de son Regne, Requête à la Cour, pour être reçûs & approuvez comme Religieux, ou, tout au moins, en forme de College.

LA COUR, jugeant que cette Affaire regardoit le Tribunal Ecclésiastique, les renvoya à l'Assemblée générale de l'Eglise Gallicane, qui se devoit tenir à Poissi. Ils s'adressérent donc à cette célébre Assemblée, où présidoit le Cardinal de TOURNON, qui leur avoit déjà donné des marques de sa Bienveillance, en leur fondant un beau College dans la Ville de Tournon.

QUOIQU'ILS eussent, en la Personne de ce Prélat, & en celle du Cardinal de LORRAINE, deux puissans Protecteurs: néanmoins, l'Assemblée ne les reçut qu'avec des Restrictions si humiliantes, que, si on les eût obligés de les observer éxactement, il est vraisemblable, qu'ils ne feroient pas restez long-tems en France; ou que, s'ils y eussent restez, ils n'auroient pû y causer de Troubles.

CES Conditions étoient, qu'on les admettoit, *non pas comme un Ordre Religieux*; mais, simplement, comme une Société, & comme un *College*. Qu'ils prendroient un autre Nom que celui de la

Com-

Compagnie de Jésus, ou de *Jésuites* (*). Que l'Evêque Diocesain auroit la même Juridiction sur eux, que sur les autres Prêtres de son Diocese. Qu'ils ne pourroient rien faire au préjudice des Evêques, des Curez, des Universitez, des Colleges, & des autres Ordres Religieux. Qu'ils se gouverndient selon le Droit commun, & qu'ils n'auroient nulle Juridiction. Qu'ils renonceroient à tous les Privileges contraires à ces Conditions. Enfin, que s'ils manquoient à les remplir éxactement, ou si à l'avenir ils obtenoient de nouveaux Privileges, l'Approbation de leur Société, seroit d'abord tenue pour révoquée.

LES Inighistes, ayant fait enregitrer cet Acte au Parlement, quittérent l'Hôtel de Clermont, & s'établirent en une Maison de la Rue Saint Jacques, appellée l'Hôtel de Langres, qu'ils achettérent des Deniers que leur avoit légué GUILLAUME DU PRAT. Et, parce qu'on les appelloit alors *les Ecoliers & les Prêtres du College de Clermont*, ce même Nom demeura à leur nouvelle Maison.

COMME ils ne pouvoient enseigner publiquement sans la Permission de l'Université, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'elle la leur accordât, ils gagnérent

(*) Voyez ci-dessus, touchant ce Nom, Livr. III, Paragr. XVI, page 164, & 165 du Tome I.

rent JULIEN DE ST. GERMAIN, alors Recteur, qui, de son Autorité privée, & à l'insçû du Corps dont il étoit le Chef, les y agrégea par des Lettres Testimoniales du 18. de Février 1563. En vertu de ces Lettres subreptices, ils ouvrirent leurs Classes. La Nouveauté, le *Gratis*, & Mérite des Maîtres, y attirérent une foule incroyable d'Ecoliers. On venoit de toutes parts entendre les savantes Leçons de Philosophie, & de Théologie, que faisoit JEAN MALDONAT, Espagnol, un des prémiers Philosophes, & des plus judicieux Théologiens, de ce Tems-là. LAINE'S, alors Général de la Compagnie, avoit choisi ce grand Homme, pour la mettre en Réputation en France.

L'UNIVERSITÉ, surprise de voir au milieu d'elle des Écoles qu'elle n'avoit point autorisées, défendit aux Inighistes, de continuer leurs Leçons, jusqu'à ce eussent produit de meilleurs Titres que des Lettres données sans sa Connoissance, & qu'elle desavouoit.

C'ETOIT les réduire à l'Impossible. Ils le comprirent bien; &, n'ayant d'autre Parti à prendre, que celui d'implorer la Protection de l'Université, ils la suppliérent très-humblement, par une Requête, de les recevoir au Nombre de ses Enfans, & de leur accorder la Jouïssance de ses Privileges; promettant, de leur côté, une Soûmission entiere à ses Loix.

LES

LES Facultez, ayant tenu plusieurs Assemblées sur cette Affaire, résolurent de ne rien déterminer sur la Requête, qu'on n'eût demandé auparavant aux Inighistes, qui ils étoient? Conformément à cette Résolution, ils furent citez le 14. de Février 1564, à comparoir aux Mathurins le 18. suivant, pour répondre à cette Question.

ILS comparurent au jour marqué, & le Recteur leur demanda s'ils étoient *Réguliers*, ou *Séculiers*: Demande bien simple, mais bien embarrassante. Car, s'ils ne pouvoient se dire *Réguliers*, sans contrevenir aux Conditions sous lesquelles l'Assemblée de Poissy les avoit reçus; ni se donner pour *Séculiers*, sans démentir leurs Vœux. Comment donc se tirer d'un pas si glissant? Il falloit éluder la Demande; & c'est aussi ce qu'ils firent. *Nous sommes en France*, dirent-ils, *tels que nous a nommez la Cour; savoir, de la Société du College de Clermont*. L'Université, indignée d'une semblable Défaite, rejetta leur leur Requête; & les Inighistes, s'en voyant déboutez, eurent recours au Parlement.

L'UNIVERSITÉ, avant que de rien faire, consulta le fameux CHARLES DU MOULIN, que la France révere encore aujourd'hui comme l'Oracle du Palais. Ce grand Jurisconsulte trouva les Inighistes mal fondez dans leur Demande, &

fut d'Avis, que l'Université les en fît désister par les Voyes de la Justice.

IL disoit, entre autres choses, dans sa Consultation, que les Inighistes étoient un nouvel Ordre de Religieux, institué contre les anciens Décrets, contre les Synodes, contre le Concile général tenu à Rome sous INNOCENT III l'Année 1215: Décrets, Synodes, & Concile, qui ont prescrit certaines Bornes à l'Etablissement des nouveaux Instituts, afin que l'Ordre Ecclésiastique n'en fût point troublé. Que les Cardinaux & les Prélats, assemblez à Nice l'Année 1538, par Ordre de PAUL III, avoient défendu de recevoir de nouvelles Religions. Qu'avant ces Cardinaux, & ces Prélats, le Cardinal PIERRE D'AILLY, Evêque de Cambrai, & ces deux grandes Lumiéres de la Sorbonne, GUILLAUME DE ST. AMOUR, & JEAN GERSON, avoient été du même Avis; parce que la Multitude de semblables Couvents apportoit à l'Etat de grandes Incommoditez, & qu'ils étoient toujours à charge aux Particuliers.

QUE les François étant naturellement amoureux de la Nouveauté, il étoit à craindre, que, si cette Compagnie prenoit une fois racine en France, elle ne s'y étendît comme le Chien-dent, au grand Dommage du Peuple, & du Clergé. Que leur

leur Société, qui sembloit n'avoir été instituée que pour épier les Facultez des Mourans, étoit non seulement préjudiciable à chaque Ordre de l'Etat, mais même à tout le Royaume. Qu'il n'y avoit point d'Homme sage, qui ne dût craindre, que les Italiens & les Espagnols, dont cette Compagnie étoit pour la plus grande partie composée, ne devinssent autant d'Espions; & que, sous prétexte de la Liberté qu'ils auroient d'aller où il plairoit à leurs Supérieurs de les envoyer, les Secrets de l'Etat ne passassent, par ce Moyen, jusques aux Ennemis. Que les Papes, & après eux les plus savans Canonistes, croyoient, que, pour un tel Sujet, les Evêques, quoiqu'institeez de Droit Divin, pouvoient être déposez.

Que c'étoit une Chose monstrueuse, approchante de la Sédition, & contre le Droit public, d'ériger un nouveau College au milieu de l'Université, sans sa Permission. Qu'il y avoit dans l'Université assez d'Ecoles & de Colleges.

Qu'enfin les Inighistes, fascinant l'Esprit du Peuple crédule par les nouvelles Superstitions qu'ils introduisoient, donnoient, par-là, atteinte à la Tranquillité publique; & que, si l'on n'y mettoit Ordre, ils causeroient, à l'avenir, de plus grands Troubles.

La Cause fut plaidée dans le Parle-

 ment,

ment. PIERRE VERSORIS, Avocat d'une grande Réputation, parla pour les Inighistes. Il réfuta, avec beaucoup d'adresse, tout ce qu'on objectoit contre eux, & finit son Plaidoyer par des Eloges magnifiques de leur Institut.

AU Défaut des Sieurs MONTHOLON, CHOART, CHAUVELIN, & CHYPPART, Avocats Jurez de l'Université, qui ne purent, en cette Occasion, agir contre les Inighistes, parce qu'ils en avoient été consultez, l'Université choisit ETIENNE PASQUIER, fort jeune alors, mais d'un Génie supérieur, & qui depuis s'est fait un grand Nom, dans le Barreau, & dans la République des Lettres.

IL dit, que la Société des Inighistes étoit une Secte ambitieuse, & hipocrite, qui, née en Espagne, élevée à Paris, exercée à Venise, & persécutée à Rome, avoit enfin été approuvée des Papes, qui l'avoient enrichie de Privileges excessifs, & contraires au Droit commun. Que, depuis, elle avoit été rejettée par l'Evêque de Paris, & condamnée par la Sorbonne. Que, sous ombre d'enseigner gratuïtement, elle ne cherchoit que ses Avantages particuliers. Que, d'un côté, elle épuisoit les Familles par des Testamens recherchez, pendant que, de l'autre, elle subornoit la Jeunesse par de trompeuses Apparences de Piété. Que, remplissant l'Esprit des Enfans

sans de mille Superstitions, elle méditoit déjà des Révoltes, qui éclateroient quelque jour à la Ruine du Royaume.

Il s'écria particuliérement contre le Vœu d'Obéïssance aveugle, que font ceux de cette Société à leur Général, toujours choisi par le Roi d'Espagne; & il en fit envisager les pernicieuses Conséquences. Il observa, que plus ils étoient dévouëz au Pape par le Vœu spécial d'une Soumission sans bornes à tous ses Ordres, plus ils devoient être suspects aux François; qui, bien qu'ils reconnoissent l'Evêque de Rome pour le Chef de l'Eglise, le croyent néanmoins inférieur aux Conciles œcuméniques, & tiennent pour Maximes inviolables, qu'il ne peut rien prononcer contre le Royaume, ni contre les Rois, ni contre les Arrêts du Parlément, ni rien ordonner au préjudice des Evêques dans l'Etendue de leurs Dioceses. Qu'ainsi, en recevant les Inighistes, qui combattent ces saintes Maximes, on nourriroit, dans le Sein du Royaume, des Ennemis, qui ne manqueroient pas de faire la Guerre au Roi, s'il arrivoit que les Papes tournassent leurs Armes contre la France.

Puis, adressant la Parole aux Juges: *Vous, Messieurs*, leur dit-il, en finissant son Discours, *Vous, qui voyez aujourd'hui tout cela, & qui le souffrez, vous serez un jour les prémiers, mais trop tard, à con-*

donner votre Tolérance, quand vous verrez les Maux, qui en arriveront, non seulement dans la France, mais dans toute la Chrêtienté.

LORSQU'IL eut fini, & que VERSORIS eut repliqué, JEAN-BAPTISTE DU MESNIL, Homme non moins recommandable par sa parfaite Probité, que par la Profondeur de sa Doctrine, lequel faisoit la Charge de Procureur-Général, blâma d'abord l'Aigreur des Avocats des deux Parties; &, après avoir dit beaucoup de Choses des nouveaux Ordres, & du Danger qu'il y auroit, tant pour la Religion, que pour l'Etat, de les recevoir indifféremment, il conclut contre les Inighistes, à ce qu'ils fussent déboutez de leur Demande. Mais, la Cour les traita plus favorablement. Elle appointa les Parties au Conseil, & ordonna qu'elles demeureroient dans le même Etat où elles étoient avant le Procès.

LES Inighistes, à qui l'Arrêt ne défendoit point de faire des Leçons publiques, continuérent d'enseigner la Jeunesse dans leur College, & laissérent l'Université en repos jusqu'en l'Année 1577, que l'Ambition, travestie en Zéle, fit naître en France cette Faction furieuse, qu'on baptisa du Nom de *Sainte Ligue*, & dont ils furent les principaux Arcboutans. Appuyez des GUISES, & du bon-homme CHARLES DE BOURBON, ils firent alors une

une nouvelle tentative, que la vigoureuse Resistance de l'Université fit encore échouër. Quelques Années après, profitant du Desordre où ils avoient aidé les Ligueurs à mettre l'Etat, ils s'établirent hardiment au milieu d'elle.

Mais, peu de Semaines après la Réduction de Paris à l'Obéïssance de Henri IV (*), l'Université présenta au Parlement une Requête, par laquelle elle demanda que les Inighistes fussent exterminez, non seulement de l'Université, mais encore de tout le Royaume, tant pour leur Desobéïssance aux Arrêts de la Cour, que pour avoir animé le Peuple à la Révolte contre le Roi, & trempé dans des Attentats contre la Vie de sa Personne Sacrée. Les Curez de Paris, qui, de leur côté, se plaignoient des Entreprises que faisoient les Inighistes sur les Fonctions Curiales, demandérent à être reçus Parties intervenantes, & se joignirent en Cause avec l'Université.

La Cause fut plaidée à Huis clos le 12. de Juillet, & occupa plusieurs Audiences. Antoine Arnauld, le Cicéron du Barreau François de ce Tems-là, plaida pour l'Université. Il s'attacha principalement à prouver, que les Inighistes avoient conspiré, & conspiroient encore, contre

(*) Le 18. d'Avril 1594.

contre le Roi, & contre le Royaume: Qu'ils avoient formé le Dessein d'assujettir toute la Chrétienté à la Puissance du Roi d'Espagne, à qui ils étoient entiérement dévouëz: Que faisant Vœu d'obéïr *en tout*, & *par-tout*, à leur Général, qui pouvoit leur commander de tuër le Roi; & attribuant au Pape, auquel ils sont aveuglément soumis, le Pouvoir de déposer les Rois, & de décharger leurs Sujets du Serment de Fidélité; on seroit toujours en crainte pour la Vie de Sa Majesté, & pour le Repos de l'Etat, tant qu'on souffriroit dans le Royaume des Gens qui font des Vœux si étranges, & qui enseignent une Doctrine si séditieuse. Tel étoit le Plan de son Plaidoyer. Voyons sur quoi il fondoit une Accusation si capitale; & écoutons-le parler lui-même.

„ N'EST-CE pas chez les Jésuites, „ *dit-il*, que les Ambassadeurs, & les A„ gens du Roi d'Espagne, ont tenu leurs „ Assemblées les plus sécretes? N'est-ce „ pas chez eux, que LOUCHARD, A„ MELINE, CRUCÉ, CROMÉ, & de „ semblables Meurtriers, ont tramé leurs „ détestables Conjurations? N'est-ce pas „ encore chez eux, que, l'Année 1590, „ on résolut de faire mourir les neuf „ dixiémes des Habitans de Paris, plûtôt „ que de rendre la Ville au Roi? . . . . „ Qui a présidé dans le Conseil des Sei-

„ ze,

„ ze, si-non leur Pere PIGENAT, le plus „ cruel Tygre qui fût dans Paris, & qui „ eut un tel crive-cœur de voir aller les „ Affaires autrement qu'il ne se l'étoit „ promis, qu'il en est devenu enragé?.....

„ NE fut-ce pas dans le College des „ Jésuites de Lion, & dans celui de Pa- „ ris, qu'au Mois d'Août 1593, la der- „ niere Résolution d'assassiner le Roi „ fut prise? La Déposition de BARRIE- „ RE, éxécuté à Melun, n'est-elle pas „ toute notoire, & n'a-t-elle pas fait „ trembler tous ceux qui ont le Cœur „ vraiment François? .... Ne fut-ce „ pas le Jésuite VARADE, qui assura „ le Meurtrier, qu'il ne pouvoit faire une „ œuvre plus méritoire. ....; & qui, „ pour le confirmer dans cet horrible „ Dessein, le fit confesser par un autre „ Jésuite, dont on n'a pû savoir le Nom? „ Ces Impies, ces éxécrables Assassins, „ ne communiérent-ils pas encore ce „ BARRIERE, & n'employérent-ils pas „ le plus Saint, le plus Auguste, & le „ plus Sacré Mystere de la Religion „ Chrétienne, pour faire massacrer le „ prémier Roi de la Chrétienté? . . .

„ IL faut que je l'avoue, la Colere, „ & une juste Indignation, me font sor- „ tir hors de moi, quand je vois que ces „ Traîtres, ces Scélérats, ces Assassins, „ ces Meurtriers des Rois, ces Confes- „ seurs publics de tels Parricides, sont

„ encore entre nous, qu'ils vivent, & „ qu'ils respirent l'Air de la France. Que „ dis-je ? ils vivent. Ils sont dans les „ Palais, ils sont caressez, ils sont sou- „ tenus; ils font des Ligues, des Fac- „ tions, des Alliances, des Associations „ toutes nouvelles. . . . . .

„ L'HISTOIRE des *Freres Humiliés*, „ & du Cardinal de BORROMÉE, est „ toute récente. L'un de ces *Humiliés* „ voulut assassiner ce Cardinal. Aussi- „ tôt, tout l'Ordre fut éteint; & tous „ ceux, qui en étoient, furent chassés d'I- „ talie par le Pape PIE V. . . . . . : & „ les Jésuites, qui ont voulu faire tuër un „ Roi de France, ne seront point chas- „ sés ? La Vie d'un Cardinal est-elle donc „ plus précieuse, que celle du Fils aîné „ & du Protecteur de l'Eglise? . . . . .

„ SI cette Audience ne nous délivre „ de ces nouveaux Monstres, engendrez „ pour nous dévorer, ils nous feront en- „ core plus de Mal, qu'ils ne nous en ont „ jamais fait. . . . . .

„ JE me représente toujours ce Meur- „ trier de Melun devant les yeux; &, tant „ que les Jésuites, Confesseurs de tels „ Assassins, seront en France, mon Es- „ prit n'aura jamais de repos. Quand ils „ seront chassés, alors je serai assuré, „ alors je verrai tous les Desseins mal- „ heureux de l'Espagne rompus en Fran- „ ce. Toutes les Confrairies du *Nom*

„ de

„ *de Jésus*, du *Cordon*, de la *Vierge*, de „ la *Cappe*, du *Chapelet*, du *petit Collet*, „ & une infinité d'autres semblables, seront éteintes. Alors, les Traîtres, qui „ voudront machiner contre l'Etat, ne „ sauront à qui s'adresser. . . . .

„ SI le Jour de la Conservation n'est „ pas moins agréable que celui de la „ Naissance; certainement, le Jour, auquel „ les Jésuites seront chassés de la France, ne sera pas moins remarquable, que „ celui de la Fondation de notre Université. Et comme CHARLEMAGNE, „ après avoir délivré l'Italie des Lombards, l'Allemagne des Hongrois, passé deux fois en Espagne, & dompté les „ Saxons, fonda l'Université de Paris, „ qui a été, l'espace de huit cens Ans, la „ plus florissante du Monde en toutes „ les Sciences & en tous les Arts, & qui „ a servi de Refuge aux Lettres bannies de „ l'Asie, anéanties en Grece, en Egypte, en Afrique: de même, HENRI *le* „ *Grand*, ayant chassé les Espagnols par „ la Force de ses Armes, & exterminé „ les Jésuites par vôtre Arrêt, rendra à „ notre Université son ancienne Splendeur, & sa premiere Gloire. . . . .

„ CONSIDEREZ, s'il vous plaît, Messieurs, où vous en êtes venus. Vous „ avez déclaré le Duc de MAYENNE, & „ & ses Adhérans, Criminels de Leze-Majesté. Vous leur avez arraché la

„ Ville

„ Ville de Paris, qu'ils pensoient avoir „ assujettie pour jamais à leur Domination. Ils ne regrettent au Monde rien „ tant, que de ne vous avoir point ôté à „ tous la Vie. Dieu a mis aujourd'hui en „ votre Puissance d'achever de rompre, „ pour toûjours, leurs Pratiques & toutes „ leurs Intelligences. Ils penseront avoir „ perdu deux Batailles, lorsqu'ils sauront „ que tous leurs Jésuites sont chassés hors „ de France. Ne laissez point échapper „ une si belle Occasion de vous délivrer „ de ceux, à qui les Lettres ne servent, „ comme à CARACALLA, que d'Instrumens à mal faire. Chassez ces Gens, „ qui n'ont point de pareils en toutes sortes de Méchancetez. . . . .

„ ET, quand leur Avocat vous viendra louër la Magnanimité & la Clémence du Roi, souvenez-vous, Messieurs, que c'est de ce Roi si magnanime & si clément, dont ils demandent „ tous les jours le Sang dans leurs Prieres, & dont l'Assassinat se projette dans „ leurs éxécrables Conseils. Souvenez-vous, que, dès leur Fondateur IGNACE, „ ils ont aidé à faire perdre à ce Roi une „ partie de la Navarre, & qu'ils travaillent „ aujourd'hui de toutes leurs Forces à lui „ ôter la Couronne de France, qu'ils desirent assujettir & unir à celle d'Espagne, comme ils ont fait le Portugal. „

ENFIN, apostrophant le Roi: „ SIRE,

„ *dit-*

„ *dit-il*, c'est trop patienter, c'est trop
„ endurer ces Traîtres, ces Assassins, au
„ milieu de votre Royaume. Votre Gloi-
„ re est répandue jusques dans les Empi-
„ res de la Terre les plus éloignés. On
„ ne parle que des Victoires, que des
„ Conquêtes, de VOTRE MAJESTÉ. Le
„ Surnom de *Grand*, vous est acquis pour
„ jamais. Il est consacré à l'Immortalité.
„ Vos Faits d'Armes admirables vous ont
„ rempli les Mains de Palmes, & ont
„ mis vos Ennemis sous vos Pieds.

„ MAIS, VOTRE MAJESTÉ n'est pas
„ au Monde pour elle seule. Considérez,
„ s'il vous plaît, combien la Gloire de
„ votre Nom seroit affoiblie, si la Posté-
„ rité lisoit dans l'Histoire de votre Re-
„ gne, que, faute d'avoir étouffé ces
„ Serpens, ou, du moins, de les avoir
„ chassés hors de votre Royaume, ils
„ vous eussent enfin perdu, &, après
„ vous, tous vos pauvres Sujets.........
„ Si votre Générosité ne vous permet pas
„ de craindre pour votre Personne, crai-
„ gnez au moins pour vos Serviteurs. Ils
„ ont abandonné Femmes, Enfans, Biens,
„ Maisons, & Commoditez, pour suivre
„ votre Fortune. Les autres, demeurez
„ dans les grandes Villes, se sont expo-
„ sez aux Cruautez des *Seize*, pour vous
„ en ouvrir les Portes: &, maintenant,
„ SIRE, n'aurez-vous pas soin de votre
„ Vie, pour conserver la leur, qui y est

„ in-

„ inséparablement attachée? .... VOTRE „ MAJESTÉ a encore assez d'Ennemis „ découverts à combattre en France, en „ Flandres, en Espagne: défendez vos „ Côtez de ces Assassins domestiques. „ Pourvû que vous les éloigniés, nous ne „ craignons point tout le reste. L'Espa- „ gnol ne peut parvenir à notre Servitude, „ qu'au travers de votre Sang. Les Jésui- „ tes, ses Créatures, n'auront jamais de „ Repos en France, qu'ils ne l'ayent ré- „ pandu. Jusques ici, nos Soins ont em- „ péché leurs Parricides. Mais, SIRE, si „ on les laisse parmi nous, ils pourront „ toûjours nous envoyer des Meurtriers, „ qu'ils confesseront, qu'ils communie- „ ront comme BARRIÉRE; & nous, nous „ ne pourrons pas toûjours veiller. . . .

„ LES Considérations contraires, que „ ceux, qui n'appréhendent point votre „ Mort, vous représentent, sont des Tra- „ hisons manifestes. Quand vous aurez „ mis votre Vie en sûreté, & que vous „ aurez assûré le Repos de tant de gran- „ des Villes, en exterminant le Conseil „ public, que vos Ennemis ont encore „ au milieu d'elles, par le moyen des Jé- „ suites; alors, SIRE, on vous redoute- „ ra de-là les Monts; alors, on vous por- „ tera l'Honneur & le Respect, dûs au „ premier Roi, qui a sur la Tête la Cou- „ ronne de Gloire & de Liberté, au plus „ grand Roi de tous les Peuples baptisés!

„ mais,

„ mais, tant qu'on se flattera de l'Espé-
„ rance de perdre VOTRE MAJESTÉ
„ avec tous les vrais François, par les
„ Menées, les Artifices, & les Confes-
„ sions des Jésuites, on vous fera des
„ Indignités, que jamais Roi de France
„ n'a encore endurées.

„ VOUS êtes le Fils aîné de la plus
„ Noble, de la plus Auguste, & de la
„ plus Ancienne Maison qui soit sur la
„ Terre. Toute votre Vie, SIRE, n'est
„ qu'une Suite de Trophées, de Triom-
„ phes, de Lauriers, de Victoires. . . .
„ Et qui sont ces Gens-ci, qui sont ces
„ Traîtres, qui sont ces Batards de la
„ France, qui veulent mettre dans l'Es-
„ prit de VOTRE MAJESTÉ des Crain-
„ tes d'offenser l'Etranger, afin que vous
„ reteniez ces Meurtriers, qui entrepren-
„ nent continuellement sur votre Vie?
„ Les Rois de France ont accoûtumé de
„ donner la Loi, & non de la recevoir.
„ Le Grand Dieu des Batailles, qui vous
„ a conduit par la Main jusqu'au Lieu où
„ vous êtes, vous réserve à des Choses
„ infiniment plus grandes. Mais, SIRE,
„ ne méprisez pas des Avertissemens qu'il
„ vous donne. Chassez, avec ces Assas-
„ sins Jésuites, tous ceux, qui, bâtissant
„ leur Fortune sur votre Tombeau, en-
„ treprennent de les retenir en votre
„ Royaume.„

IL conclut ce véhément Discours, à

ce

ce qu'il plût à la Cour, en entérinant la Requête de l'Univerſité, ordonner, que tous les Jéſuites de France vuideroient le Royaume, Terres, & Païs de l'Obéïſſance de SA MAJESTÉ, & en ſortiroient dans quinze Jours après la Signification qui ſeroit faite en chacun de leurs Colleges ou Maiſons, en parlant à l'un d'eux pour tous les autres. Autrement, & à faute de ce faire, & où aucun d'eux ſeroit trouvé en France après ledit Tems, que, ſur le champ, & ſans forme ni figure de Procès; il ſeroit condamné, comme Criminel de Leze-Majeſté au premier Chef, & comme ayant entrepris ſur la Vie du Roi.

LOUÏS DOLLÉ, Avocat des Curez de Paris, plaida après ARNAULD, & parla contre les Inighiſtes avec autant de Force, & avec autant d'Eloquence; mais, avec plus de Modération.

IL dit, qu'ils n'étoient compris dans la Hiérarchie Eccléſiaſtique, ni comme Séculiers, ni comme Réguliers. Qu'ils n'avoient été reçus en France, qu'en Forme de Société ou de College, & qu'aux Conditions de ne rien entreprendre au Préjudice des Evêques, & des Curez. Que, bien loin d'avoir obſervé ces Conditions, ils s'étoient érigés en Cenſeurs du Clergé, en Paſteurs univerſels, en Sur-Intendans de l'Egliſe. Qu'en vertu des Privileges, que les Papes leur avoient prodigalement accordez, & dont l'Aſſemblée de Poiſſi

leur

leur défend de faire Usage, ils s'étoient non seulement mis au-dessus des Curez, mais même au-dessus des Evêques; & qu'ils avoient troublé l'Ordre Hiérarchique de l'Eglise.

IL peignit avec les plus noires couleurs le Zêle furieux, qu'ils avoient fait éclater contre le Roi, pendant la Ligue. „ Oseriez-vous nier, *dit-il*, en les apostrophant, Oseriez-vous nier, que, quand „ le défunt Roi (HENRI III.) étoit à St. „ Cloud en 1589, vous n'allassiez tous „ les jours à la Tranchée distribuer de „ l'Argent, & des Vivres aux Soldats, & „ les exhorter à persévérer dans la Rebel- „ lion? N'avez-vous pas été contraints „ d'avouër, qu'un Prêtre de votre Com- „ pagnie étoit le Chef des *Seize*, & pré- „ sidoit dans l'Assemblée de ces Scélé- „ rats? „

PUIS, passant de ce Reproche à un autre encore plus grave, il les accusa d'être Complices du Crime de Barriere, & le prouva ainsi. „ Les Jésuites, *dit-il*, „ avouent eux-mêmes dans leurs Apolo- „ gies, que VARADE, ayant écouté cet „ Assassin, qui lui demandoit, s'il devoit „ tuer le Roi, *jugea à son Visage, à son* „ *Regard, à sa Parole, qu'il étoit aliéné* „ *d'Esprit. . . . , & lui dit, qu'il ne pou-* „ *voit le conseiller; parce qu'étant Prêtre,* „ *il encourroit la Censure d'Irrégularité, s'il* „ *lui donnoit Avis sur un tel Sujet, ce qui*

„ *l'empéchenoit de dire la Messe, qu'il vou*
„ *loit pourtant dire incontinent.* O Dieu!
„ *s'écria* DOLÉ, est-il possible, qu'un
„ Prêtre, sur le point d'offrir un Sacrifice
„ de Paix, ôse dire, qu'il ne lui est point
„ permis de dissuader un Parricide! Hi-
„ pocrites que vous êtes, croiriez-vous
„ avoir violé le Sabat, si vous aviez sau-
„ vé la Vie à un Homme? Vos Regles
„ vous permettent d'éxercer la Médecine
„ & la Chirurgie: & vous vous faites une
„ Conscience d'arracher le Couteau des
„ Mains de celui qui veut assassiner votre
„ Pere! . . . . Mais, votre propre Ex-
„ cuse vous condamne, & ne fait que
„ trop voir de quel côté vous penchez.
„ JE sai bien, *poursuivit-il, en s'adres-*
„ *sant aux Juges*, je sai bien, Messieurs,
„ que les Jésuites disent, qu'au pis aller,
„ il n'y a que VARADE seul de punissa-
„ ble. Quoi donc! faudra-t-il attendre,
„ pour les chasser tous, qu'ils ayent fait
„ tuër autant de Rois, qu'ils sont de Jé-
„ suites? . . . . . Mais, Messieurs, ce
„ n'est pas VARADE, seul qui a failli:
„ c'est toute leur Société, qui a renouvel-
„ lé, par la Doctrine meurtriere qu'el-
„ le enseigne, l'éxécrable Politique du
„ VIEUX DE LA MONTAGNE (*), ce
„ for-

(*) Voyez JOINVILLE, Chap. XXX. Voyez l'Hist. de ST. LOUIS, Tom. I. pag. 230-234.

„ formidable Prince des Assassins. Il y „ en a peu d'entre eux, qui n'ait eu part „ à ce Complot infernal. Leurs Ser- „ mons de ce Tems-là, & les Souhaits „ que leur Confrere COMMOLET faisoit „ d'un AOD, en font une bonne Preuve. „ J'ajoûte, qu'environ le tems que l'As- „ sassin devoit faire son Coup, le même „ COMMOLET encourageoit les Sédi- „ tieux à ne se point relâcher; &, qu'a- „ près leur avoir fait entendre, par des „ Gestes très-significatifs, qu'il se tra- „ moit une Chose qu'on ne pouvoit leur „ découvrir, il les pria d'en attendre l'E- „ xécution.„

DOLLÉ parla ensuite des Maux, qu'avoient fait les Inighistes, par le moyen de la Confession. „ Il n'est point nécessai- „ re, *dit-il*, de vous en alléguer des „ Exemples: il n'y a point de bonnes „ Maisons un France, qui n'en puisse „ fournir. Je me contenterai d'en rap- „ porter un tout récent, & de notoriété „ publique. . . . . Les Jésuites de Fri- „ bourg voulurent persuader aux petits „ Cantons Catholiques, de se séparer des „ Cantons Protestants, & de rompre „ leur Ligue, qui est le *Palladium* des „ Suisses.

in Quarto. Voyez aussi VERTOT, Hist. de l'Ordre de Malthe, Tom. I. pag. 169--173. de l'*in Quarto.*

„ Suiſſes. Mais, trouvant les Hommes „ trop fermes, ils imitérent le Serpent „ qui tenta Eve : ils s'adreſſérent aux „ Femmes, & leur conſeillérent de re- „ fuſer le Devoir conjugal à leurs Maris, „ juſqu'à ce qu'ils euſſent promis de „ rompre l'Alliance. Elles obéïrent à „ leurs Directeurs ; & les Maris ayant „ ſû d'elles, par qui elles avoient été ſé- „ duites, châtiérent les Séducteurs ſelon „ leurs Mérites. „

De leurs Confeſſions, il revint à leur Doctrine, & conclut ſon Plaidoyé par ces Paroles : „ On nous dit, que les Jéſui- „ tes ont voulu faire aſſaſſiner le Roi. „ Non ſeulement nous en avons des In- „ dices ; mais, le Traître a confeſſé „ qu'ils lui en avoient donné le Conſeil. „ Et nous douterions, après cela, de ce „ que nous devons faire de ceux qui ont „ voulu nous couper la gorge à tous tant „ que nous ſommes? Jamais, Meſſieurs, „ vous n'aurez une ſi belle Occaſion. „ Si vous ne les chaſſez du Royaume, „ vous les y établiſſez. Nos premiers „ mouvemens ſont pleins de vigueur & „ de courage ; mais, ils ſe ralentiſſent „ avec le tems. Nous ne l'avons que „ trop éprouvé ; car, depuis trente Ans „ que cette Affaire eſt agitée, nous nous „ ſommes endormis, & nous n'avons „ penſé au Mal, que lorſqu'il s'eſt fait „ ſentir. . . . . Les Jéſuites, qui con-

„ noiſſent

„ noiſſent notre foible, veulent tirer le „ Jugement en longueur, & gagner du „ tems, qui gagne tout en France. . . .

„ CEUX, pour qui je parle, n'igno„ rent point que leur Profeſſion leur dé„ fend de demander la Vengeance des „ Méchancetez de leurs Adverſaires..... „ Mais, Meſſieurs, comme ancienne„ ment les Pontifes de Rome étoient o„ bligés de donner Avis au Sénat des „ Prodiges qui paroiſſoient, afin qu'il dé„ tournât par des Expiations les Malheurs „ qu'ils préſageoient: de même, les De„ mandeurs, qui ont charge des Choſes „ Sacrées, comme l'avoient autrefois ces „ Pontifes, vous avertiſſent, qu'il y a un „ grand Prodige en cette Ville, & en „ pluſieurs autres Lieux de France; c'eſt „ que *des Hommes, qui ſe diſent Religieux,* „ *enſeignent à leurs Ecoliers, qu'il eſt per-* „ *mis de tuër les Rois.* Cette Doctrine „ eſt la plus monſtrueuſe qui fut jamais. „ Expiez donc, Meſſieurs, le Prodige „ ſelon votre Prudence.„

CLAUDE DURET, Avocat des Défendeurs, craignant de les expoſer à l'Indignation du Roi, & à la Haine du Peuple, par une Réponſe éxacte & étenduë à chaque Objection, Réponſe qui ne pouvoit ſe faire ſans remuer des Matiéres bien chatouilleuſes, ſe contenta de nier ce qu'on leur objectoit.

IL dit que, ſi on vouloit leur faire un

Procès Criminel, on devoit le leur faire dans les Formes, & non par une Accusation publique, qu'il n'appartient qu'au Procureur-Général, ou à ses Substituts, d'intenter.

QU'IL ne falloit point envelopper toute une Société dans le Crime de quelques-uns de ses Membres; mais, nommer les Coupables. Que ceux, qu'on avoit nommez, étoient prêts à répondre à ce qu'on alléguoit contre eux, & à défendre leur Cause, selon les Loix du Royaume.

ENFIN, s'il ne s'agissoit que de chasser les Jésuites de l'Université, il répondit à cela, que la Chose étant en litige depuis trente ans, & le Procès n'étant point encore décidé, l'Université pouvoit bien en poursuivre le Jugement définitif; mais que, durant la Litispendance, il ne lui étoit pas permis de leur faire un nouveau Procès pour le même Fait.

CEPENDANT, les Inighistes, craignant de perdre leurs Procès, tachérent d'en éloigner le Jugement le plus qu'il leur seroit possible. Quand ils virent qu'on étoit sur le point de le juger, ils récusérent trois Conseillers, parce qu'ils n'avoient pas été présens à toutes les Audiences, lorsque la Cause y avoit été plaidée. La Cour ayant nommé le prémier d'Août un Rapporteur (*), & enjoint aux Inighistes,

(*) JEROME ANGENOUST, Conseiller du Parlement.

ghistes, de lui remettre leurs Défenses, ils présentérent Requête, pour avoir un Délai de les produire, jusqu'à ce que leur Avocat, qui étoit allé à Tours, en fût revenu. Ils obtinrent un Terme de quelques Jours; & ce Terme étant expiré, ils en demandérent une Prolongation. On ne leur accorda que trois Jours pour dernier Délai, ensorte qu'ils furent enfin obligés de produire leurs Défenses.

PIERRE BARNY, Procureur du College de Clermont, les avoit dressées. Il y réduisoit tout ce qu'ARNAUD avoit dit de plus fort contre les Inighistes, à quatre Chefs; savoir, au Vœu particulier qu'ils faisoient au Pape, à leur Dévoûment au Roi d'Espagne, aux Séditions qu'ils avoient excitées, enfin aux Attentats contre la Vie des Rois qu'ils avoient conseillés. Il répondit au prémier Chef, que le Vœu spécial, qu'ils faisoient au Pape, n'étoit que pour les Missions. Au second, qu'ils n'étoient point Vassaux du Roi d'Espagne, & qu'ils ne reconnoissoient pour leur légitime Souverain, que HENRI IV, dont ils étoient nez les Sujets, puisqu'ils étoient tous François. Au troisiéme, qu'ils n'avoient jamais été accusez de Sédition, ni en Allemagne, ni en Pologne, ni en Flandres; & que HENRI II, FRANÇOIS II, & CHARLES IX, les avoient toujours chéris comme des Gens paisibles, & obéïssans aux Rois, &

aux Loix. Que ce qu'ils avoient, fait durant la Fureur de la Ligue, ne devoit point leur être reproché, puisque le Roi avoit accordé une Amnistie générale du passé, de laquelle ils n'étoient point exclus. Au quatrieme, que, bien loin de conseiller le Meurtre des Rois, ils exhortoient un chacun à fuir le Vice, & encore plus des Monstres de Vices, tels que sont les Assassinats. Que leurs Généraux ne leur commandent rien qui soit contraire à ce que Dieu ordonne, comme le seroit indubitablement le Commandement de tuër les Princes & les Rois, auxquels la Sainte Ecriture commande de porter Honneur & Obéïssance. Qu'ils ne sont obligés de se conformer à la Volonté de leurs Superieurs, que dans les Choses où il n'y a point de Péché, & qui ne sont point contraires à la Loi de Dieu.

MAIS, comme ARNAULD, & DOLLÉ, fondoient principalement la Demande, qu'ils faisoient du Bannissement de tous les Inighistes; sur le Crime de VARADE, BARNY fit tous ses Efforts, pour en disculper son Confrere, & pour empêcher, supposé même qu'il fût coupable, que toute la Société n'en portât la Peine. Je vais copier mot pour mot sa Réponse à cet Article capital; afin, qu'aprés avoir entendu les deux Parties, on puisse juger avec connoissance de Cause de quel côté est la Vérité.

„ FINA-

„ FINALEMENT, ARNAULD dit,
„ que VARADE, de l'Ordre des Défen-
„ deurs, a conseillé à BARRIERE de
„ tuër le Roi; l'assûrant, qu'il gagneroit
„ Paradis, s'il le faisoit. Répondent les-
„ dits Défendeurs, que, quand il seroit
„ vrai, il n'est raisonnable, que les autres,
„ innocens de ce Crime personnel, en
„ portent la Peine; & que, pour la Faute
„ d'un, qu'ils n'auroient pû prévoir ou
„ empêcher, toute la Communauté en
„ vint à souffrir. Et ne fait rien à pro-
„ pos l'Exemple des *Humiliati* de Milan,
„ qui conspirérent contre le Cardinal
„ BOROMÉE: car, ce fut une Cons-
„ piration, non point personnelle, mais
„ de tout le Monastere & Communauté.
„ Et toutesfois savent lesdits Défendeurs,
„ que VARADE a toûjours protesté,
„ qu'il n'avoit jamais donné tel Conseil
„ à BARRIERE: mais que, comme il
„ lui parla, il le jugea à son Visage, Re-
„ gard, Geste, & Parole, égaré de son
„ Sens; & que, comme il lui déclara son
„ Intention, il lui répondit, qu'il ne lui
„ en pouvoit donner, étant Prêtre, &
„ que s'il lui conseilloit, il encourroit la
„ Censure d'Irrégularité, & par consé-
„ quent ne pourroit dire Messe, laquelle
„ toutefois il vouloit dire incontinent. Et
„ comme ledit BARRIERE lui demanda
„ de se confesser, il dit qu'on ne confes-
„ soit point au College, pour se défaire

 „ de

„ de lui ; mais, qu'il s'en allât à la
„ Chapelle St. Louis, Rue St. Antoine :
„ & c'est ce que VARADE a toûjours
„ répondu & protesté, sachant les bruits
„ qui en couroient, & ajoûté, qu'il n'a-
„ voit jamais pris pié, ni fondement, aux
„ Paroles dudit BARRIERE, le prénant
„ pour peu sage & sensé; qui étoit l'oc-
„ sion pour laquelle il n'en donnoit A-
„ vertissement au Roi. En quoi ne se doit
„ laisser en arriére une Preuve grande de
„ l'Innocence dudit VARADE, lequel
„ demeura quelques jours après que le
„ Roi fut entré dans Paris, sans se ca-
„ cher aucunement, jusques à tant qu'il
„ fut averti, que, pour le soupçon qu'on
„ avoit de lui, il seroit en peine. Joint
„ que le Roi a dit, qu'il lui pardonnoit,
„ & qu'il se retirât hors du Royaume, ce
„ qu'il a fait.

„ NE se doit aussi ometttre, que BAR-
„ RIERE a déposé, qu'à Lyon, un de
„ la Compagnie desdits Défendeurs lui
„ déconseilla de ce faire : donc, le bon
„ Conseil d'un doit avoir autant de for-
„ ce, pour sauver la Communauté, que
„ le mauvais de l'autre pour la ruiner. „

TELLE fut en substance la Réponse que fit l'Inighiste BARNY au Plaidoyé d'ARNAULD. Il ne dit que deux mots contre celui de DOLLE; &, s'attachant uniquement à l'Article de la Hiérarchie de l'Eglise, il réfuta ce qu'on objectoit là-

là-dessus à ceux de sa Compagnie, & argumenta ainsi.

Il est certain, dit-il, que le Pape est le Chef de la Hiérarchie Ecclésiastique, & que de lui dépend toute la Juridiction de l'Eglise. Or, les Jésuites n'administrent les Sacremens, qu'en vertu du Pouvoir que leur en a donné le Pape. Donc, ils ne pervertissent pas la Hiérarchie, comme Maître Dolle' le leur reproche.

Il ajoûta, qu'ils portoient Obéïssance aux Evêques, qu'ils prenoient d'eux les Ordres Sacrez, qu'ils ne confessoient point sans leur Permission, & qu'*ils les aidoient à porter le Fardeau de l'Episcopat, sans rien éxiger pour leurs Travaux*. Qu'au reste, ils n'avoient, ni Enterremens, ni Obits, ni Fondations, en leurs Eglises: qu'ainsi, ils ne faisoient aucun Tort aux Curez. Que s'ils étoient éxempts de la Visite des Evêques, ce Privilege leur étoit commun avec plusieurs autres Religieux, & avec presque tous les Chapitres de la France.

Les Inighistes ne s'en tinrent pas à ces Défenses. Ils firent agir tous leurs Amis. Et, bien que ceux qui les protegeoient eussent été du Parti de la Ligue, ils n'en étoient pas, pour cela, moins considérez. Au contraire, toutes les Faveurs étoient pour eux, parce qu'on vouloit gagner leur affection. Le Cardinal Charles de Bourbon, Neveu du feu

Car-

Cardinal de ce Nom, FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT, Evêque de Clermont, CHARLES D'ESCARS, Evêque de Langres, le Duc de NEVERS, le Maréchal de BIRON, le Comte d'AUVERGNE, Mr. d'O, Gouverneur de Paris, & quantité d'autres grands Seigneurs, sollicitérent si ardemment pour la Compagnie, qu'ils vinrent à bout d'empêcher qu'on ne jugeât l'Affaire pour le fond. La Requête de l'Université n'eut alors aucun Effet; & les Inighistes furent encore provisionellement maintenus dans leurs Fonctions ordinaires.

MAIS, la Doctrine meurtriere, qu'ils enseignoient dans leur College, & qu'un de leurs Ecoliers, nommé JEAN CHASTEL, mit en pratique par un éxécrable Parricide, attenté le 27. de Decembre 1594. sur la Personne sacrée de HENRI IV, qui, par bonheur, ne fut pas blessé mortellement, obligea la Cour à chasser du Royaume les Maîtres, par le même Arrêt qui condamnoit le Disciple au Supplice des Criminels de Léze-Majesté au prémier Chef.

CET Arrêt, prononcé le 29. de Decembre suivant, & éxécuté, par rapport à CHASTEL, le même jour, portoit, que *les Prêtres & les Ecoliers du College de Clermont, & tous autres soi-disans de la Société de Jésus, comme Corrupteurs de la Jeunesse, Perturbateurs du Repos public,*

Ennemis du Roi & de l'Etat, vuideroient dans trois Jours hors de Paris, & dans quinze de tout le Royaume; ſous peine, s'ils y étoient trouvez après l'Expiration de ce Terme, d'être punis comme Criminels de Léze-Majeſté: que tous leurs Biens ſeroient employez en Oeuvres pies, de la maniere qu'il plairoit au Parlement d'en ordonner: & défenſe, ſous la même peine, à tous les Sujets du Roi, d'envoyer leurs Enfans aux Colleges de la Société qui ſont hors du Royaume.

POUR comble d'Infamie, cet Arrêt fut ſuivi peu de jours après de deux autres contre deux Inighiſtes, Régens du College de Clermont, dont l'un s'appelloit JEAN GUIGNARD, & l'autre JEAN GUERET. Le prémier fut condamné à être pendu & brûlé, pour avoir été convaincu, par ſa propre Confeſſion, d'avoir composé, & écrit de ſa main, pluſieurs Libelles diffamatoires, *contenant divers faux & ſéditieux Moyens, pour prouver que* HENRI III. *avoit été juſtement tué par le Jacobin* JACQUES CLEMENT; *qu'il étoit permis de traiter de même* HENRI IV; *& que, s'il ne mouroit à la Guerre, il falloit le faire mourir comme ſon Prédéceſſeur.* GUERET, ſous qui CHASTEL avoit fait ſon Cours de Philoſophie, fut banni à perpétuïté.

LE même Arrêt bannoiſſoit pour neuf Ans du Royaume, & pour toujours de Paris,

Paris, le Pere du Meurtrier; ordonnoit que sa Maison seroit rasée, & qu'en sa place on érigeroit, pour Mémoire perpétuelle du détestable Parricide commis en la Personne du Roi, un Pillier de Pierres de taille, avec un Tableau, où seroit écrit la Cause de cette Démolition, & de l'Erection de ce Pillier. Conformement à cet Arrêt, on dressa une *Piramide*, sur l'une des quatre Faces de laquelle étoit gravé l'Arrêt de JEAN CHASTEL, qui contenoit celui du Bannissement des Inighistes, &, sur les trois autres Faces, diverses Inscriptions Latines, en Vers & en Prose, pour faire détester à la Postérité cet horrible Attentât, & la Doctrine abominable, en vertu de laquelle il avoit été commis.

LES Parlemens de Rouën & de Dijon suivirent l'Exemple de celui de Paris; mais, ceux de Bourdeaux, & de Toulouse, ne voulurent point s'y conformer; de sorte que les Inighistes se maintinrent en Guyenne, & en Languedoc, jusqu'à leur Rétablissement. Quelques-uns des Bannis abjurérent leur Ordre, &, sous prétexte de n'être plus Inighistes, revinrent dans les Villes, d'où ils avoient été chassés, & s'y établirent. Le Parlement de Paris, informé de cette Contravention, donna le 21. d'Août 1597, un Arrêt, qui portoit que celui du 29. Decembre de l'Année 1594 seroit éxécuté selon

lon sa forme & teneur; & qui défendoit à toutes Personnes, Corps, & Communautez de Ville, Officiers, & Particuliers, de quelque Qualité & Condition qu'ils fussent, de recevoir, ni de souffrir être reçus, aucuns des soi-disans de la Société de Jésus, quand bien même ils auroient abjuré leur Ordre, & renoncé à leurs Vœux, à peine, contre les Contrevenans, d'être traités comme coupables de Léze-Majesté.

TOUTE claire qu'étoit cette Ordonnance, le Prévôt des Marchands, & les Echevins, de la Ville de Lion, encore Ligueurs dans l'Ame, ne laissérent pas de l'éluder en faveur d'un Inighiste, nommé PORSAN, qu'ils avoient fait Principal de leur College. Ils prétendoient, qu'il n'étoit compris, ni dans ce dernier Arrêt, ni dans celui de 1594. Les Raisons, qu'ils en donnoient dans une Remontrance adressée à la Cour, étoient, qu'encore que PORSAN eût autrefois été de la Société de ceux qui s'appellent Jésuites, il n'avoit néanmoins jamais fait Profession dans leur Ordre; qu'il en étoit sorti avant l'Arrêt du Bannissement; & que, bien loin d'avoir commerce avec eux, il les haïssoit, & en étoit réciproquement haï.

MAIS, la Cour, trop bien instruite des Constitutions des Inighistes, pour ignorer que les Ecoliers, & les Coadjuteurs, sont aussi indissolublement liés à

la

la Compagnie, par rapport à eux, que le ſont les Profès, regarda PORSAN comme un véritable Jéſuite, quoiqu'il n'eût point fait Profeſſion, & ne douta point qu'il n'y eut de la Connivence entre lui & ſes Supérieurs. Ainſi, ſans avoir égard aux Remontrances des Echevins de Lion, elle ordonna le 16. d'Octobre 1597, ſur les Concluſions de l'Avocat-Général SIMON MARION, que l'Arrêt du 21. d'Août ſeroit éxécuté à la lettre; & que PORSAN ſeroit amené Priſonnier à la Conciergerie du Palais, pour être interrogé ſur le contenu des Informations ci-devant faites contre lui.

LES Inighiſtes trouvérent encore, en la Perſonne de Mr. DE TOURNON, un Protecteur bien zélé, puiſqu'il aima mieux perdre ſa Charge de Sénéchal d'Auvergne, & voir tous ſes Biens confiſqués, que d'obéïr à un Arrêt du prémier Octobre 1597, qui lui enjoignoit de les faire ſortir de la Ville & Seigneurie de Tournon.

MALGRÉ la Vigilance avec laquelle le Parlement tenoit la main à l'Exécution de ſes Arrêts contre la Société, les Inighiſtes ne laiſſérent pas de ſe couler à la Cour, & de s'approcher, peu à peu, de la Perſonne du Roi. Ils lui avouérent ingénument, qu'ils avoient favoriſé l'Eſpagne, au préjudice de la France; parce que l'Eſpagne les avoit, non ſeulement bien reçus dans tous les Royaumes, Terres,

tes, & Seigneuries de sa Domination; mais encore chéris, révérez, protégés, & comblez de Bienfaits; au lieu que la France, ne les ayant voulu admettre qu'à des Conditions humiliantes, leur avoit toujours été contraire. Ils ajoûtérent, que s'il lui plaisoit de leur témoigner de la Bienveillance, ils se donneroient à lui avec un entier Dévoûment, & le serviroient même contre l'Espagne. Ils le suppliérent enfin de les mettre à l'Epreuve, consentant à être ignominieusement chassés, privez de ses bonnes Graces, & punis comme des Scélérats, si jamais ils lui lui manquoient de Fidélité.

HENRI ne fut pas fort touché de ces belles Promesses: néanmoins, considérant qu'il n'y avoit que l'un de ces deux Partis à prendre, ou celui de les rappeller, ou celui de les empécher, par de nouvelles Rigueurs, d'approcher de sa Personne, & de ses Etats; la crainte, que ce dernier Parti ne les portât à quelque Coup de Desespoir, le détermina à préférer le prémier. *Ces Gens*, dit-il au fidelle SULLY, qui étoit d'un Avis contraire, *Ces Gens ont des Intelligences & des Correspondances par-tout, & une grande Dextérité à disposer les Esprits selon qu'il leur plaît. L'appréhension perpétuelle où je serai d'être empoisonné, ou assassiné, me rendra la Vie insupportable: & j'aimerois mieux déjà être mort, que de vivre dans une telle inquiétu-*

de; car, je suis de l'Opinion de CESAR, *que la Mort la plus douce est celle qui est la plus imprévûe & la moins attendue.*

SULLY, plutôt que de laisser son bon Maître dans une si cruelle Situation, consentit au Rappel des Inighistes, auquel il s'étoit jusqu'alors fortement opposé; & il en devint même le Solliciteur.

AINSI, l'intrépide HENRI, que les plus formidables Armées n'avoient pû étonner, tremblant à la seule idée du sacré Couteau que les Inighistes pouvoient à tous momens enfoncer dans son Sein, par la main de quelque nouveau CHASTEL; leur accorda, pour se délivrer de cette Frayeur, & vivre en repos, les Lettres Patentes de leur Rétablissement, que sollicitoient le Pape, SILLERY, JEANNIN, VILLEROI, & LA VARENNE, Ministre de ses Plaisirs secrets.

ELLES leur permettoient, sous certaines Conditions (*), de demeurer dans les

(*) Ces Conditions, entre les autres, étoient: *Que tous ceux, qui seroient en France, seroient Naturels François: Qu'ils auroient ordinairement auprès du Roi un d'entre eux, aussi François, suffisamment autorisé par eux, pour servir de Prédicateur à Sa Majesté, & lui répondre des Actions de leur Compagnie, aux Occasions qui s'en présenteroient: Que tous ceux qui étoient alors en France, & tous ceux qui dans la suite y seroient reçus dans leur Société, feroient Serment par*

les Endroits, où ils se trouvoient alors établis, savoir à Toulouse, à Agen, à Rodez, à Bordeaux, à Périgueux, à Limoges, à Tournon, au Puys, à Aubenas, à Béziers, auxquels Lieux, le Roi, pour plaire au Pape, ajoûtoit Lion, Dijon, & la Flèche en Anjou.

CES Lettres, données au commencement de Septembre 1603, furent portées au Parlement quelques jours avant les Vacations, qui commencent au huitième du même Mois: & la Cour remit l'Affaire après la Saint Martin, pour en délibérer plus à loisir.

LES Chambres assemblées, ordonnérent de très-humbles Rémontrances au Roi, pour lui faire connoître la Justice & la Nécessité du Bannissement des Jesuïstes, & le Danger où leur Rappel exposeroit le Royaume.

LA Veille de Noël, les Députez ayant été introduits dans le Cabinet du Roi, ACHILLE DE HARLAY, prémier Président, Magistrat d'une Intégrité achevée, & dont le Nom seul fait suffisamment l'Eloge, porta la Parole, & employa toutes les forces de son Esprit, & toute son Eloquence, pour persuader à Sa Majesté, qu'elle

par devant les Officiers Royaux, de ne rien faire, ni entreprendre, contre le Service du Roi, contre la Paix publique, & le Repos du Royaume, sans aucune exception, ni reservation.

L 2

qu'elle ordonnoit une Chose contraire à la Sûreté de sa Personne sacrée, à la Conservation de son Autorité, & au Bien de son Royaume. . . . .

„ SIRE, *dit-il*, votre Cour de Parlement ayant délibéré sur vos Lettres Patentes du Rétablissement des Prêtres & Ecoliers du College de Clermont . . . . , en quelques Lieux de son Ressort, a ordonné que très-humbles Remontrances seroient faites à VOTRE MAJESTÉ: & nous a chargés de vous représenter quelques Points, que nous avons jugé importer au Bien de vos Affaires, & au Salut Public, qui dépend de votre Conservation; lesquels Points nous ont empêchés de procéder à la Vérification. . . . .

„ CEUX de cet Ordre, soi-disans Jésuites, ne reconnoissent, pour Supérieur que Notre Saint Pere le Pape. Ils lui font Serment de Fidélité, & d'Obéïssance, en toutes Choses. Ils tiennent pour Maxime indubitable, qu'il a la Puissance d'excommunier les Rois; qu'un Roi excommunié n'est qu'un Tiran; que son Peuple se peut élever contre lui. . . . . Que tous les Ecclésiastiques sont éxempts de la Puissance Séculiére, & qu'ils peuvent impunément attenter sur les Personnes sacrées. C'est ce qu'ils écrivent: & ils impu-

„ gnent

„ gnent l'Opinion de ceux qui tiennent
„ les Propositions contraires.

„ DEUX Docteurs en Droit, l'un
„ & l'autre Espagnols, ayant écrit, que
„ les Clercs étoient sujets à la Puissance
„ des Rois & des Princes, l'un des pré-
„ miers de la Société a écrit contre eux;
„ disant, entre autres Raisons, que, com-
„ me, sous l'Ancien Testament, les Lé-
„ vites étoient éxempts de toutes Puissan-
„ ces Séculiéres, les Clercs, sous le
„ Nouveau, étoient pareillement éxempts
„ de la même Puissance, & que les Rois
„ & les Monarques n'ont aucune Juridic-
„ tion sur eux.

„ VOTRE MAJESTÉ n'approuvera pas
„ ces Maximes: elles sont trop fausses,
„ & trop erronnées. Il faut donc, qu'ils
„ les abjurent . . . . . s'ils veulent de-
„ meurer dans votre Royaume. S'ils ne
„ le font point, permettrez-vous, qu'ils
„ y demeurent? . . . . . S'ils le font,
„ croirez-vous qu'ils puissent avoir une
„ Doctrine . . . . . . bonne pour Rome
„ & pour l'Espagne, & une autre toute
„ opposée pour la France, qui rejette ce
„ que les Ultramontains reçoivent? Croi-
„ rez-vous, qu'ils puissent abandonner cet-
„ te Doctrine en un Lieu où elle n'est
„ point souferte, & la reprendre dans un
„ autre où elle est régnante? S'ils disent
„ qu'ils le peuvent faire, en vertu de quel-
„ que Dispense sécrete, quelle Assûrance

 „ pren-

„ prendrez-vous en des Ames nourries „ en une Profession, qui, par la Diversité „ & le Changement de Lieu, se rend bon- „ ne & mauvaise ?

„ Cette Doctrine est commune à „ tous ceux de la Société, en quelque Païs „ qu'ils soient ; & elle fait de tels Progrès „ en votre Royaume, qu'elle se coulera „ enfin dans les Compagnies les plus re- „ tenues.

„ Lors de leur Etablissement, ils n'a- „ voient point de plus grands Adversaires „ que la Sorbonne ; à présent, elle leur „ est favorable, parce qu'un Monde de „ jeunes Théologiens ont fait leurs Etu- „ des dans leurs Colleges. Les autres „ Ecoliers feront le semblable, s'avance- „ ront, & pourront être admis aux pré- „ miéres Charges dans vos Parlemens, „ tenant la même Doctrine, se soustrayant „ de votre Obéïssance, laissant perdre „ tous les Droits de votre Couronne, & „ les Libertez de l'Eglise de France, & „ ne jugeant aucun Crime de Léze-Ma- „ jesté punissable, lorsqu'il sera commis „ par un Ecclésiastique.

„ Nous avons été si malheureux en „ nos Jours, d'avoir vû les détestables „ Effets de leurs Instructions. Barrie- „ re... Je tremble, Sire, en prononçant „ ce mot: Barriere, qui avoit été „ instruit par le Jésuite Varade, con- „ fessa avoir reçu la Communion sur le

„ Serment,

„ Serment, fait entre ses mains, de vous
„ assassiner. Ayant manqué son Entre-
„ prise, d'autres Jésuites élevérent le
„ Courage au petit Serpent, qui acheva
„ en partie ce que VARADE avoit con-
„ juré.

„ GUIGNARD, autre Jésuite, avoit fait
„ des Livres, écrits de sa main, dans
„ lesquels ils soûtenoit, que le Parricide
„ du feu Roi avoit été justement commis,
„ & confirmoit la Proposition condam-
„ née au Concile de Constance.

„ QUE n'avons-nous pas à craindre,
„ en nous souvenant de ces méchans &
„ déloyaux Actes, qui se peuvent facile-
„ ment renouveller? S'il nous faut passer
„ nos Jours dans une Crainte perpétuelle
„ de voir votre Vie en danger, quel Re-
„ pos trouverons-nous aux vôtres?

„ NE feroit-ce pas une Impiété, de
„ prévoir le Péril & le Mal, & de l'ap-
„ procher si près de vous? Ne feroit-ce
„ pas se plonger en une profonde Misere,
„ que de desirer de survivre à la Ruine de
„ cet Etat, laquelle, comme nous vous
„ l'avons autrefois dit, n'est éloignée que
„ de la longueur de votre Vie?

„ LOUANGE à Dieu, SIRE, de la
„ bonne Intelligence qui régne entre vous
„ & Notre Saint Pere, Dieu vous main-
„ tienne long-tems, vous sur le Throne,
„ & lui sur le St. Siége. Mais, si l'Age,
„ ou l'Indisposition, retranchoit ses Jours;

„ & si son Successeur, porté d'un Esprit
„ de Haine, tiroit son Glaive Spirituel
„ contre vous, comme ses Prédécesseurs
„ l'ont tiré contre les autres Rois de
„ France & de Navarre; quel regret
„ n'aurions-nous pas de voir entre nous
„ tant d'Ennemis de cet Etat, & tant de
„ Conjurateurs contre VOTRE MA-
„ JESTÉ, qui vous traiteroient comme ils
„ ont fait le feu Roi d'heureuse Mé-
„ moire, ayant été, sous son Regne, les
„ Auteurs, & les principaux Ministres de
„ la Rebellion, & non innocens de son
„ Parricide? . . . . . .

„ S'IL nous est permis de mêler quel-
„ que Chose des Affaires étrangéres par-
„ mi les nôtres, nous en rapporterons
„ une bien horrible, tirée de l'Histoire de
„ Portugal. Quand le Roi d'Espagne en-
„ treprit d'usurper ce Royaume, tous les
„ Ordres Religieux furent fidéles à leur
„ Roi. Les seuls Jésuites l'abandonné-
„ rent, pour avancer la Domination d'Es-
„ pagne, & furent cause de la Mort de
„ deux mille, tant Religieux, qu'autres
„ Ecclésiastiques, dont il y a une Bulle
„ d'Absolution.

„ LEUR Doctrine, & leurs Déporte-
„ mens passez, furent cause, que, lors-
„ que CHASTEL s'éleva contre vous,
„ nous donnâmes, tant contre lui, que
„ contre ceux de leur Société, cet Ar-
„ rêt, que nous avons consacré à la
„ Mé-

„ Mémoire du plus heureux Miracle qui „ soit arrivé de notre tems; jugeant dès-„ lors, que, continuant d'instruire la Jeu-„ nesse dans cette méchante Doctrine, & „ dans cette damnable Instruction, il n'y „ avoit point de Sûreté pour votre Vie, „ ce qui nous fit passer par dessus les For-„ malitez. . . .

„ Nous vous supplions donc très-„ humblement, Sire, que, comme vous „ avez eu agréable l'Arrêt justement „ donné, & alors nécessaire pour dé-„ tourner tant de Traîtres de conspirer „ contre vous, il vous plaise aussi de „ rappeller & de conserver le souvenir „ du danger auquel nous fûmes alors ex-„ posez de voir perdre la Vie à notre „ Pere commun; Vie, qui nous est plus „ chére que la nôtre. Nous penserions, „ Sire, encourir le honteux reproche „ d'infidélité, & d'ingratitude, si nous „ n'en prenions pas un Soin perpétuel, „ puisque vous nous avez rendu la nôtre, „ notre Repos, & nos Biens. La Mé-„ moire du passé doit servir de Précau-„ tion pour l'avenir. Nous devons don-„ ner Ordre, que, faute de Prévoyance, „ nous ne demeurions ensevelis dans l'a-„ bîme d'un second Naufrage. . . .

„ Ce sont-là, Sire, les très-humbles „ Remontrances, & les Raisons som-„ maires, qui nous ont retenu de faire „ publier les Lettres; craignant, qu'il ne

„ nous fût justement reproché d'avoir
„ trop facilement procédé à la Vérifica-
„ tion.„

HENRI, qui avoit pris sa Résolution, & qui n'écoutoit ces Remontrances que pour la forme, n'y eut nul égard. Après avoir remercié, avec beaucoup de Bonté, les Députez & leur Compagnie, du Zéle qu'ils témoignoient pour le Bien-public & pour la Sûreté de sa Personne: *J'ai prévu*, leur dit-il, *les Objections & les Inconvéniens que vous venez de me représenter. Mais, je desire, que vous me laissiés le Soin d'y remédier, & que vous enregistriez mon Edit, sans aucune Modification.*

UN Ordre si clair n'empécha point le Parlement de former des Difficultez sur la Vérification pure & simple, & de supplier Sa Majesté de permettre, qu'on modifiât quelques Articles de l'Edit. Mais, le Roi, qui croyoit avoir beaucoup gagné, en évitant d'accorder aux Inighistes un Rétablissement général que le Pape lui avoit demandé pour eux, & qui avoit eu bien de la peine à lui faire approuver les Conditions de l'Edit, n'y voulut rien changer, crainte de déplaire à Sa Sainteté; & de mécontenter encore davantage le Général des Inighistes, qui n'étoit nullement satisfait de ces Conditions. Le Roi fit donc dire à la Cour, par Me. ANDRÉ HURAUT DE MESSE, Conseiller d'Etat, qu'elle eut à vérifier l'Edit selon

selon sa forme & teneur, sans plus user de longueur, retardement, modification, ou restriction; faute de quoi, *il seroit obligé d'en venir à des Remedes extraordinaires; dont elle auroit beaucoup de regret & de déplaisir.*

ENFIN, forcée par ces Menaces, & par des Lettres de Jussion, d'obéir, la Cour enregistra l'Edit en ces termes: *Registré, oui le Procureur-Général du Roi, après très-humbles Remontrances faites audit Seigneur, à Paris en Parlement, ce deuxième jour de Janvier* 1604.

AINSI, les Inighistes triomphérent du Parlement, qui eut encore l'Année suivante le Chagrin de voir abattre, par Autorité Royale, cette Pyramide, qu'il avoit fait dresser pour faire connoître la Cause de leur Banissement.

LA Condition la plus humiliante de l'Edit, savoir celle qui les obligeoit *d'avoir auprès du Roi un des leurs, François de Nation, & suffisamment autorisé, pour lui servir de Prédicateur, & pour* LUI RÉPONDRE DES ACTIONS DE LA COMPAGNIE: cette Condition, dis-je, qui faisoit voir combien on se défioit de leur Fidélité; puisqu'on vouloit s'en assûrer par des Otages, leur procura le plus grand Bien qu'ils pouvoient desirer; étant devenus, par-là, Confesseurs du Roi, & tout-puissans à la Cour.

PIERRE-COTON, Homme d'un Esprit très-

très-souple, & qui avoit été un des plus ardens Solliciteurs du Rétablissement de ses Confrérés, fut le prémier qui occupa ce Poste. Il sut si bien profiter de l'Accès qu'il lui donnoit auprès de HENRI IV, que, par son adresse à s'insinuer dans ses bonnes Graces, & Dieu sait comment, il obtint de ce Prince, facile & peu défiant, tout ce qu'il voulut. Il le porta d'abord à permettre aux Inighistes de revenir à Paris. En vertu de cette Permission, qui n'étoit que verbale, ils rentrérent en possession de leur Maison Professe de St. Louïs, & de leur Collége de Clermont. Ils y firent leur demeure, ils y célébrérent le Service Divin, & y administrérent les Sacremens, comme ils faisoient avant leur Exil.

COTON engagea ensuite le Roi à confirmer par Lettres ce qu'il n'avoit accordé que verbalement. Ces Lettres, expédiées le 21. de Juillet 1606, & vérifiées le 20. Août suivant, les autorisoient à faire les Fonctions ordinaires de leur Ordre, excepté seulement les *Scholastiques, & la Lecture publique.*

UNE telle Clause ne les accommodoit point; mais, fertiles en Expédiens, ils en imaginérent un pour tenir des Pensionnaires, sans contrevenir à la Volonté du Roi. Ce fut de les loger dans les Maisons, qui ont vûe sur la Cour de leur Collége, & de les faire instruire par des Maîtres étran-

gers,

gers. *Il ne nous est pas défendu*, disoient-ils, *de louër nos Maisons à qui bon nous semble: & il est plus convenable à la Bien-séance de notre Etat, qu'elles soient occupées par des Ecoliers, que par des Gens mariez.*

CEPENDANT, comme cela ne laissoit pas d'être incommode, COTON, à force d'Importunitez, obtint enfin, le 20 d'Octobre 1609, de nouvelles Lettres, qui leur permettoient d'enseigner publiquement la Théologie dans leur College de Clermont. Ils en demandérent la Vérification au Parlement, qui ordonna, qu'elles seroient communiquées au Recteur. Les Facultez s'opposérent à l'Enrégitrement; & COTON, ayant remarqué à certaines Paroles du Roi, que Sa Majesté vouloit ménager l'Université, conseilla de ne point poursuivre l'Affaire.

PENDANT que cet habile Homme servoit si utilement sa Compagnie auprès du Roi, elle travailloit, de son côté, avec tant de succès à étendre sa Domination dans toute la France, qu'elle vint à bout d'avoir, peu de tems après son Rappel, huit ou neuf nouveaux Colleges dans les plus considérables Villes du Royaume. Tout ce qu'elle entreprenoit lui réüssissoit; &, excepté la Ville de Troyes, qu'elle ne put subjuguer, elle triompha presque par-tout ailleurs des Oppositions, qu'on formoit à son Agrandissement.

MAIS, ces grands Progrès furent un peu

peu interrompus par l'Orage qu'ils'éleva contre elle, à l'occasion de la Mort déplorable de HENRI IV, qui, ayant échappé au Couteau de CHASTEL, qui avoit étudié chez elle, périt (*) par celui, que la Doctrine, qu'elle enseignoit, mit dans la main de l'éxécrable RAVAILLAC.

CE que fit le Parlement le 27. de Mai, le jour même du Supplice de ce Monstre infernal, fait assez voir, qu'il attribuoit à la Doctrine de la Compagnie l'Assassinat du Roi. Ayant remarqué, que ce Scélérat s'étoit subtilement servi des damnables Maximes de l'Inighiste MARIANA, pour se justifier, il ordonna, par un Arrêt, à la Faculté de Théologie de Paris, de s'assembler au prémier Jour, pour confirmer de nouveau son ancienne Censure, autorisée par le Concile de Constance, contre ceux qui enseignent, *qu'un Vassal, ou un Sujet, peut, & doit même, en Conscience, tuër un Tiran, quel qu'il soit, & l'attaquer par toutes sortes de Voyes; & que cette Action n'est point contraire au Serment de Fidélité, que les Vassaux & les Sujets font à leur Souverain.*

LES Docteurs obéirent; &, le 10. de Juin, le Parlement condamna, par un autre Arrêt, le Livre intitulé, *Du Roi, & de son Institution*, écrit, en Latin, par Ma-

(*) Le 14. Mai 1610.

MARIANA, à être brûlé par la main du Bourreau, comme *contenant plusieurs Blasphemes éxécrables contre le feu Roi* HENRI III, *& contre les Personnes & Etats des Rois, & des Princes Souverains*.

CETTE Condamnation réveilla le Zêle des bons François contre une Doctrine, qui avoit mis le Couteau dans le Sein du meilleur des Rois; & les Loiolistes eurent, à cette Occasion, de terribles Assauts à soûtenir. Attaqués de tous côtez, en Chaire, & dans des Ecrits publics, ils furent obligés de faire leur Apologie. Mais, bien que le subtil COTON, qui en étoit l'Auteur, y eut employé toutes les Finesses de sa Dialectique, cette Apologie, si étudiée, ne servit qu'à honnorer le Triomphe de leurs Adversaires, & à faire encore crier plus fort contre la Société. On lui reprocha les Sermons séditieux des Peres COMMOLET & HARDI: l'un s'écriant comme un Furieux dans l'Eglise de Saint Barthélemi, *Il nous faut un* AOD, *fut-il Moine, fut-il Soldat, il nous faut un* AOD: & l'autre disant dans la Chaire de Saint Severin, *Les Rois amassent des Trésors pour se rendre redoutables; mais, il ne faut qu'un* Pion *pour mater un* ROI. On n'oublia point l'Apothéose de CLÉMENT, de CHASTEL, de GUIGNARD, & de GARNET, qu'elle avoit érigés en glorieux Martirs.

AU milieu de ce Déchaînement presque

que général contre elle, elle entreprit de s'établir à Troyes, malgré les Habitans, & demanda la Permission de faire à Paris des Leçons publiques dans le College de Clermont: deux Entreprises, que les plus téméraires n'auroient ôsé tenter dans des Conjonctures favorables.

LES Inighistes avoient déjà échoué dans la prémiere de ces Entreprises sous le Regne précédent; &, croyant avoir pris de meilleures Mesures sous celui-ci, ils revinrent à la charge. L'Evêque (*), qui, par leur crédit, avoit obtenu ses Bulles *gratis*; le Président (†), qu'ils avoient gagné par Argent; & ceux de l'ancien Parti de la Ligue, qui leur étoient entiérement dévouëz; se déclarérent pour eux. Mais, le Chapitre de la Cathédrale, celui de l'Eglise Collegiale de St. Etienne, le plus grand Nombre du Clergé, le Présidial, les Officiers de la Maison de Ville, en un mot, tous ceux qui avoient tenu pour le feu Roi contre les Ligueurs, s'opposérent vigoureusement à leur Réception.

LES Raisons de leur Refus, qu'ils rendirent publiques, étoient, que, depuis l'heureuse Réduction de leur Ville à l'Obéïssance de HENRI IV, ils avoient vécu dans une parfaite Tranquillité. Que les

(*) RENÉ BRESLÉ.
(†) ANGENOUST.

les Jésuites viendroient reveiller les vielles Querelles. Qu'alors, on verroit deux Factions, l'une composée de leurs Partisans, l'autre de ceux qui aiment véritablement la Patrie. Que les prémiers s'empareroient du Nom de bons Catholiques, & donneroient à leurs Adversaires les Noms odieux d'*Athées*, de *Schismatiques*, de *Politiques*, & de *Catholiques à gros Grains*, comme il avoit déjà plû à leur Pere BINET de les qualifier dans ses Sermons scandaleux. Que, dès que les Jésuites étoient placés quelque part, ils vouloient que tout le Monde s'y mît sous leur Conduite, y semoient la Division, & s'y insinuoient dans les Familles, pour en découvrir tous les Secrets, même ce qui se passoit de plus particulier entre le Mari & la Femme. Qu'enfin, sous le pieux Prétexte d'avancer la Gloire de Dieu, ils ne cherchoient que leurs Intérêts particuliers.

MALGRÉ des Dispositions si peu favorables, l'Evêque ne laissa pas de s'intriguer pour l'Etablissement de ses Bienfaiteurs. JACQUES NIVELLE, Théologal, & Pénitencier de St. Pierre, étoit pour lors Principal du College de la Ville: & comme le Tems qu'il devoit quitter cet Emploi finissoit à la Saint Remi, l'Evêque assembla, dans son Palais Episcopal, les Députez de tous les Corps de la Ville, pour élire un nouveau Principal. DENIS LATRECEY, Curé de

la Magdelaine, & Chanoine de Saint Pierre, vint à l'Assemblée, où il n'étoit, ni mandé, ni député. Instruit, par le Prélat, du Personnage qu'il y devoit faire, il insinua, qu'il seroit plus à propos de choisir des Recteurs perpétuels, que d'en élire qui ne fussent que pour un tems. Il ajoûta, que les Jésuites se chargeroient volontiers de cette Peine, ce qui seroit d'autant plus avantageux à la Ville, qu'ils ne lui seroient point à charge, parce qu'ils avoient un Fonds suffisant pour l'Entretien du College. On délibéra sur cette Proposition; &, après un très-vif Débat, elle fut rejettée du plus grand Nombre des Deputez: qui dirent, qu'il n'étoit point question de savoir, si l'on devoit admettre ou rejetter les Jésuites; qu'il s'agissoit uniquement d'élire un Principal en place de celui qui avoit fait son Tems; & qu'ils nommoient ABRAHAM DROUOT, Natif de la Ville, Bachelier en Théologie, & très-capable de remplir ce Poste. L'Evêque, voyant qu'il étoit impossible de faire réüssir son Dessein dans cette Assemblée, la rompit, sous prétexte d'en convoquer une autre plus nombreuse.

CEPENDANT, les Partisans de la Compagnie dépéchérent sécrétement LATRECEY à Paris, avec un Procès Verbal, où l'on faisoit entendre à la Reine, que les Habitans demandoient les Jésuites pour instruire la Jeunesse. DES

DÈS que le Parti opposé eut appris cette Supercherie, il dressa un Procès Verbal tout contraire, & chargea NICOLAS GUICHARD, Conseiller du Présidial, de le porter incessamment à la Cour. LAFRECEY, qui avoit eu quelques jours d'avance, obtint des Lettres de la Régente, pour faire tenir une Assemblée extraordinaire. Mais, l'Usage, que voulut faire l'Evêque de ces Lettres subreptices, excita de si grands Murmures dans Troyes, que Mr. DE PRASLIN, qui en étoit le Gouverneur, fut obligé d'y accourir en diligence, pour empêcher le Desordre.

TOUS les Corps de la Ville s'assemblérent, & desavouérent autentiquement ce que les Partisans des Jésuites avoient fait de leur chef, & sans autorité. Le Maire de la Ville (1), le Doyen de l'Eglise Cathédrale (2), un Conseiller du Présidial (3), & deux Echevins (4), furent nommez, pour aller faire des Remontrances à la Reine.

CES Députez lui furent présentez par le Duc de Nevers, Gouverneur de la Province. Le Doyen, qui portoit la Parole, ayant très-respectueusement remontré à Sa Majesté, qu'on avoit surpris sa Reli-

(1) Mr. PITHOU. (2) Mr. VESTIER.
(3) Mr. TRUTAT.
(4) Mrs. TARTIER, & d'AUBETERRE.

Religion, quand on lui avoit dit que les Habitans de Troyes desiroient les Jésuites; & lui ayant protesté, au Nom de tous les Corps de la Ville, que leur Inclination ne les portoit en nulle maniere à cet Etablissement: elle répondit, qu'en effet, on lui avoit fait entendre, que les Habitans de Troyes demandoient les Jésuites; mais que, voyant qu'il n'en étoit rien, elle ne vouloit pas les contraindre à recevoir des Gens qui ne les accommodoient point. Ainsi, les Inighistes ne pûrent s'établir dans cette Ville: & elle est demeurée jusqu'à ce Jour infléxible aux Sollicitations de la Compagnie.

ILS furent plus heureux dans la Tentative qu'ils firent pour obtenir la Permission d'enseigner publiquement à Paris dans leur College, qui restoit toujours fermé. La Régente, dont ils avoient gagné les bonnes Graces, la leur accorda par des Lettres du 20. d'Août 1610; mais, le Recteur & les Facultez de l'Université, s'étant opposez à l'Enregitrement, il fallut, pour faire lever cette Opposition, en venir à un Procès.

L'AFFAIRE fut plaidée publiquement l'Année suivante, pendant plusieurs Audiences, & avec un grand éclat. PIERRE DE LA MARTELLIERE, à qui la Cour ordonna de défendre la Cause de l'Université, parce qu'aucun Avocat n'avoit ôsé s'en charger, crainte de déplaire

à

à la Reine, étala, dans son Plaidoyer, tout ce que PASQUIER, DU MESNIL, ARNAULD, DOLLE', MARION, & le prémier Président DE HARLAY, avoient déjà dit contre les Inighistes. Il y ajoûta ce qu'on les accusoit d'avoir fait depuis en Angleterre (1), en Hollande (2), à Venise (3), à Gennes (4), & ailleurs. Il n'oublia point leur Doctrine de la Probabilité, des Equivoques, des Restrictions mentales, non plus que leur Théologie Ultramontaine. Enfin, il conclut, que, si le Parlement ne vouloit point avoir égard aux Remontrances de l'Université, elle

(1) Voyez ci-dessus, pag. 40--46.

(2) Là-même, pag. 30--32.

(3) Là-même, pag. 9--12.

(4) On découvrit, dit-il, à Genes, l'Année 1604. une Confrairie, établie par les Jésuites, & composée des principaux Seigneurs de la Régence. Cette Confrairie tenoit ses Assemblées dans la Maison de la Compagnie, & tous les Confreres juroient, à leur Reception, de ne donner leurs Voix pour les Charges de la République, qu'à des Membres de leur Confrairie. Le Sénat, après avoir avéré le Fait, résolut de chasser les Jésuites; mais, on leur fit grace, sur ce qu'ils dirent, que ce qu'ils en avoient fait, étoit, parce qu'il y avoit dans la Ville plusieurs Personnes qui favorisoient les François, & qui entretenoient des Intelligences avec eux.

elle auroit, au moins, la Consolation d'avoir fait son Devoir, & d'avoir donné plus d'une fois, par ses Oppositions réitérées aux Entreprises de la Société, un Témoignage certain de son Affection sincére & continuelle, au Service du Roi, & au Bien commun de la Patrie.

JACQUES DE MONTHOLON, Avocat des Inighistes, répondit par un Discours fort court, & qu'il prononça d'une Voix si basse, que la moitié de l'Auditoire ne put l'entendre.

IL dit, que le long Plaidoyer de la MARTELLIERE n'étoit qu'un Tissu de Calomnies, auxquelles, pour toute Réfutation, il suffisoit d'opposer les glorieux Témoignages qu'avoient rendu, en faveur des Jésuites, les Papes, les Empereurs, & les Rois: & il conclut à l'Enterrinement des Lettres de Permission d'ouvrir leur College.

PIERRE HARDEVILLIER, Recteur de l'Université, fit ensuite, en beau Latin, une Harangue, ou, pour mieux dire, une Déclamation de Rhéteur, contre la Société.

L'AVOCAT-GÉNÉRAL SERVIN, qui parla le dernier, remarqua, qu'il n'étoit pas bien séant aux Inighistes de demander, incontinent après la Mort de HENRI IV, une Chose, que ce grand Prince n'avoit pas jugé devoir leur accorder. Il ajoûta, que s'ils étoient résolus de per-
sister

ſiſter en leur nouvelle Pourſuite, ils devoient, avant toute choſe, ſigner quatre Articles contraires à la Doctrine pernicieuſe que BELLARMIN, VALENZE, VASQUEZ, TOLET, SUAREZ, MOLINA, AZOR, MARIANA, SCRIBANIUS, & pluſieurs autres Auteurs célébres de la Société, enſeignoient dans leurs Ecrits.

LES Articles, qu'on éxigeoit qu'ils ſignaſſent, étoient: I. *Qu'il n'eſt jamais permis d'attenter à la Vie des Souverains, pour quelque Cauſe que ce ſoit.* II. *Que les Souverains ne dépendent que de Dieu ſeul, pour le Temporel.* III. *Que quelque Puiſſance que ce ſoit, non pas même l'Egliſe aſſemblée en Concile, ou autrement, n'a Droit de diſpenſer, ni d'abſoudre, les Sujets du Roi de la Fidélité & de l'Obéiſſance qu'ils lui doivent.* IV. *Qu'ils ſoûtiendront, par Parole, & par Ecrit, les Libertez de l'Egliſe Gallicane; & qu'ils n'enſeigneront rien qui y ſoit contraire.*

LE prémier Préſident DE VERDUN demanda aux huit Inighiſtes, qui étoient préſens à l'Audience, s'ils ne vouloient pas ſigner ces Articles, & les faire ſigner à leur Général? L'un d'eux, qui étoit le Provincial, répondit, qu'ils avoient dans leurs Statuts un Ordre poſitif de ſe conformer aux Loix du Païs où ils vivoient, tant qu'ils y demeuroient: &, après avoir lû le Paſſage, dans un Livre qu'il avoit à la main, il ajoûta, qu'ils ne pou-

voient promettre pour leur Général, qu'il ſigneroit ce qu'on leur demandoit; mais, qu'ils lui en écriroient, & y feroient ce qu'ils pourroient.

MONTHOLON, leur Avocat, les voyant embaraſſés, dit, qu'ils s'obligeroient à l'Obſervation de la Doctrine de la Sorbonne, & des Loix de l'Univerſité, dont leurs Têtes répondroient: & que, dès que la Sorbonne, qui étoit plus ancienne que leur Société, auroit ſigné ces quatre Propoſitions, ils ne feroient nulle Difficulté d'y ſouſcrire.

ENFIN, le 22. de Décembre 1611, intervint un Arrêt, portant que le Provincial, & ceux de ſa Compagnie, qui l'aſſiſtoient à l'Audience, ſouſcriroient la Soumiſſion faite par lui de ſe conformer à la Doctrine de l'Ecole de Sorbonne, *même en ce qui regarde la Conſervation de la Perſonne ſacrée des Rois, la Manutention de leur Autorité Royale, & des Libertez de l'Egliſe Gallicane, de tout Tems & de toute Ancienneté gardées & obſervées dans le Royaume.* . . . . . Cependant, *Défenſes aux Jéſuites d'enſeigner la Jeuneſſe à Paris, & d'y faire, en quelque façon que ce ſoit, aucune Fonction de Scholarité, à peine de Déchéance de leur Rétabliſſement.*

LES Inighiſtes, quoiqu'extrémement ſenſibles à cette Diſgrace, gardérent néanmoins le Silence, & étouffèrent leur Douleur. Ils obéïrent à l'Arrêt, & renvoyé-

rent

rent tous leurs Ecoliers, auſſi-bien que les Maîtres étrangers qu'ils leur avoient donnez. Ils laiſſérent l'Univerſité jouïr tranquillement de ſon Triomphe, & le chanter en Vers Grecs, Latins, & François.

MAIS, LA MARTELLIERE, ayant fait imprimer ſon Diſcours, ils engagérent MONTHOLON à y répondre. Ce célébre Avocat, aidé des Mémoires que COTON prit ſoin de lui fournir, fit un Plaidoyer vingt fois plus ample que celui qu'il avoit prononcé à l'Audience, & le publia l'Année ſuivante. Il étoit diviſé en quatre Parties. La premiére contenoit la Juſtification des Mœurs des Inighiſtes. La ſeconde étoit une Apologie de leur Inſtitut. La troiſieme faiſoit voir la Conformité de leur Doctrine avec celle de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, Romaine, & Gallicane. La quatrieme regardoit les Fauſſetez, les Contradictions, les Injures, & les Impertinences, dont il prétendoit que le Plaidoyer de LA MARTELLIERE étoit ſemé. Mais, en habile Orateur, MONTHOLON renvoya cette quatrieme Partie à un autre tems, qui ne vint jamais, & la remplaça par des Atteſtations, mandiées en Allemagne, en Boheme, en Valachie, en Moldavie, en Transſylvanie, & en Eſpagne, qui juſtifioient la Société des Artifices & des Violences, qu'on l'accuſoit d'avoir employé dans ces Païs-là, contre

 les

les autres Religieux, pour envahir leurs Monasteres.

LES Inighistes répandirent par-tout ce Plaidoyer, afin d'effacer les mauvaises Impressions, qu'avoit donné d'eux celui de LA MARTELLIERE. Ils ne s'en tinrent pas-là. Fermes dans leur Résolution de s'établir dans l'Université, ils travaillérent sourdement à lever les Obstacles qu'ils y rencontroient; & n'attendoient, pour agir ouvertement, qu'une Conjoncture favorable à leurs Desseins. Elle se présenta quelques Années après, cette Conjoncture; & ils sûrent en profiter. LOUïS XIII ayant assemblé, en 1614, les Etats Généraux du Royaume, l'Université de Paris, fondée sur quelques Exemples, demanda à y avoir Séance & Voix. Elle s'adressa, pour cet effet, au Conseil du Roi; &, en ayant obtenu une Ordonnance, elle la fit signifier aux Etats par un Huissier. Le Clergé, choqué d'un Procédé si peu respectueux, s'opposa à l'Exécution de l'Ordonnance; ce qui donna lieu à un Arrêt du Conseil du Roi, qui permettoit seulement à l'Université de dresser un Cahier de Plaintes, & de le porter à la Chambre Ecclésiastique des Etats Généraux, pour y être examiné.

LES Facultez ne pûrent s'accorder sur ce qu'elles vouloient demander. Celle des Arts dressa seule le Cahier. Elle y mit des Choses si contraires aux Préten-

tions

tions de la Cour de Rome, touchant l'Indépendance des Rois, & les Libertez de l'Église Gallicane, que le Clergé, dont la plûpart des Députez étoient Créatures du Pape, s'en vengea, en inférant dans son Cahier un Article, par lequel le Roi étoit très-humblement supplié d'établir les Jésuites dans l'Université.

DÈS que cette Demande du Clergé fut connûe, on vit paroître une Foule d'Ecrits contre les Inighistes, où l'on renouvelloit la Mémoire des Jugemens desavantageux que portérent autrefois, de leur Institut, l'Évêque de Paris, la Sorbonne, le Parlement, les plus illustres Magistrats, & les plus grands Jurisconsultes du Royaume. La Société y répondit par des Apologies, où, non-contente de se justifier des Reproches qu'on lui faisoit, elle tâchoit d'ôter toute Créance à ses Adversaires, en les décriant comme des Ennemis déclarez ou secrets de la Religion Catholique. D'un autre côté, les puissans Intércesseurs, qu'avoient auprès du Roi les Inighistes, ne cessoient de les lui prôner; de sorte qu'ARNOUX (*) n'eut pas de peine à en obtenir pour ceux de sa Compagnie la Permission de rouvrir leurs Classes. LOUIS la leur accorda, par un

(*) Il avoit succédé au Pere COTON, dans la Charge de Confesseur du Roi, l'Année 1617.

un Arrêt rendu dans son Conseil le 15. de Février 1618.

TOUTES les Remontrances de l'Université n'ayant pû faire révoquer cet Arrêt, elle fit certains Réglemens, qui excluoit des Grades ceux qui n'auroient pas étudié chez elle. Les Inighistes s'en plaignirent comme d'un Attentat à l'Autorité Royale; & DE LUINES, leur Protecteur, alors tout-puissant auprès du Roi, fit casser ces Réglemens par un Arrêt du Conseil. Mais, l'Université défendit si bien ses Droits & ses Privileges, qu'elle fut maintenue dans la Possession de ne donner les Grades qu'à ceux qui auroient fait leur Cours de Philosophie, & de Théologie, dans ses Ecôles.

LES Inighistes, n'ayant pû s'introduire dans l'Université de Paris, entreprirent d'en ériger une à Tournon. Louïs XIII, étant à Lion à la fin de l'Année 1622, GASPARD SÉGUIRAN, son nouveau Confesseur, insinua adroitement au Roi, qu'il n'y avoit dans les Provinces, situées le long du Rhône, que l'Université d'Avignon, Ville du Domaine du Pape, où l'on donnât des Grades en Théologie. Que s'il plaisoit à Sa Majesté d'accorder au College de Tournòn, où les Jésuites enseignoient cette Science, le Privilege de faire des Maîtres-ès-Arts, des Bacheliers, des Docteurs, & de nommer des Graduez, qui eussent Droit de succéder aux Béné-

Bénéfices, vacans par mort, certains Mois de l'Année, cet Etablissement feroit d'autant plus avantageux à ses Sujets du Languedoc, du Vivarez, du Dauphiné, & du Lyonnois, qu'ils auroient à leur Porte une Université, où ils recevroient *gratis* tous les Grades.

LE Roi, sans rien éxaminer, accorda tout ce que lui demandoit son Confesseur. Les Patentes, qu'il en fit expédier le Mois de Décembre 1622, furent enregitrées au Parlement de Toulouse le 9. de Mars de l'Année suivante, sans avoir été communiquées aux Universitez de Valence, de Cahors, & de Toulouse, quoique ressortissantes à ce Parlement.

MAIS, dès qu'elles sûrent la Surprise qui leur avoit été faite, elles formérent leur Opposition, & obtinrent, le 19. de Juillet suivant, un Arrêt de la même Cour, portant *Défense aux Jésuites de Tournon de prendre le Titre d'Université, de donner aucune Matricule Testimoniale, ni aucuns Dégrez en aucune Faculté, ni de faire aucune Nomination aux Bénéfices, à peine de Nullité.*

LES Inighistes se pourvûrent au Conseil du Roi contre cet Arrêt, se flattant que LOUÏS confirmeroit la Grace qu'il leur avoit si facilement accordée. La Chose seroit peut-être arrivée, si l'Uversité de Valence n'eût invité celle de Paris, & toutes celles du Royaume, à se joindre

joindre en Cause avec elle. Elles y consentirent d'autant plus volontiers, que cette Affaire les regardoit toutes indirectement, & qu'elles avoient un Intérêt commun de s'opposer aux Entreprises d'une Société, qui ne cherchoit qu'à s'établir sur leur Ruine.

LE Docteur GASPARD FROMENT, Professeur à Valence, instruisit les Juges par un *Factum* intitulé, *Avertissement des Universitez de France, contre les Jésuites, adressé au Roi, & à nos Seigneurs de son Conseil.* Cette Piéce, également forte & respectueuse, fut présentée le 25. de Septembre, & frappa un grand Coup contre les Inighistes. Deux jours après, le Roi ayant entendu le Rapport du Procès, JEAN AUBERT, Recteur de l'Université de Paris, fut introduit dans le Conseil, & il y défendit si éloquemment, & si solidement, la Cause des Universitez, qu'elle fut décidée en leur Faveur, par un Arrêt, qui mettoit les Parties hors de Cour.

LE Recteur & le Syndic du College de Tournon présentérent, dès le lendemain, 28. de Septembre, une Requête au Conseil, pour être maintenus dans leurs anciens Privileges. Le Roi la renvoya au Parlement de Toulouse, pour y faire Droit; & ordonna, qu'ils jouïroient, par provision, des mêmes Privileges, dont ils avoient joui avant ses Lettres du Mois de Décembre 1622. jusqu'à ce qu'au-

qu'autrement, par ladite Cour, en fût ordonné.

Cependant, les Universitez publiérent toutes les Piéces du Procès qu'elles venoient de gagner, & les firent crier par des Colporteurs, dans toutes les Rues de Paris. Les Inighistes eurent la Prudence de n'y faire aucune Réponse, de peur de s'attirer de facheuses Repliques, & se bornérent à la Défense du Droit qu'ils prétendoient avoir d'enseigner la Théologie à Tournon.

Les Choses en demeurérent-là jusqu'à la fin de l'Année 1625, que la Dispute recommença avec plus de vivacité que jamais. Les Inighistes, accusez publiquement d'enseigner une Doctrine séditieuse, contraire à l'Autorité du Roi, & à la Tranquilité de l'Etat, se crurent obligés de repousser ces Accusations. Ils publiérent, pour cet effet, une Apologie sous le Nom du nommé Pelletier, leur Créature. Mais, les Universitez l'ayant fait imprimer avec une Réfutation, en forme de Notes marginales, ils présentérent au Roi une Requête, où, aprés lui avoir remontré, qu'on les accusoit calomnieusement, ils supplioient Sa Majesté de défendre, sous de griéves Peines, au Recteur de l'Université de Paris, & à tous autres, de rien dire, ni de rien écrire, contre la Société.

Le Recteur, à qui la Requête fut com-

communiquée, en présenta sur le champ une autre, par laquelle, à son tour, il supplioit le Roi, de ne point condamner les Universitez sans les entendre; & offroit, en leur Nom, de prouver devant Sa Majesté, ou devant le Parlement, la Vérité des Accusations qu'elles avoient formées contre les Jésuites.

CES deux Requêtes ayant été renvoyées au Parlement le 17. de Janvier 1626, & la Cause étant sur le point d'être plaidée, on porta aux Gens du Roi un *Traité de l'Hérésie, du Schisme, de l'Apostasie. . . . . ., & du Pouvoir qu'a le Pape de punir ces Crimes.* Ce Traité étoit de la Composition d'ANTOINE SANTARELLI, Inighiste Italien, & avoit été imprimé à Rome, l'Année 1625, avec l'Approbation de MUTIO VITELLESCHI, Général de la Compagnie.

JAMAIS Livre ne vint plus à souhait aux Universitez, pour les tirer tout d'un coup de l'Embarras de prouver leurs Accusations. Il leur en fournissoit la Preuve du Monde la plus convaincante, & la plus décisive. L'Auteur y soûtenoit, que le Tribunal du Pape est le même que celui de JESUS-CHRIST. Que ce divin Sauveur ayant dit à ST. PIERRE, *Paissez mes Brebis*, il s'ensuivoit que le Pape étoit le Souverain Pasteur de l'Eglise; &, qu'en cette Qualité, il avoit le Pouvoir de reprendre les Rois, & de les punir de Mort,

Mort. Que, non seulement il pouvoit les déposer, & les dépouiller de leurs Etats, pour Crime d'Hérésie, ou de Schisme, & délier leurs Sujets du Serment de Fidélité; mais, de plus, qu'il avoit Droit de donner des Tuteurs aux Princes incapables de gouverner utilement leurs Sujets, & même de les déposer, s'il le jugeoit à propos. Qu'il pouvoit aussi déposer les Souverains négligens, les desobéissans, les incorrigibles, ceux qui ont commis quelque Péché considérable ou manifeste, & ceux qui n'ont pas Soin de défendre l'Eglise. Qu'il pouvoit enfin leur infliger toutes ces Peines, parce qu'ils ne sont pas hors du Bercail de l'Eglise.

CES Propositions, & quelques autres non moins contraires aux Maximes fondamentales de la Monarchie Françoise, & à l'Indépendance du Roi, qui ne reconnoît d'autre Supérieur que Dieu, excitérent l'Indignation de la Cour à un tel Point, qu'elle rendit deux Arrêts consécutifs, l'un contre la Doctrine de SANTARELLI, l'autre pour la faire condamner par les Inighistes mêmes.

PAR le prémier du 13. Mars 1626, elle condamna le Livre à être brûlé par la Main du Bourreau, comme contenant des Propositions fausses, scandaleuses, séditieuses, tendantes à la Ruine des Puissances Souveraines établies de Dieu, favorables au Soûlevement des Sujets contre

leur Prince, capables de les induire à se soustraire de leur Obéissance, de les porter à attenter sur leur Personne & sur leur Etat, propres enfin à troubler la Tranquillité publique. Elle ordonna par le même Arrêt au Provincial, aux trois Supérieurs des Maisons de Paris, & à trois des plus anciens Jésuites, de comparoître le lendemain devant elle, pour être entendus sur la Doctrine enseignée dans ce Livre.

ILS obéïrent; & le Parlement, leur ayant fait quelques Interrogations, selon la Forme ordinaire, leur fit des Questions très-embarrassantes pour des Gens obligés comme eux, par un Vœu solemnel, à une Obéïssance aveugle à leur Général, & au Pape. *Parlez-nous franchement*, leur dirent les Magistrats. *Croyez-vous, que le Pape puisse excommunier le Roi, délier ses Sujets du Serment de Fidélité, & mettre son Royaume en Proye? Oh! Messieurs*, s'écria COTON, Provincial de la Province de Paris, qui portoit la Parole pour ses Confreres: *Oh! Messieurs, excommunier le Roi! C'est le Fils aîné de l'Eglise! Il ne fera jamais rien qui oblige le Pape d'en venir à une si fâcheuse Extrémité. Mais*, reprit le Parlement, *votre Général, qui a approuvé le Livre de* SANTARELLI, *ne croit-il pas que le Pape a une pareille Autorité? Notre Général est à Rome*, repliqua COTON: *il ne peut se dispenser d'approu-*

ver

ver la Doctrine qui y est communément reçûe. *Et vous*, poursuivit le Parlement, *croyez-vous ce qui s'enseigne à Rome touchant ces Articles? Non, Messieurs*, dit COTON. *Et que feriez-vous, si vous étiez à Rome?* ajoûta le Parlement. *Nous parlerions comme les autres*, repartit COTON. *Quoi! interrompirent* quelques Conseillers, *ces Gens-là ont deux Consciences, l'une pour Paris, & l'autre pour Rome! Dieu nous garde de tels Confesseurs.*

LE Parlement ne se paya point de ces Réponses, qui, naïves en apparence, ne tendoient en effet qu'à rendre la Doctrine séditieuse de SANTARELLI problématique, en laissant à chacun la Liberté de la suivre, ou de la rejetter, selon que le Païs, où l'on se trouvoit, la croyoit vraye ou fausse. Le prémier Président DE VERDUN somma donc les Inighistes de répondre précisément, & sans détour, aux Demandes qu'on leur faisoit. COTON s'excusa de le faire sur le champ, & demanda la Permission d'en conférer avec ceux qui l'accompagnoient. On leur permit de se retirer dans une Chambre voisine, d'où, après une demi-heure de Délibération, ils revinrent dire, qu'ils avoient la même Opinion que la Sorbonne, & qu'ils souscriroient à la Décision du Clergé sur la Doctrine de SANTARELLI.

LA Cour, trouvant cette Déclaration

trop vague, leur proposa d'en faire une par écrit, sur les Articles suivans.

I. QUE *le Roi ne tient son Etat, que de Dieu & de son Epée.* II. *Qu'il ne reconnoît d'autre Supérieur en son Royaume, que Dieu seul.* III. *Que le Pape ne peut mettre le Roi, ni son Royaume, en Interdit; ni, pour quelque Cause que ce soit, dispenser ses Sujets de leur Serment de Fidélité.*

COTON demanda quelques Jours de délai, pour délibérer avec ses Confreres sur une Affaire si délicate. La Cour leur accorda trois Jours, pendant lesquels elle fit éxactement observer leur Conduite. Dès le prémier Jour, ils allérent à l'Hôtel du Cardinal SPADA, Nonce du Pape, & furent en Conférence avec lui depuis deux heures après midi jusqu'à sept heures du soir. Ils employérent les deux autres Jours au Louvre, où COTON, secondé de SUFFREN, que le Roi venoit de choisir pour Confesseur, en place de SÉGUIRAN, mit toutes sortes d'Intrigues en œuvre, pour porter Sa Majesté à les dispenser d'une Démarche qui leur feroit perdre les bonnes Graces du Pape, & celles de leur Général. Mais, LOUÏS, à la Persuasion du Cardinal de RICHELIEU, qui vouloit mortifier les Inighistes, dont il étoit peu satisfait, laissa agir le Parlement. Ainsi, forcés d'obéïr, crainte d'être chassés une seconde fois du Royaume, ils firent la Déclaration qu'on éxi-

éxigeoit d'eux, & la portérent au Jour marqué. Elle étoit ſignée de COTON, & de quatorze de ſes Confreres, qui s'y exprimoient en ces Termes :

Nous, ſouſſignez, déclarons, que nous deſavouons & déteſtons la mauvaiſe Doctrine, contenue dans le Livre de SANTARELLI, *ſur ce qui concerne la Perſonne des Rois, leur Autorité, & leurs Etats. Nous reconnoiſſons, que Leurs Majeſtez relevent immédiatement de Dieu ; & nous ſommes prêts de répandre notre Sang, & d'expoſer notre Vie, en toutes Occaſions, pour la confirmation de cette Vérité. Enfin, nous promettons de ſouſcrire à la Cenſure que le Clergé, ou la Sorbonne, feront de cette pernicieuſe Doctrine, & de ne jamais rien enſeigner de contraire à ce que le Clergé, les Univerſitez du Royaume, & la Sorbonne, déclareront ſur cette Matiere. Fait à Paris, le* 16. *Jour de Mars* 1626.

LE Parlement, ayant vû cette Déclaclaration, rendit, le 17. de Mars, le ſecond Arrêt, dont nous avons parlé. Il y étoit enjoint au Provincial des *Prêtres & Ecoliers du College de Clermont*, de faire deſavouër & déteſter, à tous ceux de ſa Compagnie des trois Maiſons de Paris, les Maximes ſéditieuſes du Livre de SANTARELLI, & d'apporter, dans trois Jours, au Greffe de la Cour, Acte de ce Deſaveu, & dans deux Mois pareils Actes de tous les Provinciaux, de tous les Rec-

teurs, & de six des plus Anciens de chaque College, qu'a la même Compagnie en France; à faute de quoi, après ce tems expiré, il feroit procédé contre eux, comme contre des Criminels de Léze-Majesté, & des Perturbateurs du Repos public.

COTON ne survêcut pas long-tems au Chagrin que lui causa cette Affaire. Il mourut le 19. de Mars 1626, deux jours après la Signification qui lui fut faite de ce second Arrêt. Sa Compagnie perdoit en lui le principal Auteur de son Rétablissement, de sa Conservation, & de son Accroissement en France; en un mot, le plus délié, le plus intrigant, & le plus zêlé Sujet, qu'elle ait jamais eu. Aussi le regreta-t-elle extrémement.

SA Mort n'arrêta point le Cours des Procédures contre le Livre de SANTARELLI. La Faculté de Théologie le censura solemnellement le 4. d'Avril, & en flétrit la Doctrine comme *nouvelle, fausse, erronée, contraire à la Parole de Dieu, rendant la Dignité Pontificale odieuse, ouvrant la Porte au Schisme, dérogeant à l'Autorité Souveraine des Rois qui ne dépend que de Dieu seul, empêchant la Conversion des Princes Infidéles & Hérétiques, troublant la Tranquillité, tendant à la Ruine des Royaumes, des Etats, & des Républiques, détournant les Sujets de l'Obéissance & de la Soûmission, & les excitant aux Factions,*

tions, aux Révoltes, aux Séditions, & aux Parricides des Princes. Enfin, le 20. du même Mois d'Avril, l'Université ordonna, par un Décret solemnel, à tous ceux de son Corps, sous peine d'en être chassés avec Ignominie, de se conformer à cette Censure.

IL ne restoit plus que l'Affaire du College de Tournon à terminer. Le Parlement de Toulouse, devant qui elle avoit été renvoyée, la décida le 29. d'Août 1626. L'Arrêt déboutoit le Recteur & le Sindic de ce College de leur Requête du 28. de Septembre 1624, & confirmoit celui que cette Cour avoit rendu le 19. de Juillet 1623. en faveur des Universitez de Toulouse, de Valence, & de Cahors. Le même Arrêt mettoit hors de Cour les Parties, pour ce qui regardoit les Injures, dont elles demandoient réciproquement réparation.

TELS furent les Troubles que causérent les Disciples d'INIGO en France. Voyons maintenant de quelle Maniére ils s'établirent en Abissinie.

II. Elle entre en Abissinie.

II. LA Douleur, que causérent à INIGO les vigoureuses Oppositions que trouvérent ses Disciples en France en 1554 (*), fut un peu tempérée par la Joye qu'il eut d'envoyer, deux Ans après,

(*) *Voyez ci-dessus, pages* 123, 124.

près, en Ethiopie, qu'on nomme aujourd'hui Abiſſinie, treize Chevaliers de ſon Ordre, pour aller ſoûmettre à l'Obéïſſance du St. Siége cet Empire, qui étoit ſous celle du Patriarche d'Aléxandrie: & voici quelle en fut l'Occaſion.

GRANÉ, Prince More, Général du Roi d'Adel, étant entré en Abiſſinie avec une puiſſante Armée, avoit conquis la plus grande partie de cet Empire, ſans trouver la moindre Réſiſtance. DAVID, Empereur d'Ethiopie, allarmé de la Rapidité des Conquêtes de GRANÉ, envoya un Médecin Portugais, nommé JEAN BERMUDES, demander du Secours aux Princes Catholiques. BERMUDES arriva à Rome, ſous le Pontificat de PAUL III, qui le fit Patriarche d'Aléxandrie. Revêtu de cette Dignité, il paſſa à Lisbonne, & obtint de JEAN III le Secours qu'il demandoit. Une Flotte nombreuſe, commandée par ETIENNE DE GAMA, entra dans la Mer Rouge, & débarqua ſur les Côtes d'Ethiopie quatre cens Portugais, ſous le Commandement de CHRISTOPHE DE GAMA, Frere d'ETIENNE. Ce peu de Troupes réglées ſauva l'Abiſſinie, & mit la Couronne Impériale ſur la Tête de CLAUDE, Fils aîné de DAVID.

LE jeune Empereur reconnut mal un ſi grand Service; &, par Raiſon d'Etat, le paya d'une noire Ingratitude. Craignant que ceux, qui l'avoient mis ſur le

Trô-

Trône, ne l'en ôtassent un jour, pour s'y placer eux-mêmes, s'il ne prenoit de bonne heure la précaution de les affoiblir, il les dispersa en plusieurs Provinces, & chassa de ses Etats le Patriarche BERMUDES, à qui il étoit redevable de ce Secours.

LE Pape JULES III, & JEAN III Roi de Portugal, informez de ce qui se passoit en Ethiopie, résolurent d'y envoyer un nouveau Patriarche, & deux Evêques. Le Pape voulut que ce fussent des Inighistes, parce qu'il les croyoit plus propres que les autres Missionnaires à établir son Autorité dans cet Empire.

INIGO, à qui sa Sainteté s'adressa pour le Choix, nomma JEAN NUGNEZ, ANDRÉ OVIÉDO, & MELCHIOR CARNÉRO. Le prémier fut fait Patriarche d'Ethiopie, le second Evêque de Hiérapolis, le troisieme Evêque de Nicée; &, à la priére d'INIGO, le Pape déclara l'un & l'autre Successeurs du Patriarche.

QUOIQUE nommez sous le Pontificat de JULES III, les deux prémiers ne partirent que sous celui de PAUL IV, l'Année 1556; & ils menerent avec eux dix autres Inighistes.

DANS la Lettre, qu'INIGO écrivit à l'Empereur d'Abissinie, il disoit à ce Prince, qu'il lui envoyoit, à la priére du Roi de Portugal, douze Religieux de sa petite Compagnie, qu'on appelloit de JESUS,

 nom-

nombre qu'il avoit choisi exprès, pour représenter *la Société de* NOTRE SEIGNEUR *& de ses Apôtres*. Que l'Eglise d'Ethiopie avoit besoin du Secours de ces Pasteurs, pour recevoir la Puissance légitime dérivée du St. Siége, & la pure Doctrine Catholique; parce que le Patriarche d'Aléxandrie, étant séparé de l'Evêque de Rome, ne pouvoit, ni recevoir pour lui-même, ni communiquer à personne, la Vie de la Grace, & l'Autorité Pastorale. Qu'ainsi, Son Altesse devoit bien rendre Graces au Ciel, de ce que, sous son Regne, NOTRE SEIGNEUR envoyoit à des Nations égarées de véritables Pasteurs, qui dépendoient du Souverain Pasteur des Fidelles, & qui avoient reçu du Vicaire de JESUS-CHRIST tout ce qu'ils avoient de Pouvoir. Que plus il leur communiqueroit *le Fonds de son Cœur*, plus il en tireroit de Consolation intérieure. Que les Paroles de ces Missionnaires, envoyez du St. Siége, sur-tout celles du Patriarche, avoient l'Autorité Apostolique, & qu'*il falloit les croire tous comme l'Eglise, dont ils étoient les Interprêtes*. Que tous les Fidelles devant s'attacher aux Sentimens de l'Eglise de Rome, obéïr à ses Ordonnances, & la consulter, s'il se rencontre quelque chose d'ambigu ou d'obscur, il ne doutoit point que Son Altesse ne fît *un Edit, pour obliger tous ses Sujets, de suivre, sans aucune Résistance, les Ordres & les Réponses*

ponses, tant du Patriarche, que de ceux qu'il substitûra en sa Place.

QU'AU RESTE, le Patriarche, & ses Compagnons, étoient dans le Dessein de rendre à Son Altesse tous les Honneurs, & toutes les Soûmissions, qu'on lui doit; & d'avoir même pour Elle *toute l'Indulgence*, que la Piété leur pourra permettre.

CLAUDE, que le Viceroi des Indes avoit fait pressentir par une Ambassade, trouva fort mauvais, que l'Evêque de Rome, & le Roi de Portugal, se mélassent si avant des Affaires de sa Conscience, & de la Religion de ses Sujets. Un Inighiste, nommé RODRIGUEZ, qui avoit accompagné l'Ambassadeur du Viceroi, retourna aux Indes: &, sur les Informations qu'il donna, il fut arrêté, que le Patriarche NUGNEZ resteroit à Goa, & qu'OVIÉDO, Evêque de Hiérapolis, passeroit en Abissinie avec ANTOINE & EMANUEL FERNANDÈS, ANDRÉ GUALDARÈS, GONZALÈS CARDOSO, & FRANÇOIS LOBO.

CLAUDE, qui se piquoit d'être savant dans sa Religion, disputoit volontiers avec eux. Mais, il se rebuta bien-tôt de leur maniere de raisonner, & ne voulut plus perdre son tems avec des Disputeurs, qui supposoient toûjours pour vrai ce qui étoit en Question: savoir, que *l'Evêque de Rome étoit le Souverain Pasteur de tous les Fidelles, le Vicaire de Jésus-Christ, son Lieu-*

tenant

tenant en Terre, le Chef, le Monarque, & l'Oracle infaillible de l'Eglise Universelle, le Centre de l'Unité, hors la Communion duquel il n'y a ni Vie, ni Grace, ni Foi, ni Salut, ni Autorité Pastorale; & qui prétendoient, qu'étant ses Légats, il falloit croire tout ce qu'ils disoient, & s'y soûmettre aveuglément. Comme il croyoit qu'on ne devoit se rendre qu'à de bonnes Preuves, il leur déclara d'un Ton de Maître, qu'il maintiendroit dans ses Etats la Religion de ses Peres; & qu'il ne se soûmettroit jamais à une Autorité, qu'on ne fondoit que sur une Supposition en l'Air.

OVIÉDO, qui s'étoit attendu à moins de raisonnemens, & à plus de docilité, vit bien, qu'il ne feroit pas grand fruit à la Cour d'un Prince de ce Caractere; &, ne s'y trouvant pas trop en sûreté, il se retira avec ses Compagnons dans les Provinces. Ils firent parmi le Peuple ignorant quelques Prosélytes; mais, la Guerre, qui survint tout à coup, les empécha de faire de plus grands Progrès.

NUR, Roi d'Adel, pénétra encore une fois dans l'Abissinie; & CLAUDE, ayant voulu le combattre, perdit la Bataille, & y fut tué. ADAMAS, son Frere, qui lui succéda, fit venir devant lui OVIÉDO, & lui défendit, sous peine de la Vie, de continuer à prêcher la Re-

Religion Romaine. OVIÉDO répondit avec un Zêle si fier, qu'il n'obéïroit point à cet Ordre, qu'ADAMAS, Prince fort colere, se jetta sur lui, lui donna mille coups, le chassa de sa présence, & commanda qu'on le conduisît avec FRANÇOIS LOBO, son Compagnon, sur une Montagne deserte.

ILS en furent rappellez à quelque tems de-là ; mais, ce calme ne dura guéres. La Persécution recommença, non seulement contre les Inighistes, mais aussi contre les Abissins mêmes qui avoient embrassé la Religion Romaine.

EN 1562, les Turcs, & les Barnagashs, unirent leurs forces contre ADAMAS ; & son Armée ayant été défaite, il fut obligé de se cacher dans les Montagnes, où il mourut l'Année suivante.

CEPENDANT, Dom SÉBASTIEN, Roi de Portugal, desespérant qu'on pût jamais réduire l'Abissinie à l'Obéïssance du St. Siége, engagea le Pape à rappeller les Inighistes. Mais, OVIÉDO, qu'on avoit fait Patriarche, en place de NUGNEZ, qui étoit mort aux Indes, répondit, qu'on feroit bien mieux de lui envoyer des Troupes, que de le rappeller. Que MÉLAC SÉGUED, qui avoit succédé à ADAMAS, étoit un Prince sans Jugement, sans Expérience, & qui n'étoit Empereur que de Nom ; qu'il avoit sur les bras tous les Ennemis de son Pere ; & que, si on lui en-

envoyoit, à lui Patriarche, seulement cinq cens Soldats Portugais, il forceroit les Abiffins à reconnoître le Pape. Du reste, que si le St. Pere le destinoit ailleurs, il étoit prêt d'obéir. On le laissa en Abiffinie, comme il le souhaitoit, & il continua à demander des Troupes jusqu'à sa Mort, qui arriva l'Année 1577.

MÉLAC SÉGUED mourut l'Année 1596. Il n'avoit laissé qu'un Fils Naturel, fort jeune, nommé JACOB, que les Grands de l'Empire reconnurent d'abord pour leur Maître, & qu'ils déposérent & reléguérent ensuite, pour mettre en sa place ZADENGHEL, son Cousin. Ce nouvel Empereur, après avoir régné fort peu de tems, fut massacré par ceux-mêmes, qui lui avoient mis la Couronne sur la Tête. On rappella JACOB de son Exil; mais, SOCINOS, Arriére-Petit-Fils de l'Empereur BASILIDES, ne pouvant souffrir qu'on lui préférât un Bâtard, prit les Armes, pour maintenir son Droit. Cette Guerre dura trois Ans, au bout desquels les deux Prétendans en vinrent à une Bataille décisive, que JACOB perdit avec la Vie.

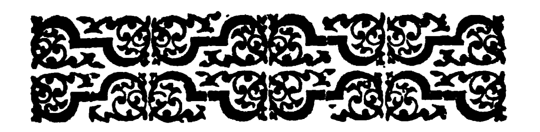
LES Inighistes se hâtérent d'aller féliciter SOCINOS sur sa Victoire. Ils en furent d'autant mieux reçus, que ce Prince, qui se faisoit appeller SULTAN SEGUED, vouloit avoir des Troupes Portugaises, pour l'aider à se maintenir sur le Trône.

Il entra, pour cet effet, en Négociation avec eux. Ils lui insinuérent, en habiles Gens, que rien ne lui seroit plus aisé que d'obtenir du Roi de Portugal les Troupes qu'il souhaitoit, s'il pouvoit se résoudre à renoncer aux Erreurs de l'Eglise d'Aléxandrie, & à embrasser la Religion Romaine. SÉGUED, qui crut achetter ainsi l'Amitié des Portugais à bon marché, fit son Abjuration l'Année 1622. Il reçut ensuite, avec des Honneurs extraordinaires, le Patriarche, que le Pape lui envoya. C'étoit ALPHONSE MENDEZ, Inighiste, qui, soûtenu de l'Empereur, fit de l'Abissinie un Païs d'Inquisition. Sa Tyranie attira aux Catholiques, & surtout aux Inighistes, la Haine de tous les Abissins; Haine, qui s'est toujours accrue depuis, & qui subsiste encore aujourd'hui.

FIN DU SIXIEME LIVRE.



HIS-



HISTOIRE
DE
L'ADMIRABLE
DOM INIGO
DE GUIPUSCOA,
CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE
DES INIGHISTES.

LIVRE SEPTIEME.

SOMMAIRE
DE CE
SEPTIEME LIVRE.

I. GUILLAUME POSTEL *entre dans la Compagnie.* II. *Il en est chassé.* III. INIGO *choisit* LAINES & SALMÉRON

ME'RON *pour le Concile de Trente.* IV. BOBADILLA *est chassé d'Allemagne.* V. MELCHIOR CANO *se déclare contre les Inighistes.* VI. INIGO *ferme la Porte de la Compagnie aux Dignitez Ecclésiastiques.* VII. *Il la délivre du Gouvernement des Religieuses.* VIII. *Il s'éleve après sa Mort un Ordre de* Jésuitesses. IX. *Il est aboli par* URBAIN VIII. X. LE FE'VRE *meurt.* XI. FRANÇOIS DE BORGIA *entre dans la Compagnie.* XII. CHARLES-QUINT *l'en veut faire sortir.* XIII. *Les Dignitez Ecclésiastiques entrent dans la Compagnie.* XIV. *Confiance extraordinaire d'I*NIGO *en la Providence.* XV. *Il reçoit des Secours miraculeux.* XVI. *Il soûmet ses Constitutions à l'Examen de la Compagnie.* XVII. *Il veut quitter le Généralat.* XVIII. *Son Obéïssance.* XIX. *Il empêche qu'on n'unisse les Théatins, les Barnabites, & les Somasques, au Corps de la Compagnie.* XX. *Il desapprouve la Conduite de* MIRON *& de* GONSALEZ. XXI. *Il éprouve l'Obéïssance de ses Inférieurs.* XXII. *Il censure rudement* LAINE'S. XXIII. *Il maintient les petites Observances dans le College de Naples.* XXIV. *Il appaise les Troubles de la Province de Portugal.* XXV. *Il traite durement* RODRIGUEZ. XXVI. *Il fait un Réglement pour la Visite des Femmes.* XXVII. JULES III. *irrité contre les Inighistes.* XXVIII. *Il s'appaise.* XXIX. *Affection de ses Successeurs pour la Compagnie.* XXX. INIGO, *devenu in-*

firme. prend un Aide pour le soulager. XXXI. *Il tombe Malade.* XXXII. *Il meurt.* XXXIII. *Les Inighistes le font passer pour Saint.* XXXIV. *Ils lui rendent un Culte particulier.* XXXV. *Ils font informer de sa Vie.* XXXVI. *Sa Béatification.* XXXVII. *La Sorbonne Censure trois Sermons faits à cette Occasion.* XXXVIII. *Un Inighiste réfute la Censure de la Sorbonne.* XXXIX. *Les Inighistes poursuivent le Procès de la Canonisation d'I*NIGO. XL. *Sa Canonisation, & Réjouissances qu'ils font à ce Sujet.*

I. Guillaume Postel entre dans la Compagnie.

I. INIGO, qui avoit vû les Commencemens de ces Progrès étonnans de sa Compagnie par tout le Monde; & qui n'avoit que quatre-vingts Sujets, lorsqu'il commença à écrire ses Constitutions; voyant, qu'il leur seroit impossible d'éxécuter, avec une si petite Troupe, les vastes Projets qu'il méditoit, mit tout en œuvre pour l'augmenter. Il y trouva d'autant plus de facilité, que, parmi les Fanatiques qui viennent à Rome, pour engager le St. Siége à autoriser leurs Visions, il s'en rencontre toujours quelques-uns, qui, craignant de ne les pouvoir faire approuver, sont trop heureux d'adopter celles des autres.

CE fut par une semblable Avanture, qu'il gagna le fameux GUILLAUME POSTEL, dont la Conquête le flattoit plus

plus que toutes celles qu'il avoit faites jusqu'alors.

CE Prodige d'Extravagance & de Littérature s'étoit tellement infatué d'une vieille Folle, Religieuse Véronoise, ou Vénitienne, appellée la Mere JEANNE, qu'il l'érigea en *Meſſieſſe*, envoyée de Dieu, pour être un Modelle très-parfait de Sainteté, & en une nouvelle EVE, éternellement prédestinée, pour rétablir le Genre-Humain dans son Etat primitif d'Immortalité, que lui avoit fait perdre la vieille EVE, séduite par le Serpent. POSTEL, s'imaginant être le Fils aîné de cette Religieuse Visionnaire, & avoir une Vocation extraordinaire pour publier le Rétablissement qu'elle devoit faire de toutes Choses, vint à Rome, dans le Dessein d'y instituer un Ordre de *Chevaliers de Christ*, dont l'Emploi seroit d'aller annoncer, à toutes les Nations de la Terre, ce nouvel Evangile. Mais, ayant entendu parler d'INIGO, & trouvant son Ordre fort à son gré, il y entra, dans l'espérance de faire des Inighistes autant d'Apôtres de sa *très-Sainte Mere* JEANNE.

II. INIGO le reçut avec Joie; &, charmé d'avoir pour Disciple un Homme, qu'on regardoit comme un Oracle d'Erudition, il s'appliqua avec beaucoup de Soin, pendant plus de deux Ans, à le former à l'Obéïssance aveugle, afin de faire servir à la Gloire de la Monarchie II. Il en est chassé.

Inighienne les rares Connoiſſances dont ce docte Fou étoit orné.

MAIS, ces deux Hommes, extraordinaires chacun en leur Genre, & qui travailloient l'un & l'autre à la Concorde du Monde, ne purent s'accorder enſemble. POSTEL, qui ſe vantoit d'avoir une Raiſon naturelle ſupérieure à celle de tous les autres Hommes, refuſa de la ſoumettre aux Lumieres ſurnaturelles d'INIGO; qui, de ſon côté, ne pouvant ſouffrir l'Indocilité de POSTEL, le congédia, & défendit à tous ceux de ſa Compagnie d'avoir aucun commerce avec lui.

POSTEL, ayant manqué ſon Coup, ſe mit à dogmatiſer, prémiérement à Rome, puis à Veniſe, où, croyant le pouvoir faire avec plus de ſûreté, il débita tant de Réveries Hétérodoxes, qu'on le déféra au *Saint Office*, comme un Hérétique à brûler. Il ſe conſtitua volontairement Priſonnier, pour ſe juſtifier des Héréſies dont on l'accuſoit. L'Inquiſition de Veniſe, où tout ſe paſſe avec une Equité, une Douceur, & une Sageſſe, inconnues aux Inquiſitions d'Eſpagne & de Portugal, le trouvant plus digne des Petites-Maiſons que du Feu, le déclara Fou, & le fit enfermer comme tel. Il demeura pluſieurs Années en Priſon; mais, enfin, ayant eu l'adreſſe de ſe ſauver, il courut beaucoup de Païs; après quoi, il retourna à Paris, plus extravagant que jamais.

Il

Il y fut enfermé à St. Martin des Champs; & il y mourut dans une extrême Vieillesse, & même en Odeur de Sainteté, à ce que disent des Auteurs graves.

III. Inigo choisit Lainès & Salméron pour le Concile de Trente.

III. Dans le même tems que cet illustre Visionnaire sortit de la Compagnie, Paul III. demanda deux Inighistes, pour assister, en son Nom, avec ses Légats, au Concile, qu'il venoit enfin d'indiquer à Trente, après bien des Disputes sur le Lieu où il devoit se tenir. Inigo choisit Laine's & Salméron, les deux plus subtils Scholastiques de la Société, & les plus capables de faire concevoir une Idée avantageuse des Services qu'elle pouvoit rendre au St. Siége.

Ils donnérent des Marques si éclatantes de leur Zéle pour la Défense des Dogmes favoris de Rome, que les Légats les employérent toujours dans les Affaires les plus délicates. En effet, lorsque les Prélats Espagnols, appuyez des François, voulurent faire décider que la Résidence des Evêques, & l'Institution de l'Episcopat, étoient de *Droit Divin*, Laine's fut choisi pour s'opposer à cette Décision, qui auroit rendu les Evêques égaux au Pape. Les Légats lui ménagérent une Congrégation, qu'il employa lui seul toute entiére à établir l'Opinion contraire, par l'Ecriture, & par la Tradition, expliquées selon la Théologie Ultramontaine.

Il soûtint avec une Hardiesse étonnante,

nante, que *le Pape est le seul Evêque de Droit Divin*; qu'il est le Maître absolu de l'Eglise; qu'il a reçu de JESUS-CHRIST, en la Personne de ST. PIERRE, le Pouvoir de la gouverner monarchiquement; qu'il a sur elle toute l'Autorité que JESUS-CHRIST avoit en Terre; qu'il est infaillible dans les Jugemens de la Foi & des Mœurs; que l'Eglise lui est sujette comme à Dieu même, & qu'elle est obligée de croire fermement ce qu'il a déterminé; que les Evêques ne tirent leur Autorité que de lui; enfin, qu'il est supérieur aux Conciles, dont les Décrets & les Canons n'ont force de Loix, que quand il les a confirmez.

CE Discours n'eut pas le Succès que s'en étoient promis les Légats. Au contraire, il excita l'Indignation des Prélats François & Espagnols à un tel point, qu'ils prirent une forte Résolution d'affranchir l'Episcopat de la Tyranie Papale. Ce Dessein intrigua extrémement la Cour de Rome. Le Pape en fut allarmé: mais, enfin, ayant gagné le Cardinal de LORRAINE, &, par lui, les Prélats François, les Espagnols furent obligés de céder, & de renoncer à leur Entreprise.

LA Joie, qu'eut INIGO de voir deux de ses Sujets dans une si auguste Assemblée, fut bien-tôt troublée par les fâcheuses Nouvelles qu'il reçut, & d'Allemagne,

gne,

gne, & d'Espagne. Le Concile, après avoir été transféré à Boulogne, sous prétexte, qu'il régnoit des Maladies contagieuses à Trente où il étoit assemblé, & ayant été ensuite interrompu, CHARLES-QUINT en demanda la Continuation, d'où il attendoit la fin des Troubles de l'Allemagne, causez au Sujet de la Religion. Mais, voyant que PAUL III. éludoit une Demande si juste, & n'avoit nulle envie de la lui accorder, il résolut d'appaiser lui-même ces Troubles par sa propre Autorité. Le Moyen, qui lui parut le plus sûr pour y réüssir, fut de faire dresser un Formulaire de Foi, qui ne blessât la Conscience de Personne, & dont les deux Partis pûssent également s'accommoder, en attendant une Décision solemnelle. Cette Formule, qui s'appella l'*Interim*, parce que ce qu'elle prescrivoit n'étoit que provisionnel, & pour un tems, fut publiée dans la Diéte, que CHARLES vint tenir à Ausbourg, après la Défaite des Protestans à Mulberg, où JEAN-FRÉDERIC Duc de Saxe fut fait Prisonnier.

CE Réglement Impérial ne déplût pas moins aux Protestans qu'aux Catholiques; Les uns & les autres, supposant que la Vérité étoit de leur côté, le regardérent comme un monstrueux Assemblage des Ténébres & de la Lumiére, que leur Conscience ne leur permettoit pas de tolérer.

gueil, Amoureux d'eux-mêmes, Ennemis des Gens-de-Bien, Médisans, Calomniateurs, Insolens, Imposteurs, Séducteurs, & Hipocrites, que ST. PAUL a prédit qui viendroient dans les derniers Tems (*).

FRAPPÉ de cette Ressemblance, il publia par-tout, qu'ils étoient les Précurseurs de l'Antéchrist, & empécha de toutes ses forces le Peuple de les suivre.

INIGO eut beau lui faire remontrer, que son Ordre étoit approuvé du St. Siége; il eut beau obtenir des Lettres de FRANÇOIS ROMÉE, Général des Dominicains, portant Défense à tous ses Religieux de parler mal des Inighistes; CANO n'eut aucun égard, ni aux Remontrances d'INIGO, ni aux Lettres de ROMÉE. Il répondit, qu'on avoit surpris la Religion des Souverains Pontifes, & celle de son Général: & il continua à peindre les Inighistes des mêmes Couleurs, non seulement dans les Conversations particuliéres, mais encore dans ses Leçons publiques, & dans ses Sermons.

UN si terrible Adversaire les auroit, sans doute, fait succomber; mais, ils en furent heureusement délivrez, par l'Honneur que lui fit le Pape de l'envoyer au Con-

(*) II. Epître à THIMOTHÉE, Chap. III. Vers. 1--13.

Concile de Trente, en qualité de son Théologien.

VI. Inigo ferme la Porte de la Compagnie aux Dignitez Ecclésiastiques.

VI. LA Nomination que fit FERDINAND, Roi des Romains, de CLAUDE LE JAY, à l'Evêché de Trieste en Istrie, fut un autre Sujet de Chagrin pour INIGO. Comme bien des Gens auront de la peine à comprendre, qu'une Nomination, si honorable à un Ordre qui ne faisoit que de naître, pût chagriner le Chef de cet Ordre, il ne sera pas inutile de leur apprendre ici quelles étoient les Idées d'INIGO touchant les Dignitez Ecclésiastiques. Sans les condamner, ni sans blâmer les autres Religieux qui souffroient qu'on les y élevât, il croyoit ces Dignitez absolument incompatibles avec l'Esprit de son Institut, qui est un Esprit de Conquête. Et la raison de cette Incompatibilité, c'est que des Guerriers Spirituels ne peuvent se fixer à aucun Lieu particulier, parce qu'ils doivent toujours être prêts à courrir par-tout où l'espérance de faire quelques nouvelles Conquêtes les appelle; au lieu que les Prélats, obligez de veiller sur le Troupeau qui leur est confié, doivent résider dans leurs Diocèses, & ne les jamais quitter. Ainsi, les Inighistes ne pouvoient accepter des Prélatures, qu'en renonçant aux Conquêtes.

D'AILLEURS, la Compagnie n'étant alors composée que de neuf Profès,

&

& d'environ deux cens, tant Novices, Ecoliers, que Coadjuteurs ; si, dans ces commencemens, quelqu'un d'entre eux eût accepté un Evêché, les autres ne se fussent-ils pas crûs en droit de faire la même chose ? Et si les Membres se fussent séparez de la sorte, que seroit devenu tout le Corps ? Ne se seroit-il pas peu à peu démembré ?

Il n'en est pas de même des autres Ordres plus anciens. Outre leur Antiquité, & la Multitude des Personnes qui les composent, leurs Fonctions sont bien différentes de celles des Inighistes. C'est ce qu'Inigo ne manqua pas de faire observer au Pape, lorsqu'il lui exposa les raisons qu'il avoit de s'opposer à la Nomination de le Jay, & d'empêcher que les Dignitez Ecclésiastiques ne s'introduisissent dans la Compagnie. *Saint Pere*, lui dit-il, *je considere toutes les autres Religions en l'Armée de l'Eglise Militante, comme des* Gens-d'Armes, *qui demeurent dans le Poste qu'on leur assigne, qui gardent leurs Rangs, & qui font face à l'Ennemi, en tenant toujours le même Ordre, & la même Maniere de combattre. Mais, pour nous*, ajoûta-t-il, *nous sommes comme des* Chevaux-Legers, *qui doivent toujours être prêts dans les tems d'Allarmes & de Surprises, qui attaquent, ou qui soûtiennent, selon les différentes Conjonctures, qui vont par-tout, & qui* escarmouchent *de tous côtez. Ainsi,*

des

des Guerriers comme nous, qui doivent aller, non seulement de Ville en Ville, de Royaume en Royaume, mais voler d'un Pole à l'autre, au prémier signal de Votre Sainteté, nous ne devons être fixés nulle part.

LE Pape goûta ces Raisons: &, persuadé, que les Inighistes seroient plus utiles au St. Siége, n'ayant aucune Charge Ecclésiastique à éxercer, il pria FERDINAND de nommer à l'Evêché de Trieste une autre Personne que celle de LE JAY; qui, de son côté, sachant les Intentions de son Général, avoit déjà refusé cette Prélature.

VII. INIGO eut une autre Affaire, qui ne l'inquiéta pas moins que n'avoit fait celle qu'il venoit de terminer si heureusement. ISABELLE ROSELLI, sa Bienfaictrice, conçut une si forte Passion pour lui, qu'elle alla d'Espagne à Rome, tout exprès pour le revoir, & pour y vivre dans l'Etat Religieux, sous l'Obéïssance de la Compagnie. Elle inspira le même Desir à deux Dames Romaines, & obtint du Pape, tant pour elle, que pour ses Compagnes, la Permission de faire les mêmes Vœux que les Inighistes.

VII. Il la délivre du Gouvernement des Religieuses.

INIGO y consentit d'abord; mais, il ne fut pas long-tems à se repentir d'avoir été si complaisant. La Direction de ces trois Femmes lui donna plus de Peine, que le Gouvernement de toute la Compagnie. Ce n'étoit jamais fait avec elles. Il fal-

loit

loit à toute heure résoudre leurs Questions, guérir leurs Scrupules, écouter leurs Plaintes, & même appaiser leurs Querelles.

ACCABLÉ d'un Fardeau si pésant, & prévoyant qu'il le deviendroit encore bien davantage, lorsqu'avec le tems cette Communauté de Femmes se seroit multipliée, il représenta au Pape, combien une telle Charge étoit incompatible avec les Fonctions Militaires de la Compagnie, & le supplia très-instamment de l'en décharger.

LE St. Pere, ayant mûrement éxaminé la Chose, trouva, qu'en effet, *les Chevaux-légers & les Escarmoucheurs de l'Eglise Militante* ne devoient avoir nul autre Engagement que celui de harceler les Ennemis du St. Siége; & fit expédier des Lettres Apostoliques, par lesquelles il éxemptoit, pour toûjours, les Inighistes du Gouvernement des Femmes.

INIGO ne se contenta point de ces Lettres. Il crut ne pouvoir prendre trop de Précautions pour affermir ce Réglement. Il en sollicita la Confirmation, & il obtint du Pape l'Année suivante, que la Compagnie ne seroit point obligée à se charger de la Direction des Religieuses, quand même elles obtiendroient des Bulles, pour se mettre sous la Conduite de qui il leur plairoit, à moins que ces Bulles ne fissent mention expresse de la Compagnie.

EN

EN vertu de ces Exemptions, INIGO défendit à ceux de son Ordre de gouverner des Religieuses, ou d'autres Personnes, avec l'Autorité qu'ont les Confesseurs ordinaires, & les Supérieurs Ecclésiastiques. Il adoucit néanmoins la Défense, par la Permission qu'il donna de les aider dans leur Avancement spirituel, & d'entendre quelquefois leurs Confessions, pour des Causes spéciales.

C'EST à cette prudente Conduite de leur prémier Monarque, que les Inighistes sont redevables de la Liberté qu'ils ont de choisir, entre les Religieuses & les Dévotes, celles qui valent la Peine d'être dirigées, & de renvoyer les autres aux Directeurs que le Pape n'a point éxempté de ces saintes Corvées.

VIII. CEPENDANT, toutes ces Précautions n'empéchérent point, qu'après la mort d'INIGO, & sous le Généralat de MUTIO VITELLESCHI, il ne s'élevât un Ordre de *Jésuitesses*. Il commença en Flandres par deux Angloises, l'une nommée WARDE, & l'autre TUITTIA, sous la Conduite de GÉRARD, Recteur du Collége de Liége. Le Dessein de ces Dévotes étoit de passer en Angleterre, & d'y travailler à ramener les Protestantes de ce Royaume à la Foi de l'Eglise Romaine.

VIII. Il s'éléve après sa Mort un Ordre de Jésuitesses.

ELLES eurent bien-tôt des Imitatrices en Italie, où certaines Femmes, ou Filles

les, s'étant assemblées en Communauté, & ayant pris un Habit particulier, établirent des Colleges, & des Maisons de Noviciat, créérent une *Générale*, des *Visitatrices*, des *Rectrices*, & des *Officieres Subalternes*; &, sans attendre l'Approbation du Saint Siége, s'érigérent en Ordre Religieux, sous le Nom de *Jésuitesses*.

ELLES faisoient, entre les Mains de la *Supérieure Générale*, qu'elles qualifioient de *Préposée*, les Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obéïssance. Et comme la principale Fin de leur Institut étoit d'aller de Villes en Villes, de Royaumes en Royaumes, instruire les Personnes de leur Séxe, elles ne s'astreignoient à aucune Loi de Cloture.

IX. Il est aboli par Urbain VIII.

IX. QUOIQUE les Papes eussent autorisé une infinité d'Ordres de Religieuses, tels que sont, par éxemple, ceux des Bénédictines, des Dominicaines, des Cordeliéres, des Minimesses, des Carmelites, des Théatines, des Capucines, & même des Ordres de Religieuses, dont l'Institut est d'instruire les jeunes Filles; néanmoins, celui des *Jésuitesses* ne put trouver Grace auprès d'URBAIN VIII, qui le supprima totalement, par un Bref donné le treiziéme de Janvier de l'Année 1631. Ce Pontife, alors mécontent des Inighistes, crut, peut-être, les mortifier, en abolissant un Ordre formé sur le Plan du leur; mais, ils ne prirent nulle part à cette Affaire, & ne

ne laissérent échapper aucune Plainte contre un Arrêt si sévere, & dont il sembloit qu'ils dûssent craindre que le contre-coup ne retombât sur eux.

X. VERS le même tems qu'ISABELLE ROSELLI vint trouver INIGO, il perdit PIERRE LE FE'VRE, son Disciple bien-aimé, le prémier Compagnon qu'il gagna à Paris, & l'un de ceux qui l'avoient le plus aidé à fonder la Monarchie Inighienne. Le Pape, qui vouloit l'envoyer au Concile, en Qualité de son Théologien, l'avoit mandé pour lui donner ses Instructions. Il étoit parti aussi-tôt de Gandie, pour se rendre à Rome; & il y étoit arrivé dans les plus grandes Chaleurs de l'Eté, & si fatigué des Courses qu'il venoit de faire en Portugal, & en Espagne, qu'il fut d'abord saisi d'une Fiévre violente, dont il mourut le prémier jour du Mois d'Août de l'Année 1546. **X. Le Fevre meurt.**

LES Services, qu'il avoit rendus à la Compagnie, & ceux qu'il auroit encore pû lui rendre, s'il eût vêcu quelques Années de plus, le firent extrémement regretter de tous les Inighistes, & en particulier de ceux de Rome. *On ne pourra jamais remplacer un si digne Sujet*, disoient à INIGO ces derniers, les yeux baignés de Larmes. *Il est vrai*, répondit-il, *que la Perte que nous faisons est très-grande; mais, elle n'est point irréparable. Dieu m'a fait connoître, quand* LE FE'VRE *mourut*,

qu'un Grand d'Espagne rempliroit sa Place, & procureroit à la Compagnie infiniment plus d'Avantage, & plus de Gloire, que ne nous en auroit procuré celui que nous pleurons. Ainsi, modérons notre Douleur.

XI. François de Borgia entre dans la Compagnie.

XI. CE Grand d'Espagne étoit le Duc de Gandie, Dom FRANÇOIS DE BORGIA, Petit-Fils du Pape ALEXANDRE VI. Il avoit formé le Dessein, en cas qu'il survécut à la Duchesse sa Femme, de renoncer au Monde, & d'entrer dans quelque Ordre Religieux, pour y expier les Dérèglemens de sa Jeunesse.

EN EFFET, après la Mort de la Duchesse, arrivée le 15 de Mars 1546, il ne songea plus qu'à mettre en éxécution ce pieux Dessein. Il penchoit beaucoup pour l'Ordre du Séraphique ST. FRANÇOIS d'ASSISE; mais, quand il vouloit suivre l'Inclination qui le portoit de ce côté-là, il sentoit une sécheresse & un dégoût qui l'empêchoient de passer outre. Ce dégoût étoit encore plus grand, lorsqu'il pensoit à entrer dans quelqu'autre ancienne Religion. Mais, (ô! merveilleuse Vertu des *Exercices Spirituels*, qu'il avoit faits à Gandie, sous la Conduite de LE FÈVRE, & d'ARAOZ!) dès qu'il tournoit ses Pensées vers la Compagnie de JESUS, son Ame goûtoit une suavité & une délectation, qui l'attiroient du côté de cette Compagnie, quoiqu'elle fût alors nouvelle, peu connue, méprisée, & même

me haïe & persécutée. Entraîné, comme malgré lui, par la force invincible de cette douce Délectation, qu'il prit pour un Signe évident de la Volonté de Dieu touchant l'Ordre qu'il devoit choisir, il se détermina enfin pour celui des Inighistes. Il écrivit sa Résolution à INIGO, qui l'approuva avec de grands Eloges, & lui obtint du Pape la Permission de faire les Vœux de Profès, & de garder ses Dignitez & ses Biens, durant quatre Ans.

LE Duc de Gandie, en vertu de cette Permission, fit, sans passer par l'Epreuve du Noviciat, les Vœux solemnels de la Compagnie, dans la Chapelle de son Château, en présence de peu de Personnes. Il se jetta ensuite dans de si grands Excès d'Austéritez, qu'INIGO, craignant de le perdre, lui ordonna de modérer sa Ferveur. *Vous avez*, lui écrivit-il, *l'Estomac foible, & la Compléxion délicate: jeûnez donc avec modération, & nourrissez-vous raisonnablement, pour entretenir vos Forces. J'apprens que vous vous donnez tous les jours la Discipline jusqu'au Sang, en l'honneur de la Flagellation du Fils de Dieu: je vous défends d'en venir à ces Extrémitez, qui pourroient vous rendre incapable des Ministeres de la Compagnie.*

L'INIGHISTE-DUC, ayant marié son Fils aîné, & ses Filles, vint à Rome, encore revêtu de sa Grandeur. Son Des-

ſein étoit d'y arriver *incognito*; mais, ayant été ſollicité de le faire, avec la Pompe & la Magnificence convenables au Petit-Fils d'un Vicaire de JESUS-CHRIST, INIGO, qu'il conſulta ſur ce Sujet, lui conſeilla de faire, par Mortification, une Entrée ſuperbe. JULES III. lui offrit un Appartement dans le Sacré Palais; mais, il aima mieux aller loger dans la Maiſon des Inighiſtes, pour être plus à portée de s'entretenir avec INIGO.

APRE'S quatre Mois de Séjour à Rome, paſſez en Viſites d'Egliſes, de Reliques, & d'Images, il ſe retira dans la Province de Guipuſcoa. Il choiſit la petite Ville d'Ognate, pour le Lieu de ſa Retraite; mais, avant que de s'y rendre, il voulut viſiter le Château de Loyola, qui eſt dans le Voiſinage.

ETANT entré dans la Chambre où étoit né le Chevalier de la Vierge, il ſe mit à genoux, baiſa la Terre avec un Reſpect religieux: &, ayant remercié la Bonté Divine, d'avoir donné au Monde cet incomparable Chevalier, il la conjura, que, puiſqu'il s'étoit rangé ſous les Etendards d'un ſi grand Capitaine, elle lui fit la Grace de marcher courageuſement ſur ſes traces.

IL ſortit de Loyola, animé d'un Eſprit tout nouveau; &, s'étant rendu au College qu'a la Compagnie à Ognate, il s'y dépouilla de ſon Duché, en revêtit

Dom

Dom CARLOS, son Fils aîné, & quitta, avec les restes de sa Grandeur, ses Habits mondains, pour prendre celui de l'Ordre qu'il avoit embrassé.

DOM ANTOINE DE CORDOUE, son Cousin, SANCHE DE CASTILLE, Dom PEDRE DE LODOSE, Dom DIEGUE DE GUSMAN, le Docteur GASPARD LOART, & BARTHELEMI DE BUSTAMANTE, Prédicateur célébre, qui avoit été Sécrétaire du Cardinal Dom JUAN TAVERE, Archevêque de Tolede, touchés d'une Métamorphose aussi surprénante que celle d'un Grand d'Espagne en Inighiste, entrérent dans la Compagnie, & furent suivis de quantité de Gens de toutes sortes de Conditions, qui, à leur Exemple, prirent le même Parti.

INIGO traitoit d'abord avec de grands Egards les Personnes illustres par leur Naissance, ou par leur Savoir, qui embrassoient son Institut. Il les appelloit Ducs, Comtes, Marquis, & Docteurs, jusques à ce qu'ils se lassassent d'être appellez par ces Noms superbes, & qu'ils le priassent eux-mêmes de ne les plus distinguer des autres. Mais, quand il les voyoit disposez à lui obéïr aveuglément, il n'y en avoit point qu'il mortifiât davantage. Il prenoit Plaisir à rabaisser un Homme de Qualité, à humilier un Docteur; & il ne discontinuoit point, qu'il n'eût réduit celui-là à oublier sa Grandeur, & celui-ci à renoncer à ses Lu-

mieres, quelque grandes qu'elles fussent, pour ne suivre que celles de ses Supérieurs, fussent-ils aussi ignorans que le Saint Lunatique, dont nous avons parlé (*). Il en usoit ainsi, afin de ne trouver nulle Résistance de leur part, & de pouvoir, à son gré, faire servir la Naissance des uns, & la Science des autres, à la Gloire, & à l'Accroissement de sa Monarchie.

XII. Charles-Quint l'en veut faire sortir.

XII. BIEN que, dès l'Année 1542, CHARLES-QUINT eût formé le Dessein d'abdiquer l'Empire, pour aller finir ses Jours dans un Monastere, il ne laissa pas de trouver étrange, que le Duc de Gandie se fût fait Inighiste. Il ne desapprouvoit pas qu'il eût quitté son Duché, & renoncé à sa Grandesse, pour embrasser l'Etat Religieux: il blâmoit seulement le Choix qu'il avoit fait. Il lui sembloit, qu'une Personne de la Naissance de BORGIA devoit entrer dans quelque-un de ces Ordres fameux, que leur Antiquité rendoit vénérables, & non pas dans un Ordre aussi nouveau que celui des Inighistes, qui n'avoit pas la même Approbation, & dont on parloit fort diversement. Il vouloit même l'engager d'en sortir, pour entrer dans celui des *Jéronimites*, ou dans quelqu'autre aussi célébre. Il fit plus; car, pour le *desinighiser* sûrement & honorablement tout ensemble, il demanda pour lui au Pape un Chapeau de Cardinal, que

Sa-

(*) Ci-dessus, page 217.

Sa Sainteté accorda d'autant plus facilement, qu'elle étoit portée d'elle-même à le donner à FRANÇOIS.

INIGO n'eut pas plûtôt appris l'Intention de l'Empereur & du Pape, qu'il résolut d'empécher qu'elle n'eût son effet. Il s'enferma trois Jours entiers, pour chercher les Moyens de retenir BORGIA dans la Compagnie, d'une Maniere qui fût plus honnorable à cet illustre Inighiste, que la Pourpre dont on vouloit le décorer. *Je suis si convaincu*, dit-il au sortir de sa Retraite, parlant à une Personne de Confiance, *je suis si convaincu, que Dieu ne veut point le Pere* FRANÇOIS *Cardinal, que quand tout le Monde se mettroit à mes pieds, pour me prier de ne me point opposer à sa Promotion, je ne me relâcherois pas.*

EN EFFET, il agit si fortement auprès du Pape, qu'il le porta à offrir le Chapeau à FRANÇOIS, à Condition, que, s'il le refusoit, Sa Sainteté ne lui commanderoit point de l'accepter. Le Chapeau fut offert. BORGIA le refusa, ainsi qu'il en étoit convenu avec IÑIGO, & eut la Gloire d'en faire un Sacrifice à la Compagnie, qui l'en a bien dédommagé dans la suite, en l'élevant au Trône de la Monarchie Inighienne.

XIII. TANT qu'INIGO vécut, il empécha toujours ses Sujets d'accepter les Dignitez Ecclésiastiques. LAINE'S, BOR- XIII. Les Dignitez Ecclésiastiques

entrent dans la Compagnie.

BORGIA, & MERCURIEN, tinrent la même Conduite. Mais, CLAUDE AQUAVIVA, cinquieme Monarque, ayant trouvé la Monarchie fort augmentée, & n'ayant plus à craindre, comme ses Prédécesseurs, de l'affoiblir par la Perte de quelques Sujets, ne fit que de foibles efforts pour retenir dans la Compagnie ceux que le Pape en vouloit retirer, en les honorant de la Pourpre. A la vérité, il s'opposa à l'Elevation de FRANÇOIS TOLET, & de ROBERT BELLARMIN, au Cardinalat; mais, ce ne fut que pour la forme; & il se consola aisément de l'avoir fait sans succès.

NOTRE-SEIGNEUR, dit-il, dans la Lettre Circulaire qu'il écrivit à tous les Provinciaux de la Compagnie, au Sujet de la Promotion de BELLARMIN, *Notre-Seigneur, dont nous devons adorer la Providence, & respecter les Ordres, a voulu faire passer son humble Serviteur de l'Obscurité de la Religion sur le Théatre de l'Eglise, pour y briller avec plus d'Eclat, & pour y porter plus loin les Lumieres de sa Doctrine, & de sa Piété. Nous le perdons, il est vrai; mais, qu'importe? C'est trop de Gloire à nous de le perdre pour Dieu, de qui nous l'avons reçu, & à qui nous le rendons. D'ailleurs, il n'oubliera pas la Tendresse avec laquelle la Compagnie l'a porté dans son Sein; & il protégera, par son Crédit, celle qui l'a élevé avec tant de soin.*

QUELS

QUELS Motifs de Consolation! Ce n'étoient pas les seuls. Il y en avoit un bien plus puissant, qu'AQUAVIVA ne disoit point. C'est que BELLARMIN pouvoit parvenir à la Thiarc, qu'avoit portée MARCEL II. son Oncle. Il auroit en effet été élevé au Souverain Pontificat par le Conclave de PAUL V, sans l'Exclusion que lui attirérent les Ecrits contre l'Indépendance des Rois, & en faveur de la Puissance Pontificale sur eux. Si la Chose fut arrivée, peut-être n'eussions-nous plus vû sur la Chaire de ST. PIERRE que des Inighistes : peut-être même eussions-nous vû les Souverains Pontifes devenir Vassaux de la Monarchie Inighienne.

XIV. DEUX Ans après l'Entrée de BORGIA dans la Compagnie, la Maison Professe de Rome fut réduite à une extrême Néçessité, par la Mort de PAUL III, qui lui faisoit réglément de grosses Aumônes, & par celle de CODACE, qui avoit Soin du Temporel. Pour surcroît de Malheur, les Cardinaux, enfermez dans le Conclave, ne songeant qu'à caballer, & qu'à former leurs Partis, pour avoir un Pape de leur Faction, oubliérent d'envoyer leurs Charitez ordinaires. Quoique la Disette fût grande, & qu'il n'y eût aucune espérance de Secours, INIGO ne laissa pas de recevoir tous les Novices qui se présentérent.

XIV. Confiance extraordinaire d'Inigo, en la Providence.

BOBADILLA, ne pouvant comprendre d'où il tireroit de quoi nourrir tant de Gens dans un tems si fâcheux, & l'interrogeant un jour là-dessus, INIGO lui fit un détail des Aumônes qu'on leur faisoit réglément. *Tout cela ne suffit pas pour la moitié de ce que nous sommes*, dit BOBADILLA. *Eh quoi!* repartit INIGO. *Où est donc votre Foi? Craignez-vous que celui, qui nourrit si abondamment les Oiseaux du Ciel, & qui orne si richement les Lis des Champs, laisse périr de Faim ceux, qui, comme nous, ont tout abandonné pour le servir?*

XV. Il reçoit des Secours miraculeux.

XV. SA Confiance ne fut point trompée. Il reçut, dit RIBADÉNEYRA, des Secours tout miraculeux. JEAN DE LA CROIX, Pourvoyeur ordinaire de la Maison, revenant un jour de St. Jean de Latran, & passant par le Colizée, rencontra un Homme, qui, sans lui dire un mot, lui donna cent Ecus d'Or, & disparut aussi-tôt comme un Spectre; ce qui fit grand' Peur au pauvre LA CROIX, naturellement fort peureux.

UNE autre fois, le même Pourvoyeur, étant allé avant le Jour à la Provision, rencontra quelqu'un, qui lui mit dans la main une Bourse très-pésante. Comme il ne vit point celui qui lui faisoit ce Présent, il crut que c'étoit le Diable; &, se trouvant près de l'Eglise de la Minerve, il y entra, pour prier Dieu de le garantir des Prestiges du Malin Esprit.

ETANT

ETANT de retour à la Maison, il conta son Avanture, & remit la Bourse au Supérieur. Elle étoit pleine de Piéces d'Or, toutes neuves, qu'à la prémiere vûe on soupçonna être fausses. Mais, les ayant fait éxaminer par un Orfévre, elles se trouvérent toutes, & de bon Poids, & de bon Aloi. Enfin, POLANQUE, Sécrétaire d'INIGO, cherchant des Papiers dans un Coffre ouvert, où l'on ne mettoit que de vieux Haillons, y trouva quantité d'Ecus d'Or, tout fraîchement fabriqués.

INIGO, qui n'ignoroit peut-être point d'où venoient ces Secours extraordinaires, crut, ou feignit de croire, qu'ils étoient surnaturels, afin que ses Inférieurs, prévenus de cette Opinion, ne s'inquiétassent plus des Entreprises téméraires qu'il feroit.

JULES III, qui connoissoit par lui-même les Inighistes, & qui les regardoit comme les plus zêlez Défenseurs des Prétentions du St. Siége, ne leur fut pas moins favorable que PAUL III, à qui il succéda le 10. de Février de l'Année 1550. Non seulement, il confirma leur Ordre par une Bulle expresse; mais encore, il leur accorda des Privileges si excessifs, que les Evêques en murmurérent. Outre cela, il fit des Libéralitez considérables aux Inighistes de Rome, & commanda au Général, en vertu de sainte

Obéïs-

Obéïssance, de le venir trouver toutes les fois que la Maison Professe seroit dans le Besoin.

XVI. Il soûmet ses Constitutions à l'Examen de la Compagnie.

XVI. CEPENDANT, INIGO, ayant achevé les Constitutions, & voulant ôter tout prétexte d'y contrevenir, les soûmit à l'Examen des Principaux de la Compagnie, qui se trouvoient à Rome à l'Occasion de l'Année Sainte.

QUOIQU'IL insinuât qu'il les avoit écrites par Inspiration, & qu'il se prévalût du Témoignage de LAINE'S, pour donner Crédit à cette Opinion, il ne laissa pas de les réformer sur les Avis & sur les Lumiéres que les uns & les autres lui donnérent. Il voulut de plus, qu'elles n'eussent force de Loi, que quand toute la Compagnie assemblée les auroit approuvées; mais, cela n'arriva que sous le Généralat de LAINE'S, qui avoit le plus contribué à la perfection de cet Ouvrage, qu'il faisoit passer lui-même pour divinement inspiré. Elles furent autorisées par la prémiere Congrégation générale de l'Ordre, & ensuite confirmées par le St. Siége.

XVII. Il veut quitter le Généralat.

XVII. INIGO, ayant mis la derniere main aux Constitutions, fit assembler les mêmes Profès qui les avoient éxaminées, & leur envoya une Lettre, écrite de sa main, & conçûe en ces termes.

APRE'S avoir réfléchi plusieurs fois sur la Nature de ma Charge, avec un Esprit exempt

exempt de Trouble tant intérieur qu'extérieur, je vous dirai sincérement devant mon Créateur & mon Dieu, qui doit me juger, ce que je crois devoir faire pour la plus grande Gloire de Sa Majesté Divine.

En *considérant mes Péchez, mes Imperfections, mes Maladies, & Corporelles, & Spirituelles, j'ai pensé plusieurs fois, que j'étois bien éloigné d'avoir les Qualitez qui sont nécessaires pour soûtenir le Fardeau que vous m'avez mis sur les Epaules. Je desire donc, au Nom de Notre-Seigneur, qu'on cherche & qu'on élise quelqu'un, qui s'acquitte mieux que moi de cette Charge; mais, quand un autre ne devroit pas mieux faire que moi, je souhaite que l'on remplisse ma Place.*

Et, *afin qu'on le fasse dans les formes, je me dépose au Nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, & je renonce simplement & absolument au Généralat. Je conjure de toute mon Ame les Profès, & ceux avec qui il leur plaira de délibérer là-dessus, de recevoir ma Démission. Mais, s'il y avoit quelque diversité d'Avis parmi eux, je les supplie par l'Amour de Notre-Seigneur* Jesus-Christ, *de recommander la Chose à Dieu, afin que l'on fasse en tout sa très-sainte Volonté, à sa plus grande Gloire, au plus grand Bien des Ames, & au plus grand Avancement de la Compagnie.*

Cette Lettre causa autant de surprise que d'admiration à toute l'Assemblée. On y éleva jusqu'au Ciel l'Humilité d'I-

NIGO;

NIGO; & l'on résolut, d'un Consentement unanime, de n'avoir, pendant sa Vie, d'autre Chef que lui. On lui fit une Députation solemnelle, pour lui notifier cette Résolution, & l'on eut toutes les peines du Monde à l'obliger de s'y soumettre.

XVIII. Son Obéïssance.

XVIII. QUELQUES jours après, il tomba griévement Malade, pour avoir dit avec trop de Dévotion deux Messes de suite le Jour de Noël. L'espérance d'aller bien-tôt jouïr de la Gloire remplit son Ame d'une si grande Joie, qu'il en étoit tout hors de lui-même. Les Médecins, qui le traitoient, lui ordonnérent de modérer ses pieux Transports, & de penser un peu moins au Ciel, s'il ne vouloit se faire mourir. Il obéït, & son Obéïssance le rappella à la Vie.

C'ÉTOIT une Vertu, qu'il possédoit au souverain Dégré. Il ne se contentoit pas de la recommander à ses Sujets, comme le Caractere distinctif des Enfans de la Compagnie; mais, il la pratiquoit lui-même, en se soumettant aveuglément à tout ce que lui ordonnoient ses Confesseurs pour la Santé de l'Ame, & ses Médecins pour la Santé du Corps. Nous avons rapporté des Exemples de sa Soumission aux Ordres des prémiers (*). En voici d'une Obéïssance encore plus méritoire aux Ordonnances des derniers.

ETANT

(*) *Voyez ci-dessus, Tom. I. pag. 38, &c.*

ETANT travaillé d'une violente Douleur d'Estomac, causée par une Chaleur & par une Inflammation de Foye, un jeune Médecin, qui servoit la Maison Professe, s'imaginant que le Mal provenoit de quelque Froid qu'avoit gagné le Malade, lui ordonna de se tenir bien couvert dans son Lit, de faire fermer les Fenêtres de sa Chambre, de boire du Vin pur & puissant, & de s'abstenir de tout ce qui peut rafraîchir.

QUOIQU'INIGO fût persuadé que cette Ordonnance étoit tout-à-fait contraire à son Mal, & qu'il se sentît empirer de jour en jour, il ne laissa pas de l'observer éxactement, & sans dire un seul mot; aimant mieux mourir, que de sauver sa Vie par une Desobéïssance, même aux Ordonnances d'un Ignorant. Mais, ceux qui le veilloient, le voyant en danger de Mort, appellérent à son Secours ALEXANDRE PETRONIO, fameux Médecin à Rome. *Bon Dieu*! s'écria-t-il, dès qu'il eut vû le Malade, *Veut-on donc étouffer cet Homme? Qu'on ouvre vîtement ces Fenêtres, qu'on ôte ces Couvertures, & qu'on lui donne à boire de l'Eau fraîche, pour éteindre le Feu qui le consume.* On le fit, & dans le moment il commença à se mieux porter.

LE même PETRONIO, lui ayant ordonné, le Jour du Jeudi Saint, de manger un petit Poulet de grain à son Souper, & dou-

doutant de son Obéïssance, en une chose si contraire à la Sainteté du Jour, & si révoltante pour un Homme aussi mortifié que l'étoit INIGO, il revint le lendemain de grand matin pour s'éclaircir de son doute. Surpris d'apprendre de la propre Bouche de son Malade, qu'il avoit été obéï sans aucune répugnance, il ne put s'empêcher de lui en marquer son étonnement.

J'AI, lui dit-il, *ordonné cette Semaine à plusieurs de mes Malades de manger de la Viande; &, quoiqu'ils eussent fait gras pendant tout le Carême, & qu'ils ne fussent pas des plus dévots, néanmoins, j'en ai trouvé très-peu qui ayent voulu suivre mon Ordonnance; au lieu que vous, qui aviez rigoureusement jeûné jusqu'au Jeudi Saint, n'avez fait nulle difficulté de rompre votre Jeûne, lorsqu'il ne vous restoit plus que trois Jours pour achever la Quarantaine. Voilà, je vous l'avoue, à quoi je ne m'attendois pas de votre part, & ce que je ne puis encore comprendre. Nous devons*, répondit INIGO, *obéir aveuglément à ceux qui ont droit de nous commander. Dieu a établi les Médecins, pour commander de sa part aux Malades, & c'est à ceux-ci de les honorer, & de leur obéir sans rien examiner; car, autrement, l'Obéissance ne seroit point une Vertu.*

ON objectera, peut-être, qu'il s'embarqua à Venise pour l'Ile de Chipre contre l'Avis des Médecins. Mais, la Réponse

ponse est aisée. C'est qu'il ne pouvoit leur obéïr, sans perdre la seule Occasion qu'il eût alors d'aller à Jérusalem, & sans desobéïr au St. Esprit, qui le poussoit, à ce qu'il croïoit, à faire ce Voïage.

On peut juger par-là quelle étoit sa Soumission aux Ordres du Pape. Elle étoit si grande, qu'on lui a souvent entendu dire, que, si le Souverain Pontife lui commandoit d'aller s'embarquer au Port d'Ostie sur un Navire dépourvû de Mâts, de Gouvernail, de Vergues, de Cordages, de Voiles, & de Provisions de Bouche, il ne feroit nulle difficulté de passer la Mer sur un tel Vaisseau. *Quelle Prudence y auroit-il à cela?* lui dit une Personne de Distinction, devant qui il tenoit ce langage. *Monsieur*, répondit-il, *la Prudence est la Vertu de celui qui commande, & non pas de celui qui obéït.*

Dès qu'il fut guéri de sa Maladie, il reprit les Rênes du Gouvernement qu'il avoit voulu quitter, & s'appliqua avec plus d'ardeur que jamais aux Affaires de la Compagnie; travaillant, sur-tout, à l'établir dans les Lieux où l'on faisoit difficulté de la recevoir.

XIX. Il empêche qu'on n'unisse les Théatins, les Barnabites, &

XIX. Pendant qu'il étoit occupé à cela, il se tramoit une Affaire, qui, si elle eut réüssi, auroit renversé sa Monarchie. Des Prélats d'une Piété distinguée, croyant rendre un grand Service à l'Eglise,

les Somasques, au Corps de la Compagnie.

se, en la déchargeant de la Multiplicité des Ordres de Clercs Réguliers, dont l'Institution étoit récente, formérent le Projet d'unir les Théatins, les Barnabites, les Inighistes, & les Somasques, en une seule Société: Projet, qui leur paroissoit d'autant plus facile à éxécuter, que ces différens Ordres tendoient tous à un même But principal, qui étoit la Réformation des Mœurs, la Défense de l'Eglise contre les Attaques de ses Adversaires, les Missions, & l'Instruction de la Jeunesse. INIGO, qui vit bien qu'une telle Union ne pouvoit se faire sans un Partage d'Autorité, incompatible avec le Gouvernement Monarchique de son Ordre, s'y opposa fortement. Il représenta, que la plus grande Gloire de Dieu demandoit, qu'on laissât ces Ordres dans leur Etat naturel. Il soûtint, qu'ils seroient plus utiles à l'Eglise, en suivant chacun l'Esprit de leur Institut particulier, que s'ils ne faisoient tous ensemble qu'un seul Corps. Enfin, il fit si bien, qu'il vint à bout d'empêcher que sa Compagnie ne fût unie à celle des autres Clercs Réguliers.

XX. Il desapprouve la Conduite de Miron, & de Gonzalès.

XX. C'EST ainsi qu'INIGO travailloit à la Propagation & à la Stabilité de son Ordre. Il n'étoit pas moins appliqué à régler la Conduite de ses Enfans. Il vouloit, qu'ils fussent humbles; mais, il ne vouloit pas que leur Humilité nuisît à la Gloire de la Compagnie. C'est pourquoi

quoi ayant appris que JACQUES MIRON, & LOUIS GONZALES, avoient refusé d'accepter la Charge de Confesseur de JEAN III, Roi de Portugal, parce qu'ils croïoient qu'un Emploi si éclatant ne s'accordoit pas avec leur Profession, il les instruisit du véritable Esprit de la Compagnie.

L'HUMILITÉ *des Hommes Apostoliques, tels que vous êtes, est plus généreuse que vous ne pensez*, leur écrivit-il à tous deux. *Ces sortes de Ministeres honorables ne sont nullement incompatibles avec votre Vocation. Vous ne deviés, ni mépriser les Fonctions les plus basses, ni craindre les plus sublimes; car, après tout, vous n'êtes pas des Solitaires enfermez dans un Cloître. A la vérité, vous devez chercher dans les Hôpitaux, dans les Galeres, & dans les Prisons, de quoi éxercer votre Zèle; mais, vous ne devez pas fuir les Palais des Princes. Engagés par votre Institut à procurer le Salut du Genre-Humain, vous ne devez faire nulle acception de Personnes, & vous vous rendriés coupables, si vous refusiés de travailler à celui des Rois, à qui vous êtes d'autant plus redevables de vos Soins, qu'ils sont plus éloignés du Royaume de Dieu que le commun des Hommes.* Cette Remontrance fut si efficace, qu'il n'est jamais arrivé depuis, qu'aucun Inighiste ait fait difficulté de diriger la Conscience des Rois, & de fréquenter les Palais des Princes.

XXI.
Il éprouve l'Obéïssance de ses Inférieurs.

XXI. COMME sa Monarchie ne pouvoit subsister & s'accroître que par une Soumission aveugle de la part de ses Sujets, il ne cessoit de leur éxalter la Vertu de l'Obéïssance, & de la mettre au-dessus des plus sublimes Vertus. *Elle est*, leur disoit-il, *la Fille de l'Humilité, la Nourrice de la Charité, la Sœur de la Justice, la Mere de la Concorde Fraternelle, la Conservatrice de toutes les Vertus religieuses, l'Ennemie de la propre Volonté, un Guide qui n'égare point, un Oracle qui ne peut tromper, le Port du Salut, & la Marque qui doit vous distinguer de tous les autres Religieux. Ainsi, autant qu'il vous surpassent en Jeûnes, en Veilles, & en Austéritez, autant devez-vous les surpasser en Obéïssance.*

MAIS, *de peur que vous ne preniés l'Ombre pour le Corps, sachez, qu'il y a deux sortes d'Obéïssance, l'une imparfaite, l'autre parfaite. L'imparfaite a des yeux pour voir si ce qu'on lui commande est juste & raisonnable, & ne se soûmet qu'extérieurement aux Ordres qui choquent ses Lumieres. La parfaite, au contraire, est sagement folle & aveugle. Sans rien éxaminer, elle croit que tout ce qu'on lui commande est juste. Elle s'y soûmet intérieurement. Elle l'éxécute, & elle ajoûte à l'éxécution le sacrifice de sa Volonté à celle du Supérieur.*

C'ÉTOIT cette derniere sorte d'Obéïssance qu'il exigeoit des siens; &, pour les y éxercer, il les éprouvoit, en leur commandant

mandant des Choses ridicules & extravagantes. Il vouloit, par éxemple, qu'on fût en même tems Prédicateur & Procureur, Régent en Philosophie & Maître de Grammaire; qu'au prémier Commandement, le Cuisinier quittât la Casserole, pour aller enseigner la Théologie, & que le Professeur en Théologie descendît de sa Chaire dans la Cuisine, pour y présider aux Sauces, & aux Fricassées.

IL envoya un jour dire à un Prêtre, qui étoit sur le point de sortir de la Sacristie pour aller à l'Autel, de venir, en Manteau, recevoir ses Ordres. Le Prêtre obéït sur le champ; &, dès qu'INIGO l'apperçut: *N'avez-vous point*, lui dit-il, *senti de Répugnance à quitter la Messe, étant si près de la dire? Nulle*, répondit le Prêtre. *J'en suis ravi*, répliqua INIGO, en le comblant de louänges. *Je n'avois nul besoin de vous*, poursuivit-il: *je voulois seulement vous éprouver. Au reste, soyés assûré, que vous avez plus mérité, en obéissant ainsi, sans replique, que si vous aviés dit la Messe. Car, bien que l'auguste Sacrifice de l'Autel soit d'un Prix infini, néanmoins l'Obéissance vaut encore mieux.*

UNE autre fois, aïant fait appeller un Confesseur au milieu des Fonctions de son Ministere; & ce Confesseur n'étant venu le trouver, qu'après avoir achevé une Confession commencée: *Quoi donc!* lui dit INIGO d'un ton sévére, *faut-il*

vous appeller deux fois? Ignorez-vous ce qu'on vous a si souvent inculqué, que les Inférieurs doivent tout quitter au moindre signe, & même au moindre son de Cloche, qui vient de la part du Supérieur? Allez, & que cela ne vous arrive plus.

IL n'en usoit pas toujours avec tant d'indulgence: & souvent il punissoit, avec la derniere rigueur, la moindre petite Faute qui regardoit l'Obéïssance. Voici quelques Traits de sa Sévérité, à cet égard.

IL ordonna la Discipline à un bon Prêtre de la Compagnie, qui lui demandoit la Permission de faire un Pélerinage: non qu'il trouvât que la Demande fût mauvaise; mais, parce que celui, qui la lui faisoit, marquoit trop d'empressement pour l'obtenir.

EMERICO DE BONIS, jeune Inighiste, fut encore plus rudement puni, pour aussi peu de sujet. Une Femme de mauvaise Vie, qui demeuroit proche de l'Eglise de la Compagnie, avoit pris la mauvaise habitude de jetter ses Ordures devant cette Eglise. INIGO, l'ayant souffert quelque tems sans s'en plaindre, commanda enfin à BONIS, de prier la Voisine, de porter ses Saletez en un lieu moins respectable. BONIS, qui craignit de se souiller, en parlant à cette Femme, chargea un Voisin de la Commission. INIGO le sût; &, quoiqu'il approuvât la Pudeur du jeune Homme, il ne laissa pas de lui imposer

une

une Pénitence de six Mois, pour s'être écarté, quoiqu'à bonne intention, de la simplicité de l'Obéïssance. Il le condamna donc à se tenir debout dans le Réfectoire, avec une Sonnette pendue au cou, & de prononcer chaque Jour, à haute voix, ces Paroles sententieuses: *Je veux, & Je ne veux point, n'habitent pas en cette Maison.*

AYANT fait signe à un Coadjuteur Temporel de s'asseoir sur une Escabelle, & ce Frere, par respect pour son Général, & pour un Seigneur qui étoit présent, s'étant excusé de le faire, eut pour Punition de se mettre l'Escabelle sur la tête, & de rester ainsi coëffé jusqu'à la fin de la Visite.

IL ne traitoit pas avec moins de Rigueur ses plus illustres Compagnons, lorsqu'il leur arrivoit de s'oublier sur cet Article. Nous en avons un Exemple mémorable en la Personne de LAINÈS, qui assista pour la seconde fois au Concile de Trente, que JULES III. avoit rétabli immédiatement après son Exaltation, suivant l'un des Articles du Conclave.

XXII. LE Concile ayant été suspendu l'Année 1552, à cause de la Guerre d'Allemagne, INIGO rappella LAINÈS à Padoue, & le nomma Provincial d'Italie, en place de BROÜET, qu'il avoit envoyé en France, pour y avoir Soin des Affaires de la Compagnie. LAINÈS re-

XXII. Il censure rudement Lainès.

refusa le Provincialat : & la principale cause de son refus étoit, disoit-il, qu'il ne savoit pas encore assez obéïr pour commander. Mais, on lui déclara, que c'étoit la Volonté d'INIGO, & il s'y soumit d'abord. Dès qu'il eut pris le Gouvernement de la Province, il trouva mauvais qu'on fît venir à Rome tous les meilleurs Sujets ; & il se plaignit, par Lettres, que les Colleges d'Italie étoient très-mal pourvûs.

INIGO lui répondit, que la Capitale du Monde devoit être plus considérée que les autres Villes; mais LAINE'S, ayant réitéré ses Plaintes, sans égard à la Réponse qui lui avoit été faite. *J'ai du déplaisir*, lui manda INIGO, *que vous persistiés à m'écrire sur le même Sujet, après ce que je vous ai répondu, qu'on doit préférer le Bien commun au Bien particulier. Faites réfléxion sur votre Procédé*, ajoûta-t-il : *mandez moi ensuite, si vous reconnoissez avoir failli; &, au cas que vous vous trouviés coupable, faites-moi savoir quelle Peine vous êtes prêt de subir pour votre Faute.*

LAINE'S fit à cette Lettre la Réponse du Monde la plus humble, & la plus soumise. Il reconnut plusieurs Fautes notables dans la Conduite qu'il avoit tenue : I. D'avoir été assez téméraire & assez vain, pour opposer des Lumieres aussi foibles que les siennes à celles d'un Homme si sage, & si éclairé. II. D'avoir

causé du Déplaisir à son Général. III, D'avoir voulu troubler l'Ordre de la Providence, en se retirant des Voies, par lesquelles Dieu le conduisoit.

POUR *ce qui regarde le Châtiment que je mérite*, disoit-il, *je souhaite, & je demande par les Entrailles de* JESUS-CHRIST, *que, pour punir mes Péchés, & pour dompter mes Passions mal-réglées, qui en sont la Source, Votre Révérence me retire du Gouvernement, de la Prédication, & de l'Etude, jusqu'à ne me laisser pour tout Livre que mon Bréviaire; qu'elle me fasse venir à Rome demandant l'Aumône; & que là, elle m'occupe jusqu'à la Mort dans les plus bas Offices de la Maison; ou, si je n'y suis point propre, qu'elle me commande de passer le reste de mes jours à enseigner les prémiers Elémens de la Grammaire, n'ayant nul égard à moi, & me regardant comme l'Ordure du Monde.*

CE seul Exemple suffit pour faire voir combien INIGO faisoit respecter son Autorité, & de quelle maniere il vouloit que les prémiers Ministres de la Monarchie fussent soûmis au Monarque.

IL fut si satisfait de la Soûmission de LAINES, que, bien loin de le rabaisser à une Classe de Grammaire, ou de lui interdire l'Etude, il lui ordonna de composer une Somme de Théologie, pour servir de Préservatif aux Catholiques contre les Livres des Protestans. Mais, afin

que sa Charge de Provincial ne l'empêchât point de travailler à cet Ouvrage, il lui donna deux Aides pour le soulager dans la Visite des Colleges d'Italie. L'un étoit MARTIN OLAVE, qui avoit été Recteur du College Romain: l'autre JEAN-BAPTISTE VIOLE, qui avoit été Supérieur des jeunes Inighistes de Paris.

XXIII. Il maintient les petites Observances dans le College de Naples.

XXIII. LA Division, qu'il y avoit dans le College de Naples, donna de nouvelles Occupations à INIGO. OVIÉDO, qui en étoit le Recteur, faisoit un Crime capital à ceux qui négligeoient les plus petites Observances extérieures: & BOBADILLA, qui, selon ce qui se pratiquoit au commencement de la Compagnie, étoit le Surveillant du Recteur, ne trouvant que de la Puérilité dans ces pieuses Minuties, étoit d'Avis, qu'on en déchargeât les jeunes Inighistes, & qu'on ne les obligeât qu'à la Pratique des Vertus solides.

MAIS, INIGO, qui avoit lui-même ordonné ces petites Choses, & qui les croïoit très-importantes, desapprouva la Conduite de BOBADILLA, lui ôta la Charge de Surveillant, & lui défendit de troubler à l'avenir le Gouvernement d'OVIÉDO, à qui il donna toute l'Autorité pour maintenir la Discipline domestique.

XXIV. Il appaise

XXIV. LES Affaires de Portugal lui donnérent bien d'autres Inquiétudes que celles

celles de Naples. Le College de Conimbre étoit florissant, par le nombre d'Inighistes, & par le Succès des Etudes. Plus de cent jeunes Hommes d'Esprit, presque tous de Qualité, qu'avoit gagné RODRIGUEZ par ses Manieres nobles & douces, s'exerçoient dans les Belles-Lettres, & dans les autres Sciences, avec une ardeur & une émulation incroiable. Mais, quelques-uns, trop attachés à l'Etude, abandonnérent insensiblement le Chapelet, le Rosaire, l'Oraison mentale, & les Exercices de Spiritualité.

Les Troubles de la Province de Portugal.

LA Douceur de RODRIGUEZ étoit la principale Cause d'un si grand Mal. INIGO, en étant averti, résolut de lui ôter la Charge de Provincial, qu'il éxerçoit depuis douze Ans avec applaudissement, & même de le faire sortir de Portugal. Néanmoins, pour sauver la Réputation d'un Homme, qui avoit fait tant d'Honneur & tant de Bien à la Compagnie, il jugea à propos de lui donner une Charge ailleurs. Il le destina donc au Gouvernement de la Province d'Arragon, & lui donna pour Successeur au Provincialat de Portugal MIRON, Homme éxact, ferme, sans ménagement pour la Foiblesse Humaine, aussi sévére que RODRIGUEZ étoit doux, &, par-dessus cela, le plus grand Veilleur du Monde.

AU prémier Bruit de ce Changement, toute la Cour se remua en faveur de Ro-

RODRIGUEZ, qui y étoit fort considéré. Les uns disoient, que le Roi devoit lui défendre de sortir du Royaume: les autres étoient d'Avis, qu'on fît venir un Bref de Rome pour le retenir; & même quelques Seigneurs pressoient le Roi de le nommer à l'Evêché de Conimbre, qui étoit vacant, & de le contraindre de l'accepter.

D'UN autre côté, les jeunes Inighistes déclaroient tout net, qu'ils ne pouvoient obéïr à d'autres qu'à lui, & menaçoient de quitter la Compagnie, si on le leur ôtoit. Mais, INIGO, que les plus grandes Difficultez ne faisoient jamais démordre de ce qu'il avoit une fois résolu, écrivit au Roi, à la Reine, & au Prince de Portugal, pour leur faire entendre ses Raisons. Il écrivit en même tems à LÉON HENRIQUEZ, & à LOUÏS GONZALE'S, & leur commanda à tous deux, en vertu de sainte Obédience, d'emploïer tout le Crédit qu'ils avoient à la Cour, pour y faire agréer le nouvel Arrangement qu'il faisoit. Il écrivit aussi à RODRIGUEZ, & il le fit en des termes également forts & honnêtes.

CES Lettres firent leur effet, sur-tout celle qu'il avoit écrite à RODRIGUEZ. Humblement soûmis aux Ordres de son Général, à qui, d'ailleurs, il savoit qu'on ne desobéïssoit pas impunément, il sollicita lui-même son Congé. Il ne l'eut

pas

pas plûtôt obtenu, qu'il remit le Gouvernement de sa Province à MIRON; &, s'étant excusé du Provincialat d'Arragon, il se retira à l'extrémité du Portugal, vers la Galice, pour aller vivre solitairement dans une Maison Champêtre, qui appartenoit au College de Conimbre.

MIRON gâta tout, par une Sévérité outrée: & la Dureté de son Gouvernement révolta les Esprits à un tel point, qu'il n'y avoit, ni Supérieur, ni Inférieur, qui ne s'en plaignît. Les Murmures furent si grands, qu'INIGO, jugeant qu'il n'y avoit que sa présence qui pût les appaiser, étoit déja tout résolu de passer en Portugal. Mais, après de plus mûres Réfléxions, il se contenta d'y envoyer, en Qualité de Visiteur, MICHEL TORREZ, Recteur du College de Salamanque, Homme d'Autorité, & qui possédoit l'Art de se faire autant aimer que respecter.

TORREZ commença, suivant ses Instructions, par rendre de très-humbles Actions de Graces au Roi de Portugal, comme au prémier Protecteur, & au plus généreux Bienfaiteur, de la Compagnie. Après quoi, il le supplia de permettre que RODRIGUEZ, dont l'éloignement sembloit nécessaire pour le Repos du College de Conimbre, ne demeurât pas inutile dans une Solitude, & sortît au plûtôt du Royaume, pour aller gouverner la Province d'Arragon, dont il étoit

Pro-

Provincial. Le Roi y consentit avec peine: mais, enfin, il y consentit; & RODRIGUEZ, toujours disposé à l'Obéïssance, prit aussi-tôt le Chemin d'Arragon.

SON Départ ne servit pas peu à TORREZ, pour ramener les Esprits, que la présence de leur ancien Supérieur rendoit moins dociles. Mais, ce qui acheva de remettre le Calme dans la Province, c'est que MIRON changea de Méthode, & que, suivant les Avis qu'il reçut de Rome, il prit des Manieres plus douces.

APRE'S que tout fut rétabli de la sorte, on passa peu à peu d'une Extrémité à l'autre. Une Ferveur indiscrette s'empara des Etudians du College de Conimbre. Ils abandonnérent l'Etude pour vaquer à la Contemplation, & se consumérent d'Austéritez, jusques à en être tout décharnez, & tout mourans. Ce second Mal étoit d'autant plus dangereux, que c'étoit un pur Fanatisme. INIGO, qui connoissoit, par sa propre Expérience, combien la Cure d'une telle Maladie est difficile, travailla de toutes ses Forces à la guérir. Il ne trouva point de meilleur Remede que celui de l'Ellébore Spirituel, c'est-à-dire, l'Obéïssance; & il leur écrivit une longue Epître, qui rouloit uniquement sur l'Excellence de cet admirable Spécifique, dont il leur ordonnoit de faire Usage.

CETTE Lettre, où il s'efforçoit de prou-

prouver, que, ni la Vie active, ni la Vie contemplative, ni les Macérations, ni les Larmes de la Pénitence, ne pouvoient être agréables à Dieu sans l'Obéïssance aveugle aux Supérieurs, guérit l'Esprit malade de ces Fanatiques, & mit fin à tous les Troubles de Portugal.

XXV. CEPENDANT, RODRIGUEZ, après avoir obéï aux Ordres d'INIGO touchant le Provincialat d'Arragon, fit de nouvelles Instances pour en être déchargé. Ses Excuses furent enfin reçûes; mais, au lieu de le renvoïer en Portugal, comme il le souhaitoit passionnément, on le manda à Rome, où il se rendit par pure Obéïssance.

XXV. Il traite durement Rodriguez.

IL ne put dissimuler son Chagrin. Il se plaignit amérement de ce qu'on l'accusoit d'être la Cause des Troubles de la Province, qu'il avoit paisiblement gouvernée pendant douze Ans. Il ôsa même demander Justice au Général, qui avoit ajoûté foi à ces Accusations.

INIGO, qu'un tel Procédé taxoit de Prévention dans ses Jugemens, dissimula l'Injure que lui faisoit RODRIGUEZ; &, faisant parade d'une grande équité, il nomma des Commissaires pour juger cette Affaire en dernier ressort, se réservant néanmoins à lui seul la Punition, en cas de besoin.

LES Juges, dont on fit approuver le Choix à RODRIGUEZ, après avoir éxaminé

miné la chose sur les Mémoires qu'ils firent venir de Portugal, & avoir écouté les Raisons de l'Accusé, le jugérent coupable de deux Crimes capitaux; l'un, de s'être peu soucié d'établir en Portugal les Manieres de vivre, qu'INIGO avoit prescrites pour toute la Compagnie; l'autre, d'avoir eu trop de Douceur, & trop d'Indulgence, dans son Gouvernement.

RODRIGUEZ, qu'ils firent venir en leur présence, pour lui signifier ce Jugement, s'y soumit avec une profonde Humilité; &, se jettant à leurs pieds, demanda qu'on lui imposât une Pénitence conforme au Scandale qu'il avoit donné.

INIGO, qui ne cherchoit qu'à l'éloigner du Portugal, se contenta de lui défendre de retourner jamais dans ce Royaume. Mais, pour adoucir un peu la Peine que devoit lui faire une telle Défense, il lui permit d'aller à la Terre-Sainte, où son Inclination l'avoit porté dès ses prémieres Etudes, & où l'on travailloit à établir un College de la Compagnie. Ainsi, RODRIGUEZ sortit de Rome, & prit le Chemin de Venise. Mais, sa mauvaise Santé l'empécha de s'embarquer, & l'obligea de rester en Italie, jusqu'à ce qu'il eût obtenu la Permission de se retirer en Espagne, où il passa assez tristement le reste de ses Jours.

XXVI. Il fait un

XXVI. LES Troubles du Portugal étant ainsi pacifiés, INIGO s'appliqua tout

tout entier au Gouvernement général de la Compagnie. Voiant qu'on n'étoit pas trop édifié dans le Monde des fréquens tête-à-tête, qu'avoient ses Compagnons avec les Femmes qu'ils dirigeoient ; & craignant avec raison, qu'un commerce dangereux ne fût funeste à leur Chasteté, & ne donnât lieu à quelque Avanture scandaleuse, dont on pourroit prendre Occasion de décrier la Compagnie ; il ne se donna point de repos, qu'il n'eut trouvé un Moyen efficace de prévenir un tel Malheur.

Réglement pour la Visite des Femmes.

IL fit donc un Réglement, qu'on publia dans tout l'Ordre, portant, que quand quelqu'un iroit voir des Femmes dans leurs Maisons, soit pour les y confesser, soit pour quelque autre cause, il méneroit avec lui un Compagnon, qui seroit présent pendant tout le tems que dureroit la Confession, ou l'Entretien; & que si la Situation du Lieu le permettoit, on placeroit le Compagnon dans un endroit d'où il pût voir tout ce qui se passeroit, sans rien ouïr néanmoins de ce qui doit être sécret. Que si la Disposition du Lieu ne le permettoit point, il falloit, en ce cas, que la Chambre fût bien éclairée, & que la Porte en fût toujours ouverte.

IL avoit si fort à cœur l'Observation de cette Regle, qu'il punit très-rigoureusement un bon & vertueux Vieillard, qui ne l'avoit point gardée. Il le condamna

à se donner la Discipline au milieu de huit Prêtres, jusqu'à ce qu'un chacun d'eux eût récité un des sept Pseaumes pénitentiaux.

MAIS, dans la suite, la Compagnie s'est bien relâchée de cette grande Sévérité. Loin de tenir la main à l'Exécution d'un Réglement si nécessaire, on l'a vûe, depuis peu, prendre la Défense, & même canoniser, un Recteur du College Roial de la Marine de la Ville de Toulon (*), accusé d'Inceste Spirituel, & convaincu, par son propre Aveu, de s'être, au mépris de sa Regle, enfermé huit ou neuf fois à la Clef, avec une jeune & belle Fille, sa Pénitente (§).

XXVII. Jules III. irrité contre les Inighistes.

XXVII. PEU de Jours après la Publication du Réglement dont nous venons de parler, INIGO, s'entretenant familiérement avec GONZALES, & à l'Occasion des Nouvelles qui étoient venues des Indes, le Discours étant tombé sur les heureux Progrès que faisoit partout la Compagnie, il en soupira de Douleur. GONZALES, qui ne comprenoit pas d'où pouvoit venir cette Tristesse, lui en demanda la Cause. *Ces Prospéritez*, répondit-il, *me donnent plus de Fraieur que de Joie. Quand les Persécutions cessent en quelque Lieu, j'apprébende toujours que la Compagnie n'y ait pas fait son Devoir. Il ne faut pas se fier à la Bonne-Fortune; & l'on ne doit jamais tant craindre, que lorsque tout*

(*) *Le Pere* GIRARD. (§) *La* CADIERE.

tout 'va selon nos Desirs. Mais, le Calme qu'il craignoit tant ne dura guéres. Il s'éleva tout d'un coup, contre la Compagnie, une Tempête, d'autant plus terrible, qu'elle venoit du Vatican.

CHARLES-QUINT avoit ordonné en Espagne, que les Prêtres, & les Bénéficiers, ne s'absentassent point de leurs Dioceses, ni de leurs Eglises. Les Ecclésiastiques Espagnols, qui étoient à Rome, & que cet Edit regardoit directement, s'en plaignirent à JULES III, comme d'une Entreprise sur les Droits du St. Siége, & portérent Sa Sainteté à en demander Raison à l'Empereur. CHARLES répondit fiérement, que l'Ordonnance n'étoit point de lui, mais du Concile National, qui vouloit faire observer les Décrets du Concile de Trente, touchant la Résidence des Bénéficiers. Il ajoûta, que Sa Sainteté, ayant elle-même assisté au Concile, en Qualité de Légat de PAUL III, lorsqu'on y fit ces Décrets, feroit beaucoup mieux d'appuïer l'Ordonnance dont il s'agissoit, que de s'y opposer.

JULES, plus irrité de la Réponse de l'Empereur, que de l'Affaire même, éclata contre lui; & comme les Inighistes de Castille furent soupçonnez d'avoir fabriqué l'Edit, ou du moins d'y avoir eu bonne part, il changea tellement d'Esprit pour eux, qu'ils n'eurent plus d'accès au

Palais Apostolique, & que Personne n'ôsa dire un mot en leur faveur; pas même le Cardinal CARPI, Protecteur de la Compagnie, que le Pape écoutoit ordinairement avec beaucoup de Bonté.

XXVIII. Ils s'appaise.

XXVIII. POUR surcroît de Malheur, INIGO, qui auroit, sans doute, trouvé le sécret d'appaiser la Colere du St. Pere, tomba malade dans une si fâcheuse Conjoncture, & pensa mourir. Mais, tout se racommoda par le Moyen de FERDINAND, Roi des Romains, qui écrivit à JULES, en faveur des Inighistes; & le retour du Pape ne fut qu'un redoublement d'Affection pour eux.

XXIX. Affection de ses Successeurs pour la Compagnie.

XXIX. MARCEL II, qui succéda à JULES III, leur témoigna aussi beaucoup de Bienveillance. Mais, son Pontificat n'ayant duré que trois Semaines, ils retombérent dans de nouvelles Allarmes, lorsqu'ils virent élire en sa Place JEAN-PIERRE CARAFFE, qui prit à son Couronnement le Nom de PAUL IV. On le croyoit leur Ennemi, tant parce qu'INIGO avoit refusé d'unir son Ordre à celui des Théatins dont CARAFFE étoit le Fondateur, que parce qu'il avoit fait casser par JULES III une Sentence que le même CARAFFE, étant Archevêque de Naples, avoit donnée contre lui, pour l'obliger à rendre un jeune Napolitain, qu'on accusoit sa Compagnie d'avoir enlevé à ses Parens. Mais, on y fut trompé.

pé. PAUL IV oublia les Ressentimens du Cardinal CARAFFE; &, ne considérant que la Gloire du Souverain Pontificat, dont il vouloit étendre les Droits par les Armes Spirituelles & Temporelles, il combla de Faveurs les Inighistes, qu'il regardoit comme les plus fermes Appuis du St. Siége: & ils n'eurent point d'autre Peine avec lui, que celle de l'empécher de faire LAINE'S Cardinal.

CE fut sous son Pontificat, & dans un Tems où la Guerre entre lui, & PHILIPPE Second, Roi d'Espagne, rendoit l'Argent fort rare, & les Vivres extrémement chéres, & où INIGO avoit beaucoup de peine à faire subsister sa Maison Professe, qu'il s'avisa de faire venir à Rome ANTOINE LABACO, fameux Architecte, dont les Ecrits sont encore aujourd'hui estimez, & de prendre avec lui des Mesures pour bâtir le College Romain, & le College Germanique. LABACO, aiant fait le Dessein de ces deux Bâtimens, & supputé combien ils couteroient, INIGO y fit tout aussi-tôt travailler, quoiqu'il n'eût alors que très-peu d'Argent, tant il comptoit sur des Avantures semblables à celles qu'avoit eues le bon JEAN DE LA CROIX (*).

POLANQUE, qui étoit alors chargé des Affaires du College Romain, se vit bien-tôt hors d'état de pouvoir payer les

(*) *Voiez ci-dessus, page 234.*

Ouvriers. Il eut beau remuer Ciel & Terre, pour trouver de l'Argent : personne ne lui en voulut prêter, ni *gratis*, ni à petits ou gros Intérêts.

INIGO, en étant informé, s'enferma dans sa Chambre, pour faire Oraison ; &, au sortir de sa Priere, il fit appeller LAINÈS, & CHRISTOPHE MADRID, avec POLANQUE. *Quoique je ne sois point Prophete, ni Fils de Prophete*, leur dit-il en riant, *je suis néanmoins assûré, que Notre-Seigneur ne nous abandonnera point.* Ensuite, se tournant vers POLANQUE : *Faites subsister encore six Mois le College*, lui dit-il d'un air gai, *& ne vous mettez point en peine où vous trouverez de l'Argent ; je me charge de vous en fournir autant que vous en aurez besoin.* O! *Chose merveilleuse !* s'écrie RIBADENEYRA, en rapportant ce Fait : *Le même jour, quoiqu'il fût déjà nuit, deux Personnes, qui ignoroient le Besoin où nous étions, nous envoyérent une Somme assez grosse pour nous tirer d'Embarras.*

XXX. Inigo, devenu infirme, prend un Aide pour le soulager.

XXX. CEPENDANT INIGO, qui, depuis sa derniere Maladie, avoit toujours été si languissant, qu'il étoit souvent obligé de garder le Lit, voyant ses Forces diminuer de jour en jour, & les Affaires croître à mesure que sa Compagnie croissoit, crut devoir prendre un Aide, qui partageât son Travail, ou plûtôt qui fit sa Charge sous lui. Mais, comme il ne vouloit pas faire ce Choix lui-même, il assem-

assembla tous les Inighistes qui étoient à Rome, & leur ayant exposé l'Etat où le réduisoient ses Infirmitez, il leur ordonna de lui choisir un Homme capable de porter le Poids du Gouvernement. Ils nommérent d'une commune Voix JE'ROME NADAL, qui avoit toutes les Qualitez que demandoit cette Charge.

INIGO approuva le Choix qu'on avoit fait, & se déchargea sur NADAL du Soin des Affaires, se réservant seulement celui des Malades. Mais, sentant qu'il s'affoiblissoit extraordinairement, & que sa fin approchoit, il fit appeller le Compagnon de son Sécrétaire, & lui dicta son Testament, qui n'étoit autre chose que quelques nouvelles Pensées sur la Vertu d'Obéïssance; Matiere, sur laquelle il méditoit jour & nuit. Depuis ce tems-là, il ne songea plus qu'à se préparer à la Mort.

XXXI. Le Chagrin, qu'il eut de voir la Guerre si vivement allumée entre le Roi d'Espagne PHILIPPE II, & le Pape PAUL IV, les deux plus puissans Protecteurs de son Ordre, ne contribua pas peu à lui abréger la Vie. Il voulut sortir de Rome, où l'on n'entendoit que le bruit des Armes, & se retirer à la Maison de Campagne qu'il avoit fait bâtir l'Année précédente pour le College Romain de la Compagnie. Mais, à peine y eut-il demeuré

XXXI. Il tombe malade.

meuré quelques Jours, qu'il se porta beaucoup plus mal, & qu'il fallut le ramener à la Ville. PETRONIO, son Médecin, ne trouvoit pourtant pas que la Maladie fût dangereuse. Ce n'étoit, disoit-il, que de la Foiblesse, sans nul mauvais Accident, & presque sans Fievre. Ce qui le trompa, aussi-bien que tous ceux de la Maison, c'est que cette Foiblesse étoit l'effet d'une Défaillance totale de la Nature. INIGO fut le seul qui n'y fut point trompé. Convaincu, qu'il touchoit à son dernier moment, il se confessa, & reçut le Viatique le 27. de Juillet.

TROIS Jours après, il fit appeller sur le soir POLANQUE, son Sécrétaire; &, ayant fait sortir de sa Chambre ceux qui y étoient: *Le Jour de mon Départ s'approche*, lui dit-il: *allez demander au Pape sa Bénédiction pour moi, & une Indulgence pour mes Péchés; afin que je sorte de cette Vie avec plus d'Assûrance, & plus de Joie. Vous lui direz, que si je vas en Paradis, comme je l'espere de la Miséricorde Divine, je ne manquerai pas de prier pour Sa Sainteté; ainsi que j'ai toujours fait ici-bas, lorsque j'étois assez en peine pour moi-même.* POLANQUE, qui avoit ce soir-là des Lettres à écrire pour l'Espagne, lui demanda s'il ne suffiroit pas d'aller au Pape le jour suivant. *Faites ce que vous voudrez*, répondit INIGO. Sur cette Réponse,

ponse, & sur la Parole des Médecins, qui assûroient qu'il n'y avoit point de Péril, POLANQUE écrivit ses Lettres.

XXXII. INIGO passa la Nuit tout seul; &, comme on vint voir le lendemain, à la pointe du Jour, en quel Etat il étoit, on le trouva à l'Extrémité. POLANQUE, qui s'étoit rendu des prémiers auprès de lui, le voyant si mal, courut promptement au Pape, qui accorda tout, avec de grandes Marques de Douleur de la Perte qu'alloit faire le St. Siége, par la Mort d'un si vaillant Capitaine. XXXII. Il meurt.

CEPENDANT, on voulut faire prendre un Cordial à INIGO; mais il dit, d'une Voix mourante, que cela n'étoit plus nécessaire: puis, se tournant vers le Chevet de son Lit, auprès duquel il croyoit voir JESUS & MARIE, il s'entretint avec eux; &, prononçant dévotement leurs Noms, il rendit l'Esprit, en présence de ses Enfans, & de quelques Amis de la Compagnie, entre lesquels étoit le Cardinal TARUGI. C'étoit un Vendredi, une heure après le Soleil levé, & le dernier Jour de Juillet 1556.

IL avoit soixante-&-cinq Ans. Il y en avoit trente-cinq qu'il s'étoit fait *Chevalier de la Vierge*, & seize que son Ordre étoit approuvé sous l'auguste Nom de la *Compagnie de Jésus*. Il mourut avec la Consolation de voir sa Compagnie répandue par tout le Monde, & divisée

en douze Provinces, qui, toutes ensemble, avoient du moins cent Colleges. Elle s'augmenta tellement après sa Mort, qu'en 1608 elle avoit 29. Provinces, 2. Vice-Provinces, 21. Maisons Professes, 33. de Probation, 293. Colleges, 93. Résidences, & 10581. Inighistes. En 1679, elle étoit divisée en 35. Provinces, & en 2. Vice-Provinces. Elle possédoit 23. Maisons Professes, 48. de Noviciat, 578. Colleges, 88. Séminaires, 160. Résidences, 106. Missions, & le Nombre de ses Sujets se montoit à 17655. Enfin, en 1710, elle avoit 24. Maisons Professes, 59. de Probation, 340. Résidences, 612. Colleges, 200. Missions, 157. Séminaires & Pensions, & 19998. Inighistes.

IL étoit d'une Taille moyenne, plûtôt petite que grande. Il avoit le Teint olivâtre, la Tête chauve, les Yeux enfoncez & pleins de feu, le Front large, & le Nez aquillin. Il boitoit un peu de la Blessure qu'il avoit reçue au Siége de Pampelune; mais, on ne s'appercevoit presque point de ce Défaut, tant il se contraignoit en marchant, pour le cacher.

XXXIII. Les Inighistes le font passer pour un Saint.

XXXIII. QUELQUE grande que fût la Perte que faisoient les Inighistes, ils n'en firent paroître nulle Tristesse. Ils crurent, qu'il valoit mieux songer à en tirer Avantage, que de s'amuser à la pleurer inutilement. „ Nous avons, *disoient-ils*, „ plus de sujet de nous réjouir de la „ Mort

„ Mort de notre Bienheureux Instituteur, „ que de nous en affliger. D'un côté, „ nous ne pouvons douter qu'il ne jouisse d'une Gloire digne de ses Mérites: „ &, de l'autre, nous sommes assûrez „ que nous recevrons plus de Protection „ de lui dans le glorieux Etat où il est „ maintenant, que nous n'en avons reçû pendant qu'il étoit encore avec „ nous.

„ NOTRE Confiance, à ces deux Egards, est appuyée sur des Preuves qui „ ne nous laissent nulle crainte de nous „ tromper. Un moment après qu'il eut „ expiré, il apparut à Boulogne à une „ Dame de Qualité, très-attachée à la „ Compagnie, grande Aumôniere, continuellement occupée à des Oeuvres de „ Charité dans les Hôpitaux; & à faire „ de longues Prieres dans les Eglises. „ Cette pieuse Dame, nommée MARGUERITE GIGLI, dormant tranquillement le matin du 31. de Juillet, fut „ réveillée en sursaut, par un Bruit épouventable, dont toute sa Chambre trembla. Elle n'eut pas plûtôt ouvert les „ Yeux, qu'elle vit, au milieu d'une Lumiere très-resplendissante, le Saint, „ tout environné de Raïons lumineux; „ qui lui dit: MARGUERITE, *voici que* „ *je m'en vais, comme vous le voyez. Je* „ *vous recommande mes Enfans.* Cela dit, „ il disparut: & MARGUERITE alla

„ aussi-

„ aussi-tôt raconter ce qu'elle avoit vû, „ & ouï, à notre Pere FRANÇOIS „ PALMIO, son Confesseur.

„ QUOIQU'ELLE n'eût jamais vû „ notre Bienheureux Patriarche, elle fit „ néanmoins une si éxacte description de „ ses Traits, que ceux, qui avoient vêcu „ le plus long-tems avec lui, ne l'au- „ roient pû mieux dépeindre. Cependant, „ comme on ignoroit à Boulogne le „ Danger où il étoit, & qu'on n'y savoit „ pas même qu'il fût malade, ceux de „ nos Peres, à qui le Confesseur fit part „ de cette admirable Vision, la tinrent „ d'abord pour suspecte. Mais, peu de „ jours après, les Nouvelles de la Mort „ du Saint étant arrivées, & le moment „ précis auquel il étoit expiré se rencon- „ trant si juste avec celui de son Appari- „ tion, nos Peres ne doutérent plus que „ Madame GIGLI n'eût vû ST. IGNA- „ CE, & qu'il ne fût dans la Gloire des „ Bienheureux. „

CETTE Vision, & quelques autres semblables, que les Inighistes eurent soin de publier, prévinrent tellement tout Rome en faveur de la Sainteté d'INIGO, qu'on entendoit dire de tous côtez dans cette Ville, *Le Saint est mort*.

TANDIS que le Corps fut exposé, le Peuple, imbu de cette Opinion, courut en foule pour le voir. Les uns lui baisoient les Mains & les Pieds, les autres fai-

faisoient toucher à son Corps leurs Chapelets & leurs Rosaires, croyant leur faire acquérir par cet Attouchement une Vertu miraculeuse. D'autres se mettoient en devoir d'emporter quelque chose de ses Habits, pour en faire l'Objet de leur Vénération; mais, les Inighistes ne voulurent jamais le permettre.

ON l'enterra dans l'Eglise de la Maison Professe, & BENOIT PALMIO fit l'Oraison funébre. Le Corps demeura dans le Lieu de sa Sépulture jusqu'en l'Année 1568, qu'on l'en retira, pour jetter les Fondemens de l'Eglise du *Grand Jésus*, que le Cardinal ALEXANDRE FARNESE fit bâtir à la Compagnie. Cette superbe Eglise ayant été achévée l'Année 1587, CLAUDE AQUAVIVA, alors Général de l'Ordre, y transféra le Corps d'INIGO le dix-neuvieme de Novembre, & le mit au côté droit de l'Autel, avec cette courte Inscription sur un Marbre.

A
INIGO,
FONDATEUR
DE LA
COMPAGNIE
D'E
JESUS.

Mais, dans la suite, la Société, trouvant

vant cette Epitaphe trop simple pour un Héros si sublime, lui fit celle que voici.

QUI QUE TU SOIS,
QUI TE REPRÉSENTES DANS TON ESPRIT
L'IMAGE DU GRAND POMPÉE, DE
CÉSAR, OU D'ALÉXANDRE,
OUVRE LES YEUX A' LA VÉRITÉ,
ET TU VERRAS SUR CE MARBRE,
QU'INIGO
A ÉTÉ PLUS GRAND
QUE TOUS CES CONQUÉRANS.

XXXIV. Ils lui rendent un Culte particulier.

XXXIV. EN attendant ce qu'en ordonneroit le St. Siége, les Inighistes décernérent à leur Patriarche un Culte particulier. Ils s'assembloient tous les Ans à son Tombeau le Jour de sa Mort, & un d'eux faisoit le Panégyrique du Saint. L'An 1599, le Cardinal BELLARMIN desira faire le Discours.

BIEN que la Cérémonie ne fût que pour les Inighistes, néanmoins, le Cardinal BARONIUS en voulut être, pour honorer la Mémoire d'un Homme, dont son Pere Spirituel PHILIPPE DE NÉRI, Instituteur de la Congrégation de l'Oratoire, avoit vû plusieurs fois le Visage resplendissant, & de qui il avoit appris à faire l'Oraison Mentale. BELLARMIN déploya toute son Eloquence, pour prouver que

que celui, dont il faisoit l'Eloge, méritoit d'être mis au Nombre des Saints, & d'y tenir un des prémiers Rangs. BARONIUS enchérit sur le Discours de BELLARMIN, & fit des Reproches aux Inighistes, de ce qu'ils n'avoient pas encore mis le Portrait de leur Fondateur, à son Sépulchre: puis, se l'étant fait apporter, & l'ayant attaché lui-même, il se mit à genoux, avec une Humilité profonde; &, au même moment, tous se prosternérent, pleurant de Joie, & de Dévotion.

XXXV. LES Enfans d'INIGO, voiant leur Pere honoré comme un Saint par ces deux savans Cardinaux, travaillérent à le faire révérer d'un Culte public. Pour cet effet, ils cherchérent par-tout des Témoignages de Sa Sainteté; &, en ayant suffisamment trouvé, ils les rédigérent en forme d'Information Juridique. Ce Recueil contenoit les Vertus qui avoient le plus éclaté en sa Personne, ses Communications avec Dieu, & ses principales Maximes. Je ne dirai qu'un mot sur chacun de ces Articles, afin de ne point fatiguer les Lecteurs; & je commencerai par le premier.

XXXV. Ils font informer de sa Vie.

IL avoit, est-il dit dans cette espéce de Procès Verbal, il avoit le Don de la Priere dans un si haut Dégré de Perfection, qu'il étoit ravi en Esprit, & privé de l'Usage des Sens, lorsqu'il la faisoit.

IL brûloit d'un Amour si ardent envers

vers Dieu, que les Flammes lui en sortoient par la Tête, jusques-là qu'un Jour NICOLAS LANOI, l'un de ses Compagnons, la lui vit toute en Feu.

SA Charité envers le Prochain alloit jusqu'à ne trouver dans les autres nuls Péchés qu'il n'excusât, ou sur la Fragilité de la Nature, ou sur l'Emportement de la Passion, ou enfin sur la bonne Intention. Et, quand le Fait étoit si énorme, & si évident, qu'on ne pouvoit l'excuser en nulle maniere, il en laissoit le Jugement à Dieu (*).

IL avoit de si humbles Sentimens de lui-même, qu'il desiroit qu'on le jettât à la Voirie après sa Mort; comme n'étant disoit-il, qu'un peu de Boue, & un Fumier abominable. Son Humilité ne l'abandonnoit point pas même dans ses Extases: & une fois, qu'il étoit ravi en Esprit, & élevé de Terre au milieu d'une Lumiere toute céleste, on l'entendit crier en l'Air, *O Dieu! infiniment bon, puisque vous supportez un misérable Pécheur comme moi!* Il parloit rarement de ses Apparitions; & ne le faisoit même que par une sainte Politique, pour affermir la Foi de ses Compagnons: encore étoit-ce seulement à la Naissance de la Compagnie; car, quand elle fut bien fondée, il ne par-
la

(*) *Voiez ci-dessus, page 246--249, & page 257, 258.*

la plus que de la Vertu de l'Obéïssance aveugle.

IL regardoit la Persécution comme une des plus grandes Faveurs de la Bonté Divine ; & il fut tellement favorisé du Ciel à cet égard, que ses Compagnons, étant seuls, vivoient dans le Calme; au lieu, qu'aussi-tôt qu'il se joignoit à eux, il s'élevoit de toutes Parts des Tempêtes.

IL étoit *si* détaché du Monde, qu'il avoit renoncé à tous les Devoirs naturels, ne s'intéressant pas même à ce qui touchoit ses plus proches. Un Fait, qui montre combien il étoit insensible à leur égard, c'est qu'un jour d'Hiver, qu'il étoit en Oraison, le Portier étant venu lui rendre des Lettres de Loyola, qu'on disoit être de conséquence, il prit le Paquet, & le jetta au Feu, sans l'ouvrir.

MAIS, ces Vertus, quoique d'une espéce fort rare, n'étoient rien au prix de ses Illustrations Divines. Et comme il n'y a que lui, qui puisse nous apprendre quelles elles étoient, nous allons l'entendre parler lui-même, dans un Mémoire écrit de sa propre main, & qui échappa au Feu, lorsqu'il brûla des Papiers de la même Nature.

„ Les larmes, que je versai ce jour-là,
„ *dit-il*, me sembloient fort différentes de
„ celles que j'avois répanduës les autres
„ jours. . . . . Tout m'excitoit à l'A-

„ mour de Dieu, & la Parole intérieure,
„ & celle que j'entendois au dehors; mais,
„ ces Divines Paroles avoient une certai-
„ ne *Harmonie*, qui pénétroit tellement
„ le fonds de mon Cœur, que je ne puis
„ l'exprimer. . . . Je goûtois alors une
„ Joye secrete, que produisoit la Parole
„ intérieure; & cette Parole ressembloit à
„ une *Voix*, ou à une *Musique du Ciel*.

„ PRIANT la Vierge de m'être favora-
„ ble auprès de son Fils . . . , & priant
„ ensuite le Fils de Dieu d'intercéder
„ pour moi avec sa Sainte Mere auprès
„ de son Divin Pere, *je me suis vû élevé*
„ *en la Présence du Pere Eternel*, *&* *j'ai*
„ *senti que mes Cheveux se hérissoient*.

„ J'AI connu clairement, que la Sainte
„ Vierge, m'étoit favorable auprès du
„ Pere Eternel. J'ai même vû au tems
„ de la Consécration, que ce qu'il y avoit
„ de Grace en moi me venoit par elle, &
„ que *sa Chair étoit contenue dans la Chair*
„ *de son Fils*.

„ M'ÉTANT adressé au Saint-Esprit,
„ pour me disposer à dire la Messe que
„ l'Eglise dit en son honneur, il me sem-
„ bloit que je l'entendois, & que *je le*
„ *voyois dans une lumiere sensible*, *&* *sous la*
„ *couleur d'une vive flamme*.

„ EN disant la Messe, à ces paroles,
„ *Te igitur Clementissime Pater*, j'ai vû
„ bien distinctement, *sous la Forme d'une*
„ *Figure ronde*, *un peu plus grande que ne*
„ *nous*

„ *nous paroît le Soleil, l'Etre même ou l'Es-* „ *sence Divine, d'où sembloit sortir le Pe-* „ *re.* . . . . M'étant, après la Messe, „ mis en Oraison au pié de l'Autel, j'ai „ vû de nouveau le même *Etre de la Tri-* „ *nité, sous la même Forme; & je voyois,* „ *en quelque maniere, toutes les trois Per-* „ *sonnes, qui, sans sortir de la Figure ronde,* „ *dérivoient de l'Essence Divine, le Pere* „ *par une partie, le Fils par une autre, &* „ *le Saint Esprit par une autre.* . . .

„ J'AI quelquefois vû, prémiérement „ l'Etre du Pere, ensuite le Pere; & a- „ lors ma Dévotion se terminoit, prémié- „ rement à l'Essence, puis à la Personne: „ &, quelquefois, *j'ai vû le Pere, sans* „ *distinction d'Essence, & de Personne.*

„ . . . . . EN parlant au Pere, & en „ considérant qu'il étoit une Personne de „ la très-Sainte Trinité, j'ai senti que je „ m'affectionnois d'autant plus à l'aimer, „ que *les trois Personnes étoient spécialement* „ *en sa Personne.* J'éprouvois la même „ chose, en priant le Fils, & le Saint Es- „ prit. Je jouïssois de chacune de ces „ Personnes Divines, & je me réjouïs- „ sois d'appartenir à toutes les trois. . . . . .

„ PENDANT la Messe, j'ai fait plusieurs „ Pauses, & j'ai été si *éclairé en un mo-* „ *ment sur le Mystére de la Trinité,* qu'il „ me sembloit que je ne pourrois pas ac- „ quérir tant de Connoissances par une „ longue Etude. . . . .

„ JÉSUS-CHRIST, m'étant venu dans

„ la pensée, je me suis senti porté à le „ suivre: & sa Qualité de *Chef de la Compagnie* m'a paru quelque-chose de plus „ puissant que toutes les autres raisons, „ pour me résoudre à pratiquer la Pau- „ vréte Evangélique. . . .

„ ETANT dans ma Chambre, auprès „ du Feu, *j'ai vû* JÉSUS, *& je l'ai en- „ core vû hors de la Maison, dans les Ruës, „ en allant chez le Cardinal* CARPI, *& „ revenant de chez lui, & en divers autres „ Lieux.*„

LE reste du Mémoire Castillan est plein de semblables Visions, que je suprime, de crainte de rebuter les Lecteurs peu accoûtumez à un si sublime Langage. Je passe donc au troisiéme Article, ou aux Maximes d'INIGO, dont je ne rapporterai non plus qu'une partie.

IL disoit, qu'il ne faut pas accommoder les Affaires à soi; mais, qu'il faut s'accommoder aux Affaires.

QUE, qui vouloit faire de grandes choses, pour Dieu, devoit bien se garder d'être trop sage: Maxime, qu'il a toûjours éxactement observée.

QU'ON ne devoit point desirer les Extases, les Visions, les Révélations, les Ravissemens: qu'on devoit même les fuir, & les tenir pour suspects. Quoique cette Maxime puisse aussi-bien s'appliquer à ses propres Visions qu'à celles des autres, & les faire également soupçonner de Fourberie, ou d'Illusion, il ne laissa pas de

l'éta-

l'établir. Elle lui parut absolument nécessaire, pour empêcher ses Enfans de s'ériger comme lui en Illuminez, & de se servir, pour détruire, de la même voye dont il s'étoit servi, pour édifier.

QUE, pour sauver les Ames, il falloit user de la même Ruse, dont se sert le Diable, pour les perdre. C'est-à-dire, que comme cet Ennemi de Genre humain étudie prémiérement le penchant naturel de ceux qu'il veut gagner, & leur propose ensuite les objets qu'ils chérissent le plus: offrant des Richesses aux Avares, des Grandeurs aux Ambitieux, des Plaisirs aux Voluptueux, des choses qui ont une apparence de Dévotion aux Dévots; n'entrant point brusquement dans leur Ame, s'y glissant imperceptiblement, & s'en rendant petit à petit le Maître. De même, quiconque veut travailler utilement au Salut des Hommes doit s'accommoder à leurs inclinations favorites, dissimuler beaucoup au commencement, leur passer bien des choses, feignant de ne les point voir; mais, après s'être acquis, par ce Moyen Diabolique, leur bienveillance, il faut se servir de leurs propres Armes, pour les combattre & les gagner à Dieu. C'étoit ainsi qu'en usoit INIGO lui-même. Il ne débutoit pas avec les Gens du Monde, par des Discours de Piété, qui les auroient effarouchés. Il commençoit par flatter leur Passion dominante, par-

lant de Commerce & de Gain, avec les Marchands; de Batailles & de Victoires, avec les Soldats; d'Intrigues & de Négociations, avec les Hommes d'Etat. Et lorsqu'il s'étoit insinué dans leur Esprit par ces manieres accommodantes, & qu'il avoit fait leur Volonté, il leur faisoit faire à son tour la sienne. C'est ce qu'il appelloit, *Entrer par leur Porte, & sortir par la nôtre*: & il disoit, que ce Moïen de gagner les Ames étoit le Propre de son Institut.

IL conseilloit la fréquente Communion, comme un puissant Préservatif contre les Péchés Mortels: & il disoit, que de *se séparer de la Sainte Table, parce qu'on ne se sentoit point de Dévotion, c'étoit ne vouloir pas manger du Pain, à moins qu'il n'y eût du Miel dessus.*

VOILA' un petit Echantillon des Vertus, des Communications avec Dieu, & des Maximes principales, qui furent recueillies, & dont on présenta un Extrait au Pape. On y ajoûta une Relation des merveilleuses Victoires, qu'INIGO remporta sur les Diables; &, entr'autres, sur celui qui avoit possédé MATHIEU, jeune Basque, & Valet de la Maison des Inighistes.

SATAN s'étoit, dit-on, emparé de lui en l'absence d'INIGO, & dans le tems, qu'ayant été élu Général de la Compagnie, il étoit allé consulter, sur son Election,

tion, un Religieux de ST. FRANÇOIS au Couvent de St. Pierre *in Montorio*. Le Diable, qui étoit entré dans le Corps du jeune Basque, le tourmentoit horriblement jour & nuit. Tantôt il l'élevoit en l'Air, & tantôt il le rendoit si pesant, que dix Hommes pouvoient à grande peine le relever. Après avoir inutilement employé le Signe de la Croix, & l'Eau-benite, si redoutez des Démons, on dit à celui qui possédoit MATHIEU, qu'INIGO alloit revenir, & qu'il le chasseroit bien vîte du Corps de ce pauvre Valet. A ces Paroles, le Malin Esprit devint plus furieux; &, jettant des Cris effroyables, il dit par la bouche du Basque: *Ne me parlez point d'*INIGO. *C'est le plus grand Ennemi que j'aye au Monde. Je l'abhorre, & je le déteste.*

INIGO étant revenu à la Maison, prit MATHIEU en particulier, & lui parla sans Témoin. Ce qu'il lui dit, & ce qu'il lui fit, n'étant point venu à la connoissance de RIBADÉNEYRA, nous nous contenterons de dire après lui, que MATHIEU fut délivré du Démon qui le possédoit.

DEPUIS ce tems-là, dit un autre Historien, INIGO fut si redoutable aux Puissances de l'Enfer, qu'à la vûe de son Image, les Possédez s'écrioient au milieu des Exorcismes: *Où est ton Pouvoir,* LUCIFER, *puisqu'un peu de Papier avec la*

Figure d'un Prêtre, nous fait fuir, sans que nous puissions résister? Ha, Dieu! comment nous privez-vous de la Gloire, pour la donner à un petit Prêtre boiteux?

UNE de ses Lettres eut, dit-on, le même effet, à l'égard d'une Troupe importune d'Esprits follets, qui, sans respect pour le voisinage de la Sainte Maison de la Vierge, troubloient le Repos des Inighistes du College de Lorette. Ces Farfadets venoient toutes les Nuits faire un Bruit horrible dans les Chambres de ce College. Ils renversoient les Meubles, tiroient les Couvertures des Lits, & faisoient des Eclats de rire insupportables. On les éxorcisa; mais, ils tinrent ferme contre les plus puissantes Conjurations. Enfin, on manda à INIGO tout ce Desordre. Il répondit, qu'il ne falloit point avoir peur de ces Diables, parce qu'ils ne pouvoient nuire sans la Permission de Dieu. Dès que sa Lettre eut été lûe, les Lutins prirent la fuite, & le College en fut délivré pour toujours.

MAIS, quelque-chose de plus admirable encore, c'est que les Vers les plus profanes avoient, en sa Bouche, la Vertu de faire trembler les Démons, & de forcer ces maudites Créatures à lui demander Grace. En voici un Exemple bien curieux, qu'on tient de FRANÇOIS TURRIAN, célébre Inighiste Espagnol.

IL arriva un jour à Rome, qu'une Fem-

Femme ſuivit INIGO, & réclama ſon Secours, en criant de toute ſa force en pleine Rue ; *Vous êtes le ſeul qui puiſſiez me délivrer du Démon, dont je ſuis poſſédée.* INIGO, touché des Cris lamentables de cette Femme, ſans perdre le tems à envoyer chercher une Etole, un Rituel, une Croix, & de l'Eau-benite, récita ce Vers de VIRGILE,

Speluncam Dido & Trojanus eandem,

que l'illuſtre SEGRAIS a rendu en François, avec le ſuivant, par ces deux-ci :

Dans un Antre écarté, la Reine de Carthage
Seule avec ſon Amant ſe ſauve de l'Orage,

A PEINE eut-il prononcé ce Vers, que l'Eſprit impur abandonna le Corps de la Poſſédée. Puis, adreſſant la Parole à INIGO : *O Fils de Loyola!* lui dit-il, *ne me contrains pas, je t'en conjure, de retourner dans la Caverne éternelle. Va où tu voudras*, repliqua INIGO, *pourvû que tu n'obſedes plus perſonne.* Le Diable, à qui la Condition ne plaiſoit pas, exhala ſa Rage par d'horribles Rugiſſemens ; &, au même moment, il ſe précipita dans le Gouffre infernal, quoiqu'il ſût fort bien qu'il y ſeroit très-mal reçu de BELZÉBUTH.

XXXVI. Sa Béatification.

XXXVI. CE fut sous PAUL V, qui n'avoit pû faire comprendre les Inighistes dans son Accommodement avec la République de Venise, dont ils avoient été bannis à perpétuité, qu'INIGO fut béatifié. Ravi de trouver l'Occasion d'adoucir une Disgrace, qu'ils s'étoient attirez pour l'Amour de lui, il écouta favorablement la très-humble Priére, que ses bien-aimez Fils, CLAUDE AQUAVIVA, Général de la Compagnie de Jésus, & tous les Religieux de cet Ordre, lui faisoient, de béatifier leur Fondateur. Sa Sainteté leur accorda donc leur Demande, & par un Bref, expédié le troisieme de Décembre 1609, il leur permit, pour toujours, d'appeller IGNACE DE LOYOLA, *Bienheureux*; de dire la Messe en son Honneur, dans toutes leurs Eglises; & d'y faire son Office, comme d'un Confesseur non Pontife, le dernier du Mois de Juillet, Jour de son heureux Décès.

LA Fête de sa Béatification fut solemnisée avec un pompeux Appareil. Les Panégyriques n'y furent point oubliés, & les Inighistes ne manquérent pas de choisir les Prédicateurs les plus propres à faire valoir le nouveau Bienheureux. Mais, entre ceux qu'ils chargérent de son Eloge, il n'y en eut point qui remplirent mieux leur Attente, que PIERRE VALDERAMA, Augustin, PIERRE DÉZA, & JACQUES REBULLOZA, Dominicains, qui préché-

rent

rent le Jour de cette Fête, le prémier à Séville, le second à Valence, le troisieme à Barcellone, & qui firent imprimer leurs Sermons.

XXXVII. La Sorbonne censure trois Sermons faits à cette Occasion.

XXXVII. FRANÇOIS SOLIER, Inighiste Limosin, charmé de ces trois Prédications Espagnoles, qu'il trouvoit *très-excellentes*, les traduisit en François : s'imaginant qu'on en feroit aussi enchanté en France, qu'on l'avoit été en Espagne ; & qu'en voyant son glorieux Patriarche éxalté comme le plus grand Saint du Paradis par des Thomistes, on ne feroit nulle difficulté de les en croire. Mais, il arriva tout le contraire de ce que s'étoit promis le bon Limosin. Les François, Amis d'une Eloquence naturelle, n'approuvérent point l'Eloquence enflée des Orateurs Espagnols, dont les Sermons étoient tout hérissés de Pointes frivoles, tout remplis d'Allusions froides, d'Allégories forcées, d'Hiperboles ridicules, de Jeux de Mots puériles, & de fades Comparaisons. On fut encore plus mécontent des Choses, que de la Maniére de les dire. Des Hommes aussi recommandables par leur Science, que par leur sincere Piété, portérent à JEAN FILESAC, Théologal de Paris, & Curé de Saint Jean en Greve, la Traduction des *trois très-excellentes Prédications*, que SOLIER avoit fait imprimer à Poitiers l'Année 1611. Ils y joignirent quatre Propositions,

positions, qui en étoient fidellement extraites; & priérent le Théologal, de savoir si la Faculté de Paris trouvoit bon que le Révérend Pere MATHIEU LE HEURT, Cordelier, & Docteur de Sorbonne, eût donné son Approbation à de semblables Piéces. Les deux prémieres Propositions étoient tirées du Sermon de VALDERAMA, la troisieme de celui de DÉZA, & la quatrieme de celui de REBULLOZA.

FILESAC porta l'Affaire dans l'Assemblée qui se tint en Sorbonne le prémier d'Octobre. Il demanda à la Faculté ce qu'elle jugeoit des quatre Propositions, qu'on lui déféroit, & dont un grand nombre de Catholiques étoient scandalisés?

LA prémiere portoit, qu'IGNACE, *avec son Nom écrit sur du Papier, faisoit plus de Miracles que* MOÏSE, *& autant que les Apôtres*.

LA seconde, que *la Vie d'*IGNACE *étoit si sainte, & si relevée, même en l'Opinion du Ciel, qu'il n'y avoit que les Papes, comme* ST. PIERRE, *les Impératrices, comme la Mere Dieu, quelques Souverains Monarques, comme Dieu le Pere, & son Saint Fils, qui eussent le bonheur de le voir*.

LA troisieme, qu'*à la vérité, les Fondateurs des Ordres Religieux avoient été envoyez en faveur de l'Eglise; mais que, dans ces derniers tems, Dieu avoit parlé par son*

Fils

Fils IGNACE, *qu'il avoit fait Héritier de toutes Choses, & à qui il ne manquoit que cette Loüange, & par qui il a aussi fait les Siécles.*

LA quatrieme, que *le Martyr* IGNACE (*) *portoit une très-particuliere Affection au Saint Pere & Pape de Rome, comme au légitime Successeur de* JESUS-CHRIST, *& à son Vicaire en Terre.*

ANDRE' DU VAL, célébre Docteur de Sorbonne, & tout dévoué aux Inighistes, voulut s'opposer à la Censure de ces Propositions, prétendant qu'elles pouvoient s'interpréter benignement, & dans un Sens Catholique; mais, on n'eut nul égard à son Opposition. On condamna les trois prémieres, comme *scandaleuses, erronées, blasphématoires, impies, éxécrables, détestables, fausses, & manifestement hérétiques.* On fut plus réservé sur la quatrieme, parce qu'elle regardoit le Pape,

(*) IGNACE, surnommé THÉOPHORE, Evêque d'Antioche, souffrit le Martyre sous l'Empire de TRAJAN. Il fut condamné à être exposé aux Bêtes farouches de l'Amphithéatre de Rome, & il fut dévoré par ces Bêtes le 20. de Décembre de l'An 107. de l'Ere vulgaire, la dixieme Année de l'Empire de TRAJAN. REBULLOZA fait un Parallele de l'Affection qu'il attribue de son Chef à ce Saint Martyr pour le Pape, avec le Zêle & le Dévoûment qu'INIGO eut pour le St. Pere.

pe, qu'on vouloit ménager. On trouva qu'elle affirmoit deux Choses contradictoires; l'une, que *le Pape est le légitime Successeur de* JESUS-CHRIST; l'autre, qu'*il est son Vicaire en Terre*. On censura la prémiere, *en ce qu'elle contenoit une Maniere de parler entiérement hérétique*, & l'on approuva la seconde comme Catholique.

XXXVIII. Un Inighiste réfute la Censure de la Sorbonne.

XXXVIII. SOLIER ne demeura point sans Replique. Il entreprit de réfuter la Censure par une *Lettre justificative*, datée du neuvieme d'Octobre 1611. Et, pour éviter de parler de l'Autorité du Pape, Matiere délicate à traiter alors en France pour un Inighiste, il feignit de n'avoir point encore vû la Condamnation même, & de n'en savoir que ce qu'un Ami lui en mandoit. Cette Feinte lui donna lieu de supprimer la quatrieme Proposition censurée, qui regardoit le Pape, & de lui en substituer une autre toute différente, qui ne regardoit que les Franciscains. Elle étoit tirée du Sermon de DEZA, & conçûe en ces termes:

UN *Frere-Lay de l'Ordre de* ST. FRANÇOIS *fait plus de Miracles avec le Cordon qui lui sert de Ceinture, que n'en fit jamais la Verge de* MOÏSE; *parce que celle-ci ne tira que de l'Eau d'une Pierre, au lieu que celui-là tire, de Cœurs plus durs que ne sont les Rochers, du Pain, du Vin, de la Viande, & tout ce qui est nécessaire à la Vie.*

IL

IL n'y a point d'Efforts que ne fasse l'Inighiste Limosin, pour excuser les Propositions condamnées. Il les justifie de deux maniéres. Prémiérement, en disant, que ce sont de ces Pensées, qu'un Prédicateur avance, plûtôt pour charmer l'Oreille, que pour enseigner sérieusement ; & que ces sortes d'Exagérations ne doivent pas se prendre à la lettre. Secondement, il soûtient, qu'il y a dans l'Ecriture, dans les Peres, dans l'Office de l'Eglise, des Façons de parler toutes semblables, ou même de plus absurdes, quand on ne les considére que d'une prémiére vûe ; & il en produit divers Exemples.

APRE'S avoir ainsi réfuté la Censure, il tâche de flétrir les Censeurs, & s'emporte en Invectives contre la Sorbonne, jusqu'à l'accuser d'être d'Intelligence avec les Protestans. *Elle maudit*, dit-il, *les Jésuites, pendant qu'à Charenton on prie Dieu pour les Sorbonistes.*

XXXIX. LA Censure n'empêcha point les Inighistes de poursuivre le Procès de la Canonisation de leur Patriarche. Impatiens de le voir invoqué par-tout, & de lui dédier des Autels, ils travaillérent avec un Zêle si ardent à lui procurer cet Honneur, que le Procès, qui pouvoit durer deux Siécles, fut terminé en treize Ans.

XXXIX. Les Inighistes poursuivent le Procès de la Canonisation d'Inigo.

CE n'est pas qu'il n'y eut de grands Obstacles à surmonter. INIGO avoit, à

la vérité, aſſez fait de ſaintes Extravagances, pour être canoniſé, ſi les Actions ſeules euſſent ſuffi pour cela. Mais comme, depuis l'Année 1232, Rome ne canoniſe plus de Bienheureux, que leur Sainteté ne ſoit certifiée par des Miracles, il falloit indiſpenſablement en produire, pour certifier la ſienne; & c'étoit-là la Difficulté. Car, dans les deux prémiéres Editions de ſa Vie, publiées, l'une l'Année 1572, ſeize Ans après ſa Mort, par Ordre de FRANÇOIS DE BORGIA, alors Général de la Compagnie, l'autre l'Année 1587, par Ordre du Général AQUAVIVA, & fort augmentée, RIBADENEYRA, qui en étoit l'Auteur, avouoit, non ſeulement qu'INIGO n'avoit pas eu le Don des Miracles, mais même s'efforçoit de prouver, que, ſans avoir eu ce Don, il ne laiſſoit pas d'être un grand Saint; ajoûtant, que ſi l'on vouloit des Miracles, le merveilleux Etabliſſement de la Compagnie en fourniſſoit un des plus éclatans.

CET Aveu étoit d'autant plus fort, qu'il venoit d'un ancien Inighiſte, reçu dans la Compagnie dès l'Année 1540, avant même qu'elle fût approuvée du St. Siége, d'un Compagnon inſéparable d'INIGO, d'un Témoin oculaire de preſque toutes ſes Actions, d'un Homme étroitement lié avec ſes plus intimes Confidens, & particuliérement avec POLAN-

QUE son Sécrétaire, d'un Homme enfin, qui avoit recherché avec de très-grands Soins tout ce qui pouvoit contribuer à relever la Gloire du Héros dont il écrivoit l'Histoire, & qui, pendant les quinze Années qui s'étoient écoulées depuis l'Edition de 1572 jusqu'à celle de 1587, n'avoit rien appris qui fût capable de le faire changer de Sentiment.

TEL étoit le Nœud de la Difficulté: & voici comment on le dénoua, ou plûtôt comment on le coupa. On engagea le trop sincére RIBADENEYRA à se rétracter dans un autre Ouvrage, qui fut imprimé l'Année 1612. Il inséra dans ce nouvel Ouvrage, qu'il intitula, *La Vie d'Ignace de Loyola, réduite en abrégé*, un grand nombre de Miracles: & s'excusa de ne les avoir point mis dans la Vie qu'il avoit publiée l'Année 1572, parce qu'alors ils ne lui paroissoient, disoit-il, ni assez certains, ni assez autentiquement attestez.

QUOIQU'UNE telle Excuse fût peu valable, par la Raison qu'il ne s'étoit pas simplement abstenu de rapporter des Miracles, mais qu'il avoit avoué que son Fondateur n'en avoit point fait; néanmoins, les Inighistes eurent assez de Crédit à Rome, pour l'y faire recevoir.

LA Difficulté ainsi levée, ils cherchérent des Miracles dans toutes les Parties du Monde. Le Japon, la Chine, le

Mérique, le Pérou, le Chili, les Indes Orientales & Occidentales, le Bresil, l'Abissinie, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Hongrie, & la Flandre leur en fournirent cinquante fois plus qu'ils n'en avoient besoin. Ils en produisirent plus de deux cens, que je laisserai dans les Actes de sa Canonisation, dans RIBADENEYRA, dans LUCAS, dans BARTOLI, dans BOUHOURS, dans NOLARCI, & dans d'autres Historiens, où ils sont sans doute mieux placés, qu'ils ne le seroient ici. J'en rapporterai seulement trois ou quatre, qui me paroissent les plus dignes de l'Admiration des Lecteurs. Les voici.

UNE Dispute s'étant élevée entre les Parens d'INIGO, sur le Nom qu'on devoit lui imposer au Baptême, & le plus grand nombre voulant lui donner celui de BERTRAM, l'Enfant termina la Contestation, en prononçant d'une Voix bien articulée, IGNACE *est mon Nom*: Nom mistérieux, qui, selon MATHIAS TANNER, signifioit, que *cet Enfant enverroit un Jour le Feu sur la Terre, afin qu'elle fût embrasée* (*).

LÉO-

(*) Le Mystere de ce Nom consiste en ce que, dans le Mot Latin *Ignatius*, *Ignace*, se trouve le Mot *Ignis*, *Feu* C'est ce que nous apprend le célébre REBULLOZA, qui nous donne ST. BERNARD pour Garant de la Solidité de cette Explication.

LÉONARD KESSEL, Prêtre de la Compagnie, ayant un ardent Desir de voir INIGO, dont on publioit tant de Choses extraordinaires, lui écrivit de Cologne, pour lui demander la Permission de venir à Rome à pié, afin de satisfaire une si sainte Curiosité. INIGO lui répondit, qu'il le trouvoit trop nécessaire à Cologne, pour lui permettre d'en sortir; qu'ainsi, il lui ordonnoit d'y rester. Mais, comme il vouloit le consoler, il lui faisoit espérer, que Dieu le contenteroit par un autre Moyen, que par celui d'un long & pénible Voyage.

CETTE Réponse fut pour KESSEL une Enigme, jusqu'au Jour qu'INIGO lui en donna l'Explication. Sans quitter Rome, il vint à Cologne. KESSEL l'y vit, le considéra à loisir, lui parla, & s'entretint assez long-tems avec lui.

CE n'est pas-là la seule fois qu'il a été vû en même tems dans des Lieux très-éloignés l'un de l'autre. Etant à Rome, il parut aux Indes, vêtu de noir, à côté de XAVIER, & l'aida à mettre en fuite une puissante Armée des Maures de Malabar, prête à tailler en piéces une petite Troupe de Chrétiens.

UN célébre Prédicateur de Rome, nommé BARTHELEMI BIONDI, qui avoit été Inighiste, ayant, peu de tems après sa Sortie de la Société, perdu un Oeil, où il lui étoit venu du Mal, voulut éprouver la Vertu d'une Souscription

d'INIGO, avec laquelle un Coadjuteur Temporel se vantoit d'avoir fait une infinité de Guérisons miraculeuses. Il se l'appliqua donc sur son mauvais Oeil, en priant dévotement INIGO, de lui rendre la Lumiére. Mais, dès qu'il eut levé la Souscription, il se trouva Aveugle, de Borgne qu'il étoit auparavant; INIGO, dit VIGILIO NOLARCI, lui ayant, en Pere charitablement sévére, fermé les Yeux du Corps, pour lui ouvrir ceux de l'Ame.

DANS le tems qu'INIGO apprenoit la Grammaire à Barcellonne, il y avoit dans cette Ville deux Freres, appellez LISANS, qui plaidoient l'un contre l'autre, pour un Intérêt considérable. L'un d'eux ayant perdu son Procès, en eut tant d'affliction, qu'il se pendit à une poutre de son Logis. Tout le Voisinage accourut aux Cris que firent les Domestiques, en voyant leur Maître pendu. INIGO, qui revenoit du Monastere des Anges, entra avec la foule, & fit lui-même couper la Corde, où pendoit encore ce malheureux Homme. On le trouva sans mouvement & sans Pouls; &, quelque-chose qu'on fît, pour réveiller la chaleur naturelle, il ne donna nul signe de Vie.

INIGO, touché du funeste Etat où étoit l'Ame de ce Misérable, mort dans le Desespoir, & par conséquent damné, se met à genoux auprès du Corps, &, par une ardente Priere, demande autant de

Vie

Vie précisément qu'il en falloit à LISAN, pour se confesser. Il est éxaucé : l'Enfer lâcha sa Proye. L'Ame de LISAN en sort (*). Elle rentre dans son Corps, à la Vûe de tous les Assistans, étonnez d'un tel Prodige. LISAN se confesse, meurt après s'être confessé ; & les Diables, écumans de Rage, voyent son Ame prendre le Chemin du Paradis.

UNE Poule, fort chérie de sa Maîtresse, étant poursuivie par un Enfant, qui prenoit son Plaisir à l'effaroucher, tomba dans un Puits, d'où on la retira morte & pourrie. A cette vûe, le pauvre Enfant se desespere, & pousse des Cris horribles, que la crainte d'être maltraité de sa Mere, lui fait redoubler.

LES Enfans du Voisinage, effrayez de ces Cris, volent au secours de leur petit Camarade, qu'ils trouvent tout en Pleurs ; &, ayant appris le sujet de ses Larmes, ils se mettent à crier, SAINT IGNACE, *rendez la Vie à la Poule.* Ils n'avoient pas achevé de prononcer ces Paroles, que la Poule étoit retournée à la Vie ; mais, à une Vie bien différente de celle qu'elle avoit menée avant sa Résurrection. Car, depuis ce tems-là, elle vécut en véritable Religieuse, toujours éloignée des

(*) *Cunctis stupentibus, & rei exitum expectantibus*, LYSANUS *ad Vitam rediit.* Bulla Canonisationis S. IGNATII LOYOLÆ.

des autres Poules, & encore plus des Coqs. La Ville de Manreze, où s'est fait ce merveilleux Miracle, en célébre tous les Ans la Mémoire, avec une grande Solemnité, accompagnée de Musique.

CES Miracles, & plus de deux cens autres, que j'ai passé sous silence, engagérent PAUL V. à presser la Canonisation d'INIGO. Il y fit travailler avec toute la diligence possible; mais, il mourut avant que d'avoir achevé ce grand Ouvrage.

XL. Sa Canonisation, & Réjouïssances à ce Sujet.

XL. APRE'S la Mort de ce Pontife arrivée l'Année 1621, FERDINAND Empereur, LOUIS XIII Roi de France, MAXIMILIEN Duc de Baviere, & divers autres Princes & Princesses Catholiques, sollicitérent fortement son Successeur d'y mettre la derniére main.

GRÉGOIRE XV. ne put résister à de si puissantes Sollicitations. Il canonisa enfin le Bienheureux IGNACE DE LOYOLA, avec toutes les Cérémonies accoutumées. Pour comble de Faveur, il canonisa le même Jour, douzieme de Mars 1622, FRANÇOIS XAVIER, qui avoit été béatifié le vingt-cinq d'Octobre 1619.

TROIS jours après cette double Canonisation, ce ne fut à Rome, chez les Inighistes, que Feux d'Artifice, que Décharges de Boëtes & de Canons. Ils firent de semblables Réjouïssances dans tous

tous les autres Lieux où ils ont des Maisons. Ils se signalérent principalement en France, où INIGO avoit gagné ses prémiers Compagnons.

IL y eut de grandes Processions, depuis le vingt-quatrieme jusqu'au trente-&-unieme de Juillet. Les Images d'INIGO, & de XAVIER, y furent portées en Triomphe, au bruit des Fanfares, qu'interrompoient des Musiciens, qui chantoient des Hymnes & des Cantiques en l'Honneur du CÉSAR & de l'ALÉXANDRE de la Chevalerie errante Spirituelle.

ILS étalérent dans leurs Eglises une Pompe des plus superbes. Riches Ornemens, Tapisseries magnifiques, Tableaux de prix, brillantes Illuminations: en un mot, rien de ce qui peut former un grand & beau Spectacle ne fut épargné. Les Conquêtes de l'Ordre étoient écrites sur des Cartouches, où se lisoit en grosses Lettres d'Or, que la Compagnie de Jésus avoit planté, telles & telles Années, la Foi Catholique dans les Indes, dans le Japon, dans le Bresil, dans l'Ethiopie, dans le Royaume de Monomotapa, dans le Méxique, dans la Guinée, dans le Pérou, dans l'Empire du Mogol, dans celui de la Chine, &c.

LES Cours de leurs Colleges n'étoient pas moins superbement décorées que leurs Eglises. On y voyoit des Arcs de Triomphe, des Statues, & des Pyramides, couvertes depuis le haut jusqu'au bas d'Enigmes,

mes, d'Emblêmes, & d'Anagrames, dont leurs Ecoliers cherchoient à deviner le Sens caché, qui rouloit toujours sur les Vertus, & sur les merveilleuses Actions d'INIGO & de XAVIER.

ON y joua des Tragédies & des Pastorales en leur Honneur. Enfin, tous ces Divertissemens se terminoient par le Jeu de quelques Machines, d'où sortoient des milliers de Lances à feu & des Fusées, les unes à Serpentaux, & les autres à Etoiles, qui, comme autant d'Astres resplendissans, faisoient voir le Jour au milieu de la Nuit.

Urbain VIII publie la Bulle de cette Canonisation, & met Inigo dans le Martyrologe.

GRÉGOIRE XV, étant mort le huitieme de Juillet de l'Année 1622, avant que d'avoir dressé la Bulle de la Canonisation du Patriarche des Inighistes, ce fut URBAIN VIII, Successeur de ce Pape, qui la publia l'Année suivante. Il mit ensuite INIGO dans le Martyrologe Romain, & lui assigna le trente-&-unieme de Juillet. Peu de tems après, les Inighistes le mirent en la Place de ST. GERMAIN, Evêque d'Auxerre, qu'ils effacérent du Calendrier. Et l'on n'y auroit plus vû le Nom de cet illustre Prélat si vénéré de toute la France, si le Parlement de Paris, justement indigné de cet odieux Procédé, n'eût ordonné de l'y remettre, par un Arrêt rendu sur les Conclusions de son Avocat-Général.

FIN DU SEPTIEME ET DERNIER LIVRE.